

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

DESPY-MEYER Andrée, STENGERS Jean, GUBIN Eliane, HOEBANX Jean-Jacques, *Pierre-Théodore Verhaegen, l'homme, sa vie, sa légende, bicentenaire d'une naissance*, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, 1996.

[http:// digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a588008\\_000\\_f.pdf4](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a588008_000_f.pdf4)

---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be)) .

**Certaines illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

**Maquette de couverture:** Geluck, Suykens et Partners  
**Photographies:** Luc Schrobiltgen  
**Imprimerie:** Jacques Chauveheid

**Dépôt légal:** D-1996-2032/1  
**Diffusion:** Archives de l'Université libre de Bruxelles, CP 170,  
50, avenue Fr. Roosevelt, 1050 Bruxelles.

**En couverture:**

**page 1:** Pierre-Théodore Verhaegen, président de la Chambre des Représentants.

Portrait réalisé en 1851 par François-Joseph Navez (Charleroi 1787- Bruxelles 1869); huile sur toile. Retouché et signé en 1862.

Bruxelles, Chambre des Représentants de Belgique

**page 4:** signature de Pierre-Théodore Verhaegen.

PIERRE-THÉODORE  
*Verhaegen*



**L'HOMME, SA VIE, SA LÉGENDE**  
**Bicentenaire d'une naissance**

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES  
1996

Pierre-Théodore Verhaegen vers 1859.

Tirage à l'albumine par contact avec un négatif au collodion; collé sur un carton avec la mention «Ghemar Frères, Photographes du Roi».

Archives Verhaegen



## Introduction

Ce volume est né d'une idée, puis d'une collaboration. L'idée a été celle de Benoît Verhaegen, descendant de Pierre-Théodore, et de son ami Jean Van Lierde, qui ont jugé que le bicentenaire de la naissance de Verhaegen ne pouvait pas passer inaperçu. Comme Jean Van Lierde est attaché à sa commune, Watermael-Boitsfort, et que Pierre-Théodore a été bourgmestre de Boitsfort, il considérait que Watermael-Boitsfort serait un lieu approprié pour une exposition commémorative. L'idée ayant pris corps, elle s'est institutionnalisée, au bon sens du terme. Trois parties, l'Université Libre de Bruxelles, la Vrije Universiteit Brussel et l'Association de la Famille Verhaegen, qui regroupe les descendants du fils unique de Pierre-Théodore, ont marqué officiellement leur accord pour envoyer des représentants au sein d'un Comité qui envisagerait la forme à donner à une commémoration.

Ce Comité s'est réuni pour la première fois en février 1994, et il a élu comme président l'auteur de cette introduction; comme vice-présidents Els Witte, Professeur à la VUB, qui allait devenir Recteur de cette institution, et le Baron Baudouin Verhaegen, Ambassadeur honoraire; comme secrétaire, Marie-Pierre Verhaegen, licenciée en histoire contemporaine. D'emblée, le Comité a opté pour deux types de manifestations: un volume collectif consacré à Verhaegen, qui serait publié à la fois en français et en néerlandais, et l'exposition prévue à Watermael-Boitsfort.

Nous parlons de «commémoration», de «manifestation»: ces termes, à vrai dire, sont inadéquats: ni les délégués des Universités, ni les représentants de l'Association de la Famille Verhaegen - qui sont, en dehors de Baudouin et de Benoît Verhaegen, les auteurs de chapitres du présent volume - n'ont souhaité ni même suggéré que l'on tente le moindre travail apologétique. Il s'agissait dans leur esprit de réaliser une publication simplement scientifique. C'est ce à quoi a travaillé le Comité, et ont travaillé surtout les auteurs, dans une atmosphère dont on se plaît à souligner la confiance et la cordialité: il n'était pas question que des divergences idéologiques qui avaient pu exister autrefois - et dont on trouvera l'écho dans notre volume - ternissent en quoi que ce fût l'esprit de l'effort commun que l'on entreprenait.

Le Comité a eu à trancher différents points. Le plus amusant a été sans doute celui du prénom à donner à Verhaegen. Trois formes, pour ce prénom, étaient en présence: Théodore, qui est le prénom généralement en usage aujourd'hui lorsque l'ULB et la VUB évoquent leur «saint»; Pierre Théodore (sans trait d'union), qui est le prénom figurant dans son acte de naissance et sur le socle de sa statue; et Pierre-Théodore, qui est la forme très généralement employée de son vivant, y compris dans des documents de famille. Nous n'étions pas liés par l'état civil, qui est souvent défectueux. Comme nous nous occupions d'histoire, nous avons opté pour le nom sous lequel ses contemporains l'ont connu.

Une introduction ne peut être un palmarès. Mais nous trahirions la réalité si nous ne disions pas - et avec force - ce qu'est notre dette de reconnaissance particulière envers certaines personnes.

Envers les auteurs du volume, tout d'abord, à qui nous avons demandé de cerner les différentes facettes de la personnalité et de l'activité de Verhaegen, de s'occuper de son ascendance, de sa descendance, de sa légende. Leur tâche n'a pas toujours été aisée: pour Verhaegen, notamment, les archives privées font presque complètement défaut; la plus grande partie en a certainement été détruite.

Du côté de la VUB, Els Witte nous a apporté, et sa collaboration, et son soutien constant et actif, qui nous a été précieux. Du côté de l'ULB, Andrée Despy-Meyer, archiviste de l'Université, a été un véritable pilier de la publication du volume; elle nous a fait de bout en bout bénéficier de son expérience et a bien voulu assumer la responsabilité de l'édition du livre dans sa version de langue française. Du côté de la famille Verhaegen, en dehors du vice-président du Comité, rien n'aurait pu se faire sans l'extrême dévouement de Marie-Pierre Verhaegen; non contente d'assumer la charge du secrétariat, elle a veillé - ce qui était fort lourd - à l'uniformisation des manuscrits, en partie aussi à leur mise au point et à la saisie informatique, et elle a collaboré aux traductions en français réalisées par sa soeur Véronique Verhaegen. Si succès il y a, elle y aura eu une part essentielle.

Pour l'illustration du volume, nous avons pu compter sur une autre collaboration extrêmement précieuse: celle d'Anne van Ypersele de Strihou, qui se trouve être aussi une descendante de Pierre-Théodore, et dont chacun pourra apprécier la compétence. S'agissant de l'exposition qui se tient à Watermael-Boitsfort, son rôle a été encore beaucoup plus considérable: José Verhaegen et Jean Van Lierde y ont très utilement aidé, mais elle en est littéralement l'auteur.

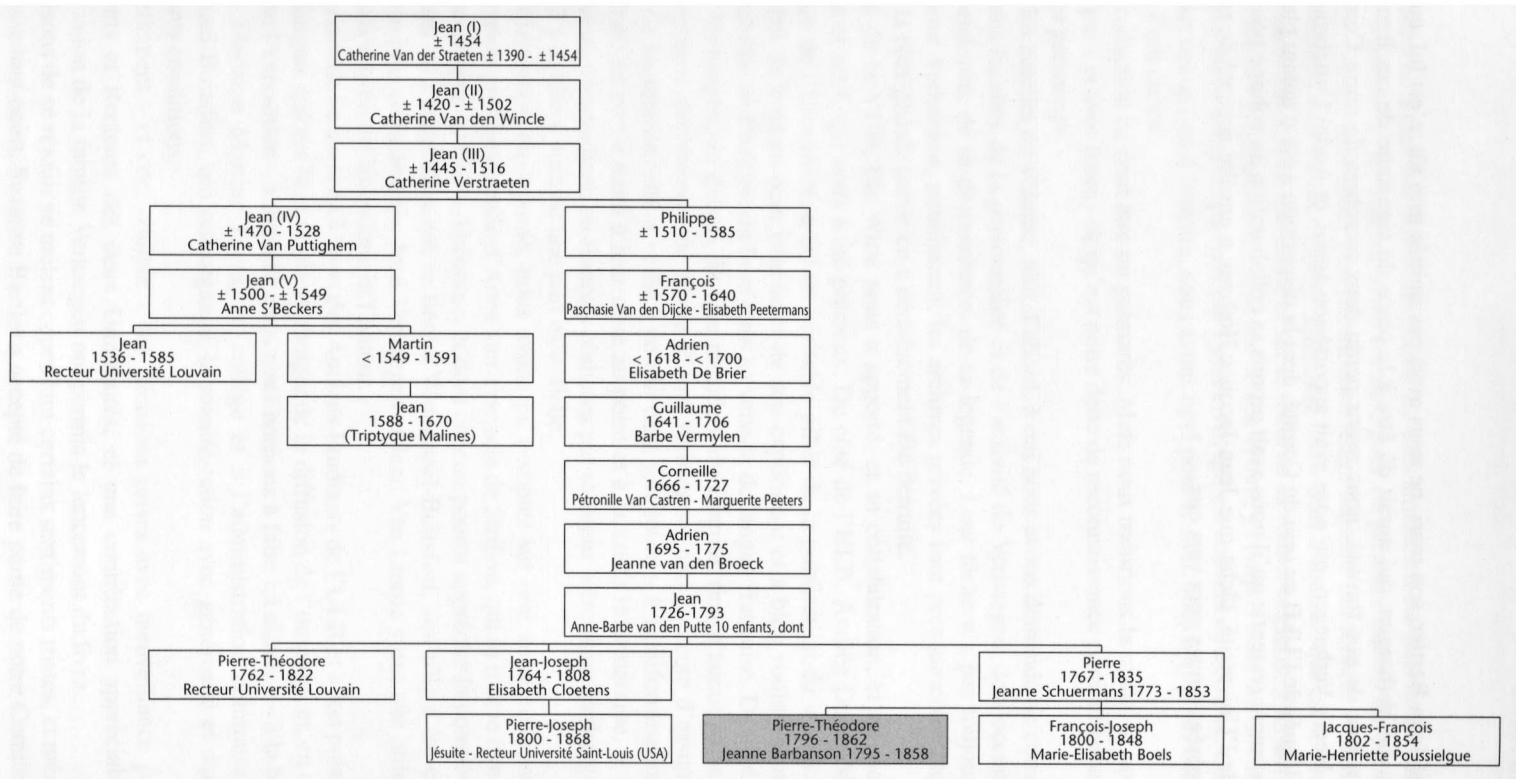
Notre gratitude va aussi à l'Union des Anciens Etudiants de l'ULB et à son président, Alain Kurgan, qui ont bien voulu se charger de la diffusion de l'ouvrage, et, en ce qui concerne l'exposition - à laquelle nous nous bornons à faire ici allusion - à la bourgmestre, Madame Martine Payfa, au collège et à l'administration communale de Watermael-Boitsfort, qui ont organisé la manifestation avec générosité et dans les meilleures conditions.

Matériellement - et ceci compte -, les décisions prises avec bienveillance par les Présidents et Recteurs des deux Universités, et une contribution appréciable de l'Association de la famille Verhaegen ont permis le lancement du livre.

Aux raisons de se réjouir se mêlent cependant certains sentiments tristes, et même de la tristesse tout court. Suzanne Bartier a accepté de faire partie de notre Comité; si le

---

regretté John Bartier, son mari, ne nous avait pas quittés trop tôt, c'est lui, qui avait tant étudié Verhaegen, qui aurait dû être à la place du signataire de ces lignes. Au cours même de nos travaux, nous avons perdu deux membres de notre Comité: le Baron Henry Verhaegen, qui nous avait apporté son appui, et André Uyttebrouck, un des délégués de l'ULB au sein du Comité, dont la disparition a été d'autant plus douloureusement ressentie qu'il nous avait promis sa collaboration au volume pour l'histoire de l'Université, tâche que Jean-Jacques Hœbanx a ensuite accepté de remplir. Nos pensées émues vont vers eux.



## Les ascendants de Pierre-Théodore Verhaegen

1 - A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on trouve des Verhaegen<sup>1</sup> établis dans les villages aux environs de Malines où souvent ils détenaient des fiefs. D'après une tradition, la famille serait originaire de Ter Haghen, localité située entre Termonde et Malines.<sup>2</sup> Le plus ancien de leurs ancêtres dont la filière d'ascendance est identifiée avec certitude, Jean Vander Haegen, naquit vers 1390 et mourut avant 1454. Il était titulaire à Rijmenam d'un fief au lieu-dit «Kiepham», fief qu'il tenait des ducs d'Egmont. Au XV<sup>e</sup> siècle, il n'était pas le seul Van der Hagen à Rijmenam puisqu'un Jacques (Jacobus) Vander Hagen achète une terre dans le village à un certain Wouter Coremans en 1462, terre touchant aux biens d'un François Vander Hagen.<sup>3</sup> Le village de Rijmenam était une seigneurie de la très ancienne famille brabançonne des chevaliers Oudart.

Un acte de 1462 précise que ce Jean (I)<sup>4</sup> du nom de Vander Haegen à l'époque, était le fils de Aert (Arnold ou Adrien) Vander Haegen de Malines, descendant lui-même d'un autre Jean Vander Haegen, et que Aert hérita de biens à Rijmenam et s'y fixa. Aert était marié à Marie Van den Dijcke. Un acte officiel de 1423 avait réglé la dévolution des biens de Jean entre ses héritiers.<sup>5</sup>

Les Vander Haegen (qui plus tard s'appelèrent Verhaegen), comme beaucoup de notables, avaient des armoiries qui portaient «d'argent à trois hures de sanglier de sable.» Ce blason avait pour cimier une des hures de l'écu. «Ces armoiries qui se voyaient à Malines sur les pierres tombales des églises montrent que les Verhaegen et Vander Haegen sont de la même famille.»<sup>6</sup>

<sup>1</sup> L'ossature de notre travail repose sur le Livre Généalogique dû aux recherches d'Arthur Verhaegen. Cependant de très nombreuses données proviennent des notes et documents que Paul-Joseph Verhaegen a recueillis pendant plus de soixante années de recherches entre 1878 et 1940. Ces notes et références se trouvent dans les archives familiales figurant sous le sigle AFAV.

<sup>2</sup> E. DUPONT DE SABLANS, Notes sur Martin Verhaegen et sa famille, manuscrit, 30p. (Archives Familiales Alain Verhaegen (AFAV), dossier 9).

<sup>3</sup> Acte scabinal de la cour de Befferen, 16 octobre 1462 (AFAV, dossier 9).

<sup>4</sup> Pour faciliter l'identification des ascendants, nous avons fait suivre leur prénom d'un chiffre romain indiquant le numéro d'ordre de la génération à compter de ce Jean de Rijmenam (1390).

<sup>5</sup> Acte scabinal de la cour de Befferen de 1480 (AFAV, dossier 9); E. DUPONT DE SABLANS, Notes...

<sup>6</sup> E. DUPONT DE SABLANS, Notes...

Le généalogiste Dupont de Sablans a constaté que certains Vander Haegen de Malines s'installèrent à Bruges et à Gand, car il y avait dans cette ville des porteurs du nom qui avaient les mêmes armoiries que ceux de Malines et Rijmenam. De plus, on trouvait des Van der Haegen ou Verhaegen dans la plupart des paroisses de la vallée de la Dyle entre Louvain, Aerschot et Malines. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il y en avait aussi à Meysse, Beygem, Grimbergen et Heyst-op-den-berg, ainsi qu'à Herenthals et Lierre. Pendant quatre générations l'aîné de la famille des Verhaegen de Rijmenam s'appela Jean. On trouve donc parmi ces ascendants un souci de tradition: outre la récurrence de ce prénom, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, on constate que les veufs et les veuves souvent se remariaient, coutume qui d'ailleurs était fréquente dans cette région du pays. De plus, les aléas de fortune qui affectaient certains des membres de la famille, suscitaient des manifestations de solidarité familiale. Souvent, un frère, un oncle ou un cousin servait de tuteur à un neveu ou une nièce mineurs et orphelins.

2 - Le 22 avril 1480 Jean Vander Haegen (II), fils du précédent et son frère Guillaume remettent leur part d'héritage à leurs deux soeurs, pourvues de tuteurs à ce moment, Elisabeth et Catherine<sup>7</sup>. Guillaume, imposé comme propriétaire en 1458, est mort avant 1502.

Elisabeth Van der Hagen, épouse de Daniel Lemmens vers 1450, fit donation à la Table du Saint Esprit à Rijmenam du fief de Kiepham mentionné ci-dessus.<sup>8</sup> La Table du Saint Esprit était une confrérie ayant pour but de venir en aide aux paroissiens pauvres et aux vieillards. Jean Vander Hagen avait épousé Catherine Van den Wincle mais tous deux étaient déjà morts en 1502. Jean et Catherine eurent cinq enfants. Parmi ceux-ci Jean, Mathieu, Gilles et Simon laissèrent une postérité.

3 - Le troisième Jean, (1445-1516), fils du précédent, épousa Catherine Verstraeten. Ce couple eut trois fils: Jean (IV), Gilles et Philippe.

Philippe Verhaegen, né probablement vers 1510, se trouve à l'origine des Verhaegen de Werchter et est l'auteur de la lignée conduisant à Pierre-Théodore. Mais, avant de reprendre la descendance de Philippe, il est utile de suivre quelque peu l'histoire des descendants de son frère Jean, descendants qui s'illustrèrent au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles.

Jean (IV) (environ 1470-1528) épousa Catherine Van Puttighem dont la mère était une Van den Horicke. Echevin de Rijmenam<sup>9</sup>, Jean (IV) rédigea un testament pour le partage de ses biens, terres et rentes, entre son fils Jean (V) et ses cinq filles.

Il y eut de nombreux notaires parmi les Verhaegen que nous avons pu recenser: Jean Vander Hagen (IV) était notaire à Rijmenam<sup>10</sup> de même que son petit-fils Martin, mort en 1591 et repris ci-après.

Jean (IV) et son épouse Catherine Van Puttighem eurent six enfants: un fils Jean (V), et cinq filles. Jean (V) bénéficia avec ses soeurs d'une rente léguée par leur grand-mère Van den Horicke.

<sup>7</sup> Acte scabinal de Befferen de 1480 (AFAV, dossier 9).

<sup>8</sup> Charles VERHAEGEN, *Pierre-Théodore Verhaegen (1796-1862). Son ascendance et sa descendance*, Bruxelles, 1973, pp. 5 et 11.

<sup>9</sup> Notes de Paul-Joseph Verhaegen d'après le Fonds Hauwaert de la Bibliothèque Royale (AFAV, dossier 36).

<sup>10</sup> Charles VERHAEGEN, *op.cit.*, p.11.

Triptyque de l'Assomption offert en 1575 par Jean Verhaegen (1536-1585), seigneur de Weldonck, professeur à l'Université de Louvain, à l'église Sainte-Catherine à Malines.  
Oeuvre de Jan Verhoeven; huile sur panneau.

Copyright IRPA, Bruxelles

Jean (V) (environ 1500-1549) épousa Anne s'Beckers. A leur mort en 1549, ils laissèrent trois enfants mineurs: Jean (VI), Martin et Elisabeth. En 1529, un acte de l'échevinat de Rijmenam cite un Verhaegen comme échevin de la localité. Ce pourrait donc bien être Jean (V). Fonction qui est confirmée par un acte de 1529 passé devant les échevins de Rijmenam, et où la signature est celle de «De Pretere loco Verhaegen»: signant à la place de Verhaegen.<sup>11</sup>

Du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, des Verhaegen furent dans leur village échevins, mayeurs, notaires, baillis, greffiers, secrétaires de la Table du Saint Esprit, drossarts, procureurs, etc.

Jean Verhaegen (VI) (1536-1585), connut une certaine célébrité: ses études en firent un docteur dans les deux droits de l'Université de Louvain. En 1570, 1571 et 1574, devenu professeur, il donnait un cours sur le Titre des Transactions.<sup>12</sup> Il fut président du Collège de Busleyden à la même Université en 1571, et enfin recteur en 1581, 1583 et 1584. Il y fonda deux bourses pour les études.<sup>13</sup> Le recteur fut aussi official de l'Archevêché de Malines résidant à Louvain (1576), et official aussi de la Cour Souveraine de Malines.

Quelques années avant sa mort en 1577, le recteur Jean avait acquis la seigneurie de Veldonck, située sur le territoire de Werchter et dépendant de la baronnie de Rotselaer, fief qui faisait partie des seigneuries des ducs d'Aerschot. A sa mort, à l'âge de cinquante ans, le recteur qui était resté célibataire, légua ce domaine à son frère Martin.<sup>14</sup> Il fut enterré à Louvain dans l'église des Pères Augustins. L'épithaphe figurant sur sa tombe indique qu'il eût mérité une plus longue vie s'il n'avait accédé à une vie meilleure: *«longiora dignus vita nisi ad meliorem transiisset»*.<sup>15</sup>

Le fief de Veldonck est décrit comme suit par Henri Sneyers qui en avait hérité avec sa femme, Marie Van de Eynde: *«Dese heerlyckheid van Weldonck nu Wellinck is gelegen onder Werchter op de Aerschotsebaen tusschen Bael en Tremelroy, het meest rondom de Cappelle van Sint Juliaen aldaer»*. Cette propriété, qui avait appartenu à l'Abbaye de Parc, avait été achetée par Jean Verhaegen à un prêtre du nom de Nicolas Clippels. Léguée à Martin, elle passa d'abord à son fils le notaire Jean Verhaegen en 1602, puis, en 1670 au neveu de celui-ci, Antoine Van den Eynde, ordonné prêtre après son veuvage. En effet, deux des filles de Martin avaient épousé des frères Van den Eynde. Veldonck passa ensuite dans la famille Sneyers à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, car, Marie Van den Eynde, arrière-petite-fille de Martin avait épousé Henri Sneyers, riche marchand de draps de soie de Malines.<sup>16</sup> Finalement le fief échut à la famille de Robiano en 1715.<sup>17</sup> Par ailleurs, le même Martin Verhaegen avait acquis à Rijmenam en 1588 un bien dit «Spildoren» d'une superficie de dix «journaux», consistant en terres labourables et en prairies, bien qui resta pendant plusieurs générations dans la famille.

Martin, frère de Jean (VI), qui est qualifié de «Maître» dans un acte de 1628, fut greffier de Rijmenam, puis notaire public à Malines.<sup>18</sup> Il fut aussi le premier membre

<sup>11</sup> Acte de la Cour échevinale de Rijmenam (AFAV, dossier 9).

<sup>12</sup> AFAV, dossier «Généalogie» et AFAV, dossier 36.

<sup>13</sup> AFAV, dossier «Généalogie».

<sup>14</sup> DUPONT DE SABLANS, *Notes...*

<sup>15</sup> AFAV, dossier 36. Notes de Paul Verhaegen.

<sup>16</sup> DUPONT DE SABLANS, *Notes...*

<sup>17</sup> Paul Verhaegen, *Notes sur la seigneurie de Veldonck*, manuscrit, 1890-91 (AFAV dossier 23).

<sup>18</sup> AFAV, dossier «Généalogie»; E. DUPONT DE SABLANS, *Notes...*



de la famille dont le nom fut écrit Verhaegen, orthographe qui prévalut désormais. Martin, comme secrétaire du village de Rijmenam, y habitait un bien (hofstede) lui appartenant et appelé «het Huis van Hollaeken aen Heyde». <sup>19</sup> De 1579 à 1588 Martin et sa femme achetèrent plusieurs terres à Rijmenam. <sup>20</sup> Né avant 1549, Martin épousa en 1573 Marie Mertens (ou Smets) et mourut à Malines en 1591. Martin et sa femme eurent six enfants parmi lesquels Jean (VII). Par testament Martin laissa à son fils, outre le fief de Veldonck, une propriété de trois bonniers située à Rijmenam.

Parmi leurs cinq filles, deux épousèrent des frères Van den Eynde. Marie Mertens survécut à son mari et fit acte de relief de la seigneurie de Veldonck au profit de son fils Jean en 1592. D'après les actes d'un notaire Jacquemart, Marie épousa en 1607 en secondes noces Pierre Van den Daele et ne serait morte qu'en 1633. De ce second mariage elle eut deux fils. <sup>21</sup>

Jean Verhaegen, fils de Martin, né en 1588 (ou 1589), suivit la carrière de son père Maître Martin. Il fit un séjour d'un an en France, probablement pour perfectionner sa connaissance du français, puis accomplit une sorte de stage chez son cousin Jean De Preter auquel il devait succéder comme homme d'affaires puis notaire en 1618. <sup>22</sup> En 1619, il est secrétaire de Rijmenam. <sup>23</sup> Son activité en tant que notaire s'exercera pendant près d'un demi-siècle et notamment de 1621 à 1668 <sup>24</sup>, tout en étant secrétaire du Chapitre métropolitain de Malines à partir de 1633. <sup>25</sup> En 1638, 1642, 1654, 1665 et 1669 il acheta des terres et des rentes à Rijmenam <sup>26</sup>, puis il légua la seigneurie de Veldonck aux descendants de sa soeur Catherine (épouse de Jean Van den Eynde). Notaire, il jouit de la confiance de nombreux personnages influents de l'époque et fut secrétaire et receveur pour la Duchesse d'Aerschot. <sup>27</sup> En 1662, il rédigea son testament <sup>28</sup> et légua à l'église Sainte Catherine à Malines un triptyque représentant l'Assomption de la Vierge d'après Rubens, où son portrait figure sur l'un des panneaux latéraux. <sup>29</sup> Il mourut célibataire en 1670 et fut enterré dans l'église Sainte Catherine de Malines.

Le notaire était très fortuné et prêtait des sommes importantes à ses soeurs, beaux-frères, neveux, nièces et à d'autres relations; il s'était occupé activement de ses neveux Vanden Eynde, enfants de Corneille et Claire, qui étaient devenus orphelins, et surtout d'Antoine Vanden Eynde qui fit des études de droit et devint avocat au Grand Conseil de Malines. Antoine fut aussi l'exécuteur testamentaire de son oncle. Marié, il eut une fille, puis, devenu veuf, fut ordonné prêtre. C'est lui aussi qui hérita de la seigneurie de Veldonck et après lui sa fille Marie, épouse de Jean Sneyers, comme signalé plus haut. En 1719, la propriété de Veldonck fut vendue à Gérard Norbert de Robiano, secrétaire du Grand Conseil de Malines. <sup>30</sup>

<sup>19</sup> Voir notes de Paul VERHAEGEN extraites du Mémorial du notaire Jean Verhaegen (AFAV, dossier 36).

<sup>20</sup> D'après les actes scabinaux de Rijmenam (AFAV, dossier 36)

<sup>21</sup> E. DUPONT DE SABLANS, Notes...; Notes de Paul Verhaegen concernant Marie Mertens et *Notes sur la Seigneurie de Veldonck* (AFAV, dossiers 23 & 36).

<sup>22</sup> E. DUPONT DE SABLANS, Notes...

<sup>23</sup> Acte de la cour de Befferen et acte de la cour de Opstalle sous Rijmenam de 1644 (AFAV, dossier 36).

<sup>24</sup> AFAV, dossier 36.

<sup>25</sup> Acte du Chapitre, acte de Vente et acte du Grand Conseil de Malines (AFAV, dossier 36).

<sup>26</sup> AFAV, dossier 36. D'après les actes scabinaux de Rijmenam, Archives Générales du Royaume, Anvers.

<sup>27</sup> DUPONT DE SABLANS, Notes...

<sup>28</sup> AFAV, dossier 36. D'après un acte du notaire de Nève et des actes scabinaux de Rijmenam.

<sup>29</sup> Une copie du triptyque est conservée actuellement par un descendant d'Eugène Verhaegen.

<sup>30</sup> E. DUPONT DE SABLANS, Notes... et Paul VERHAEGEN, *Note sur la Seigneurie de Veldonck*.

Parmi les autres enfants de Maître Martin, Claire Verhaegen épousa Corneille Van den Eynde: le couple eut neuf enfants. Claire et son mari moururent en 1625 d'une maladie contagieuse qui fit des ravages dans la région. Sa soeur Catherine, épousa Jean Van den Eynde (frère de Corneille), qui était échevin: elle en eut neuf enfants, elle aussi. Catherine mourut en 1617 après une pénible maladie. Sa soeur Anna naquit en 1581 au milieu de troubles qui firent qu'elle ne fut baptisée à Heyst-op-den-berg qu'en 1584. Elle épousa Pierre Wouters et mourut en 1635. Le baptême de sa soeur Jeanne Verhaegen fut retardé lui aussi jusqu'en 1584 en raison des mêmes troubles. Son premier mari Guillaume van Cloot mourut des suites d'un accident en 1619 et elle se remaria avec Pierre Leyns. En 1628, les enfants de Maître Martin Verhaegen habitaient encore à Rijmenam et y possédaient des terres<sup>31</sup>.

Les temps étaient troublés: en 1572 les troupes espagnoles s'étaient livrées à des massacres et des pillages à Malines; en 1578 une bataille avait eu lieu à Rijmenam tandis que le village de Werchter avait été incendié par les Gueux en 1581.<sup>32</sup> Outre les troubles dus à la guerre, une épidémie de peste fit des ravages dans la population de Haecht en 1636.<sup>33</sup>

4 - Mais reprenons la lignée qui devait perpétuer la famille, c'est-à-dire la descendance de Philippe Verhaegen. Philippe est cité en 1543, puis encore en 1565 comme propriétaire à Rijmenam.<sup>34</sup>

5 - A la septième génération, François Verhaegen, (environ 1560 - env. 1635), fils de Philippe, épousa en premières noces, vers 1604, Paschasie van den Dycke. Il est cité dans des actes de Rijmenam de 1615 et 1620.<sup>35</sup> François resta en contact étroit avec ses cousins les enfants de Martin: il apparaît notamment comme témoin à leurs mariages et comme parrain de leurs enfants.

François acheta une maison avec jardin à Werchter (1604). Il s'installa dans ce village où il acquit encore d'autres biens en 1605 et en 1608. En 1607, il est encore question de François Verhaegen, de sa femme et de ses enfants, dans un acte de Berentode sous Rijmenam<sup>36</sup>. Peu après l'année 1608, François Verhaegen perdit sa femme et se remaria avec Elisabeth Peetermans qui lui donna trois enfants, dont Adrien. En 1617 il soutint un procès devant le mayeur et les échevins de Berentode. En 1646, les enfants de François Verhaegen payaient encore une rente annuelle de 12 florins au notaire Jean Verhaegen.<sup>37</sup>

6 - Adrien Verhaegen, né avant 1618 et décédé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, épousa en 1640 Elisabeth De Brier: ils eurent cinq enfants, dont Guillaume. Quant à sa soeur Anna Verhaegen, c'est très probablement cette Anna Verhaegen, épouse de Corneille Cornelis, qui vendit avec son mari un bien à Rijmenam en 1644.<sup>38</sup> Adrien avait aussi

<sup>31</sup> AFAV, dossier 36. Acte original de 1628 et acte scabinal de 1630.

<sup>32</sup> *Bulletin du cercle archéologique de Malines*, V, p. 197.

<sup>33</sup> AFAV, dossier 36. D'après le registre de décès de Haecht.

<sup>34</sup> E. DUPONT DE SABLANS, *Notes...* et Paul VERHAEGEN, *Note sur la Seigneurie de Veldonck*.

<sup>35</sup> E. DUPONT DE SABLANS, *Notes...* et AFAV, dossier 36, Notes d'après les actes scabinaux de Rijmenam.

<sup>36</sup> E. DUPONT DE SABLANS, *Notes...*

<sup>37</sup> Paul VERHAEGEN, *Note sur la Seigneurie de Veldonck*.

<sup>38</sup> AFAV, dossier 36. Notes d'après les actes scabinaux de Rijmenam.

un frère du nom de Pierre. Devenu notaire, Pierre est renseigné comme résidant à Werchter en 1639 et 1641.<sup>39</sup>

7 - Guillaume Verhaegen (né avant 1641 - mort en 1706) épousa Barbe Vermynlen, veuve de Guillaume Willems. Les Vermynlen étaient une ancienne famille de la région dont les membres avaient exercé des fonctions d'autorité dans leur commune. Guillaume occupait une maison avec des terres situées à Veldonck sous Werchter.<sup>40</sup> Guillaume et Barbe eurent deux fils: Corneille et Pierre.

8 - Corneille (1666-1727), épousa en première noces Pétronille van Castren dont il eut un fils, né en 1692, mais mort quelques jours après sa naissance. Il est probable que Pétronille mourut à ce moment ou peu après car Corneille se remarie en 1694 avec Marguerite Peeters qui lui donna un fils, Adrien. Corneille occupait aussi un bien sur la propriété de Veldonck et fut enterré à Werchter.

9 - Adrien (1695-1775) épousa Jeanne van den Broeck, issue elle aussi d'une famille de magistrats communaux. Ils eurent quatre enfants: deux filles, puis Jean-François probablement mort jeune, et enfin le notaire Jean, personnalité marquante de la famille qui devint notaire à Haecht.

10 - Jean (1726-1793) fit ses études de droit à l'Université de Louvain.<sup>41</sup> Il fut greffier de la cour féodale de Buecken, Beyssem et Assent, on trouve des actes signés de lui de 1758 à 1792. En 1755 Jean était signalé comme notaire résidant à Buecken. Il est aussi notaire royal à Bortmeerbeek, puis à Haecht, procureur aux causes et drossart de Roost.

Il s'installa à Haecht où les Verhaegen résidèrent jusqu'au moment où Pierre Verhaegen, (1767-1835), père de Pierre-Théodore, décida d'aller exercer ses fonctions d'avocat et de magistrat à Bruxelles vers 1790.

La seigneurie de Haecht qui dépendait de la baronnie de Rotselaer, appartient pendant plusieurs siècles aux ducs d'Aerschot; elle passa ensuite aux ducs d'Arenberg jusqu'à la Révolution française.<sup>42</sup> A Haecht, la maison familiale des Verhaegen, du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, était une grande bâtisse rectangulaire, en briques rouges, à un étage et toit d'ardoises mansardé, avec cinq fenêtres à l'étage, avec aussi des communs, grande remise, grange et cellier.<sup>43</sup> Située avec son jardin au bout du village, en face de la cure, elle existait encore vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>44</sup>

Le nom de Jean, notaire à Haecht, figure dans de nombreux actes de 1753 à 1763, et encore jusqu'en 1792<sup>45</sup>. Les armoiries actuelles des Verhaegen sont celles que choisit à l'époque le notaire de Haecht. Elles portent d'azur à la bande d'argent, accostées en chef d'un jambart cuirassé et éperonné de même, et en pointe d'un renard d'or passant

<sup>39</sup> AFAV, dossier 36. Idem.

<sup>40</sup> Voir Paul VERHAEGEN, *Note sur la Seigneurie de Veldonck*. On peut se demander si c'est le notaire de ce nom, signalé à Malines de 1688 à 1695.

<sup>41</sup> Charles VERHAEGEN, *op.cit.*, p.13.

<sup>42</sup> Arthur VERHAEGEN, *Livre Généalogique de la famille Verhaegen*, Manuscrit, 1888, p.5.

<sup>43</sup> Charles VERHAEGEN, *op.cit.*, p.10.

<sup>44</sup> Paul-Joseph VERHAEGEN, *Journal de P.-J. Verhaegen (1876-1885)*, Manuscrit et copie dactylographiée (62 p.), p.1.

<sup>45</sup> AFAV, dossier «Généalogie» et DUPONT DE SABLANS, *Notes...*

sur une terrasse de sinople. Heaume posé des deux tiers, à cinq grilles, colleté d'or, coiffé de bourrelet et lambrequins aux couleurs de l'écu. Cimier, un renard de l'écu. Le notaire reprit la jambe armée du blason de son aïeul Abraham Goltfus tandis que le renard était inspiré du nom de «Goltfus» (renard doré).<sup>46</sup>

Jean épousa Anne-Barbe van den Putte à Haecht le 28 février 1756.<sup>47</sup> Celle-ci descendait d'une famille de Herenthout que l'on peut retracer jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.<sup>48</sup>

Parmi les ancêtres d'Anne-Barbe figurait Hans Goltfus, facteur d'orgue originaire des environs de Cologne, qui s'était installé dans nos provinces au début du XVII<sup>e</sup> siècle, et avait par son mariage noué des liens solides avec la famille Grietens bien établie dans la région. Son fils Abraham fut mayeur de Haecht. Anne-Barbe était la fille de Jean-François Van den Putte (1699-1746) qui avait épousé Anne-Marie Vloebergs, fille de Jean Vloebergs et de Maria Guilielma Goltfus. Jean Vloebergs, était en son temps meunier et constructeur de moulins en bois et en pierre. Anne-Marie Vloebergs, à la mort de son mari, s'était retrouvée veuve avec six enfants; elle trouva appui auprès de sa mère, Maria Guilielma Goltfus, qui avait épousé en secondes noces Peeter Luytens, riche bourgeois de Haecht.<sup>49</sup> On constate donc que dès le XVII<sup>e</sup> siècle, les ancêtres de la famille avaient planté de solides racines dans le bourg de Haecht.

En règle générale les familles de l'époque étaient plus nombreuses qu'aujourd'hui. Il est vrai qu'en raison d'une mortalité infantile élevée, les parents ne pouvaient espérer que tous leurs enfants atteignent l'âge adulte. Jean Verhaegen (1726-1793) et son épouse Anne Barbe van den Putte eurent dix enfants: Jeanne, Guillaume, Pierre-Joseph, Pierre-Théodore, Jean-Joseph, Pierre, Anne-Marie, Anne-Catherine, Jean et Anne. Lui mourut en 1793 et Anne-Barbe quelques mois plus tard le 27 août 1794.<sup>50</sup> Jeanne Verhaegen (née en 1757), fille aînée de Jean, épousa un cousin, Pascal Goltfus, autre descendant de cette même famille Goltfus.<sup>51</sup> Deux fils nés après Jeanne, à savoir, Guillaume, né en 1759, et Pierre-Joseph, né en 1761, moururent au berceau. Le troisième fils du notaire Jean devait s'illustrer tant à l'Université qu'au sein de l'Eglise. En effet Pierre-Théodore Verhaegen, (1762-1822), oncle du fondateur de l'ULB, fut proclamé «Primus in artibus» ou lauréat en philosophie, de l'Université de Louvain, en 1781. Un «Primus» était le lauréat d'un concours universitaire disputé entre de nombreux candidats. Sa proclamation était à l'époque un événement considérable qui donnait lieu à des festivités multiples: discours, cortèges solennels, banquets, etc. Le Duc d'Arenberg assista à la fête à Haecht en l'honneur du lauréat et lui offrit en cadeau une bouilloire en argent.<sup>52</sup> Le Primus en philosophie fut ordonné prêtre en 1786.<sup>53</sup> Licencié en théologie, en 1793 il était professeur au Collège du

<sup>46</sup> La pierre tombale d'Abraham Goltfus, bourgmestre de Haecht, mort en 1717 portait un écusson où figure ce même jambart (AFAV dossier 11 et «Généalogie»).

<sup>47</sup> AFAV, dossier 36.

<sup>48</sup> E. VAN WIN, *Les 16 quartiers de Pierre-Théodore Verhaegen*, dans *L'intermédiaire du Généalogiste*, n°180, ann.XXX 6/75; M.-G. VAN DEN PUTTE, *La Famille Van den Putte et ses alliées*, brochure non publiée, 1992, 22p.

<sup>49</sup> Charles VERHAEGEN, *op.cit.*; M.-G. VAN DEN PUTTE, *op.cit.*, pp.4 et 14.

<sup>50</sup> AFAV, dossier 36.

<sup>51</sup> AFAV, dossier «Généalogie» et dossier 36.

<sup>52</sup> AFAV, dossier Pierre-Théodore Verhaegen, recteur de l'Université de Louvain.

<sup>53</sup> Arthur VERHAEGEN, *Pierre-Théodore avant dernier recteur magnifique de l'Université de Louvain*, Gand, 1884, p.17 et sv.

Proclamation en 1781 de Pierre-Théodore Verhaegen (1762-1822), futur recteur de l'Université de Louvain, oncle et parrain de Pierre-Théodore Verhaegen, comme «Primus in artibus», ou docteur en philosophie.

Collection Guy Verhaegen

Faucon de l'Université. Il devint régent du Collège de Chateau en 1795, et encore professeur de philosophie (1797), et puis enfin recteur magnifique de la même université. A un moment où le régime français interdisait le culte catholique romain et exigeait des prêtres un serment d'allégeance à la République, le recteur refusa de prêter le serment, assista à la suppression forcée de l'Université et dut se cacher à cause des persécutions contre les prêtres réfractaires.

Pourchassé à ce titre par l'occupant français, il fut blessé lors de son arrestation sous la Terreur, alors qu'il se cachait dans le petit village de Haasdonck en Flandre. On conserve encore actuellement comme une relique à la cure de ce village, le col taché de sang du prêtre résistant. Nommé curé à Munte en 1802, puis, en 1805, curé du Petit Béguinage à Gand, il fut encore inquiété par les autorités judiciaires françaises en 1812. Après la chute de l'Empire, il accéda à diverses fonctions ecclésiastiques et en 1817, il fut promu à la fonction de vicaire général à Gand par Mgr de Broglie évêque de Gand exilé par le roi Guillaume des Pays-Bas.

Le recteur fut un exemple de l'attachement de la famille à la religion catholique. En effet, les ascendants de Pierre-Théodore étaient catholiques, baptisés, mariés et enterrés à l'église. Nombreux parmi leurs parents furent prêtres ou religieuses. Souvent aussi les enfants morts en bas âge, de même que certains notables furent, selon la coutume de l'époque, enterrés dans l'église même de leur village. Ils firent aussi des donations aux institutions religieuses ou caritatives.

Le recteur fut aussi le parrain de Pierre-Théodore, fondateur de l'ULB.

Les sentiments de solidarité familiale se manifestaient fréquemment: le Primus et recteur de Louvain Pierre-Théodore, par exemple, servit pendant plusieurs années une rente annuelle à sa soeur Anna de santé fragile et les membres de la famille plus fortunés faisaient des prêts d'argent à ceux qui connaissaient des difficultés financières.<sup>54</sup>

Du fait de ses titres académiques, le recteur avait droit à des armoiries personnelles. Nous pensons que c'est lui qui choisit la devise reprise par la famille un siècle plus tard: «*Servat et Arcet*», Il (le Bon Pasteur) protège (les brebis qui lui sont confiées) et écarte (les loups).

Un autre fils du notaire Jean, Jean-Joseph (1764-1808), succéda à son père comme notaire royal à Haecht en 1793.<sup>55</sup> Il apparaît déjà comme témoin dans un acte de 1787.<sup>56</sup> Secrétaire de la seigneurie de Buecken, Beyssen et Assent, il avait épousé à Haecht Elisabeth Cloetens laquelle lui survécut et se remaria avec J.B. De Keyzer. Jean-Joseph et Elisabeth eurent six enfants dont le plus connu fut le Père Pierre-Joseph.

Pierre-Joseph (1800-1868), entra dans la Compagnie de Jésus, tandis que son frère devint prêtre séculier. Pierre-Joseph quitta la Belgique pour les Etats-Unis en 1821, sous la période hollandaise, avec six autres jeunes flamands. Leur projet était de s'accorder avec les jésuites du Maryland pour évangéliser les Indiens. Envoyés d'abord dans le Missouri en 1823, ses compagnons et lui firent une grande partie du chemin à pied. Pierre-Joseph devint professeur au noviciat et fut ordonné prêtre. Il

<sup>54</sup> AFAV, dossier Pierre-Théodore Verhaegen, recteur...

<sup>55</sup> Idem.

<sup>56</sup> E. DUPONT DE SABLANS, *Notes...*

participa à la réouverture de l'Université de Saint-Louis (Etats-Unis) en 1828 et en devint le premier recteur (ou président). On rapporte qu'il y élaborait le programme d'enseignement de l'Université et obtint pour elle sa charte officielle en 1832. Il occupa la fonction de recteur jusqu'en 1836. On a écrit que l'Université qui avait commencé modestement, connut rapidement le succès auprès des fils des planteurs blancs de la région. En 1842, Pierre-Joseph contribua à adjoindre à l'Université une Faculté de médecine. Il fut nommé Supérieur puis Vice-Provincial de la Mission (des jésuites) du Missouri en 1836. Sous son impulsion, des missions furent établies dans

Pierre-Joseph Verhaegen (1800-1868), jésuite et recteur  
jusqu'en 1836 de l'Université de Saint-Louis (Etats-  
Unis).

Photographie.

Archives Véronique Verhaegen

des tribus indiennes en 1836, 1838, 1839, 1840 et 1841. Il fut notamment à l'origine des missions du très célèbre père De Smet auprès des Indiens des Montagnes Rocheuses et de l'Oregon.<sup>57</sup> En 1848, le Père Verhaegen fut nommé président du Collège St-Joseph à Bardstown dans le Kentucky, fonction qu'il exerça jusqu'en 1851. Puis de 1851 à 1858, il fut successivement Supérieur de résidence à St-Charles (Missouri), et professeur de théologie à l'Université de Saint-Louis. Il mourut en 1868 et fut enterré à Florissant.

<sup>57</sup> *Memorial volume of the diamond jubilee of St Louis University. 1829-1904*, Saint-Louis, 1904, p.8; J. GRIFFIN, *The contribution of Belgium to the Catholic Church in America (1523-1857). A Dissertation*. In: *The Catholic University of America, Studies in American Church History*, Washington DC, 1932.

Parmi les autres enfants de Jean et Anne-Barbe, on trouve Anne-Marie (née en 1770) qui épousa Jean-François Segers de Haecht, Anne-Catherine, décédée sans postérité en 1795, un petit Jean qui se noya dans la Dyle à l'âge de neuf ans, et enfin, Anne (1778-1850) qui vécut comme béguine au Grand Béguinage de Louvain. Mais la lignée se poursuivit surtout par l'avocat et juge Pierre.<sup>58</sup>

11 - Pierre Verhaegen (1767-1835), fils du notaire Jean et de Anne-Barbe van den Putte devint avocat au Conseil Souverain de Brabant en 1790.<sup>59</sup> Il s'installa à Bruxelles. Licencié dans les deux droits de l'Université de Louvain en 1790, reçu avocat au Conseil Souverain du Duché de Brabant en 1792, Pierre était aussi avocat de la Curie du Diocèse de Malines.<sup>60</sup> On a écrit de lui «qu'il était extrêmement apprécié comme jurisconsulte et qu'on l'appelait au Palais le «Corpus Juris ambulante».<sup>61</sup>

Pierre s'occupait activement des affaires de la famille et notamment des intérêts de sa sœur célibataire Anna, et de ceux de son frère, l'ancien recteur de Louvain.<sup>62</sup>

Il avait épousé le 5 octobre 1795, en l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, Jeanne Schuermans (1773-1853), qui était la fille de François-Joseph et de Claire Corbisiers<sup>63</sup>. Des Schuermans qui habitaient Anvers au XVIII<sup>e</sup> siècle, s'étaient établis à Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle où François-Joseph, père de Jeanne qui était fondeur d'étain, mourut en 1811.<sup>64</sup> Cette famille était apparentée aux Van Bommel qui étaient également des parents des Barbanson, famille de l'épouse de Pierre-Théodore.<sup>65</sup> Jeanne Verhaegen-Schuermans survécut plusieurs années à son mari et habita durant cette période à Boitsfort, dans une maison avec jardin située drève du Duc. Fervente chrétienne, elle avait, selon la tradition familiale, à de multiples reprises pressé son fils de quitter la Loge.

Le ménage eut trois fils: Pierre-Théodore, François-Joseph (ou Frans) et Jacques-François (ou James). Connaissant bien le français, le flamand et l'anglais, ils auraient donné à leurs fils un prénom respectivement de consonnance française, flamande et anglaise.

Pierre s'était établi à Bruxelles, d'abord rue des Chapeliers, où Pierre-Théodore naquit en 1796. Plus tard, vers 1816, il habita un vaste hôtel de la rue Neuve dont il était propriétaire. L'immeuble fut démoli en 1879.<sup>66</sup>

Après la seconde invasion française, le Souverain Conseil de Brabant est dissous. Pierre, pressé par ses amis, décide, dans l'intérêt de ses concitoyens, d'accepter le mandat de juge au tribunal criminel de la Dyle proposé par l'occupant. Cette fonction n'était pas une sinécure et le fit assez mal voir d'une partie de la population. Mais «grâce à lui, un grand nombre de suspects furent sauvés, profitant de sa

<sup>58</sup> AFAV, dossier 36. Notes d'après les registres paroissiaux de Haecht.

<sup>59</sup> Paul-Joseph VERHAEGEN, *Journal...*

<sup>60</sup> Charles VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 16.

<sup>61</sup> Eugène VERHAEGEN, *Notes sur la famille Verhaegen-Nève*, Manuscrit et copie dactylographiée, 1877 (AFAV).

<sup>62</sup> AFAV, dossier Pierre-Théodore Verhaegen, recteur...

<sup>63</sup> AFAV, dossier «Généalogie».

<sup>64</sup> E. VAN WIN, *op. cit.*

<sup>65</sup> AFAV, dossier «Généalogie».

<sup>66</sup> Eugène VERHAEGEN, *op. cit.*; Paul-Joseph VERHAEGEN, *Journal...*; Notes de J. LORTHIOIS (1995); Charles VERHAEGEN, *op. cit.*, p.16.



mansuétude.»<sup>67</sup> A la fin de la Terreur, il devint juge au tribunal de Bruxelles puis, au moment de l'avènement de l'Empire, il reprit la toge d'avocat. Pierre, en 1828 encore, donnait des conseils à son fils en lui déconseillant de défendre Mgr Desmet dans un procès intenté à ce dernier.<sup>68</sup>

Pierre Verhaegen mourut le 12 novembre 1835. Lui-même, et plus tard son épouse, furent enterrés à Haecht. Une dalle tumulaire portant une inscription en flamand était, en 1879 encore, encastrée dans le chœur de l'église.<sup>69</sup> Elle disait: «*Begraefplaats van Mr Petrus Verhaegen in zijn leven advocaet bij den souvereyjne Raed van Brabant en naer dien bij het Keijzerlijk Hof te Brussel, geboren te Haecht den 30 october 1767, overleden te Brussel den 12 november 1835 en van zijn gemaelinne Mevrouw Joanna Francisca Schuermans geboren te Brussel den 8 juny 1773, overleden te Brussel den 1 juny 1853.*»

Au terme de ce survol de la destinée des ascendants de Pierre-Théodore Verhaegen, on peut relever quelques constantes de leur histoire familiale: le respect de la tradition et de la continuité: continuité de la famille, maintien des traditions religieuses et un souci permanent du service de la chose publique.

Le maintien de ces traditions devait s'appuyer sur des fondements matériels. La recherche d'un niveau de vie convenable, assuré par une fortune en terres et en créances, est une donnée permanente de cette histoire familiale où les notaires sont nombreux.

Mais, une fois le niveau de vie assuré on trouve aussi la préoccupation du service de la communauté (village, paroisse, évêché, cours de justice, université). S'y mêlent fréquemment des préoccupations intellectuelles; qu'il s'agisse de philosophie, de théologie ou de droit, et qui se concrétisent dans l'exercice de fonctions universitaires.

Finalement, la continuité dans l'effort a eu pour résultat une progression sociale indéniable qui se traduit d'ailleurs dans les déplacements des lieux d'existence: des village de Rijmenam et Werchter, le siège principal de la famille passe à Haecht ou Malines, puis à Bruxelles.

<sup>67</sup> Charles VERHAEGEN, *op.cit.*, p.16

<sup>68</sup> AFAV, dossier Pierre-Théodore Verhaegen.

<sup>69</sup> Eugène VERHAEGEN, *op.cit.*; AFAV, dossier «Généalogie».

participa à la réouverture de l'Université de Saint-Louis (Etats-Unis) en 1828 et en devint le premier recteur (ou président). On rapporte qu'il y élaborait le programme d'enseignement de l'Université et obtint pour elle sa charte officielle en 1832. Il occupa la fonction de recteur jusqu'en 1836. On a écrit que l'Université qui avait commencé modestement, connut rapidement le succès auprès des fils des planteurs blancs de la région. En 1842, Pierre-Joseph contribua à adjoindre à l'Université une Faculté de médecine. Il fut nommé Supérieur puis Vice-Provincial de la Mission (des jésuites) du Missouri en 1836. Sous son impulsion, des missions furent établies dans

Pierre-Joseph Verhaegen (1800-1868), jésuite et recteur  
jusqu'en 1836 de l'Université de Saint-Louis (Etats-  
Unis).

Photographie.

Archives Véronique Verhaegen

des tribus indiennes en 1836, 1838, 1839, 1840 et 1841. Il fut notamment à l'origine des missions du très célèbre père De Smet auprès des Indiens des Montagnes Rocheuses et de l'Oregon.<sup>57</sup> En 1848, le Père Verhaegen fut nommé président du Collège St-Joseph à Bardstown dans le Kentucky, fonction qu'il exerça jusqu'en 1851. Puis de 1851 à 1858, il fut successivement Supérieur de résidence à St-Charles (Missouri), et professeur de théologie à l'Université de Saint-Louis. Il mourut en 1868 et fut enterré à Florissant.

<sup>57</sup> *Memorial volume of the diamond jubilee of St Louis University. 1829-1904*, Saint-Louis, 1904, p.8; J. GRIFFIN, *The contribution of Belgium to the Catholic Church in America (1523-1857). A Dissertation*. In: *The Catholic University of America, Studies in American Church History*, Washington DC, 1932.

## Pierre-Théodore Verhaegen: L'homme et sa famille

Pierre-Théodore Verhaegen naquit à Bruxelles le dix-neuvième jour du mois de fructidor de l'an IV de la République française, autrement dit le 5 septembre 1796, rue des Chapeliers (à deux pas de la Grand-Place). Fils aîné de Pierre Verhaegen et Jeanne Schuermans, il fut prénommé Pierre-Théodore, comme son oncle paternel, qui fut un temps recteur de l'Université de Louvain, et qui était également son parrain.

Deux petits frères vinrent agrandir la famille: François-Joseph le 1<sup>er</sup> août 1800 et Jacques-François le 15 janvier 1802.

Pierre-Théodore Verhaegen fut inscrit dans le registre des naissances de l'Etat Civil de Bruxelles sans trait d'union dans son prénom. Il était souvent d'usage à l'époque de donner une série de prénoms au nouveau-né. Le petit Pierre-Théodore ne fut gratifié que de deux prénoms, et pourtant un problème se pose à nous. Dans l'usage a-t-il été prénommé plutôt Pierre, Théodore ou Pierre-Théodore, prénom double à écrire dans ce cas plutôt avec trait d'union? Lui-même signe son courrier en français «Verhaegen fils aîné» et en néerlandais «Verhaegen zoon» pour se distinguer de son père, puis «Verhaegen aîné» ou «oud», pour se différencier de son frère François, qui devint également avocat.

Son père l'appelait «cher Théodore» dans ses lettres. Par contre, son prénom complet, double et avec trait d'union apparaît sur de nombreux documents imprimés de son vivant tels sa thèse de droit, l'index des Annales Parlementaires, l'image mortuaire de son épouse ou ses premières notices biographiques<sup>1</sup>. Sur le faire-part de son décès, ses proches ont également écrit Pierre-Théodore. Même s'il était de temps à autre appelé Théodore dans un article de journal ou autre document, c'est probablement la notice biographique de Frans van Kalken publiée en 1927 dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* qui lança la mode de l'appeler - définitivement mais à tort - Théodore Verhaegen.

<sup>1</sup> Eugène Bochart en 1858, Nestor Considérant en 1862, Adolphe Roussel en 1863 ou Louis Hymans en 1877 écrivent tous Pierre-Théodore.

Jeanne Barbanson (1795-1858), épouse de Pierre-Théodore Verhaegen, alors président de la Chambre des Représentants.

Copie (1904) par Aelman du portrait peint en 1849 par François-Joseph Navez.

Collection privée

En l'absence de sources on peut s'imaginer que l'enfance de Pierre-Théodore fut celle d'un fils de famille bourgeoise aisée établie à Bruxelles. Les parents parlaient et enseignaient à leurs fils le flamand, le français mais également l'anglais.<sup>2</sup> Les années d'enfance de Pierre-Théodore «s'écoulèrent paisibles et studieuses», non pas dans le «confortable hôtel familial de la place du Samedi, près de l'église Saint-Jean-Baptiste du Béguinage»<sup>3</sup>, comme l'écrira plus tard son biographe Frans van Kalken, mais rue des Chapeliers. La famille Verhaegen ne déménagea qu'entre 1812, date à laquelle ils sont encore inscrits rue des Chapeliers et 1816, année où toute la famille; père, mère, leurs trois fils et une servante sont domiciliés rue Neuve à Bruxelles.<sup>4</sup>

Pierre-Théodore fut élevé dans la foi par des parents très attachés à la religion catholique. Ne baptisèrent-ils pas leur fils aîné «don de Dieu»? Peut-être le tinrent-ils le plus possible éloigné des écoles publiques impériales et chargèrent-ils des précepteurs de son éducation et de sa formation<sup>5</sup>, on retrouve pourtant sa trace en 1807 comme élève de sixième latine au lycée de Bruxelles, où il termina d'ailleurs quatrième.<sup>6</sup> En 1815, il obtint son diplôme à l'École de Droit de Bruxelles, institution fondée quelques années plus tôt par Napoléon. Il y présenta sa thèse le mercredi 28 juin 1815 et devint avocat le mois suivant, en juillet 1815, en cet été où Bruxelles se réjouissait d'avoir définitivement échappé au régime français. Pierre-Théodore partagea ce sentiment de joie. Il allait bientôt avoir 19 ans et sa carrière pouvait commencer...

Pierre-Théodore Verhaegen épousa à Bruxelles le 27 juillet 1819, Jeanne (Philippine Françoise Joséphine) Barbanson.

Jeanne Barbanson était la fille de Jean-Baptiste Barbanson, président du tribunal de première instance de Bruxelles, et de Marie-Thérèse Schwartz. Les Barbanson descendaient de la famille de Sweerts qui appartient à un des sept lignages patriciens de la ville de Bruxelles.

Lorsque Pierre-Théodore Verhaegen et Jeanne Barbanson se marièrent, il avait 22 ans, elle avait 9 mois de plus que lui. Leur idylle avait commencé plus d'un an auparavant comme l'attestent les lettres des membres de la famille Barbanson. Le 9 février 1818, Jean-Baptiste Barbanson écrivit à son fils Jean, alors étudiant en droit à Liège; «Les amours de Jeannette vont leur train à ce qui paraît...», tout en lui précisant qu'il ne pouvait lui en dire plus pour l'instant. Jeannette reprit et continua la lettre commencée par son père par quelques allusions mystérieuses: «Enfin voilà les plaisirs d'hiver passés, je les regrette bien vivement; mais ils vont faire place à d'autres, la promenade bientôt va avoir lieu et vous savez que je n'en suis point ennemie...». Jean-Baptiste Barbanson tint son fils au courant de l'évolution des amours de sa soeur en lui racontant dans une lettre datée du 6 avril 1818: «Mr V..... m'a demandé la

<sup>2</sup> Archives familiales Alain Verhaegen (AFAV), Journal de Paul-Joseph Verhaegen (commencé par Eugène Verhaegen), copie dactylographiée.

<sup>3</sup> F.VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen*, in: *Revue de l'Université de Bruxelles*, Bruxelles, 1927, p.3.

<sup>4</sup> Merci à M. Jacques Lorthiois pour ces précieux renseignements. Merci également à MM. Mebis et Smeulders.

<sup>5</sup> F.VAN KALKEN, *Ibidem*.

<sup>6</sup> A.F.A.V., renseignement de Paul-Joseph Verhaegen provenant des Archives Générales du Royaume (Préfecture de la Dyle).

permission de fréquenter Jeannette, il vient la voir de temps en temps, cela entre nous.»<sup>7</sup>

Pour Verhaegen, Jeanne Barbanson était certes un beau parti, d'autant plus qu'elle était une «jeune personne joignant à une beauté rare et réputée dans la ville, toutes les vertus chrétiennes».<sup>8</sup>

Le jeune couple s'installa pour quelques années à la place du Samedi à Bruxelles, probablement dans une maison appartenant aux Barbanson. Dès 1820, ils achetèrent une maison de campagne à Watermael-Boitsfort et y établirent leur résidence secondaire.

Pierre-Théodore et Jeanne Verhaegen eurent cinq enfants, dont deux moururent en bas âge. Les trois enfants qui vécurent vinrent au monde à Bruxelles: leur fils, Jean-Baptiste François Eugène, dit Eugène, naquit le 31 août 1820. Ensuite suivirent deux filles: Marie-Thérèse le 11 novembre 1821 et Marie-Anne le 7 août 1824.

L'intérêt de Verhaegen pour la politique se manifesta à cette époque puisqu'il fut nommé bourgmestre de Watermael-Boitsfort en 1825. Toute la famille passa désormais six mois de l'année à la campagne et six mois dans la capitale.

Les Verhaegen changèrent leur résidence bruxelloise en 1826 en se fixant définitivement dans un hôtel particulier sis alors au 19 de la rue des Minimes («la première porte à droite venant du Grand Sablon»<sup>9</sup>). Cet hôtel était «une vaste construction comprenant un bâtiment à la rue, une cour avec des bâtiments à l'aile droite, des écuries, des remises, chapelle au 1<sup>er</sup> étage en avant-corps.»<sup>10</sup>

La carrière d'avocat de Verhaegen était déjà bien lancée; le procès des grands vicaires de Gand en 1821, dont il était un ardent défenseur, avait déjà beaucoup fait parler de lui. Il fut aidé par «des connaissances profondes du droit dues à de sérieuses études, par une éloquence facile, un jugement sain, une dialectique serrée, une intelligence peu commune et une éloquence entraînant.»<sup>11</sup>

Son engagement politique et philosophique suivra la même voie, celle de l'engagement total, sans concession. Il n'était certes pas dans le caractère de Verhaegen de faire les choses à moitié.

Né, grandi, et devenu Docteur en droit dans un pays sous domination française, Verhaegen avait commencé sa vie professionnelle et fondé une famille sous le règne de Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas. Il s'était lié d'amitié avec le prince d'Orange et était sincèrement attaché à la Maison d'Orange et au roi Guillaume I<sup>er</sup>, dont il appréciait les conceptions de laïcité et de séparation du temporel et du spirituel dans les affaires de l'Etat. Aussi, comme cette situation politique lui convenait fort bien, il vit arriver d'un très mauvais oeil la révolution de 1830 qui allait sonner le glas des Pays-Bas unifiés et sceller l'indépendance de la Belgique.

<sup>7</sup> A.F.A.V., dossier Pierre-Théodore Verhaegen.

<sup>8</sup> A.F.A.V., Journal de Paul-Joseph Verhaegen.

<sup>9</sup> A.F.A.V., dossier Pierre-Théodore Verhaegen.

<sup>10</sup> A.F.A.V., Journal Paul-Joseph Verhaegen.

<sup>11</sup> N.CONSIDERANT, *Pierre-Théodore Verhaegen*, Bruxelles-Leipzig, 1862, p.21. (Discours de M.Duvigneaud)

En tant que bourgmestre de Watermael-Boitsfort, où il choisit de résider pendant les journées révolutionnaires de 1830, il prit au mois d'août quelques mesures pour faire cesser les troubles sur son territoire.<sup>12</sup> A l'exemple de la bourgeoisie qui avait créé une garde pour rétablir l'ordre à Bruxelles, Verhaegen prit le commandement de la Garde bourgeoise dans sa commune. Il considérait les manifestants comme des fauteurs de troubles à mettre au pas afin de rétablir l'ordre et faire régner le calme. Il termina une lettre au commissaire du district de Bruxelles par ces mots optimistes: «*Alles staat ook ten dien aangaande in het beste order.*»<sup>13</sup>

Verhaegen n'aimait ni le désordre, ni les bouleversements aux résultats incertains. Il s'expliquera quelques années plus tard: «je ne croyais pas à la sincérité de tous les hommes qui s'empressaient de démolir, sans même savoir ce qu'ils auraient mis à la place; ennemi d'ailleurs de toute commotion, je me suis abstenu, et je m'en félicite.» Il craignait également que la révolution ne nuise à l'économie: «Je redoutais pour mon pays, et surtout pour son industrie et pour son commerce les suites d'une commotion politique»<sup>14</sup>. Il insista en outre sur le fait qu'il redoutait une prise de pouvoir des catholiques, malgré l'union conclue entre ces derniers et les libéraux: «C'est que déjà je craignais que cette révolution, qui devait bouleverser un trône, attirer sur notre patrie des pertes et des périls de toute espèce, ne fût pour les uns qu'un piédestal pour monter aux premières positions de l'Etat, et que sais-je, rêver peut-être le diadème; pour d'autres, un instrument de domination».<sup>15</sup> Même si ces derniers arguments relevaient peut-être de constatations a posteriori, sa crainte des commotions et son attachement à la famille royale des Pays-Bas étaient les raisons principales de sa prise de position si nette. Lorsque le Congrès National fut formé début novembre 1830, Verhaegen fut élu membre suppléant. La mort du député qu'il devait remplacer survenant au moment où le décret d'exclusion de la Maison d'Orange fut voté par le Congrès, il refusa d'y siéger «parce que [son] opinion ne le [lui] permettait pas»<sup>16</sup>. Il accepta de bonne grâce la nouvelle situation politique de la Belgique après le choix, par le Congrès, le 4 juin 1831, de Léopold de Saxe-Cobourg comme roi; «La révolution faite, je l'ai considérée comme un fait accompli. J'ai accepté franchement et loyalement la constitution qu'elle a produite et la dynastie qu'un dernier scrutin électoral a mise sur le trône de Belgique.»<sup>17</sup>

D'après son contemporain Eugène Bochart, «les fonctions de bourgmestre et le noble exercice de la profession d'avocat occupèrent tous les instants de M. Verhaegen jusqu'en 1833»<sup>18</sup>

Cette année 1833 fut importante pour Verhaegen car il fut élu Vénérable de la loge des Amis Philanthropes. Il y introduisit ses frères François, qui était avocat<sup>19</sup>, et

<sup>12</sup> Contrairement à ce qu'il affirma plus tard à la Chambre, en réponse aux attaques dont il était régulièrement l'objet: «J'étais à ma campagne et je ne l'ai pas quittée pendant six mois: je ne me suis mêlé en rien des affaires qui se traitaient à Bruxelles; je suis resté neutre.» (*Moniteur belge*, Séance du 21 mars 1843)

<sup>13</sup> Archives communales de Watermael-Boitsfort. Correspondentieboek der gemeente Watermael-Boitsfort 1825-1830, nr°95.

<sup>14</sup> *Moniteur belge*, Séance du 21 mars 1843.

<sup>15</sup> *Moniteur belge*, Séance du 27 mai 1842.

<sup>16</sup> E. BOCHART, *Biographies des membres des deux Chambres législatives (Session 1857-58)*, Bruxelles, 1858, p.5.

<sup>17</sup> *Moniteur Belge*, Séance du 27 mai 1842.

<sup>18</sup> E. BOCHART, *op.cit.*, p.4.

<sup>19</sup> François-Joseph épousa Marie-Elisabeth Boels dont il eut 7 enfants: Pierre, Léon, Valérie, Marie, Jacques, Eugénie et Isabelle. Seul Pierre eut une descendance mâle avec la naissance de Gaston et d'Émile.

Jacques, devenu notaire.<sup>20</sup> Les trois frères semblaient donc idéologiquement sur la même longueur d'onde et défendre les mêmes opinions. Pierre-Théodore put, lors des élections, compter sur leur appui comme candidats libéraux actifs.

L'année suivante, Verhaegen se lança corps et âme dans la bataille pour la fondation de l'Université de Bruxelles. Les mois qui suivirent son célèbre discours prononcé le 24 juin 1834 à la loge des Amis Philanthropes au sujet de l'Université, furent une période d'intense activité qui s'étendit jusqu'à la mise en oeuvre de celle-ci, en novembre 1834.

Verhaegen eut le chagrin de perdre son père un an plus tard: Pierre Verhaegen décéda à son domicile de la rue Neuve le 12 novembre 1835. Nous ne savons pas grand-chose de la nature des rapports entre le père et le fils si ce n'est que Pierre Verhaegen signait ses lettres tendrement «votre affectueux père». Il avait soutenu son fils dans ses études de droit et continua ensuite à lui prodiguer des conseils. Il resta fidèle à ses conceptions religieuses et politiques, puisque, bien des années plus tard, un jour de discussion au Parlement, le député catholique de Merode osa faire allusion au père de Verhaegen: «Une personne à laquelle je devais un grand respect mérité, contemporain de feu M. Verhaegen père, m'a souvent raconté qu'il appelait la franc-maçonnerie franche friponnerie». Verhaegen, piqué au vif, répondit sèchement, tout en admettant que les opinions de son père différaient des siennes; «Une seule observation m'a péniblement affecté, celle qui se rattache à des souvenirs de famille. M. de Merode a osé évoquer l'ombre de mon père, il m'a mis en face du respect que je dois à l'auteur de mes jours. Je respecte la mémoire de mon père, je respecte ses opinions, mais mes opinions à moi sont ma propriété».<sup>21</sup>

Verhaegen fut de nouveau plongé dans le deuil en janvier 1838, avec la perte cruelle de sa fille aînée Marie-Thérèse. Elle avait contracté une maladie de l'estomac quelques semaines auparavant. Le 25 décembre 1837, Verhaegen dut décliner une invitation à dîner chez le baron de Stassart, Grand Maître du Grand Orient de Belgique, en ces termes: «Ma fille est toujours dans la même position dangereuse où elle se trouvait il y a huit jours. Ce qui m'empêche de sortir et de vous faire une visite pour vous remercier ainsi que Mme la Baronne de l'intérêt que vous voulez bien lui porter»<sup>22</sup>. Marie-Thérèse, alors âgée de 16 ans, décéda une semaine plus tard, le 2 janvier 1838, «munie de tous les Secours Spirituels». Elle fut enterrée à Molenbeek-Saint-Jean le vendredi 5 janvier et le service funèbre fut célébré dans l'église de Notre-Dame des Victoires le lendemain.

Verhaegen reporta toute son affection paternelle sur Eugène et Marie.

Eugène, né en 1820, fit des études secondaires à l'Institut Gaggia, fondé en 1828 à Bruxelles. Le choix de Verhaegen d'y envoyer son fils était délibéré: il soutenait cette école et appelait ses compagnons à faire de même: «Dans les circonstances pénibles

<sup>20</sup> Jacques-François épousa Marie Poussielgue, fille du baron Poussielgue, médecin de Napoléon I<sup>er</sup>. Ils eurent une fille: Zélie-Théodorine.

<sup>21</sup> *Annales Parlementaires. Chambre*, Séance du 29 avril 1846.

<sup>22</sup> J.BARTIER, *Laïcité et franc-maçonnerie*, Bruxelles, 1981, p.128.





Buste de Pierre-Théodore Verhaegen.

Dessin au crayon «fait par Arthur» Verhaegen (1847-1917)

Archives Verhaegen

Le modèle pris par le petit-fils doit avoir été le buste réalisé en 1847 par Henri-Joseph Vandebroek (Anvers 1822-Louvain 1855).

Pierre-Théodore Verhaegen.

Buste sur piedouche. Signé sous la coupure : «H. Vandebroeck 1847»; marbre.

Collection vicomte le Hardy de Beaulieu

où vit le libéralisme, une fondation littéraire de cette importance ne saurait se maintenir avec éclat par la volonté d'un seul homme mais soutenue, encouragée, favorisée par nous, elle s'améliorera, prospérera et si déjà, dans son organisation actuelle elle a fourni un grand nombre d'élèves à l'université libre,(...)».<sup>23</sup> Eugène poursuivit donc ses études à l'Université de Bruxelles. Il obtint le titre de docteur en droit avec la plus grande distinction à l'âge de vingt ans. Il «s'empressa d'adopter les idées de son père»<sup>24</sup>, et fut affi-

lié à la loge des Amis Philanthropes le 13 octobre 1840,<sup>25</sup> puis, toujours suivant les traces de son père, embrassa la carrière d'avocat. Malheureusement, contrairement à Pierre-Théodore, Eugène avait une santé fragile qui l'empêcha de faire une carrière au barreau. Il travailla davantage comme avocat consultant et écrivit quelques mémoires.<sup>26</sup>

Le 14 avril 1846, il épousa Florence Nève, de neuf ans sa cadette. Leur première rencontre datait du 30 mars 1845. Florence Nève nota dans son journal: «Nous avons passé la soirée chez Mr Verhaegen. Marie est une charmante personne. Son frère [Eugène], cet ours mal léché qui dédaigne les jeunes gens et les plaisirs, son frère a daigné paraître dans ce petit cercle intime, et sa conversation m'a charmée. Nous avons valsé ensemble, j'ai chanté et nous nous sommes quittés les meilleurs amis du monde»...<sup>27</sup> Ce mariage fut non seulement un tournant dans la vie personnelle d'Eugène, mais provoqua également une évolution de ses conceptions philosophiques. Florence Nève était très croyante et elle eut sa vie durant une très grande influence sur son époux. Le couple s'installa rue Zinner, dans une maison appartenant à Pierre-Théodore Verhaegen, qui devint grand-père pour la première fois avec la naissance d'Arthur-Théodore, dit Arthur, le 31 août 1847. Il devint, comme le voulait la tradition, le parrain de son petit-fils aîné qu'il tint sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale Saint-Jacques-sur-Coudenberg. Verhaegen accompagna également son filleul Arthur lors de sa confirmation le 20 mars 1858. Par contre, lorsque ce dernier entra quelques mois plus tard au Collège Saint-Michel à Bruxelles pour y faire ses humanités, le grand-père marqua sa désapprobation de voir confier l'éducation de son petit-fils aux Jésuites.<sup>28</sup>

<sup>23</sup> E. WITTE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge du XIX<sup>e</sup> siècle. 1830-1855*, Louvain-Paris, 1973, p.157.

<sup>24</sup> L'Institut Gaggia ferma ses portes en 1846.

<sup>25</sup> A.F.A.V., *Journal de Paul-Joseph Verhaegen*.

<sup>26</sup> E. WITTE, *op. cit.*, p.411.

<sup>27</sup> A.F.A.V., *Journal de Paul-Joseph Verhaegen*. Arthur Verhaegen écrit: «Mon père, d'une complexion plutôt délicate, -bien que ses parents eussent tous deux une santé robuste,-atteint, de loin en loin, de crises nerveuses, dut renoncer de très bonne heure aux fatigues, comme aussi aux succès et aux profits du barreau.»(Source: [A. VERHAEGEN], *Ma mère*, s.d., s.l., p.23.)

<sup>28</sup> [A. VERHAEGEN], *op. cit.*, p.13.

<sup>29</sup> [A. VERHAEGEN], *op. cit.*, p.24.

Marie, elle, ne se maria qu'en 1861, à l'âge de 37 ans. Elle épousa Adolphe le Hardy de Beaulieu, qui était l'oncle maternel de sa belle-soeur Florence Nève. Adolphe le Hardy était ingénieur, membre du Conseil Provincial du Brabant - comme Verhaegen le fut pendant un an - et franc-maçon. Il avait donc plusieurs atouts pour plaire à son beau-père. Le couple s'installa au château de la Bawette à Wavre. Adolphe et Marie le Hardy n'eurent qu'un fils qui naquit après la mort de son grand-père et qui tout naturellement fut prénommé Théodore.

«Ennemi de toute commotion», Verhaegen n'apprécia pas plus la révolution de 1848 qui devait semer le trouble dans bon nombre de sociétés bourgeoises d'Europe, que celle qui l'avait tenu éloigné de la capitale en 1830. Les journées révolutionnaires de février 1848 l'amènèrent à prononcer un discours retentissant à la Chambre le 4 mars, appelant à la grande réconciliation des partis. Mais la révolution de 1848 eut pour lui une conséquence tragique: son frère François, avocat à la Cour de Cassation et vice-président du conseil provincial du Brabant, se suicida en se jetant dans la Senne à Bruxelles le 18 mars 1848. Il croyait «sa fortune compromise» suite aux bouleversements consécutifs à la révolution.<sup>29</sup> Il laissa sept orphelins.

Suite à cet événement douloureux le roi Léopold I<sup>er</sup> écrivit une fort aimable lettre de condoléances qu'il adressa le 22 mars 1848 à «mon cher Monsieur Verhaegen»:

«Vous m'avez donné tant de preuves de bienveillance et de dévouement, qu'il m'est impossible de ne pas vous exprimer combien je suis douloureusement affecté par l'affreux événement qui plonge votre famille dans le deuil.

Hélas! les quatre dernières semaines étaient calculées à troubler les âmes les plus fortes, car toutes les bases de la société politique, comme l'expérience des siècles passés les a fondées, paraissent vouloir s'écrouler.

Veuillez exprimer à votre famille toute la part que je prends à sa douleur, et croyez aux sentiments bien affectueux que je vous porte.»<sup>30</sup>

Verhaegen semblait alors dans les bonnes grâces du roi et put compter sur son appui, lorsque, au faite de sa popularité, il devint trois mois plus tard, président de la Chambre des représentants.

En tant que président de la Chambre et bien que ne bénéficiant d'aucune indemnité de fonction, Verhaegen donna à son domicile bruxellois de grandes réceptions, y recevant avec faste ses collègues de la Chambre et autres personnages importants du monde politique et du corps diplomatique. L'hôtel particulier de la rue des Minimes vit également, à l'occasion de concerts ou de somptueux bals, défiler le tout-Bruxelles<sup>31</sup>. La presse se faisait régulièrement l'écho de ses soirées mondaines. Le couple ne dédaignait pas non plus les bals de la Cour auxquels le statut de Verhaegen président de la Chambre donnait droit.<sup>32</sup>

<sup>29</sup> A.F.A.V., Journal de Paul-Joseph Verhaegen.

<sup>30</sup> T.JUSTE, *Léopold I et Léopold II*, p.589.

<sup>31</sup> «C'est là (rue des Minimes) qu'il reçut la visite du Prince d'Orange, là qu'il donnait ces soirées célèbres dont nous conservons les compte-rendus faits par les journaux, ces bals, ces concerts, où se rencontraient tout le monde distingué de Bruxelles y compris les de Mérode, Ligne, Beaufort, Arenberg...» (Journal de Paul-Joseph Verhaegen).

<sup>32</sup> P. ROGER & CH. de CH., *Mémoires et souvenirs sur la Cour de Bruxelles et sur la société belge, depuis l'époque de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours*, 1856.

Il est difficile de savoir si cette vie mondaine plaisait à Verhaegen car elle cadre assez peu avec le personnage. Même s'il était heureux et fier de recevoir ses collègues avec le faste dû à un homme de son rang, quelques témoignages dépeignent plutôt Verhaegen comme un homme d'une grande simplicité et contrairement au bourgeois type, assez peu soucieux des apparences et surtout de son apparence. Eugène Bochart écrit que si «les hautes fonctions politiques sont ordinairement la source des honneurs et des dignités, M. Verhaegen a constamment refusé toutes marques de distinctions, toute espèce de décorations qui lui furent successivement offertes par le Gouvernement belge et par les Gouvernements étrangers. (...) Il n'a jamais ambitionné d'autre récompense que celle qui pouvait lui être offerte par ses concitoyens, et cette récompense ne lui a pas fait défaut.»<sup>33</sup>

Louis Hymans nota en 1877 que «dans l'intérêt du parti libéral et pour le rendre populaire, il portait des pantalons trop courts, achetait son poisson lui-même à la Halle, ne mettait pas de livrée à ses valets» et confirma qu'il «refusait les décorations pour qu'on vit bien qu'il n'en avait pas.»<sup>34</sup> Il semble que Verhaegen ne se promenait pas seulement avec des pantalons trop courts mais ne craignait pas non plus de se rendre à la Chambre vêtu d'une redingote élimée. L'anecdote est narrée par son petit-fils Paul-Joseph Verhaegen: Monsieur Parent «m'a raconté que feu son père, voyant mon grand-père Verhaegen, alors président de la Chambre, courir avec une redingote trouée, lui en a fait l'observation, disant que cela ne convenait guère à son rang. Eh, frère Parent, a répondu le grand-père, j'aime mieux être mal mis et avoir du foin dans les bottes.»<sup>35</sup>

Si les bottes de Verhaegen étaient effectivement «fointées», c'était selon lui, essentiellement dû à son propre travail. L'avocat célèbre dut attirer de nombreux clients et faire tourner un cabinet prospère. Pourtant ses nombreuses autres activités furent un frein à sa carrière d'avocat.

Verhaegen fut en outre l'heureux bénéficiaire d'héritages tel celui - bien que tardif - de son oncle maternel François Schuermans dont il hérita en 1860 de quatre maisons rue de Schaerbeek et d'une métairie à Woluwé-Sainte-Étienne. L'importance des biens de cet oncle (dont l'héritage fut partagé en six lots) indique que la mère de Verhaegen ne devait pas être dépourvue de fortune, tout comme Jeanne Barbanson d'ailleurs.

Les frères de Jeanne étaient proches de Verhaegen et amenèrent celui-ci à s'intéresser à d'importantes sociétés. Jean Barbanson, qui était avocat, fut également vice-gouverneur de la Société Générale et Corneille Barbanson était administrateur-secrétaire de la Caisse Hypothécaire. Verhaegen faisait partie des membres fondateurs, avec ses deux frères, de la Caisse Hypothécaire créée en 1835 par Anspach<sup>36</sup> et en devint administrateur.<sup>37</sup>

Verhaegen était certainement actionnaire de sociétés telles que la Société Générale et la Caisse Hypothécaire ou du journal «l'Observateur». Lorsqu'il se vantait au Parle-

<sup>33</sup> E. BOCHART, *op.cit.*, p.8.

<sup>34</sup> L. HYMANS, *Types et silhouettes*, Bruxelles, 1877, p.65.

<sup>35</sup> A.F.A.V., *Journal de Paul-Joseph Verhaegen*.

<sup>36</sup> Anspach était un proche de Verhaegen puisqu'il était également un membre actif de l'Alliance, député libéral de 1845 à 1858 et cofondateur de l'Association libérale.

<sup>37</sup> *Caisse Hypothécaire. Observations adressées au tribunal civil de Bruxelles à l'occasion de la question de principe agitée dans le procès de la banque foncière, par rapport à la légalité de ses opérations*, Bruxelles, 1843, 13 p.

ment «de ne posséder aucune action», il spécifiait «action industrielle».<sup>38</sup> Lorsqu'il déclara lors d'un débat à la Chambre: «Pour mon compte, je le déclare, quelle que soit la position où je puisse me trouver, quels que soient les avantages qui puissent y être attachés, jamais je ne consentirai à être administrateur ou commissaire dans aucune de ces sociétés; jamais je ne prendrai intérêt, ni directement, ni indirectement. Je prends à cet égard, l'engagement le plus formel»<sup>39</sup>, il précisa bien *ces sociétés*, c.-à-d. des industries dont il dénonçait l'agiotage autour des Chemins de Fer.

En considérant la nature de ses investissements financiers, il s'avère que Verhaegen montra une nette préférence pour la propriété foncière. D'où d'ailleurs son intérêt pour la Caisse Hypothécaire. Il se comporta comme un propriétaire foncier à Watermael-Boitsfort, où il acquit bon nombre de terrains. Il était également propriétaire de terres dans les communes d'Ixelles, Leeuw-St-Pierre, Forest, Wezembeek, Uccle, Saint-Gilles, Aelsemberg, Meise ou encore Wolvertem.<sup>40</sup> Verhaegen, l'homme libéral et moderne se comportait avec ses placements financiers plutôt en aristocrate de l'Ancien Régime.

L'hôtel de la rue des Minimes abritait quelques tableaux qui furent vendus à la mort de Verhaegen. Jeanne Barbanson adorait dessiner et copier des tableaux de maîtres. C'est peut-être sous l'influence de son épouse que Verhaegen devint «ami éclairé des arts et des lettres» selon les termes de Nestor Considérant. Les Verhaegen étaient propriétaires de tableaux de peintres talentueux tels que Gaspard De Craeyer, ou contemporains comme Louis Verwee ou Eugène Verboeckhoven, qui fut directeur du Musée de Bruxelles.

Les opinions politiques de Verhaegen et ses discours se rapportant aux problèmes sociaux nous donnent l'image d'un homme de cœur: «Affable envers tous, bienfaisant envers les pauvres et les souffrants, il sut faire oublier à tout le monde qu'il était millionnaire; on ne s'en doutait que lorsqu'on avait besoin de lui.»<sup>41</sup>

L'homme de combat, l'orateur aux discours féroces et aux positions tranchées était également un homme pourvu d'une grande sensibilité, et il manifesta cet aspect de sa personnalité à l'occasion du décès, à l'âge de 38 ans, de la première reine des Belges Louise-Marie le 11 octobre 1850.

Le 18 octobre 1850 Verhaegen, alors président de la Chambre, adressa une lettre au Lieutenant «chargé de la conduite des sous-officiers porteurs de la dépouille mortelle de notre auguste Reine» et il poursuivit «je vous ai vu prendre une des nombreuses couronnes d'immortelles déposées sur la catafalque et la placer dans le cercueil de plomb avant qu'il ne fut fermé et soudé pour toujours. Ce cercueil repose aujourd'hui dans le caveau dont l'ouverture fut murée en ma présence. Les autres couronnes furent abandonnées dans l'église à la merci de tous les assistants.

<sup>38</sup> «J'affirme que je ne possède aucune action industrielle». (Source: *Traité de paix entre la Belgique et la Hollande du 23 janvier 1839. Discours prononcé par M. Verhaegen, député de Bruxelles, dans la séance de la Chambre des représentants du 7 mars 1839*, p.8.)

<sup>39</sup> *Annales Parlementaires. Chambre*. Séance du 21 avril 1845.

<sup>40</sup> Mémoires Administratifs des Provinces, liste des éligibles au Sénat (Contributions foncières payées par année).

<sup>41</sup> N.CONSIDERANT, *op.cit.*, p.11.



J'ai vu aussi qu'en souvenir de cette pieuse et lugubre cérémonie vous avez détaché quelques-unes des fleurs de la seule couronne qui n'a pas cessé d'accompagner la dépouille mortelle de notre Reine chérie qu'à juste titre vous avez considéré comme une relique.

Oserais-je vous prier de me gratifier de deux ou trois de ces fleurs que je conserverai comme le plus précieux des trésors?

Soyez convaincu d'avance de toute ma gratitude, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.»<sup>42</sup>

Peut-être voulait-il offrir ce précieux souvenir à son épouse? L'absence d'archives personnelles et familiales de Verhaegen ne nous permet pas de reconstituer la longue vie de couple de Pierre-Théodore et Jeanne Verhaegen. Ils ne fêtèrent pas leur quarante ans de mariage; elle s'éteignit à Boitsfort le 19 août 1858, à l'âge de 62 ans. Verhaegen offrit à sa défunte épouse un enterrement de première classe précédé et suivi de trois services religieux, car «ses vertus et sa piété leur font espérer qu'elle jouit du repos des Justes, mais les décrets de la Providence étant impénétrables, ils la recommandent à vos prières».<sup>43</sup> Verhaegen devint président de la Chambre des représentants pour la deuxième fois, moins de deux mois plus tard. Dans son discours prononcé en montant au fauteuil, sa première pensée fut pour son épouse: «Le devoir qui impose silence aux plus grandes douleurs me ramène au parlement et la nouvelle preuve de confiance que vous venez de me donner ranime mon courage.» Il décéda trois ans plus tard, le 8 décembre 1862, dans les circonstances décrites dans le chapitre 10.

<sup>42</sup> Archives familiales Gand, Lettre de Pierre-Théodore Verhaegen du 18 octobre 1850.

<sup>43</sup> A.F.A.V., Faire-part de décès.

## ANNEXE : UN PORTRAIT DE VERHAEGEN

Parmi les portraits que des contemporains nous ont laissés de Verhaegen, un des plus vivants est sans conteste celui de Louis Hymans. On le trouve dans les «*Types et silhouettes*» que Louis Hymans publie en 1877. La page mérite d'être citée dans son intégralité.

Hymans, né en 1829, après avoir fréquenté l'Université de Gand, était arrivé à Bruxelles en 1849, et s'était lancé dans le journalisme. Ecrivain au style très enlevé, touchant avec talent et avec abondance à des sujets à la fois politiques, historiques, littéraires, artistiques, il acquit rapidement de la notoriété. Il fut rédacteur en chef successivement de l'*Etoile Belge* et de l'*Echo du Parlement*. De 1859 à 1870, il siégea à la Chambre comme député libéral de Bruxelles. Mort en 1884, il laissait un fils qui allait se faire un nom plus grand encore que le sien: Paul Hymans.<sup>44</sup>

De sa fréquentation assidue du monde parlementaire, Louis Hymans tira dès 1853 une galerie de portraits, dans laquelle Verhaegen avait sa place. Le jeune journaliste écrit:

«M.Verhaegen n'est pas ce qu'on peut, à proprement parler, appeler un orateur. Il a certes de grandes qualités de tribune, mais elles tiennent à son caractère bien plus qu'à son génie. Ce sont des qualités de courage, de fermeté et de conviction. M.Verhaegen va droit au but. Il ne transige avec aucun péril. Il attaque ses adversaires de front, il ne craint pas de mettre le doigt sur leurs plaies. Joignez à cette audace dans l'action une constance inébranlable dans les mêmes principes et un travail incessant pour les intérêts de la cause libérale. Toutes ces qualités à coup sûr font de M.Verhaegen un précieux auxiliaire, et même un chef de parti. Malheureusement il lui manque ce fluide sympathique qui attire le vulgaire; ses discours ont trop d'emphase, sa parole n'est pas assez littéraire pour la solennité de son débit».<sup>45</sup>

Louis Hymans, en 1853, dépeignait là avant tout le parlementaire. En 1877, il tente un portrait plus ample, mais qui n'a néanmoins pas l'ambition, cela est évident, de montrer Verhaegen en entier: on notera qu'il ne s'y trouve pas un mot, par exemple, sur l'Université de Bruxelles.

«C'était, en somme, un bien remarquable type et une figure bien originale, que ce Pierre-Théodore Verhaegen. Santé de fer, voix de stentor, activité infatigable, probité à toute épreuve, passion, audace, vigueur physique et morale, toutes les qualités et les vertus qui font le tribun et le chef de parti, il les possédait au suprême degré.

Mais, avec cela, quelle admirable incarnation du tiers état vainqueur! Si l'homme de la Révolution française, qui voulait que ce tiers-état fût TOUT, avait pu voir Verhaegen, comme il se fût écrié: *Exegi monumentum!* Si le grand Pierre-Théodore n'avait été trop fier pour se donner un blason, il aurait modifié à son profit la devise des Rohan, pour en faire: «Roi ne puis, prince ne daigne, Verhaegen suis.»

Familier dans son orgueil, il tapait sur le ventre des petits électeurs, comme faisait

<sup>44</sup> Sur Louis Hymans, on verra la notice très détaillée de J. Stecher dans l'*Annuaire de l'Académie*, t.52, 1886, p.257-382, et celle, brève, de C. Pergameni dans la *Biographie Nationale*, t.29, 1957, col.708-711.

<sup>45</sup> L.HYMANS et J.ROUSSEAU, *Le diable à Bruxelles*, t.II, Bruxelles, 1853, p.76-77.



Louis-Philippe à ses ministres. Dans l'intérêt du parti libéral et pour le rendre populaire, il portait des pantalons trop courts, achetait son poisson lui-même à la Halle, ne mettait pas de livrée à ses valets et refusait les décorations pour qu'on vît bien qu'il n'en avait pas. Des milliers de petits moyens lui faisaient une grande influence. A la veille d'une élection, il écrivait des centaines de lettres à des gens qu'il ne connaissait pas, et qui mettaient ses autographes dans leur coffre-fort. Que j'en ai vu de candidats-notaire qui, sollicitant une place, me disaient: «J'ai reçu une lettre de Verhaegen», et tiraient de leur portefeuille un papier usé dans les plis, tant il avait été de fois exhibé.

Les jours d'élection, il arrivait à l'*Association libérale* à onze heures du matin, même à l'époque où il était président de la Chambre, et restait assis au bureau jusqu'à six heures du soir au besoin, se faisait apporter une tartine et un verre de bière, qu'il avait *coram populo*, quand un perdreau et une bouteille de vieux vin de Bourgogne auraient bien mieux fait son affaire. - Et le public disait: Quel homme! - C'est pourtant ainsi, et grâce à ces façons de dire et d'agir, qu'il acquit et conserva pendant près de vingt ans un prestige et une popularité bien rares en Belgique. Quand il vit pâlir son étoile, la foule se fatiguant de l'acclamer, il se mit en opposition avec ses amis, et après avoir été toute sa vie doctrinaire, parvint à se faire *in extremis* une auréole de progressiste, si bien qu'après sa mort, il fut porté aux nues par ceux-là surtout qui avaient été, de son vivant, ses plus cruels ennemis. Les libéraux reconnaissants lui ont érigé une statue. Il l'avait bien méritée pour avoir sacrifié toute sa vie à la défense de leurs principes et de leurs faiblesses. J'ajoute que Guillaume Geefs n'a jamais rien produit de plus exact et de plus fidèle que ce bronze qui figure sur la place de l'Université. On décrie le costume moderne; mais la redingote ici c'est l'homme, et le statuaire, en photographiant son modèle, aura légué à la postérité, en même temps que l'image d'un grand citoyen, le type du bourgeois de Bruxelles en l'an de grâce 1860.

Quand j'arrivai à la Chambre en 1859, à la faveur d'un mouvement politique qui avait eu pour point de départ la prétention de l'*Association libérale* d'exclure MM. Orts et Prévinaire de la députation de Bruxelles, Verhaegen avait disparu de la scène parlementaire. J'ai la conviction que s'il avait vécu, il y serait rentré, soit comme député, soit comme sénateur. On ne se retire pas de la vie publique à la force de l'âge, après vingt-cinq années de luttes incessantes, sans éprouver cette nostalgie dont le culte des lettres peut seul préserver un homme de combat. Il voulut voyager et partit pour l'Italie. Mais quelle jouissance pouvait trouver un homme de son tempérament à visiter les musées et monuments de la Péninsule? Je gage que sur le Forum, au pied de la tribune des Gracques, il regrettait la salle enfumée de la Maison des Brasseurs, et à Saint-Pierre, devant l'oeuvre gigantesque de Michel-Ange et de Bramante, il devait parler à ses compagnons des locaux où l'on accourait naguère pour le combattre ou l'applaudir, et qu'il voulait faire «*estançonner* par un architecte de nos amis». Il revint promptement et, à son retour, au sommet du Saint-Gothard, il contracta une pneumonie en buvant un verre d'eau glacée. Son premier voyage fut la cause de sa mort. Les émotions de la politique l'eussent tenu en vie pendant vingt-cinq ans.»<sup>46</sup>

<sup>46</sup> L. HYMANS, *Types et silhouettes*, Bruxelles, 1877, p.64-68.

1815. «Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de licencié en droit, par Pierre-Théodore Verhaegen, de Bruxelles».

## L'avocat Pierre-Théodore Verhaegen

Lors de la séance académique de rentrée de l'Université Libre de Bruxelles le 12 octobre 1863, le recteur sortant, Adolphe Roussel, fit l'éloge funèbre de Verhaegen et en tant qu'ancien confrère au barreau de Bruxelles, il décrivit son activité d'avocat: «Pierre-Théodore Verhaegen se vit appelé à cette fortune peu ordinaire au barreau de réunir dès ses débuts une clientèle nombreuse... Prétoire commercial, cours et tribunaux civils, barre correctionnelle, tribune de la Cour d'assises, partout on le rencontrait infatigable, se multipliant pour suffire à des devoirs si variés, et refusant le repos tant qu'il restait à faire prévaloir une idée de droit ou d'équité»<sup>1</sup>.

«*De mortuis nihil nisi bene*». Ce portrait de l'avocat idéal correspond-il à ce que fut Verhaegen au barreau?

Retracer la carrière professionnelle d'un avocat, fût-il célèbre, est une gageure si l'on ne dispose de ses archives, ce qui est rarement le cas. Il ne subsiste pour Verhaegen que quelques fragments de dossiers conservés dans la famille. Force est donc de se tourner vers les archives judiciaires afin d'apprécier son activité de plaideur.<sup>2</sup>

Pierre-Théodore Verhaegen s'inscrit à l'Ecole de Droit de Bruxelles le 8 novembre 1812.<sup>3</sup> Il obtint le grade de licencié en droit le 28 juin 1815 après la soutenance

<sup>1</sup> *L'Indépendance belge*, 13 octobre 1863.

<sup>2</sup> Les archives du tribunal et de la Cour d'appel de Bruxelles sont en grande partie inaccessibles sinon détruites. En toute occurrence, leur dépouillement dans l'unique but de trouver trace de l'activité d'un avocat eût été d'un intérêt relatif par rapport à l'effort nécessaire. Nous nous sommes donc tourné vers les grandes publications jurisprudentielles de l'époque: *La Jurisprudence de la Cour Supérieure de Bruxelles* pour la période de 1815 à 1832, *La Jurisprudence du XIX<sup>e</sup> siècle ou Recueil général des arrêts de la Cour de Cassation et des Cours Supérieures de Belgique* de 1832 à 1842 et enfin *La Belgique judiciaire* qui prit le relais à partir de 1843. L'activité d'un avocat telle qu'elle transparait des décisions publiées est vue au travers d'un prisme déformant. Seul un nombre limité de jugements ou d'arrêts fait l'objet d'un choix en fonction des préoccupations jurisprudentielles du moment. L'analyse de ces recueils permet toutefois de comparer l'activité de l'avocat avec celle de ses confrères et de découvrir le type d'affaires que lui apporte sa clientèle en fonction de sa réputation. Pour apprécier la présence de Verhaegen aux assises, nous avons procédé par sondage dans les archives de cette juridiction en dépouillant une année sur cinq. A.G.R., Tribunaux criminels et Cours d'assises, n° 380, 385 et Cour d'assises du Brabant, n° 648, 653, 658, 663, 666.

<sup>3</sup> A.G.R., Ecole de Droit de Bruxelles, Registre aux inscriptions, n° 15 et 16.

publique d'une thèse de droit romain intitulée: «De fructibus et usuris» constituée de deux pages de réflexion en latin, et d'une seconde en droit civil consacrée aux contrats de mariage. Cette dissertation de quatre pages était constituée d'une affirmation d'un point de procédure civile en matière d'enquêtes.<sup>4</sup>

Quinze jours plus tard, il prêta serment d'avocat devant la Cour Supérieure, il fut admis au stage le 5 octobre suivant et inscrit au Tableau de l'Ordre le 19 octobre 1819.<sup>5</sup>

D'après la tradition rapportée par le procureur général honoraire, Charles De Bavay, Verhaegen forgea sa jeune réputation en plaidant en mai 1821 dans l'affaire des vicaires généraux Goethals et Martens et du secrétaire de l'évêque de Gand, Boussem. Ceux-ci avaient été arrêtés le 22 décembre 1820 pour avoir publié une lettre de Monseigneur de Broglie, leur interdisant de convoquer le chapitre.

Les trois hommes furent acquittés le 25 mai 1821, le Parquet général n'ayant pu établir que cette lettre privée eût été rendue publique par leurs soins. Ceci leur permit d'échapper aux rigueurs de l'arrêt du 20 avril 1815 et de la loi du 6 mars 1818 réprimant la diffusion «des bruits, annonces ou nouvelles tendant à alarmer le public et le fait d'avoir cherché à susciter parmi les habitants de la défiance, de la désunion ou des querelles». Ils étaient également poursuivis des articles 204 et 205 du Code pénal qui punissait la provocation à la désobéissance aux lois et autres actes de l'autorité publique.<sup>6</sup>

C'était un beau succès pour leurs défenseurs M<sup>es</sup> de Burck et Beyens aîné, avocats bruxellois réputés mais aussi pour Verhaegen qu'ils avaient admis à leurs côtés.<sup>7</sup>

Le jeune avocat emporté par sa fougue avait d'ailleurs été censuré par l'arrêt de mise en accusation pour avoir employé «des expressions déplacées» dans un mémoire

<sup>4</sup> A l'Ecole de Droit, l'usage voulait que les thèses fussent rédigées par les professeurs. Le Conseil de l'Ecole avait estimé le 14 février 1807 que la loi n'exigeait que la soutenance des thèses par les étudiants et non leur rédaction. Pour les thèses latines, on estimait que les étudiants auraient été incapables de les écrire comprenant à peine cette langue. Les professeurs étaient rémunérés par leurs élèves pour la rédaction des thèses suivant un tarif fixe. G. BIGWOOD, *L'Ecole, puis faculté de droit de Bruxelles (1806-1817)*, *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. 28, 1922-1923, p.296-297. Cet usage est confirmé par Henri Schuermans qui, dans ses mémoires inédits conservés au Ministère des Affaires Etrangères, écrivait: «Le premier, j'avais fait moi-même mes thèses, prérogative que les professeurs s'étaient jusque là attribuée aux frais des étudiants et je défendis ma thèse de droit romain en latin, langue que les jeunes gens de mon âge n'avaient eu que peu l'occasion d'apprendre», 1<sup>ère</sup> partie, f°1.

<sup>5</sup> La fiche de Verhaegen conservée aux archives de l'Ordre des avocats ne mentionne pas qui fut son maître de stage.

<sup>6</sup> A propos de cette affaire, v. Ch. V. DE BAVAY, *Histoire de la Révolution belge de 1830*, Bruxelles, 1873, p.36 à 43.

<sup>7</sup> Albert-Guillaume Beyens, dit Beyens l'aîné, né en 1766 à Deinze, licencié es lois en 1791 avait été reçu avocat au Conseil de Flandre sous l'Ancien Régime. Professeur de législation à l'Ecole centrale du département de l'Escaut en l'an IV, il fut révoqué pour «royalisme» en l'an VI et devint président du tribunal de Gand lors de la réforme consulaire. Contraint à la démission en 1809 pour avoir été mis en faillite comme souscripteur d'effets de commerce impayés, il s'installa comme avocat à La Haye puis à Bruxelles et fit partie du premier Conseil de l'Ordre après son rétablissement en 1811. Il y siégea jusqu'en 1817 puis de 1827 à 1830. Jean-Baptiste de Burck, né en 1760 à Courtrai, fut avocat au Conseil de Flandre et échevin de sa ville natale sous l'Ancien Régime. Après l'annexion, il fut nommé juge au tribunal du département de la Lys en l'an IV. Député au Conseil des Cinq-Cents en l'an VI, il fut écarté par la loi du 22 floréal. Il devint président du tribunal de Courtrai en 1808, procureur impérial à Amsterdam en 1810 et procureur général ad intérim à La Haye en 1811. Révoqué en 1812, il redevint avocat d'abord à Courtrai puis à Bruxelles en 1817 où il fit partie du Conseil de l'Ordre jusqu'en 1827.

adressé à la Cour et pour y avoir inséré «des imputations inconvenantes et peu respectueuses envers les magistrats qui avaient instruit la cause».<sup>8</sup> Ce fut la seule fois où Verhaegen plaida dans un procès politique durant la période hollandaise.

Quand en novembre 1827, l'abbé Bernard Desmet supérieur du Séminaire de Sainte-Barbe à Gand prononça à Saint-Nicolas, à l'occasion de l'inauguration d'un orphelinat un discours en chaire sur les vertus et la nécessité d'une éducation religieuse, il fit l'objet de poursuites sur base de l'article 201 du Code pénal. Condamné par le tribunal correctionnel de Gand, il interjeta appel et fit approcher Verhaegen pour assurer sa défense devant la Cour Supérieure de Bruxelles.<sup>9</sup>

Celui-ci refusa son intervention suivant les conseils de son père qui estimait celle-ci incompatible avec sa qualité de bourgmestre de Boitsfort: «(...) quels que soient les ménagements que vous prendriez et que vous seriez obligé de prendre comme fonctionnaire, votre discours sera toujours mal interprété, on le disséquera et on tâchera d'y trouver des expressions sinon séditieuses, du moins injurieuses au gouvernement (...) et que par conséquent il serait dangereux de vous maintenir en fonction.»

Ces conseils de prudence étaient assortis d'un commentaire: «Et puis toute la canaille jacobine et les ennemis de notre religion en général de s'écrier au Jésuitisme, à l'avocat des Jésuites!»<sup>10</sup>

Pierre-Théodore partageait-il la motivation de son père? Un commentaire de son attitude paru en 1858 sous la plume d'Eugène Bochart lui attribuait des mobiles très différents: «Lorsque ses anciens clients lui témoignèrent leur étonnement de ce refus, il n'hésita pas à leur répondre que, si naguère il avait défendu le clergé, c'est qu'il le croyait opprimé par le protestantisme qui dominait alors; mais que ce même clergé ne pouvait plus compter sur ses sympathies dès qu'il se posait en agresseur, et qu'il manifestait l'intention d'absorber les droits légitimes du pouvoir civil».<sup>11</sup>

Tout porte à croire que Verhaegen fut un partisan sincère de la politique de Guillaume I<sup>er</sup>: sa réserve à l'égard de l'Unionisme, son absence dans les grands procès politiques de 1828-1829, son peu de sympathie à l'égard de la Révolution de 1830 et son refus de siéger au Congrès National.<sup>12</sup>

Aux yeux de ses contemporains, il apparaissait comme orangiste.<sup>13</sup> D'ailleurs, lorsqu'en 1834, le Gouvernement se disposa à vendre les chevaux du Prince d'Orange

<sup>8</sup> Ch. DE BAVAY, *op. cit.*, p. 42. Le dossier du procès est conservé aux A.G.R., Tribunaux criminels et Cours d'assises, 1794-1832, sous la cote n° 485, procès 535.

<sup>9</sup> Lettre de l'avocat gantois J.E. Lantheere du 7 mars 1828, Archives familiales Alain Verhaegen.

<sup>10</sup> Lettre de Pierre Verhaegen, du 4 mars 1828, *ibidem*.

<sup>11</sup> E. BOCHART, *Biographie des membres des Chambres législatives, Session 1857-1858*, Bruxelles, 1858, p. 3. L'attribution de ces propos à Verhaegen n'entraîna aucun démenti de sa part, alors qu'en bien d'autres circonstances, il n'hésita pas à polémiquer par voie de la presse.

<sup>12</sup> F. VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen, Revue de l'Université de Bruxelles*, t.33, 1927-1928, p. 79 à 81.

<sup>13</sup> E. WITTE, *Politieke machtsstrijd in en om de voornaamste Belgische steden (1830-1848)*, Brussel, 1973, t.1, p.76, n.21, lettre de François du Bus à son frère Edmond, 19 février 1838: «Je suis convaincu à demi que cet homme est demeuré orangiste du fond du coeur.»

demeurés au haras de Tervueren, il rédigea et publia avec plusieurs avocats, une note démontrant l'illégalité du projet qu'il considérait comme une voie de fait.<sup>14</sup>

La clientèle de Verhaegen se développa rapidement. Il plaidait essentiellement devant les juridictions pénales et civiles de Bruxelles, n'intervenant parfois qu'en degré d'appel pour les affaires jugées au premier degré dans le ressort de la Cour Supérieure.<sup>15</sup>

Ainsi le 7 mars 1828, un avocat de Gand sollicitait l'intervention de Verhaegen: «(...) ci-joint, je vous remets un acte d'appel rendu par le tribunal de première instance de notre ville en faveur de Mr. Dessigny, négociant pour lequel j'ai plaidé. C'est un bon client, la société de Saint-Placide que Mr. Dessigny représente n'est pour ainsi dire jamais sans procès: elle plaide en même temps à Gand, Anvers et à Mons et paie bien. Si par malheur, vous ne pouviez plaider pour Mr. Dessigny, je vous prie de suiter [sic] l'acte d'appel à l'un ou l'autre avoué pour qu'il se constitue».<sup>16</sup>

Verhaegen plaidait indifféremment dans la langue nationale, c'est-à-dire en flamand ou en français.<sup>17</sup>

Verhaegen plaida souvent devant les Assises avant 1830 mais les informations fournies par les archives sont délicates à interpréter. Ainsi, en 1823, époque à laquelle la renommée acquise par l'affaire des vicaires généraux a pu exercer son influence, Verhaegen junior est cité six fois comme plaideur, Verhaegen fils aîné, deux fois et Verhaegen fils cadet<sup>18</sup>, une fois. Si l'on admet que Verhaegen junior désigne Pierre-Théodore, il se trouva être l'un des avocats qui plaida le plus souvent aux Assises du Brabant cette année-là.<sup>19</sup>

En 1828, Pierre-Théodore plaida quatorze fois devant la Cour d'assises mais les sondages pratiqués pour les années 1834, 1839, 1844, 1849 et 1855 montrent qu'il cessa de plaider devant cette juridiction après l'indépendance.

L'activité de Verhaegen comme avocat civiliste est plus aisée à cerner pour autant que l'on puisse considérer comme indicatives les décisions publiées. Le nom de Verhaegen fils aîné apparaît deux fois en 1821, quatre fois en 1822, sept fois en 1823, neuf fois en 1824, huit fois en 1825, douze fois en 1826, dix-neuf fois en 1827, quatorze fois en 1828, dix-sept fois en 1829 et vingt quatre fois en 1830. Le cabinet de

<sup>14</sup> Consultation du 12 février 1834 par les avocats P. Stevens, Verhaegen aîné, De Swerte, Duvigneaud, L. Orts, Vanderton, Drugman et P. Spinael publiée dans *Le Lynx* du 2 mars 1834.

<sup>15</sup> Pour la période 1820-1830, la jurisprudence de la Cour Supérieure de Bruxelles dépouillée intégralement montre que seuls deux avocats de province plaidaient régulièrement à Bruxelles (M<sup>es</sup> Lefebvre d'Alost et Verhaegen de Malines).

<sup>16</sup> Archives Familiales Alain Verhaegen, lettre de J.E. Lantheere.

<sup>17</sup> Les arrêtés royaux des 15 septembre 1819 et 26 octobre 1822 avaient rendu obligatoire l'usage exclusif de la langue nationale devant les juridictions de l'arrondissement de Bruxelles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1823, A. DE JONGHE, *De taalpolitiek van Willem I*, Saint-André-lez-Bruges, 1967, p.91 à 131.

<sup>18</sup> François-Joseph Verhaegen, docteur en droit de l'Université de Louvain en 1820, admis au stage le 2 mai de cette année, fut inscrit au tableau de l'Ordre le 6 mai 1823.

<sup>19</sup> Au cours de cette année 1823, 98 affaires d'assises furent plaidées à Bruxelles. Les avocats les plus sollicités furent donc Pierre-Théodore (huit fois), De Prins (huit fois), Defrenne (sept fois), Barbanson (six fois), Gauthier, Musch, Delfosse et Zanders (quatre fois). Les règles de la procédure pénale en vigueur, notamment l'absence de correctionnalisation donnaient une très large compétence à la juridiction d'assises notamment en matière de vol qualifié, de coups et blessures et de faux.

Pierre-Théodore était bien achalandé mais ce n'était pas le plus important de Bruxelles, privilège détenu par son beau-frère, Barbanson.

Son activité professionnelle se ralentit après 1833<sup>20</sup> et surtout après son entrée au Parlement en 1837.<sup>21</sup>

Verhaegen s'était spécialisé dans les affaires patrimoniales. Il plaidait surtout les litiges relatifs au droit successoral<sup>22</sup>, aux régimes matrimoniaux, au droit de la tutelle et du divorce.<sup>23</sup>

Son attention s'étendait au droit de faillite, dont les tribunaux avant le vote de la loi de 1851 étaient régulièrement saisis, aux conflits de procédure, aux affaires d'expropriation, de servitude, de droit des assurances et de droit maritime.<sup>24</sup>

La clientèle de Verhaegen compta quelques grands noms surtout à l'époque où il brillait au firmament politique. Il plaida pour le comte d'Hane de Steenhuyse, écuyer du Roi<sup>25</sup>, le duc d'Urzel<sup>26</sup>, dans la succession du comte Villegas de Saint-Pierre<sup>27</sup>. Il fut consulté par Charles de Bourbon, prince de Capoue, notamment dans le litige successoral qui l'opposait à son frère Ferdinand, Roi de Naples.<sup>28</sup>

Charles De Bavay<sup>29</sup> qui fut un adversaire déterminé de Verhaegen<sup>29</sup>, écrivit en 1873 que son intervention dans le procès des grands vicaires lui valut une clientèle catholique brillante. Cette assertion est évidemment incontrôlable. En revanche, il est intéressant de vérifier dans quelle mesure l'activité de l'avocat fut conciliable avec celle de l'homme politique qui en 1857, combattit avec énergie le projet de loi sur les fondations charitables.

<sup>20</sup> E. BOCHART, *op.cit.*, p.4.

<sup>21</sup> Dans un article paru dans *L'Etoile belge* le 19 mai 1859, à l'occasion du retrait de Verhaegen de la vie politique, le chroniqueur soulignait que son entrée au Parlement l'avait amené à renoncer «à sa brillante clientèle d'avocats».

<sup>22</sup> Verhaegen intervint dans la succession du peintre Mathieu Van Brée qui se clôtura par un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 15 décembre 1844 (*La Belgique judiciaire*, 1845, col. 910 à 912).

<sup>23</sup> Verhaegen fut notamment le conseil du général comte d'Hane de Steenhuyse, grand écuyer du Palais dans le litige qui l'opposa à un enfant naturel, fruit d'une relation ancillaire alors qu'il avait vingt ans. L'affaire fut tranchée en faveur du général par le tribunal de Bruxelles le 3 août 1839 mais se termina par une transaction (Archives familiales Verhaegen à Gand).

<sup>24</sup> Verhaegen plaida dans l'affaire Commaille consul de Belgique au Cap de Bonne Espérance qui avait organisé en 1841 une expédition de circumnavigation commerciale qui se termina à la confusion de ses commanditaires (le Mémoire imprimé de ceux-ci figure dans les archives familiales à Gand). La décision du tribunal de commerce de Bruxelles du 6 mai 1843 fut appelée devant la Cour qui y consacra onze audiences en décembre de la même année (*La Belgique judiciaire*, 1844, col.8).

<sup>25</sup> Contestation d'un billet à ordre argué de faux, Appel Bruxelles, 17 juillet 1847 (*La Belgique Judiciaire*, 1847, col. 1130).

<sup>26</sup> Litige en matière de polders tranché par la Cour d'Appel de Bruxelles, le 24 août 1848 (*La Belgique judiciaire*, 1848, col. 1721).

<sup>27</sup> Appel Bruxelles, 9 février 1830, Jurisprudence de la Cour Supérieure de Bruxelles, 1830.

<sup>28</sup> Archives familiales Verhaegen à Gand. Il est permis de s'interroger à ce propos sur le tri sélectif qui fut opéré par le fils de Pierre-Théodore dans les archives de son père: n'a-t-on pas privilégié et conservé dans la masse des dossiers ceux qui faisaient apparaître une clientèle huppée qui n'aurait représenté qu'une faible partie de son activité.

<sup>29</sup> Cf. les poursuites intentées par De Bavay à charge de Pierre-Théodore Verhaegen devant la Cour d'assises du Brabant en 1845 suite à un article paru dans *L'Observateur* stigmatisant le comportement des religieuses de l'hôpital Saint-Jean qu'il jugeait discriminatoire à l'endroit des patients de religion réformée. *La Belgique Judiciaire*, 1845, col. 1105 et suiv. Contrairement à ce qu'écrivit F. VAN KALKEN, *op.cit.*, p. 108, Verhaegen se déclara l'auteur de l'article mais il fut acquitté car le Conseil des Hospices bruxellois fut jugé sans qualité pour s'en plaindre.





On a conservé dans les archives familiales les traces de l'intervention de Verhaegen dans le litige qui opposa de 1840 à 1844, une demoiselle Van Huvel au couvent des Soeurs Noires à Bruxelles à propos des biens dont elle avait fait apport lors de son entrée au sein de la communauté et dont elle réclama la restitution après l'avoir quittée.

Verhaegen fut consulté en degré d'appel, il prépara le dossier mais laissa son confrère Lavallée comparaître à l'audience et plaider. Le procès se détermina sur la question de l'accès au prétoire de la communauté religieuse. On peut s'interroger sur l'attitude de Pierre-Théodore qui estima probablement ne pouvoir refuser ses conseils mais n'accepta pas de plaider contre ses convictions quant à la personnalité civile des congrégations.

C'est ainsi qu'en 1848, il plaida contre l'accès au prétoire de la communauté des Soeurs de Marie à Braine-L'Alleud.<sup>30</sup>

Verhaegen intervint diverses fois dans des affaires à résonance politique comme des litiges en matière de cens électoral ou encore de droit communal. Il plaida notamment pour le comte Camille Le Hardy de Beaulieu poursuivi devant la Cour d'assises du Brabant pour résistance aux actes de l'autorité suite à des révocations successives du secrétaire communal de Couture-St-Germain.<sup>31</sup>

La renommée de Pierre-Théodore lui ouvrit très vite les portes du Conseil de l'Ordre. Il y entra le 7 avril 1832 pour y siéger presque sans interruption jusqu'à sa mort en 1862. En 1846, pour assurer un certain renouvellement, il fut décidé que trois membres désignés au sort ne seraient pas rééligibles et Alexandre Gendebien qui exerçait la charge de bâtonnier depuis 1830 se retira aux élections de 1847. Verhaegen ambitionnait de lui succéder mais comme il avait été écarté par le sort du Conseil, l'assemblée de l'Ordre estima qu'il ne pouvait pas se présenter au bâtonnat. Celui-ci échut à son beau-frère Barbanson.<sup>32</sup>

Dès l'année suivante, Pierre-Théodore reprit place au Conseil et fut élu bâtonnier en 1852, puis à nouveau en 1859.<sup>33</sup>

Au palais de justice, une photo jaunie dans la galerie des bâtonniers rappelle son souvenir aux jeunes avocats.

<sup>30</sup> Cassation 11 mars 1848, *La Belgique Judiciaire*, 1848, col. 454-457. A l'époque, il était loisible aux avocats du barreau d'appel de plaider devant la Cour de Cassation.

<sup>31</sup> *La Belgique Judiciaire*, 1847, col. 1411 et suiv., 1593 et suiv. et 1625 et suiv. La plaidoirie de Verhaegen fut essentiellement politique.

<sup>32</sup> *La Belgique Judiciaire*, 1847, col. 1048.

<sup>33</sup> Archives du Conseil de l'Ordre, fiche de Verhaegen aîné. Les archives du Barreau de Bruxelles n'ont pas été conservées pour la période antérieure à 1860.

Pierre Théodore Verhaegen (1796-1862) représenté en Vénérable Maître de la loge maçonnique «Les Amis Philanthropes».

Portrait attribué à François Joseph Haseleer ( Bruxelles 1804-1890); huile sur toile.

Association des Amis Philanthropes

## Pierre-Théodore Verhaegen et la franc-maçonnerie

**P**ierre-Théodore Verhaegen et la maçonnerie: un homme et une institution qui ont été indissociablement liés. Comme il ressort d'autres contributions de cet ouvrage, c'est grâce à la maçonnerie qu'il put fonder et maintenir «son» université, l'ULB. C'est incontestablement aussi grâce à elle qu'il put mener sa carrière politique. Il a lui-même également fortement marqué la franc-maçonnerie de son empreinte, plus encore, il lui a donné une orientation nouvelle. Il mit la maçonnerie au service du libéralisme de l'époque et déploya à cet effet une énergie hors du commun. C'est en raison de cette interaction que la franc-maçonnerie occupait une si grande place dans sa vie. En 1852, il témoignait ainsi de son attachement à l'institution: «Le principe maçonnique chez moi est un principe inné qui, dans les moments difficiles, fait ma consolation et mon bonheur». <sup>1</sup> Et en effet, s'il s'y sentait si bien, c'est précisément parce que toute sa carrière d'homme politique y était étroitement liée et qu'il rencontrait dans les loges de nombreux amis et partisans qui lui témoignaient reconnaissance et respect et le soutenaient dans son combat politique acharné. Sans vouloir affirmer pour autant que Verhaegen ne se préoccupait pas des autres aspects de la vie maçonnique, c'est cependant avant tout le rôle socio-politique de la franc-maçonnerie qui l'attirait. Pour analyser ses rapports avec la maçonnerie, j'ai opté dans cette contribution pour une approche qui démontre qu'il fut la figure de proue du processus de politisation que l'institution connut de 1830 à 1855.

Il convient cependant de noter tout d'abord qu'à l'époque, ce comportement politique n'était pas proprement maçonnique. <sup>2</sup> Dans sa déclaration de principe, l'ordre n'énonçait aucune conception concrète relative aux structures et aux problèmes de la société. Les statuts mentionnaient même explicitement que les discussions politiques étaient interdites lors des travaux. Par contre, si on examine les discours, discussions

<sup>1</sup> Discours prononcé par le Frère Verhaegen à la fête solsticiale d'hiver 5852, Loge «Les Amis Philanthropes», in E. WITTE & F.V.BORNE, *Documents relatifs à la Franc-Maçonnerie belge du XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1865)*, Leuven-Paris, 1973, pp.703 e.s. Désormais l'abréviation utilisée sera *Documents maçonniques*.

<sup>2</sup> E. WITTE, *De vrijmetselarij als politieke factor in het 19de eeuwse censitaire België*, in *Een eeuw vrijmetselarij in onze gewesten, 1740-1840*, Brussel, ASLK-CGER, 1983, pp.58-64.

et propositions maçonniques de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on s'aperçoit que toutes sortes d'idées sur les rapports politiques étaient bel et bien exprimées et que ces pensées se transformaient en actions. Il s'opéra manifestement un processus de réorientation, dont le mécanisme était, dans les grandes lignes, le suivant. En recrutant dans certains milieux sociaux et politiques, fut créé dans les loges un climat au sein duquel la réflexion et l'action se rapportant à la société pouvaient se développer. Partant des fondements maçonniques comme la foi dans le progrès de l'humanité, dans la perfectibilité de l'homme et dans les idéaux d'égalité, de liberté et de fraternité, les membres voyaient dans la franc-maçonnerie un principe immuable qui, toutefois, devait être réalisé dans la pratique. Il fallait, selon eux, adapter les moyens à l'actualité, afin de donner un contenu social et politique concret aux principes de base abstraits et de mettre les doctrines au service de l'engagement dans la société. Cet engagement politique était par conséquent entièrement dépendant du moment présent et dicté par le groupe social qui composait la majorité.

Ce processus de politisation ne se déroula pourtant pas de manière effrénée. Les règles du jeu maçonnique y mettaient clairement des limites. Le principe démocratique qui conditionnait les travaux au sein de la loge, ainsi que le rôle conciliant que le président et l'orateur étaient obligés de jouer, paralysèrent à plusieurs reprises l'action directe et conduisirent inéluctablement à l'adoption de compromis, ou même à l'absence de prises de position chaque fois qu'un problème ne suscitait pas l'unanimité. La hiérarchie dans la loge constituait également un frein: le grade de Maître pouvait tempérer l'empressement des compagnons ou apprentis nouvellement recrutés, alors que les grades plus élevés, qui le siècle précédent avaient attiré surtout les membres moins engagés, étaient susceptibles de déjouer les décisions de la loge. L'autonomie que possédait chaque loge, de même que le fait que le Grand Orient ne pouvait imposer une ligne de conduite mais ne détenait qu'une autorité administrative, réduisait dans une forte mesure l'action militante de l'ordre. Lorsque la maçonnerie se manifestait au dehors, ce n'était jamais en tant que collectivité, mais uniquement par les actions concrètes de ses membres individuels.

Comme la maçonnerie s'appuyait depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sur la tradition libérale des Lumières, il n'était nullement étonnant que les loges belges fussent principalement composées, même après la révolution de 1830, de partisans de l'Etat laïque. Lorsque, au cours de la première décennie post-révolutionnaire, il s'avéra que l'Eglise belge cherchait effectivement à étendre ses pouvoirs et que son emprise sur la société et les affaires de l'Etat se faisait à nouveau plus forte, le nombre d'anticléricaux mécontents dans les loges s'accrut. Ce mécontentement engendra incontestablement une identification entre le libéralisme, l'anticléricisme et la franc-maçonnerie, si bien que bientôt le recrutement se fit quasi exclusivement dans les cercles qui prônaient la laïcisation de la société et l'endiguement du pouvoir politique de l'Eglise. Au maniement du pouvoir par l'Eglise, ces francs-maçons voulaient opposer une action politique des loges.

Cependant, par le nombre, la franc-maçonnerie ne pouvait aucunement faire face à sa rivale. Elle comptait tout au plus quelques milliers de membres, concentrés dans un certain nombre de grands et moyens centres urbains. Néanmoins, dans une démocra-

tie bourgeoise telle que la connaissait la Belgique, où un cens électoral élevé était requis pour participer au processus décisionnel et où le droit de vote se limitait à 1% de la population, cette faiblesse numérique ne jouait guère un rôle prépondérant. Les cotisations étaient en effet si élevées, que les loges ne comptaient que des membres très fortunés. En outre, par la procédure élitaire de recrutement, la franc-maçonnerie n'était accessible qu'aux bourgeois. Elle recrutait ses adhérents dans la même bourgeoisie intellectuelle, commerciale et industrielle que le libéralisme anticlérical. En d'autres termes, les loges étaient en mesure de convertir cette minorité quantitative en majorité qualitative et d'agir en tant que groupes de pression anticléricaux efficaces. Tant que le régime électoral censitaire se maintint en Belgique, et ce fut le cas jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ordre constitua une force militante qui regroupait tous les caciques de tous les courants politiques rangés sous la bannière de l'anticléricalisme. Quelque partagés qu'aient pu être les membres quant à d'autres questions concernant la société, ils étaient politiquement liés par leur préférence commune pour une société laïque, affranchie du contrôle de l'Eglise.

Nous avons déjà signalé que Verhaegen joua un rôle catalyseur et fut le personnage clé dans ce processus de politisation. Ce rôle était incontestablement dû à un certain nombre de qualités personnelles. Il était notamment un chef de file politique doué d'une faculté d'organisation, non un idéologue développant une conception de la société, mais un homme capable de donner corps à une idée, qui se montrait pugnace, qui pouvait stimuler ses partisans, les enthousiasmer, les rassembler et surtout les faire passer à l'action. Il maniait remarquablement le pouvoir, réfléchissait et agissait constamment, à la fois en stratège et en tacticien. Les discours qu'à maintes reprises il prononça dans les loges en sont un bel exemple: avec leurs nombreuses références à l'antiquité classique, à la philosophie et la littérature françaises et à l'histoire de l'Europe, ils cadrèrent parfaitement dans le climat des Lumières qui y régnait, tandis que le pathos et l'émotion qui s'en dégagèrent leur conféraient un fort caractère rhétorique et amplifiaient leur force de persuasion. En somme, Verhaegen maîtrisait l'art de convaincre et de s'attacher les gens.

Quelques années après la révolution belge, il estimait déjà que si le libéralisme voulait apporter des modifications aux structures politiques existantes la première exigence serait d'avoir un appareil permanent, un parti. Les adversaires catholiques n'avaient-ils d'ailleurs pas sur ce point une avance considérable? Que pouvait proposer le libéralisme face à la hiérarchie et à la discipline qui permettaient à l'Eglise de se faire admettre en politique? Bien peu. «A la hiérarchie cléricale, il faut opposer une hiérarchie similaire», déclara-t-il.<sup>3</sup> Les catholiques avaient pu remporter si rapidement leurs succès électoraux parce qu'ils avaient fait appel à une organisation existante, l'Eglise. Verhaegen voulait prendre exemple sur eux. Il considérait que la franc-maçonnerie structurée serait un instrument efficace. Elle ne propageait aucune doctrine exclusive, si bien qu'en principe elle pouvait s'ouvrir aux différentes tendances du libéralisme.<sup>4</sup> On ne peut dire avec certitude par qui Verhaegen a été influencé dans

<sup>3</sup> Discours sur l'organisation du libéralisme, prononcé par T. Verhaegen à la fête solsticiale d'été du 25<sup>e</sup> jour 4<sup>e</sup> mois 5842, in *Documents maçonniques*, pp.400 e.s.

<sup>4</sup> E. WITTE, *Politieke machtsstrijd in en om de voornaamste Belgische steden, 1830-1848*, Brussel, Pro Civitate, 1973, t.I, pp.188-190.

cette opinion. L'idée n'était certes pas neuve. Elle existait déjà en France, les loges liégeoises en comptaient déjà au début des années 1830 de fervents défenseurs<sup>5</sup> et Verhaegen avait également l'appui de partisans bruxellois. Cependant, c'est à lui que revint le mérite d'avoir mis le projet à exécution de manière systématique.

Ce n'était certes pas une tâche aisée. Au lendemain de 1830, on ne pouvait plus guère parler d'une organisation maçonnique solide. Suite à la révolution, l'institution s'était effondrée, tant à la base qu'au sommet. Les partisans de la révolution et les orangistes s'opposaient jusqu'au sein des ateliers, de sorte que les activités de plusieurs loges furent suspendues et qu'il y eut même des scissions. Au lendemain de la révolution, la maçonnerie belge était totalement désorganisée. Ce n'est qu'en 1833 que quelques dignitaires de la Grande Loge reprirent le flambeau et créèrent le Grand Orient de Belgique.<sup>6</sup> Verhaegen faisait également partie de ces orangistes qui comprirent qu'une opposition orangiste, bien qu'anticléricale, n'offrait aucune issue à long terme mais qu'au contraire, elle divisait et affaiblissait le libéralisme. Il fallait qu'anticléricaux orangistes et belgicistes s'entendent dans la maçonnerie.<sup>7</sup>

Un second obstacle contrecarrait également la réalisation du projet de politisation. La grande majorité des francs-maçons n'étaient pas enclins à se charger du rôle de membres actifs du parti. Le contraire était vrai. La discorde que la révolution avait semée dans leurs rangs les incitait souvent à adopter une attitude apolitique. Ils étaient nombreux à partager cette idée puisque l'ancienne interdiction de parler de politique ou de religion dans les ateliers fut reprise dans l'article 135 des statuts généraux.<sup>8</sup>

Et pourtant, après quelques années, Verhaegen parvint tout de même à atteindre le but fixé. Il est intéressant de suivre ses démarches successives. Il était évident qu'il tenta d'abord de jouer un rôle de premier plan au sein de la maçonnerie. A l'époque des Pays-Bas Unifiés déjà, il avait été initié dans la plus éminente loge bruxelloise, L'Espérance. «Plusieurs motifs m'empêchent de me rendre aux réunions»,<sup>9</sup> écrivit-il pourtant dans sa lettre de démission du 12 octobre 1823. En janvier 1832, il reprit l'activité. Comme L'Espérance était quasi inactive, il se fit affilier aux Amis Philanthropes, la loge bruxelloise libérale la plus en vue à l'époque et qui comptait plus de membres ouverts à l'idée de politisation que, par exemple, la loge active mais conservatrice Les Vrais Amis de l'Union. A peine un an après son affiliation il réussit à se faire élire comme Vénérable, une fonction dirigeante qu'il occupera pendant de longues années.<sup>10</sup> Il parvint aussi à contribuer à la fondation du Grand Orient. Il devint Grand Chancelier dès les premières élections. En 1834, sa fonction de Premier Grand Surveillant le hissa au sommet.<sup>11</sup> La nomination du Grand Maître de Stassart, sous la pression du maçon Léopold Ier ne se passa pas sans heurts. Il ne faisait pas partie des anticléricaux convaincus. Verhaegen réussit pourtant à maintenir le contrô-

<sup>5</sup> *Ibidem*, pp.208-213.

<sup>6</sup> F.CLEMENT, *Histoire de la Franc-Maçonnerie belge au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1940, pp.91-104.

<sup>7</sup> Discours de T. Verhaegen, «Profession de foi politique», prononcé à la fête solsticiale d'été, le 22<sup>e</sup> jour 4<sup>e</sup> mois 5839, in *Documents maçonniques*, pp.262-264.

<sup>8</sup> F.CLEMENT, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, p.114.

<sup>9</sup> Registre de la correspondance de l'Espérance, n°649, Archives Suprême Conseil de Belgique.

<sup>10</sup> L.LARTIGUE, *Loge des «Amis Philanthropes» à l'Orient de Bruxelles. Précis Historique*, Bruxelles, 1893-97, pp.170-172.

<sup>11</sup> J.BARTIER, *Théodore Verhaegen, la franc-maçonnerie et les sociétés politiques*, in *Revue de l'université de Bruxelles*, 1963-1964, p.58.

le suprême. Un intermédiaire proposa à de Stassart: «Il vous offre d'être votre représentant: il ferait par conséquent tout le travail». Comme de Stassart avait des activités professionnelles fort chargées, il accepta cette proposition. Verhaegen, tout en agissant au nom du Grand Maître, avait dorénavant le champ libre. Il est évident qu'une telle situation ne pouvait qu'aboutir à un conflit. Il se produisit en 1840 et provoqua le départ de de Stassart de la maçonnerie.<sup>12</sup> Pendant ce temps Verhaegen avait eu la possibilité de mettre en route le processus de politisation de la franc-maçonnerie, tant sur le plan local que sur le plan national.

Verhaegen fit évidemment ses premières armes dans la capitale. Les loges bruxelloises devinrent son terrain d'entraînement. Mais vers 1833-34, même dans la capitale, le taux de participation était très bas et l'engagement des maçons actifs était apolitique. Il fallait donc, d'une part, «éveiller» les maçons anticléricaux convaincus, et d'autre part recruter de nouveaux frères dans les milieux libéraux combattifs. Ce processus d'activation dans lequel Verhaegen fut la figure de proue, fut mis en oeuvre dès 1835-37, mais n'atteignit son apogée qu'entre 1838 et 1840 lorsque l'épiscopat, ainsi que le gouvernement catholique de Theux s'en prirent ouvertement aux francs-maçons. Il fut interdit aux catholiques d'adhérer à une loge. Cependant, c'est l'effet contraire qui se produisit: les condamnations furent perçues comme autant de preuves de maniement du pouvoir par les cléricaux et favorisèrent l'identification de la franc-maçonnerie avec l'anticléricalisme. Un flot de néophytes adhéra alors aux loges bruxelloises. Il est manifeste que parmi ces nouvelles recrues se trouvaient de nombreux libéraux fervents.<sup>13</sup> Verhaegen mit tout en oeuvre pour s'entourer de ces maçons politiquement engagés. Très vite, il s'entoura d'eux dans la direction de la loge. Il est remarquable qu'à peine un an après leur affiliation, certains de ces néophytes aient déjà accédé à des fonctions de dignitaires. La même tendance était perceptible dans la composition du Grand Orient. L'influence de Verhaegen s'accrut également dans d'autres loges bruxelloises où ses idées furent adoptées.<sup>14</sup>

Comment Verhaegen et ses partisans ont-ils accompli la transformation de la franc-maçonnerie bruxelloise en une organisation politique combative? Comment parvint-il à convaincre les maçons que la franc-maçonnerie avait bel et bien un objectif politique et que ceux qui adoptaient une attitude apolitique devaient la reconsidérer? Il lui fallut de longues années d'efforts de persuasion. Il substituait systématiquement cette nouvelle idée à l'ancien point de départ apolitique de la franc-maçonnerie. Il s'agissait bien là d'un processus de substitution d'objectifs.<sup>15</sup>

Il ne lui manquait pas d'occasions pratiques pour mener à bien cette campagne. Lors des banquets des fêtes solsticiales d'hiver et d'été, il prit la parole soit en sa qualité de Vénérable Maître, soit comme représentant du Grand Maître. En 1838 un grand banquet fut offert à l'occasion de la destitution du Gouverneur de Stassart par de Theux. En outre, après 1838, différentes loges mirent sur pied des ateliers d'instruction à l'intention des nombreux néophytes. Verhaegen saisit également ces occasions-

<sup>12</sup> *Ibidem*, p.58, 86-92.

<sup>13</sup> E. WITTE, *Politieke machtsstrijd*, p.192-193.

<sup>14</sup> *Ibidem*, pp.192-194.

<sup>15</sup> *Ibidem*, pp.195-197.

là pour propager ses idées. Au début, lorsque les conservateurs étaient encore majoritaires, cela se fit de façon modérée. «Grâce à nos évêques j'ai vu se réaliser une de mes idées les plus chères» put-il affirmer lors de la fête solsticiale d'été de 1838.<sup>16</sup> En effet, les conditions étaient désormais acquises pour révéler son audacieux projet de modification.

Verhaegen se servit d'une excellente méthode pour atteindre la substitution: il ne manqua pas une occasion de déclarer que la franc-maçonnerie avait à l'origine un but politique.<sup>17</sup> En 1838 il dit: «J'ai vu redevenir la maçonnerie ce qu'elle a été dans son organisation primitive, ce qu'elle aurait toujours dû être, une institution politique et sociale». Un an plus tard, il prononça une variation sur le même thème: «Tous les efforts doivent tendre désormais à ramener la franc-maçonnerie à ses véritables principes, pour la rendre de nouveau politique et sociale; but de sa primitive vocation».

Bien que toute cette campagne ait été magistrale, il ne faut pas perdre de vue qu'elle a puisé son énergie et son succès dans le mécontentement que la position de force des cléricaux suscitait chez les membres libéraux des loges. Cette situation permit à Verhaegen d'intervenir de façon agressive, d'inciter ses frères à l'action avec des harangues telles que: «Les armées ennemies sont en présence; elles préparent les armes et attendront le moment propre de livrer de nouveaux combats et de s'assurer la victoire» et «consentirons-nous à laisser déchirer la constitution feuille à feuille par les mains perfides d'un parti qui nous exploite si indignement depuis 1830?»<sup>18</sup>

Puisque les maçons libéraux, avec Verhaegen à leur tête, s'étaient fixé pour objectif de modifier les rapports politiques existants, il va de soi qu'ils se lancèrent dans la campagne électorale. Le recrutement des candidats se fit quasi exclusivement parmi les membres des loges. Sous la conduite de Verhaegen, les maçons politiquement engagés constituèrent à partir de 1836 un comité électoral restreint qui composait la liste. Puis ils s'efforcèrent d'obtenir l'assentiment des autres membres sur le choix des candidats. Le groupe d'action formé autour de Verhaegen veilla ensuite à ce que toute la franc-maçonnerie bruxelloise se rassemblât derrière la liste. On ne peut cependant surestimer la soumission des maçons. Il fallait d'ailleurs concilier le principe du libre examen et de la libre discussion avec la discipline d'une association politique. Il n'est donc guère étonnant que Verhaegen insistât dans ces discours: «qu'il faut qu'il y ait obéissance passive».<sup>19</sup>

Le nombre de maçons constituait certes une clientèle électorale assez considérable, mais il n'était pas suffisamment élevé pour assurer les succès électoraux dans toutes les circonstances. «Il faut que nous, libres maçons, nous formions un noyau autour duquel viennent se rallier toutes les nuances de l'opinion libérale» déclara-t-il lors des fêtes solsticiales d'été 1839.<sup>20</sup> Auparavant déjà, Verhaegen avait incité ses frères à agir sur les électeurs bruxellois en faveur des candidats de la loge, et ce au moyen de

<sup>16</sup> Discours prononcé par le Frère Verhaegen à la fête solsticiale d'été 5838 sur la réhabilitation de la matière et de l'industrie, in *Documents maçonniques*, pp.152-159.

<sup>17</sup> *Ibidem*, pp.152.

<sup>18</sup> *Ibidem*, pp.152 e.s.; Discours prononcé par le Frère Orateur Oulif sur l'utilité de la Maçonnerie dans les pays où règne la liberté, lors de la fête solsticiale d'été, le 23<sup>e</sup> jour 4<sup>e</sup> mois 5838, in *Documents maçonniques*, pp.148-152.

<sup>19</sup> E. WITTE, *Politieke machtsstrijd*, pp.197-198.

<sup>20</sup> *Documents maçonniques*, pp.262-264.



réunions préélectorales publiques dans lesquelles les maçons détenaient la majorité. Ce procédé fut couronné de succès électoraux.<sup>21</sup>

Mais comme nous l'avons déjà signalé, Verhaegen ne se contentait pas de sections locales. Il avait également des ambitions nationales pour la franc-maçonnerie politisée. Il voulait étendre l'action à d'autres villes et donner une structure nationale au libéralisme. Grâce à la position centrale qu'il occupait - il était, devenu parlementaire - un tel objectif était envisageable. Verhaegen et son groupe développèrent les mêmes activités de politisation là où il y avait des loges actives et pour autant qu'elles reconnaissaient l'autorité du Grand Orient.<sup>22</sup> A partir de 1838, il trouva dans les loges de Mons, Namur, Louvain, Tournai et d'autres villes plus petites une base de maçons engagés qu'il pouvait stimuler à l'aide de l'exemple bruxellois.

Que Verhaegen fût un stratège génial ressort aussi de la façon dont il s'y prit. Les recommandations que, du Grand Orient, il envoyait aux loges avaient toutes le même effet: elles étaient, pour les dirigeants locaux, des exhortations à déployer une plus grande activité politique. Il entrait tout d'abord en correspondance avec eux, exploitait au maximum dans ses lettres l'excommunication de la franc-maçonnerie et du libéralisme et les incitait à des actions politiques. Des réponses du genre «comptez sur mon dévouement et sur celui de la loge pour travailler les masses par tous les moyens légaux»<sup>23</sup> l'auront certainement stimulé. Les contacts écrits ne suffisaient pas. Il saisissait chaque occasion de rendre visite aux loges afin de les encourager personnellement en exploitant ses talents rhétoriques. Ainsi se rendit-il en février 1838 à Tournai afin d'assister à l'inauguration du nouveau temple des Frères Réunis. Le discours qu'il y tint nous donne une idée de la campagne de propagande réussie qu'il y mena. Après une attaque virulente contre l'ultramontanisme, après la mise en évidence du «défi» épiscopal, vint le fervent appel au combat: «Ce défi il faut l'accepter, ce gant il faut le ramasser, mais d'une manière ferme et vigoureuse, d'une manière digne de vous, il faut combattre le parti qui vous attaque et vous outrage, il faut le combattre avec énergie, avec persévérance, il faut courir aux armes, aux seules armes légales».<sup>24</sup> La destitution de de Stassart comme président du Sénat servit aussi d'arme psychologique pour stimuler les maçons. A Dinant par exemple, il reçut l'assurance que la loge vengerait le Grand Maître. L'effet de ce genre de visites était donc assez retentissant. Elles étaient même si convaincantes que le militant namurois Buydens lui conseilla de mener cette campagne à partir du Grand Orient et de manière officielle et systématique. Il ajouta: «Vous seul pouvez donner une impulsion à nos travaux».<sup>25</sup>

Verhaegen avait-il déjà songé à un tel plan mais l'avait-il jugé trop risqué compte tenu de l'opposition des maçons conservateurs et du Grand Maître? Toujours est-il qu'il envoya des délégués dans les loges. Ils étaient porteurs d'une lettre d'accompagne-

<sup>21</sup> E. WITTE, *Politieke machtsstrijd*, pp.198-200.

<sup>22</sup> *Ibidem*, pp.203-206.

<sup>23</sup> Ch. Mailly à P.-T. Verhaegen, 19 novembre 1838, in *Documents maçonniques*, pp.177-178.

<sup>24</sup> Loge «Les Frères Réunis», Tournai. Discours prononcé par le Frère P.T. Verhaegen, Représentant du Grand Maître National, à l'occasion de l'inauguration du nouveau Temple, le 17<sup>e</sup> jour du 12<sup>e</sup> mois 5838, in *Documents maçonniques*, pp.209-213.

<sup>25</sup> Ch. Buydens à Verhaegen, 3 novembre 1838, in *Documents maçonniques*, pp.173-174.

ment convaincante dans laquelle il exposait ses desseins politiques et laissait transparaître que le Grand Orient les approuvait. La phrase finale, «veuillez débattre avec lui tous les intérêts libéraux et maçonniques», introduisait l'activité de politisation du délégué.<sup>26</sup> Verhaegen eut recours à cette méthode à partir de 1838. Déjà à l'automne de cette année, son ami Altmeyer, membre des Amis Philanthropes et professeur à l'ULB remplit ce rôle. Lors des fêtes solsticiales de l'été 1839, Verhaegen reprit officiellement cette tactique dans son plan d'action. Il annonça que «les plus zélés d'entre nous parcourront les provinces».<sup>27</sup> L'action de Verhaegen à Bruxelles exerça également une influence indirecte. Des maçons d'autres villes travaillaient dans les ateliers bruxellois, la coutume étant d'accueillir régulièrement des maçons d'autres loges. Le banquet du 20 juin 1839 en est une excellente preuve: plusieurs villes envoyèrent leurs députés. Les discours de Verhaegen atteignirent également leur objectif par cette voie. D'ailleurs, sur ce point, il ne laissait rien au hasard. Les délégués de la loge d'Ypres, par exemple, reçurent en 1839 un compte rendu détaillé du discours dans lequel son projet politique était résumé.<sup>28</sup> Ceci nous mène à un autre moyen qu'il utilisa avec succès: la fondation d'une loge dans une ville où il n'y en avait pas, dans le but d'y stimuler la constitution d'un parti libéral.

Un autre objectif de Verhaegen était de transformer le Grand Orient en une direction nationale du parti, capable non seulement de construire, à partir du sommet, la base de l'appareil du parti, mais aussi d'imposer son autorité à la base. La lettre d'accompagnement d'Altmeyer le démontre: «Nos antagonistes ont sur nous un avantage qui jusqu'ici a fait leur force; ils ont un centre commun et agissent d'après une direction uniforme. Il faut de notre côté, nous entendre pour obtenir les mêmes résultats».<sup>29</sup> Verhaegen savait pourtant mieux que quiconque que ce projet était difficile à réaliser en partant du sommet, étant donné la politique d'opposition des maçons conservateurs. Voulait-il de ce fait atteindre son but par un détour et la base devait-elle elle-même proposer des projets de transformation? Tâchait-il d'inviter ses partisans des loges ou des ateliers à remettre une proposition concrète? Différentes indications, certes, vont dans ce sens, car tant le maçon namurois Buydens que le Vénérable Maître de la loge montoise réagirent ainsi; ils lui écrivirent: «Nous tâcherons de lui (le G.O.) donner l'impulsion dans les loges».<sup>30</sup> Et en effet, la Parfaite Union montoise proposa un projet de réforme<sup>31</sup> déjà élaboré, sous forme de brochure, prêt à être soumis au Grand Orient.

Le but de la «réforme maçonnique» était double: primo, elle prévoyait la transformation systématique de toutes les loges en sections locales du parti libéral; secundo, elle en attribuait la direction au Grand Orient. Les loges devaient devenir des comités électoraux, fonctionnant parfaitement, recrutant et propageant des candidats et ayant

<sup>26</sup> E. WITTE, *Politieke machtsstrijd*, p.204.

<sup>27</sup> Discours de T. Verhaegen, «Profession de foi politique», in *Documents maçonniques*, pp.262-264.

<sup>28</sup> Loge «Amicitia», Ypres. Relation du Frère Hochsteyn au nom de la députation qui assista à la fête solsticiale de la loge «Les Amis Philanthropes», Bruxelles. Ypres, tenue du 16<sup>e</sup> jour 5<sup>e</sup> mois 5839 in *Documents maçonniques*, pp.269-272.

<sup>29</sup> Lettre de Théodore Verhaegen adressée à la loge «les Enfants de la Bonne Amitié» à Dinant, à l'occasion de la visite rendue par Altmeyer à la loge dinantaise le 28<sup>e</sup> jour 8<sup>e</sup> mois 5838, in *Documents maçonniques*, p.170.

<sup>30</sup> N. Defuisseaux à P.T. Verhaegen, 18 novembre 1838, AGR, Fonds de Stassart, n° 1905, in *Documents maçonniques*, p.176.

<sup>31</sup> *Documents maçonniques*, pp.190-201; E. WITTE, *Politieke machtsstrijd*, pp.206-208.

également une fonction de contrôle. Les candidats devaient faire leur profession de foi politique, qui était consignée dans les registres. Le maçon électeur, quant à lui, devait jurer de s'en tenir aux choix de sa loge. Si l'un d'eux ne respectait pas ses engagements politiques, il encourait les sanctions maçonniques: avertissement, blâme, voire exclusion de l'ordre. De plus, le pouvoir concentré entre les mains de la direction était énorme. Si dans une loge une décision était prise et qu'elle était approuvée par le Grand Orient, il fallait que ce soit le sommet qui en prévienne les autres loges et exige d'eux une sévère discipline. Le Grand Orient était le seul lien qui unissait les sections du point de vue de l'organisation; il n'était nulle part question d'une assemblée générale des membres. La base avait certes le droit de déposer des motions dont le sommet pouvait tenir compte lors des prises de décisions. Elle conservait également une certaine liberté d'action dans la désignation des candidats. Mais cette démocratisation interne était restreinte par le pouvoir de décision et de contrôle dévolu au Grand Orient. Non seulement, la direction supervisait toutes les décisions de la base, mais elle pouvait aussi lui imposer sans plus ses propres résolutions, en contrôler l'exécution, définir la ligne de conduite des mandataires et exercer directement l'autorité sur eux. Les mandataires étaient d'ailleurs non seulement tenus de se justifier auprès de leur propre loge, mais en même temps également auprès du Grand Orient. Inutile de dire que ce plan radical suscita de nombreuses oppositions. L'abîme était immense entre la collaboration politique pluraliste et improvisée qui avait existé jusqu'alors, et le système très centralisé qui était proposé; la transition était trop brutale. De là surgit une opposition contre la politisation elle-même, comme celle des Vrais Amis de l'Union, qui condamnait le projet comme suit: «Ce serait transformer les loges en clubs, véritables foyers d'ambitions personnelles; la fraternité et l'union disparaîtraient pour faire place à l'inimitié, la discorde et la haine». D'autre part, l'opposition à la très forte centralisation fut tout aussi virulente. Le résultat était prévisible: le Grand Orient lui-même rejeta le projet sous cette forme.<sup>32</sup> Verhaegen en tira un double enseignement. D'abord qu'il était difficile de transformer la franc-maçonnerie belge en un vrai appareil du parti libéral; ensuite qu'il lui fallait par conséquent concentrer ses forces sur le combat libéral en dehors de la maçonnerie. C'est cette voie qu'il suivit à partir de 1840.

En effet, Verhaegen fut également à la tête de cette opération. Il réussit dès 1841, en compagnie d'E. Defacqz et de quelques autres maçons engagés, à mettre sur pied l'association électorale bruxelloise L'Alliance, dont les frais de création furent supportés par les loges.<sup>33</sup> Les francs-maçons bruxellois devinrent ainsi membres d'une organisation publique «profane», à laquelle d'autres libéraux non-maçons pouvaient adhérer. L'Alliance pouvait se montrer en plein jour, mener ouvertement une campagne et servir de modèle à d'autres villes. A partir des comités maçonniques électoraux, on travailla les années suivantes à la création d'un réseau de sections locales du parti, et quatre ans plus tard on franchit le pas avec la fondation du parti libéral national. De nombreuses villes belges envoyèrent leurs délégués élus légitimement au Congrès

<sup>32</sup> Loge «Les Amis du Progrès», Bruxelles. Résultat de la discussion en tenue du 27<sup>e</sup> jour du 12<sup>e</sup> mois 5838 sur le projet de réforme maçonnique, proposé par la loge «La Parfaite Union» à Mons, in *Documents maçonniques*, pp. 215-216.

<sup>33</sup> E. WITTE, *Politieke machtsstrijd*, pp.300-303.

Libéral qui se tint le 14 juin 1846 à Bruxelles où le parti fut officiellement créé. Il fut à l'origine des victoires électorales des libéraux qui s'ensuivirent et de la percée gouvernementale que le libéralisme connut en 1848.<sup>34</sup>

Quel rôle jouait désormais la franc-maçonnerie, en quelque sorte séparée du libéralisme par la création des associations publiques? Avait-elle fait son temps? Verhaegen et ses partisans - dont le nombre s'était accru - ne le croyaient pas. Les loges ne pouvaient en aucune manière se détourner de la politique. Elles devaient, tout comme avant, mener activement le combat contre le parti catholique. Les Amis Philanthropes continuèrent à envoyer les discours politiques de leur Vénérable Maître Verhaegen aux autres loges. L'atmosphère politique régnait toujours dans les ateliers. On pourrait qualifier leur place dans le parti libéral de «groupes de pression». Il est évident que les maçons tenaient à dominer le plus possible les associations qu'ils avaient créées, ce qui, vu leur force numérique, ne leur posa pas trop de problèmes. Ils tâchèrent de limiter le recrutement des candidats à leur propre milieu. En somme, après 1846, les loges constituaient les piliers des sections du parti libéral.<sup>35</sup> Elles suivirent la voie d'une politisation complète, comme Verhaegen l'avait voulu depuis longtemps. Entre l'article 135 des statuts et la réalité, un abîme immense s'était creusé. A partir du début des années 1850, Verhaegen consacra toutes ses forces à combler cet abîme.

Mais avant d'entamer le récit de cette campagne, il nous faut nous attarder encore sur 1848, l'année de la révolution. Parallèlement à l'évolution qui s'opéra dans le monde politique en général et dans le parti libéral en particulier, les oppositions entre libéraux sociaux-radicaux et conservateurs provoquèrent également dans les loges des discussions, des frictions et mêmes des scissions. Les radicaux réussirent dans certaines loges à avoir le dessus, si bien que les maçons conservateurs quittèrent les temples.<sup>36</sup> Dans la loge de Verhaegen, Les Amis Philanthropes, le courant radical s'était également manifesté, mais, lorsque la révolution éclata en France, Verhaegen y adopta la même position que dans le parti libéral: les maçons modérés et conservateurs devaient selon lui rester majoritaires dans les ateliers. Il prononça alors sa célèbre parole: «Pas plus la république que la réaction». Comme il est expliqué ailleurs dans cet ouvrage, cela ne signifie pas que Verhaegen était insensible aux injustices sociales. La plupart des maçons libéraux étaient animés par des considérations philanthropiques et il en allait de même pour Verhaegen. Un certain nombre de ses discours<sup>37</sup> dans les loges dénotent parfaitement ce sentiment de charité paternaliste du bourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle qui ne voulait pas qu'on touche à sa position de force. En 1848, Verhaegen personnifiait donc l'opposition au courant radical et républicain. Cette attitude renforça sa position politique et lui permit d'accéder à la présidence de la Chambre des représentants.

<sup>34</sup> *Ibidem*, pp.303-304.

<sup>35</sup> *Ibidem*, pp.304-306.

<sup>36</sup> *Documents maçonniques*, pp.4,7-8,17.

<sup>37</sup> Cf. e.a. Discours prononcé par le Frère Verhaegen à la fête solsticielle d'été 5849, in *Documents maçonniques*, pp.628-637.

Quatre ans plus tard, la majorité ne le soutenait plus à la Chambre. Voici comment il interprétait cette destitution: «On ameutait toutes les passions pour nous éliminer de la Chambre (...). Dans la réalité on n'était guidé que par un sentiment de haine et de vengeance contre la Maçonnerie». <sup>38</sup> L'attitude était de toute manière symptomatique du changement de climat politique du début des années 1850. L'aile droite avait pu se renforcer de nouveau et le souverain avait saisi l'occasion pour remplacer le gouvernement libéral homogène par un cabinet centriste. Cela permit aux catholiques d'obtenir d'importantes concessions en matière d'enseignement. Verhaegen s'attaqua de manière incisive à cette politique scolaire. Et une fois de plus, il s'insurgea violemment, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des loges, contre les succès électoraux que ses adversaires avaient remportés en 1852 çà et là grâce à l'appui du clergé. <sup>39</sup> Il fallait donner un nouvel élan au libéralisme et il affirma pour la énième fois que la responsabilité en incombait à la maçonnerie. Et comme les élections du 13 juin 1854 n'apportèrent guère de changements, Verhaegen passa à l'action. C'est dans ce contexte qu'il entreprit le combat contre l'article 135, qui constituait à ses yeux l'obstacle principal au rôle politique que devait pouvoir jouer la maçonnerie.

Cette fois encore Verhaegen avait bien préparé l'opération. Il s'assura de l'appui de plusieurs partisans importants. Il avait entre-temps été élu Grand Maître, et le Grand Comité qui s'était formé était composé exclusivement de maçons partageant ses opinions. A «la Grande Fête Solsticielle Nationale» que le Grand Orient organisa le 24 juin, il prononça un discours devenu historique et auquel on fera par la suite encore souvent référence dans les cercles maçonniques. <sup>40</sup> «Savoir ce qu'on veut, vouloir ce qu'on sait». C'est avec ces paroles qu'il convainquit de nombreux auditeurs. Il construisit son argumentation selon la rhétorique (ampoulée) de l'époque. Il put sans peine démontrer que l'art. 135 ne correspondait pas du tout à la réalité. Il affirma (non sans une certaine démagogie) que l'article en question n'avait qu'une importance relative, étant donné la disposition selon laquelle le règlement pouvait être modifié à la demande de cinq députés. Il ajouta le sophisme suivant: «si la Maçonnerie devait continuer à se confiner dans le cercle étroit qu'on voudrait lui tracer, je le demande, à quoi servirait la vaste organisation». Ce sophisme fut suivi à son tour par quelques arguments de poids: les frères les plus éclairés et les plus dévoués ont souscrit depuis longtemps à sa thèse: «Je ne suis ici qu'un écho, je dis tout haut ce que tout le monde pense tout bas». Il fallut bien sûr qu'il mît l'adversaire en scène: «Or, mes Frères, l'heure du péril a sonné, le danger devient imminent, il faut agir!... Le cri d'alarme a retenti! Ne sentez-vous pas qu'il y a quelque chose de funeste dans l'air?»

Le Grand Orateur Bourlard soutint l'appel de Verhaegen dans un discours encore plus radical. <sup>41</sup> Les deux discours furent immédiatement publiés sous forme de brochure et diffusés dans et à l'extérieur des loges. Les loges liégeoises réagirent de façon très positive. Elles avaient déjà, après la révolution de 1830, opté pour l'action politique

<sup>38</sup> Loge «Les Amis Philanthropes», Bruxelles. Discours prononcé par le Frère Verhaegen à la fête solsticielle d'hiver 5852, in *Documents maçonniques*, pp.703-717.

<sup>39</sup> *Ibidem*, pp.710-717.

<sup>40</sup> Grand Orient de Belgique. Extrait du morceau d'architecture prononcé par le Grand Maître Verhaegen lors de la fête solsticielle d'été du 24<sup>e</sup> jour 4<sup>e</sup> mois 5854, in *Documents maçonniques*, pp.732-736.

<sup>41</sup> Grand Orient de Belgique. Extrait du discours prononcé par le Grand Orateur, Jules Bourlard, lors de la tenue du 24<sup>e</sup> jour 4<sup>e</sup> mois 5854, in *Documents maçonniques*, pp.736-743.

Les décors maçonniques sont repris sur la statue de Verhaegen, due à Guillaume Geefs, érigée en 1883 au côté de sa tombe au cimetière de Bruxelles à Evere.

1861, 3 juin - Diplôme de membre honoraire décerné à Verhaegen par la loge «L'Union Royale» de la Haye.

Association des Amis Philanthropes

dans la maçonnerie et nous avons vu que l'art. 135 fut à l'origine de leur scission avec le Grand Orient en 1838.<sup>42</sup> La suppression du fameux article signifierait donc la réunification de la maçonnerie belge. La loge de Verhaegen soumit la proposition au Grand Orient, d'autres loges suivirent et le 21 octobre 1854 la décision définitive fut prise.<sup>43</sup>

Elle ne passa pas inaperçue. Un certain nombre de loges belges, mais surtout européennes, protestèrent. La loge bruxelloise Les Vrais Amis de l'Union accusa la majorité du Grand Orient d'avoir imposé sa vision à la majorité des maçons. Il s'ensuivit une scission. Dorénavant, cette loge ne reconnut plus le Grand Orient comme obédience. Les Amis du Progrès prirent la même décision.<sup>44</sup> Même au niveau international, Verhaegen provoqua un cas unique de contestations. Plusieurs Grandes Loges

<sup>42</sup> E. WITTE, *Politieke machtsstrijd*, pp.208-209; Loge «La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies», Liège. Extrait du tracé de la tenue au grade d'Apprenti du 11<sup>e</sup> jour 8<sup>e</sup> mois 5854, in *Documents maçonniques*, p.756.

<sup>43</sup> Grand Orient de Belgique. Arrêté n° 597 d'annotation du 21<sup>e</sup> jour 8<sup>e</sup> mois 5854 in *Documents maçonniques*, pp.757-758.

<sup>44</sup> Loge «Les Amis du Progrès», Bruxelles. Projet de résolution présenté par le Frère Raikem et adopté par la loge, le 21<sup>e</sup> jour 9<sup>e</sup> mois 5854, in *Documents maçonniques*, pp.768-769; Loge «Les Vrais Amis de l'Union», Bruxelles. Extrait du tracé de la tenue du grade d'Apprenti du 13<sup>e</sup> jour 10<sup>e</sup> mois 5854, *Ibidem*, pp.770-772.

allemandes coupèrent les ponts avec la maçonnerie belge. Le Grand Orient de France s'opposa également à la suppression, tandis que la Grande Loge des Pays-Bas manifesta ouvertement son indignation. Les maçons suédois, avec lesquels les rapports étaient excellents, appelèrent le Grand Orient de Belgique à revenir à de meilleurs sentiments, sous peine d'une rupture des liens.<sup>45</sup> Verhaegen fit donc payer un lourd tribut à la franc-maçonnerie belge. Mais il avait atteint son but: les loges belges et le Grand Orient qui les coordonnait pouvaient désormais faire figure de vrais groupes de pression au sein du libéralisme. Ils remplirent parfaitement ce rôle dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, tant au cours des longues périodes gouvernementales, qu'au cours des années d'opposition.

Verhaegen, fatigué, mit fin à son mandat politique après la victoire électorale de 1858. Il put donc, durant les dernières années de sa vie, consacrer plus de temps et d'attention à ses activités maçonniques. Il s'efforça, à partir des Amis Philanthropes et du Grand Orient, de faire jouer un rôle international à la maçonnerie belge. Il tenta de rendre son point de vue acceptable, essaya de rétablir d'anciens contacts et d'en nouer de nouveaux. Ainsi entama-t-il en 1859 des tentatives d'approche d'un certain nombre de loges hollandaises. En 1861, au terme d'une visite personnelle, il parvint à organiser un échange de membres d'honneur avec l'Union Royale de La Haye.<sup>46</sup> C'est dans le même contexte qu'eut lieu le voyage au cours duquel il contracta la maladie dont il allait décéder. En effet, il se rendit en Italie en 1862, afin d'y nouer des relations avec le Grand Orient italien.<sup>47</sup>

Ses efforts ne furent manifestement pas vains, car des délégués de la maçonnerie des Pays-Bas, de France et d'Angleterre assistèrent à son enterrement. Le libéralisme belge et la franc-maçonnerie marquèrent fortement la cérémonie de leur présence. Ils étaient en outre représentés principalement par des hommes appartenant à la fois aux deux organisations, ce qui symbolisait bien la conception que Verhaegen avait eue de la maçonnerie belge durant toute sa carrière politique et qu'il était parvenu à faire accepter.

<sup>45</sup> Grande Loge de Hambourg. Extrait du tracé de la tenue ordinaire du 11 novembre 1854, in *Documents maçonniques*, pp.764-765; Grande Loge Nationale, Berlin. Extrait du tracé de la tenue du 7 décembre 1854, *Ibidem*, pp.769-770; Grand Orient de France. Extrait du tracé de la séance du Conseil du 18 décembre 1854, *Ibidem*, pp.775-776; Grand Orient des Pays-Bas. Extrait du tracé de la tenue du 12<sup>e</sup> jour 12<sup>e</sup> mois 5854, *Ibidem*, pp.779-780; Grande Loge Nationale de Suède. Planche imprimée adressée au Grand Orient de Belgique le 16 février 1855, *Ibidem*, pp.780-782.

<sup>46</sup> E.WITTE, avec la coll. de H.GAUS, *De vrijmetselarij*, in *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, II, p.1977.

<sup>47</sup> J.TYSSENS & M.-P.VERHAEGEN, *La fin de Verhaegen*, cf. infra.



## La fondation de l'Université libre de Belgique

Tout le monde connaît la date de l'ouverture officielle de l'Université libre de Belgique: le 20 novembre 1834. Beaucoup de personnes savent aussi que la décision de créer cette institution de haut enseignement, comme l'on disait à l'époque, a été prise par Verhaegen lors d'une tenue solennelle de la loge bruxelloise, Les Amis Philanthropes, le 24 juin de cette même année. Au cours du banquet rituel qui clôturait la fête solsticiale, le Vénérable Maître Verhaegen prononça un discours qui fit grand bruit dans la loge dont question, dans toute la franc-maçonnerie belge et aussi dans les milieux libéraux, les unes et les autres étant étroitement liés. A la suite de ce discours, Verhaegen a été considéré pendant longtemps comme l'unique fondateur de l'Université libre, tant par le corps des étudiants<sup>1</sup>, que par les loges.<sup>2</sup>

Depuis un certain temps, des publications scientifiques<sup>3</sup> ont rendu à Auguste Baron, préfet des études, professeur de rhétorique à l'Athénée de Bruxelles<sup>4</sup> et professeur au

<sup>1</sup> Voir le chapitre suivant: «Un homme au service d'une cause: Pierre-Théodore Verhaegen et l'ULB».

<sup>2</sup> En ce qui concerne la tradition maçonnique, je me contente de citer: L. LARTIGUE, *Les Amis Philanthropes... Histoire d'une loge*, t.1, Bruxelles, 2<sup>e</sup> édition, 1972, pp.90 et sv.; [C. ROTY], *Cent cinquantième anniversaire de la fondation... Les Amis Philanthropes*, Bruxelles, 1949, pp.45 et sv.; F. CLEMENT, *Histoire de la Franc-Maçonnerie belge au XIX<sup>e</sup> siècle*, t.1, 1949, p.123.; [C. ROTY], *T. Verhaegen et la fondation de l'Université libre de Bruxelles. Documents maçonniques*, Bruxelles, 1953; J. PELLAERT, *La représentation maçonnique dans les noms de rues de Bruxelles*, Bruxelles, 1982, p. 402.

La loge des Amis Philanthropes a pris ses distances vis-à-vis de cette tradition notamment lors de la cérémonie d'hommage à Verhaegen et à l'Université en novembre 1963 (Archives des A.P., dossier 1300). La littérature maçonnique a rejoint aujourd'hui les positions de l'histoire scientifique qui rend à Baron la place qui lui revient légitimement: P. DELSEMME, *Ecrivains belges franc-maçons*, dans *Visages de la Franc-Maçonnerie belge*, Bruxelles, 1985, pp.302-304; A. UYTTEBROÛCK, *La Franc-Maçonnerie et l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Bruxelles, 1993, p.113; J. ARVILLE, *Histoire de la Franc-Maçonnerie belge*, Braine-l'Alleud, 1995, p.62.

<sup>3</sup> Il est frappant de voir la place exclusive qu'occupe Verhaegen chez F. VAN KALKEN, *T. Verhaegen, Biographie nationale*, t.26, 1936-38, cc.617-621 et dans sa monographie sur *L'Université de Bruxelles*, 1953, p.6, alors que cet auteur était beaucoup plus nuancé dans son article publié par la Revue de l'Université de Bruxelles (t.33, 1927-30, p.87). Mme RANIERI laisse aussi Baron dans l'ombre dans *Histoire de Bruxelles*, Toulouse, 1976, p.351.

L. VANDERKINDERE reconnaissait déjà le rôle important joué par Baron, dans *1834-1884. L'Université de Bruxelles. Notice historique*, 1884, p.16. Mais les grands avocats de la défense de Baron sont G. CHARLIER dans la *Biographie nationale*, t.29, 1957, cc.204-212; J. BARTIER, *L'Université libre au temps de T. Verhaegen*, 1959-60, article repris dans *Laïcité et Franc-Maçonnerie*, 1981, pp.13 et sv.; *Université libre de Bruxelles, 1834-1959*, 1959, pp.7 et sv.; J. STENGERS, *Le libre examen à l'Université de Bruxelles*, *Revue de l'Université de*

Musée des Sciences et des Lettres<sup>5</sup>, la place qui lui revenait dans cette fondation. Depuis quelques années déjà, avec certains de ses collègues et amis, Baron se souciait de la situation de l'enseignement universitaire dans le jeune Etat belge. Après la Révolution de 1830, cet enseignement se trouvait dans un état lamentable. La Belgique se débattait au milieu de difficultés internes et externes angoissantes. Crises politiques, crise économique et sociale se conjugaient pour rendre son existence même fort précaire.<sup>6</sup>

Les questions intéressant l'enseignement universitaire n'étaient pas les préoccupations prioritaires des sphères gouvernementales. Par raison d'économie, les universités d'Etat avaient même été amputées de certaines de leurs facultés.<sup>7</sup> Parmi les responsables politiques, les hésitations étaient grandes. Fallait-il faire table rase de ce qui existait et créer une seule «grande» université, à Bruxelles de préférence? Fallait-il se résoudre à une université dont le siège eût été à Bruxelles et les facultés réparties entre Gand, Liège, Louvain et la capitale? Fallait-il, au contraire, maintenir les deux universités d'Etat donc à Gand et à Liège?

En tous cas, les milieux intellectuels attendaient avec impatience la loi organique de l'enseignement, mais ils ne voyaient rien venir! Ce fut alors, au début de 1831 qu'un petit cénacle se réunit pour envisager la création d'une université libre à Bruxelles. Il y avait là d'éminentes personnalités dont je cite les noms selon l'ordre occupé dans le procès-verbal de la séance du 17 février 1831: Baron, Quetelet, Roget, de Blargnies, Seutin, Claes, Bevin[g], Graux, Devaux, Chitti, Maus, Larivière et Guillery.<sup>8</sup> Nous en retrouverons plusieurs quelques années plus tard.

Manifestement, les choses paraissaient déjà fort avancées en ce début de 1831, puisque dès cette séance du 17 février, Baron eut l'occasion de présenter le programme annonçant la création d'une université libre. Ce programme était-il l'oeuvre de Baron lui-même; était-il l'oeuvre d'Adolphe Quetelet, le directeur de l'Observatoire?<sup>9</sup> Dans un bel élan d'enthousiasme, l'un des membres de cette «Commission des XIII», le juriste de Blargnies «propose que l'on déclare l'université établie et que l'on ne parle plus de la création que comme d'une chose faite».

Bruxelles, nouvelle série, 11<sup>ème</sup> année, mai-juin 1959, pp.247 et sv.; E. WITTE, *De rol van de Vrijmetselarij in de stichting van de ULB*, dans P.BORMANS, *Vrijmetselarij*, Bruxelles, 1974, pp.19-30; et surtout A. UYTTEBROUCK (qui aurait dû rédiger ce chapitre et auquel ces quelques lignes doivent beaucoup), *Les Libéraux et la fondation de l'Université de Bruxelles*, dans *Eglise et enseignement, Actes du Colloque du XI<sup>ème</sup> anniversaire de l'Institut d'Histoire du Christianisme de l'Université libre de Bruxelles*, Bruxelles, 1977, pp.169,179; *L'Université libre de Bruxelles et l'enseignement privé non confessionnel*, dans *Histoire de la laïcité*, Bruxelles, 1979, pp.201-207; *L'Université libre de Bruxelles de 1834 à 1934*, dans *Les cent cinquante ans de l'Université libre de Bruxelles*, en collaboration avec Mme DESPY-MEYER, 1984, pp.11-32.

<sup>4</sup> H. DORCHY, *L'Athénée royal de Bruxelles. Son histoire*, Bruxelles, 1950, notamment p.29.

<sup>5</sup> *Annales du Musée des Sciences et des Lettres*, t.1, Bruxelles, 1827, passim; A. UYTTEBROUCK, *Les Libéraux...*, p.172.

<sup>6</sup> Voir notamment H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, t.VI, 1926, pp.430 et sv.; t.VII, 1932, pp.1 et sv., p.54 et sv.; E. WITTE & J. CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 1987, pp.3 et sv.

<sup>7</sup> J.B. NOTHOMB, *Etat de l'enseignement supérieur en Belgique*, Bruxelles, t.1, 1844, pp.CV, 879; A. UYTTEBROUCK, *Les libéraux...*, pp. 170 et sv.

<sup>8</sup> Procès-verbal de la séance de la «Commission des XIII» du 17 février 1831 (Archives de l'ULB, Organisation 1834-1881).

<sup>9</sup> On peut se poser la question à la lecture d'une lettre de Quetelet à son collègue parisien Alexis Bouvard en date du 21 février 1831: «Pour le moment on ose rien entreprendre. Il s'agit cependant de fonder à Bruxelles une grande université libre; on m'a mis en avant pour cet objet, et n'ayant rien de mieux à faire pour l'instant, j'ai tracé un plan qui a été admis. Nous aurons une faculté qui n'existait pas encore dans les universités: celle des Sciences politiques et administratives; je crois qu'elle fera fortune. Nous avons déjà beaucoup de professeurs et une chose assez remarquable, c'est que des cours seront enseignés par différents magistrats, par notre ministre de l'Intérieur, par l'administrateur et par un membre du gouvernement qui est actuellement président de notre comité diplomatique. Vous avez vu tous ces messieurs à Bruxelles dans nos petites réunions des douze [voir ci-

Auguste Baron donna ensuite lecture du projet de règlement de la nouvelle institution.<sup>10</sup> Ce projet suscita quelques observations, le débat restant ouvert. Par ailleurs, le Comité des XIII mit sur pied deux commissions. La première composée de Quetelet, Roget et Guillery était chargée d'annoncer la création de l'Université libre à l'administrateur de l'Instruction publique,<sup>11</sup> Ph. Lesbroussart. L'autre formée par Baron, Quetelet et Guillery devait faire une démarche analogue auprès du chef du Comité de l'Intérieur,<sup>12</sup> J.F. Tielemans<sup>13</sup>. A ce moment, l'affaire semblait avoir le vent en poupe. On se préoccupait déjà de susciter des candidatures aux différentes chaires.<sup>14</sup> Baron et Guillery communiquaient au bourgmestre de Bruxelles, Nicolas Rouppe, le plan et le projet de règlement de cette université qui serait si utile à la capitale. Ils lui faisaient savoir également qu'ils espéraient bien pouvoir disposer de locaux au Musée des Sciences et des Lettres où se trouvaient plusieurs salles destinées à l'École de Médecine<sup>15</sup>, - École qui devait être englobée dans l'Université -, le cabinet de physique et un laboratoire de chimie presque terminé. Bref, ils demandaient au bourgmestre de mettre à leur disposition les bâtiments de l'Ancienne Cour<sup>16</sup>, avec ses collections.<sup>17</sup>

Il semble cependant que les travaux de la Commission des XIII se fussent progressivement enlisés. Pourtant fin septembre encore quelques contacts furent repris.<sup>18</sup> Mais en vain!

Une constatation s'impose au point où nous en sommes. En 1831, il n'est pas question de Verhaegen ni dans la Commission des XIII, ni dans le Groupe des XII - ce

dessus), mais vous avez oublié sans doute MM. Depotter, Vandeweyer, Tielemans, etc., que nos derniers événements politiques ont mis en évidence.» (Bibliothèque royale, Cabinet des manuscrits, mss n° II, 782, f°109-110; [J.L. DE PAEPE], dans *Mémorial A. Quetelet*, Bruxelles, 1974, pp. 21, 49-50).

En ce qui concerne le rôle joué par les intéressés lors de la Révolution: J. LOGIE, *De la régionalisation à l'indépendance. 1830*, Gembloux, 1980, passim et pp.217-220.

<sup>10</sup> Ce projet en 46 articles est conservé dans les archives de l'Université (Organisation 1834-1181). Peut-être a-t-il eu pour auteur Baron lui-même?

<sup>11</sup> C'est-à-dire l'équivalent de l'actuel ministre de l'Éducation nationale. (A.UYTTEBROUCK, *Les libéraux...*, p. 172).

<sup>12</sup> C'est-à-dire l'homologue de l'actuel ministre de l'Intérieur. (A.UYTTEBROUCK, *op.cit.*, ibidem).

<sup>13</sup> J.F. Tielemans fut plus tard professeur, puis recteur de l'Université (L. VANDERKINDERE, *op.cit.*, pp.201, XXXVIII, XLII, LI, LXVIII, LXXX). Comme Quetelet et Lesbroussart, il faisait partie, avec Baron d'ailleurs, du «Groupe des XII» qui avait somme toute prolongé la défunte «Société de Littérature» (G.CHARLIER, *Le mouvement romantique à Bruxelles, Académie de langue et de littérature française, Mémoires*, t.17, 1948, p.24). En février 1831, il conseilla à la Commission des XIII d'attendre la promulgation de la loi relative à l'enseignement (Procès-verbal de la séance de la Commission des XIII du 24 février, Archives de l'ULB, l.c.)

<sup>14</sup> Comme en témoigne une lettre de Baron à J.F. Van Meenen du 19 février 1831 (Archives de l'ULB, l.c.)

<sup>15</sup> Pour l'École de Médecine, voir A.MERCKX, *Les origines de la Faculté de Médecine...*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, t.31, 1925-1926, pp.39-91.

<sup>16</sup> Il s'agit du palais de Charles de Lorraine (J.BARTIER, *Université libre de Bruxelles...*, p.15; A.UYTTEBROUCK, *Les sites et les bâtiments occupés par l'Université libre de Bruxelles*, dans *Bulletin de l'Union des anciens étudiants de l'ULB*, sept. 1974, pp.17 et sv.)

<sup>17</sup> Lettre de Baron et Guillery au bourgmestre de Bruxelles, 24 mars 1831 (Archives de l'ULB, l.c.)  
En fait l'école de Droit était installée au Musée (L.VANDERKINDERE, *op.cit.*, p.15) et l'École de Médecine à l'hôpital Saint-Pierre (A. UYTTEBROUCK, *Les libéraux...*, p.171). Mais remarquons que les auteurs de la lettre dont question demandaient à la Ville «qu'elle garantisse aux professeurs associés l'usage des bâtiments du Musée. Là se trouvent plusieurs salles destinées à l'École de Médecine, laquelle sera réunie à l'Université, le cabinet de physique, un laboratoire de chimie qui est presque achevé. Une grande salle est maintenant consacrée aux leçons de belles-lettres. Une autre eut autrefois la même destination. Le local occupé par l'Académie pourrait être mis à la disposition de l'Université. Enfin plusieurs parties du même bâtiment sont aujourd'hui sans destination. Ce que les professeurs de l'Université libre demandent à la Ville, c'est donc de mettre à leur disposition le bâtiment de l'Ancienne Cour en y conservant les collections qui y sont établies et n'exceptant que les salles qui seraient pour la ville d'une utilité majeure». (Archives de l'ULB, l.c.)

<sup>18</sup> Le 30 septembre 1831, l'avocat général de la Cour de Bruxelles, Isidore Plaisant, pria Quetelet de le recevoir, ainsi que Baron et le publiciste Claes, pour «l'entretenir du projet d'université à former à Bruxelles et dont il a déjà été question il y a quelques mois» (Académie r. de Belgique, Correspondance A. Quetelet, n°2015; A.TIBERGHIEN, A. Quetelet et l'enseignement, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, t.31, 1925-26, p.413; J.BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Verhaegen*, p.15. Voir aussi L. WELLENS-DE DONDER, *Inventaire de la correspondance d'A. Quetelet, Académie royale de Belgique, Classe des Sciences*, coll. in-8°, t.37, fasc.2, Bruxelles, 1966, n° 2015; *Mémorial Quetelet*, p.21.)

conclave qui regroupait des membres de l'ancienne «Société de Littérature» -,<sup>19</sup> ni parmi les autres personnalités qui gravitaient autour du projet universitaire, qu'il s'agisse des membres de l'École de Médecine, du Musée ou de l'Athénée. Il faut attendre 1834 pour voir relancer l'idée de la fondation d'une université libre, pour voir Verhaegen faire une entrée fracassante sur la scène du haut enseignement.

Le 24 juin, il frappait un grand coup. Le coup d'envoi, cette fois définitif. Il le faisait, il est vrai, dans un milieu relativement fermé, mais dans un milieu sur lequel il pouvait entièrement compter, l'atelier des Amis Philanthropes qu'il présidait, et à travers lui la Maçonnerie belge toute entière. Ce fut donc dans sa loge qu'il proposa la création d'une université libre à installer à Bruxelles. On pourrait se demander pourquoi, brusquement, cette initiative pour le moins hasardeuse.<sup>20</sup>

D'abord sans doute - circonstance secondaire mais nécessaire - par suite de la rencontre de Verhaegen et de Baron au sein de la loge des Amis Philanthropes. Baron y fut initié au grade d'apprenti le 15 mai 1834.<sup>21</sup> A cette époque encore, la collation des grades se faisait à une cadence déconcertante,<sup>22</sup> aussi dès le 15 juin, c'est-à-dire un mois, jour pour jour, après son entrée, il était revêtu des grades de compagnon et de maître.<sup>23</sup> Le 24 juin, il était déjà désigné comme Orateur-adjoint de l'atelier.<sup>24</sup> Mais s'il n'était encore qu'un Officier dignitaire secondaire<sup>25</sup>, il devait avoir des contacts relativement fréquents avec son Vénérable Maître.

A ce moment Verhaegen et Baron ont été frappés, pour ne pas dire bouleversés, par un événement important dans la vie politique et religieuse belge: la fondation de l'Université catholique de Malines. Ce fut le détonateur qui secoua l'opinion libérale et par ricochet la Maçonnerie. Les évêques de Belgique, comme le recteur magnifique, n'avaient pas caché l'orientation nettement ultramontaine de leur oeuvre.<sup>26</sup> Pour les libéraux, il était urgent de contrebalancer l'influence de cette puissante institution de propagande. Aux yeux de Verhaegen, il fallait donc «qu'une université libre vienne servir de contrepoids à l'université dite catholique»<sup>27</sup>. Il fallait donc que la future Université libre de Belgique soit, elle aussi, une école de combat. C'était là une position totalement différente de celle des promoteurs du projet de 1831, selon lesquels l'université libre ne devait avoir aucun caractère politique ou philosophique. Comme l'avancé, cum grano salis, A. Uyttebrouck, on pourrait dire que c'est l'initiative de l'épiscopat belge qui a déclenché la fondation de l'Université libre de

<sup>19</sup> Sur ce «Groupe des XII», voir ci-dessus note 13.

<sup>20</sup> Comme aimait le rappeler Verhaegen lui-même, plus tard en 1859, ses confrères au Palais de justice considéraient cette initiative avec une méprisante ironie: «Comment, me dit l'un d'eux, le plus sérieux d'entre tous, vous voulez créer une université, un établissement complet d'instruction supérieure, vous qui n'avez ni professeurs, ni argent, ni locaux; et vous osez nous dire avec emphase que dans quelques mois vous inaugurez cet établissement.» (*L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans...*, p.273; J.BARTIER, *L'Université au temps de Verhaegen*, p.19; [J.J. HOEBANX], *Maçonnerie et ULB, Bulletin du Grand Orient de Belgique*, 1963, n°4, p.4).

<sup>21</sup> Archives des Amis Philanthropes, Livre d'architecture n°4, p.250; E.WITTE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge du XIX<sup>e</sup> siècle. 1830-1835*, p.43, note 1.

<sup>22</sup> Comme cela se passait au début du siècle (J.J. HOEBANX, *Quelques aspects de la vie d'une loge bruxelloise. Les Amis Philanthropes sous le Directoire, le Consulat et l'Empire*, dans *Visages de la Franc-Maçonnerie...*, Bruxelles, 1983, p.112).

<sup>23</sup> Archives des Amis Philanthropes, Livre d'architecture n°4, p.254.

<sup>24</sup> Voir ci-dessous.

<sup>25</sup> Il sera élu Orateur le 15 juin 1835; ce qui veut dire qu'il occupait alors l'une des stalles importantes de son atelier (Archives des Amis Philanthropes, Livre d'architecture n°5, pp.9-10).

<sup>26</sup> Voir notamment *L'Université catholique de Louvain. Coup d'oeil sur son histoire et ses institutions*, Bruxelles, 1900, pp.41 et sv.; *L'Université catholique de Louvain. Liber memorialis, 1834-1884*, Louvain, 1887; pp. XXXVIII et sv.; L. VANDERKINDERÉ, *op.cit.*, pp.12 et sv.

<sup>27</sup> Discours de Verhaegen prononcé lors du banquet clôturant la fête solsticiale du 24 juin 1834.

Bruxelles.<sup>28</sup> Ajoutons aussi que la carence de l'Etat en matière d'enseignement supérieur - du moins jusqu'en 1835 - y fut également pour quelque chose.<sup>29</sup>

En 1834, Verhaegen et Baron marchaient d'un même pas, sur le même rang.<sup>30</sup> On peut penser qu'en ce qui concerne la fondation de l'Université libre, Baron fut le scénariste qui pouvait faire référence aux premières expériences de 1831, tandis que Verhaegen était sans doute un homme nouveau, mais le réalisateur, le metteur en scène, l'homme d'action et de prestige qui fit passer le projet dans la pratique en se servant, dans un premier temps, du puissant levier de la Maçonnerie et surtout des Amis Philanthropes. D'ailleurs, lors de la tenue du 24 juin, il revint au Vénérable Maître de prononcer ce discours devenu célèbre dans les annales des loges belges:

«Réchauffer et entretenir les sentiments de bienveillance qui réunissent et rapprochent tous les hommes, conserver et propager les Lumières, exciter à l'étude des arts, à celle de la saine philosophie et à la pratique de toutes les vertus sociales, tel est le but de l'Art Royal.

Le perfectionnement de l'état de la société ne peut être attribué qu'à la culture des arts libéraux et à ce goût de l'étude, ce penchant à la recherche de ce qui est beau, de ce qui est vrai, n'est dû qu'à l'esprit philosophique dont le germe se trouve dans la Maçonnerie.

Oui, mes Frères, tel est le pouvoir de cette institution qu'à elle seule appartient tout ce qui a été fait de grand en faveur de l'humanité; rien ne lui est étranger: les sciences, les arts, la législation, l'agriculture, sont nés dans le sein des mystères auxquels la vérité ne peut refuser ce juste tribut de reconnaissance. C'est aussi dans les ateliers maçonniques que se sont formés les philosophes qui ont éclairé l'univers, ces orateurs qui ont apporté dans la discussion des affaires publiques la clarté, la méthode et l'indépendance que nous admirons justement et auxquelles nulle erreur ne peut résister. C'est encore parmi les Maçons que l'on rencontre ces hommes profonds dont le travail silencieux, dont les productions fermes et vigoureuses portent la lumière dans les sciences les plus élevées et les plus abstraites; enfin, c'est à la Maçonnerie qu'est dû le perfectionnement de l'instruction.

Continuons, mes Frères, à suivre la voie qui nous est tracée par nos respectables maîtres; conservons intacte l'arche sainte qui nous a été léguée par nos devanciers; que nos actions répondent à nos paroles.

En parlant des Lumières du siècle, mettons tout en oeuvre pour les propager, mais avant tout pour les conserver, car nos ennemis veillent pour les éteindre; en prêchant contre le fanatisme, empressons-nous de le combattre de front et de le saper dans ses

<sup>28</sup> A. UYTTEBROUCK, *Les libéraux...*, p.175; *Université... et l'enseignement privé non confessionnel*, p.207.

<sup>29</sup> Baron faisait parvenir le 15 juillet 1834 une lettre au journal l'Indépendant: «Le dessein de créer à Bruxelles une université libre ayant attiré l'attention d'un grand nombre d'amis de l'instruction et des Lumières, peut-être ne sera-t-il pas inutile de donner quelques renseignements préliminaires sur cette institution, avant qu'un programme plus détaillé soit soumis au public.

La pensée première conçue peu de temps après la Révolution n'a été suivie d'aucun effet tant qu'on a pu espérer que le gouvernement établirait en Belgique une seule université dont Bruxelles serait le siège. Cet espoir ne paraissant pas, en définitif, pouvoir se réaliser, ceux qui avaient eu l'idée d'un haut enseignement libre pensent que le moment est venu d'exécuter un projet médité depuis longtemps» (l'Indépendant, n° du 19 juillet 1834).

Baron revenait sur cet argument dans son discours inaugural du 20 novembre: «L'autorité hésitait depuis quatre ans à rendre à l'enseignement supérieur son énergie et son développement en le concentrant dans la capitale; les projets succédaient aux projets, les commissions aux commissions; et toujours la loi réorganisatrice fuyait d'une session à l'autre. Telle était cependant notre foi dans le pouvoir né de la volonté populaire que nous attendions en silence. (L'Université... pendant vingt-cinq ans, p.45; J.BARTIER, *op.cit.*, p.21).

<sup>30</sup> J. BARTIER, *op.cit.*, p.17; J. STENGERS, *op.cit.*, p.247; A. UYTTEBROUCK, *Les Libéraux...*, p.175.

Auguste-Floréal Baron (Paris 1794-1862).  
Portrait dû à Vieillevoye.

Académie Royale de Belgique

Dès 1830, il avança l'idée de la création d'une université à Bruxelles. En 1834, en tant que Secrétaire, il en sera le premier dirigeant.

fondements; aux écoles qu'ils projettent opposons une instruction pure et morale dont nous conserverons la direction; qu'à l'exemple des écoles gardiennes et d'enseignement mutuel qui en grande partie doivent leur splendeur aux loges maçonniques, une université libre vienne servir de contrepoids à l'université dite catholique; puissions-nous nous glorifier un jour d'en avoir jeté les premiers fondements dans cette enceinte. Pour atteindre un but aussi louable, je viens vous proposer de renouveler et cimenter le pacte maçonnique qui doit unir les loges de la Belgique; que cette chaîne fédérative formée d'acacia stimule le zèle de tous les Maçons de cet Orient et des Orientés étrangers, qu'ils concourent avec nous au moyen de souscriptions qui dès ce moment sont ouvertes, à l'établissement de cette université libre qui prouvera à nos successeurs que la Maçonnerie n'a pas été pour nous un mot vide de sens, que la Maçonnerie sait combattre en tous temps l'hydre du fanatisme, qui se présente sous mille métamorphoses selon la différence des siècles et des changements que le corps social ne cesse d'éprouver; enfin que les vrais Maçons exercent partout leur influence pour faire triompher les principes de l'Art Royal et qu'au serment qu'ils ont prêté lors de leur initiation, ils en ajoutent ici un nouveau, comme gage de cette fédération maçonnique.

Jurons, mes Frères, sur cette chaîne sacrée de réunir tous nos efforts pour la propagation des Lumières et pour arrêter les progrès toujours croissants du fanatisme, en mettant en oeuvre, tous les moyens qui sont en notre pouvoir. Nous le jurons.»<sup>31</sup>

Quand les acclamations se furent calmées et que l'ordre revint dans la salle, l'Orateur adjoint, Auguste Baron, exposa le programme de l'institution projetée en insistant sur les avantages que la Ville et l'Université se procureraient mutuellement.

Voici ce document qui a revêtu une importance presque équivalente à celle dont bénéficia le discours du Vénérable Maître: «cependant, le Frère Baron, Orateur adjoint ayant obtenu la parole, prononce un second morceau d'architecture pour expliquer le plan de l'Université libre. Il expose que le motif qui l'a déterminé à se faire recevoir au nombre des Maçons, est l'intime conviction de l'utilité des institutions maçonniques pour rapprocher les hommes dans un but moral, pour réunir tous ceux qui ont des principes libéraux et qui veulent la diffusion des Lumières et la destruction des préjugés funestes à l'Humanité. Il est heureux de voir par la proposition du Vénérable Maître que ces principes ne sont pas seulement des mots et de vaines théories, mais qu'ils reçoivent leur exécution dans la pratique.

La fondation d'une université dans la capitale est un des moyens les plus efficaces d'arriver à combattre l'intolérance et les préjugés et à répandre les doctrines d'une saine philosophie. Outre la haine pour le fanatisme que Bruxelles partage avec toutes les grandes réunions d'hommes généralement instruits, cette ville présente une foule d'avantages matériels pour la création d'une université: là se trouve pour les élèves de l'Ecole de Droit un plus grand nombre de tribunaux, la Cour de cassation, les Chambres et pour ceux de l'Ecole de Médecine des hôpitaux plus considérables, une grande quantité de maladies extraordinaires, d'opérations rares et difficiles; pour ceux des Sciences, un observatoire, un jardin botanique, une collection d'objets de miné-

<sup>31</sup> Archives des Amis Philanthropes, Livre d'architecture n°4, pp.259-261; Extraits dans L. Lartigue, *op. cit.* pp.98-99; F. CLEMENT, *op. cit.*, pp.124-125; C. R[OTY], *Documents maçonniques*, pp.8-9, texte à compléter par J. STENGERS, *op. cit.*, p.263, n.26. In extenso, dans [J.J. HOEBANX], *Discours du f. T. Verhaegen...*; dans *Bulletin du Grand Orient de Belgique*, 1962, n 2, pp.28-30; E. WITTE, *op. cit.*, pp.43 et sv.

260

debut qui a la culture des arts libéraux, et à ce goût de l'étude, ce penchant  
à la recherche de ce qui est beau, de ce qui est vrai n'est-il qu'à l'appas  
philosophique dont le germe se trouve dans la maçonnerie ?

Oui, mesfrs.!! C'est le pouvoir de cette institution qui a été seule  
appartenant tout ce qui a été fait de grand en faveur de l'humanité. Si on  
ne lui est étranger: les sciences, les arts, la législation, l'agriculture  
sont tous dans le sein des mystères, auxquels la vérité ne peut refuser sa  
juste tribut de reconnaissance c'est aussi dans les arts, maçonnerie, que se sont  
formés les grands esprits qui ont éclairé l'humanité, ce sont eux qui ont travaillé  
dans la discussion des affaires publiques la clarté, la vérité et l'indépendance  
que nous admirons justement, et aux quels mille erreurs ne peuvent résister  
C'est encore parmi les maçons que l'on rencontre ces hommes profonds  
dont le savoir est libéral, dont les productions fermes et vigoureuses,  
portent la lumière dans les sciences les plus élevées, et la plus abstraites  
enfin c'est à la maçonnerie qu'est dû le perfectionnement de l'éducation  
contemporaine, mesfrs.!! si l'on suit la voie qui nous est tracée  
par nos supérieurs, maintes contestations intactes l'ordre de la maçonnerie que nous a  
été léguée par nos docteurs, que nous ne pouvons répondre à nos  
parents.

En parlant de lumières d'un côté, mettons tout en œuvre pour  
les propager, mais avant tout voulons contester, car nos succès  
n'ont point pour les étendre: en pressant contre la fausse maçonnerie,  
expression même de la corroboration de l'erreur, et de la super- dans les  
fondements, aux côtés qui il projette opposer avec us troubles pour  
et nous la font nous combattre sans direction: qui n'est que l'œuvre de  
cette garde nous d'enseignement mutuel qui en grande partie doit  
leur splendeur aux Lli. maçonnerie: une université libre nous donner  
de contrepoids à l'université d'état catholique, puis nous nous  
glorifier un jour d'en avoir jeté le 1<sup>er</sup> fondement dans cette œuvre.

Pour atteindre un but aussi honorable, je viens vous proposer  
de reconnaître et cimenter le pacte maçonnerie, qui doit unir l'adh.  
de la Belgique, que cette chaîne fédérative forme d'un côté, et d'un  
côté de tous les maçons de cet O., et des O. étrangères, qu'ils  
conviennent à ce nous au moyen de tous les liens qui ont été  
moment tout ouverts, à l'établissement de cette université libre  
qui servira à nos succès que la maçonnerie n'a pas été pour nous  
un mot vide de sens, que la maçonnerie sans combatte entre  
tous l'hydre d'ignorance que se présente sous mille métamorphoses,  
il s'agit de l'éducation de nos enfants et des changements de temps si on  
ne veut d'opprimer, enfin quels nous maçonnerie ont travaillé  
leur influence pour faire bruyamment les jeunes gens. Il est un  
qui se trouvent qu'ils ont prêté lors de leur initiation ils en ont obtenu

Proposé d'une  
université libre

Extraits du «morceau d'architecture» (discours) du Vénéral Maître Théodore Verhaegen lors du banquet de clôture de la séance du 24 juin 1834 à la loge «Les Amis Philanthropes» à Bruxelles. Registre des séances de la loge, Livre d'architecture n° 4, p. 260

Archives des Amis Philanthropes;

C'est au cours de ce banquet maçonnique que Verhaegen proposa de créer une université dans la capitale.



ralogie, de zoologie, de mécanique; pour tous enfin des bibliothèques plus riches et en plus grand nombre, des hommes spéciaux dans toutes les parties et la surveillance sur les moeurs des jeunes gens est plus facile à Bruxelles que partout ailleurs, parce qu'ils peuvent y trouver plus aisément des parents, des connaissances, des amis. Les spectacles et les sociétés leur présentent un genre de distractions plus noble et plus relevé que ne peuvent faire les provinces.

Mais si l'Université peut recueillir de grands avantages de son séjour à Bruxelles, Bruxelles n'en recueillera pas moins de la présence de l'université. C'est ce qui est aisé à prouver quand on songe à l'accroissement de consommation qui suit toujours l'accroissement de population.

La respectable loge des Amis Philanthropes en donnant le premier élan à cette institution, ne rend donc pas seulement un immense service à la patrie, aux Lumières, à la liberté en général, mais encore à la ville de Bruxelles en particulier. Elle combat les fanatismes par un des moyens les plus légaux et les plus efficaces. Elle s'acquiert des droits incontestables à la gloire véritable et à la reconnaissance des Belges amis du progrès.»<sup>32</sup>

Ce 24 juin, des listes de souscription furent lancées parmi les membres de l'atelier et ses invités des autres loges de Bruxelles et de province.

Au cours des mois qui suivirent, Baron resta à l'avant-plan. C'est lui qui fit parvenir au journal l'Indépendant, le 15 juillet, une lettre dans laquelle en termes moins directs, comme le souligne J. Bartier, que ceux dont il s'était servi lors de la fête solsticiale, il reprenait ses arguments principaux.<sup>33</sup>

Le 3 août,<sup>34</sup> il apparaissait comme secrétaire du comité provisoire des souscripteurs-actionnaires. Il fut élu membre du Conseil d'administration tout aussi provisoire par

L'Université libre installée place du Musée à Bruxelles .

Archives de l'Université libre de Bruxelles

L'Université libre de Belgique, appelée ainsi jusqu'en 1836, fut installée en 1834 dans le palais construit pour le duc Charles de Lorraine.

<sup>32</sup> Archives des Amis Philanthropes, Livre d'architecture n°4, pp. 261-262; C. R[OTY], *op.cit.*, fac-similé. Dans la transcription de cette allocution comme dans celle du discours de Verhaegen, j'ai respecté l'orthographe du secrétaire de la loge.

<sup>33</sup> Minutes de cette lettre (Archives de l'ULB, Organisation...); N° du 19 juillet 1834 de l'*Indépendant*.

<sup>34</sup> Archives de l'ULB. Minutes des procès-verbaux, t.1; Procès-verbaux, t.1.

96 voix sur 110 votants, autant de voix que Verhaegen, mais moins que Henri de Brouckère - 103 - et que de Blargnies - 97 -.

Le lendemain, à l'Hôtel de Ville, il exposa à l'assemblée des souscripteurs «l'intention des personnes qui avaient conçu le projet d'une université libre. Nous ne voulons, disait-il, que liberté, instruction, progrès. Notre université n'est ni catholique, ni protestante, ni matérialiste. Elle n'est ni républicaine, ni absolutiste, ni juste-milieu. Elle n'élève en un mot aucune espèce de drapeau religieux ou politique. Elle veut, en mettant à profit la liberté consacrée par nos lois et les ressources que présente la ville de Bruxelles à toutes les branches de l'instruction, établir un haut enseignement indépendant, public, complet, et progressif. Hors de là, elle ne veut rien.»<sup>35</sup>

A la première séance du Conseil d'administration provisoire de l'Université, qui se tint au Musée, le 7 août, Baron fut confirmé dans les fonctions de secrétaire. Le Conseil répartit entre ses membres le soin de dresser le plan général de l'Université et d'établir les plans particuliers de chacune des cinq facultés. Verhaegen fit partie de la commission chargée de la faculté de Droit. Baron se retrouvait dans la commission du plan général et dans celle de la faculté des Lettres. Le Conseil décida, en outre, de faire imprimer douze cents listes de souscription; chaque membre se chargeant de distribuer dans le secteur géographique qui lui était dévolu une cinquantaine de listes.<sup>36</sup> Quelques jours plus tard, le secrétaire fut chargé de se mettre en rapport avec la Régence de Bruxelles pour obtenir la disposition de locaux.<sup>37</sup> Il est probable qu'au cours des mois de juillet et août, Baron et ses amis aient repris le premier projet de règlement de 1831. En tout état de cause, ce projet fut remanié en 1834.<sup>38</sup> Mais il ne connut pas les faveurs du Conseil, puisqu'à l'assemblée des souscripteurs qui se déroula le 7 septembre,<sup>39</sup> un tout nouveau projet fut lu par Baron.<sup>40</sup> Lors de cette

<sup>35</sup> Compte rendu de cette séance dans *Le Courrier belge*, n° du 5 août 1834.

<sup>36</sup> Procès-verbal de la première séance du Conseil d'administration, jeudi 7 août 1834 (Archives de l'ULB, II.c.c.). L'élaboration du plan général de l'Université fut confié à Henri de Brouckère, président du Conseil, Delvaux, Laisné, Dumortier, Vautier et Baron. La mise au point du plan de la Faculté de Droit et des Sciences politiques et administratives l'était à Henri de Brouckère, de Blargnies, Barbanson et Verhaegen. La rédaction du plan de la Faculté de Médecine à Laisné et Guillery; celle du plan de la Faculté des Sciences à De Puydt, Dumortier et Guillery; la composition du plan de la Faculté des Lettres à Vautier et Baron.

<sup>37</sup> Procès-verbal de la deuxième séance du Conseil d'administration, 13 août 1834 (Archives de l'ULB, II.c.c.).

<sup>38</sup> Le projet de règlement de 1836 comptait 46 articles. Le projet remanié en 1834 n'en comportait plus que 40. A part quelques amendements et suppressions, il restait fort semblable au premier. Parmi les modifications les plus importantes, celle de l'article 4 de 1831 qui stipulait que «Le Conseil d'administration se composera de dix professeurs ordinaires, dont deux sont pris dans chaque faculté qui les choisit librement en son sein. Les fondateurs de l'Université seront de droit membres du Conseil». L'article 4 du projet remanié: «Le Conseil d'administration se composera d'après un mode à statuer, mais il devra comprendre au moins un professeur de chaque faculté.» On peut noter aussi la suppression de la distinction entre cours obligatoires et cours accessoires, de même que la disparition de quelques articles concernant les titres et prérogatives des bacheliers. La dernière page de ce projet permet de le dater. De plus, il nous donne les noms des professeurs susceptibles de faire cours dans chacune des facultés: «Voilà, à peu près, les dispositions principales que nous avons crues utiles pour la fondation de l'Université. On remarque que nous laissons l'organisation du Conseil d'administration à la décision des actionnaires ou du Conseil de Régence. Nous n'avons parlé non plus que des minervalia des professeurs, c'est-à-dire des rétributions payées par les élèves; la quotité des traitements fixes dépendra de l'argent que rapporteront les actions ou que votera la Régence. Enfin tout ceci n'est qu'un essai rédigé pour que MM. les bourgmestres et échevins aient un fonds sur lequel ils puissent délibérer. Les personnes qui depuis 4 ans ont été consultées et qui promettent ou ont promis à diverses époques d'aider l'Université de leurs talents et de leur zèle dans les divers cours, sont:

Pour la faculté des Lettres: MM. Baron, Vautier, Beving, Alvin père, Van Meenen, etc.

Pour les Sciences: MM. Quetelet, Guillery, La Rivière -mort depuis-, Kicks, Wesmal, etc.

Pour le Droit: MM. de Blargnies, De Bonne, ancien juge, Jottrand, Tielemans, Vandeweyer, etc.

Pour la Médecine: MM. Seutin, Caroly, Laisné, Graux, Tallois, etc.

Pour les Sciences administratives et politiques: MM. Chitti, Roget, de Brouckère, Maréchal, Kindt, etc.» (Archives de l'ULB, Organisation...)

Remarquons que dans cette liste ne figure aucune mention de Verhaegen, ni en Faculté de Droit, ni dans la nouvelle Faculté des Sciences politiques et administratives. Verhaegen ne s'était-il pas encore décidé à présenter sa candidature? Ou bien, faut-il penser que ne sont reprises ici que «les personnes qui depuis 4 ans ont été consultées»?

même séance, fut élu le Conseil d'administration « définitif » de l'université. En faisaient partie Verhaegen et Baron, toujours retenu comme secrétaire.<sup>41</sup>

Au cours des mois de septembre, octobre et novembre, le Conseil se soucia de la désignation des titulaires de chaires. Il s'efforça de se concilier les bonnes grâces de la Régence en offrant le siège de président au bourgmestre; il rappela ses demandes en matière de locaux. A la séance du 8 octobre, le bourgmestre Rouppe se présenta en personne; il accepta la présidence. Il annonça que le Conseil de Régence, conscient de l'importance de l'implantation d'une université à Bruxelles envisageait d'octroyer à celle-ci un subside ou des locaux ou une indemnité de loyer. C'était chose faite quelques jours plus tard.<sup>42</sup> Le 13 octobre, le Conseil d'administration recevait Seutin, Van Mons, Van Esschen et Guiette « venant de la part de l'Ecole de Médecine ». Le président leur annonçait l'intention de l'Université « de prendre l'Ecole de Médecine intégralement, telle qu'elle est, professeurs et agrégés; chacun dans leur titre ». Le 16 octobre, Verhaegen acceptait la chaire de Droit commercial à la nouvelle faculté des Sciences politiques et administratives, sans appointements.<sup>43</sup> A cette même date, Henri De Bruckère et Verhaegen un peu plus tard entamaient des démarches auprès de Quetelet - l'un des principaux promoteurs de 1831 - pour que celui-ci acceptât de leur faire le cours d'astronomie.<sup>44</sup>

<sup>39</sup> Procès-verbal de la séance de l'assemblée des souscripteurs, 7 septembre 1834 (Archives de l'ULB, Minutes des procès-verbaux, Procès-verbaux, II.c.c.).

<sup>40</sup> Ce règlement lu par Baron le 7 septembre comporte 55 articles. Amendé par de Blarignies (Procès-verbal de la séance du Conseil du 13 octobre, Archives de l'ULB, II.c.c.) et passé à 57 articles, il fut promulgué le 20 octobre et imprimé (*L'Université pendant vingt-cinq ans*). Ce règlement traite du Conseil d'administration et modifie totalement l'esprit et la lettre de l'article 4 du projet de 1831 par ses articles 7 et 8 (Article 7. Le Conseil d'administration est composé de onze membres choisis par les souscripteurs. Le bourgmestre de Bruxelles, ou un échevin délégué par lui, le préside de droit; il a voix délibérative et prépondérante en cas de partage. Article 8. Tout membre du Conseil d'administration, nommé professeur ou agrégé à ce titre, cesse par là même de faire partie du Conseil.

<sup>41</sup> Sur 72 votants furent retenus comme membres du Conseil: Henri de Bruckère avec 72 voix, de Blarignies, Verhaegen et Baron avec 71 voix chacun, Vautier avec 70, De Puydt et Laisné avec 67, Barbanson avec 66, Delvaux de Saive avec 62, Guillery avec 49, Powis de Ten Bosche avec 39, etc. Notons que Gendebien avait obtenu 7 voix, Defaëz 3, Graux 2, comme Quetelet et Seutin, Van Meenen une. Le poste de secrétaire, c'est-à-dire de responsable de l'administration de l'Université était fort important (A. UYTTEBROUCK, *Les Libéraux...*, p.178; A. UYTTEBROUCK & A. DESPY-MEYER, *op.cit.*, pp.79-81).

<sup>42</sup> Le 14 octobre dans une lettre à la Régence de Bruxelles, Baron rappelait les projets de 1831, insistait sur la nécessité de fonder une université libre, puisque le gouvernement restait inerte. Il souhaitait un subside de la part de la Ville de l'ordre de 30.000 fr. par an et la jouissance de locaux adéquats. La Régence octroya le subside demandé et mit à la disposition de l'Université des locaux à l'Ancienne Cour pour un an au moins (Archives de l'ULB, Organisation...).

<sup>43</sup> Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 octobre (Archives de l'ULB, Minutes; Procès-verbaux, II.c.c.).

<sup>44</sup> Le 14 novembre, le Conseil d'administration fut avisé des « offres faites par M. Quetelet de donner au local de l'Observatoire des leçons d'astronomie et de mettre son cours en rapport avec ceux de l'Université libre. La leçon serait donnée le mercredi à 4h. et M. Quetelet, sans être considéré comme professeur, recevrait une indemnité équivalente à celle que lui accordait précédemment la Régence ». Ces démarches et celles de Verhaegen (Séances des 28 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, Archives de l'ULB, II.c.c.) n'aboutirent. Quetelet, peut-être auteur du programme de 1831, professeur pressenti dans le projet de règlement de 1834, ne fit jamais partie de l'Université. Avait-il été offensé par le refus de ses propositions lors de la séance du Conseil du 16 novembre? Par ailleurs, il semble avoir craint de cotoyer à l'Université des « hommes médiocres ». Cela apparaissait au travers d'une lettre que lui envoya L. Villermé, son ami et confrère parisien, le 19 novembre: « Je conçois votre répugnance à faire partie d'une université libre composée d'hommes médiocres (...). Si vous pouviez un jour par votre influence éloigner les mauvais professeurs et les remplacer par des bons, vous êtes peut-être trop susceptible. » (Académie r. de Belgique, Correspondance A. Quetelet, n° 2560; voir aussi [J.L. DE PAEPE], *Mémorial A. Quetelet*, pp. 22-23). Qui étaient ces hommes médiocres, ces mauvais professeurs? Il est peu probable que ce fût Baron dont Quetelet avait été le collègue au Musée et à l'Athénée, qui avait fait partie comme lui de la Commission des XIII, du groupe des XII. Il est peu probable qu'il s'agisse de Verhaegen. Les familles Verhaegen et Quetelet se fréquentaient, relations mondaines sans doute, mais relations suivies. (Académie r. de Belgique, I.c., n° 2521, 2709). D'autre part, Verhaegen avait fait lui-même des démarches auprès de Quetelet pour qu'il fasse partie du corps professoral (Voir plus haut). Il est peu probable que Guillery ait été visé. Quetelet était en rapports scientifiques avec lui (Académie r. de Belgique, I.c., n° 1222) et il avait la réputation d'être un remarquable professeur (J. BARTIER, *Des amis inconnus de Saint-Simon: les Guillery, Libéralisme et socialisme*, Bruxelles, 1981, p. 350). Alors qui?

«Université libre de Belgique».

Programme des cours des Facultés de Droit et des Sciences politiques et administratives, arrêté par le Collège des Facultés le 12 novembre 1834 et approuvé par le Conseil d'Administration le 14.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

Au début de novembre, l'installation solennelle de l'Université libre fut prévue pour le 15, étant entendu que Baron prononcerait le discours inaugural.<sup>45</sup> En fait, cette manifestation eut lieu le 20 novembre en la salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Le gouverneur de la province de Brabant, G. de Stassart rehaussait l'éclat de la cérémonie par sa présence.<sup>46</sup> Le bourgmestre Rouppe présidait.<sup>47</sup> Après une courte allocution de sa part, l'un des membres du Conseil d'administration de l'Université, Vautier, lut les statuts. Vint enfin le discours inaugural d'Auguste Baron, discours aux envolées dithyrambiques, discours fleuve, rappelant les buts et les idéaux de la nouvelle université, faisant un long parallèle avec ceux de l'Université catholique. Baron revenait sur les avantages que présentait pour la ville la fondation d'une université et les atouts importants que la capitale pouvait offrir à celle-ci, à son corps professoral, à ses étudiants. Ce discours<sup>48</sup> se terminait par un serment resté fameux dans les annales de la Maison.<sup>49</sup>

L'Université libre de Belgique était créée. Ses premiers pas furent difficiles. Ils furent soutenus par la volonté, l'énergie, la tenacité, l'obstination même de Verhaegen.<sup>50</sup>

Au total, on peut conclure avec les spécialistes de l'histoire de l'Université que parmi les fondateurs, deux personnalités se sont particulièrement distinguées: Verhaegen et Baron. D'un côté, le tribun politique, de l'autre l'homme de cabinet. L'un et l'autre ont trouvé un appui logistique de premier ordre auprès de la franc-maçonnerie et du bourgmestre de Bruxelles, Nicolas Rouppe, membre des Amis Philanthropes, lui aussi.<sup>51</sup>

<sup>45</sup> Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 7 novembre (Archives de l'ULB, ll.cc.).

<sup>46</sup> Le secrétaire de l'Université fit parvenir une invitation à de Stassart le 12 février (M.R. THIELEMANS, *Inventaire des archives du baron de Stassart*, Académie r. de Belgique, Classe des Lettres, t. 72, fasc. 1, 1973, p.12; voir aussi N. D[ECOSTRE], *L'Université libre de Bruxelles*, dans A. BRUNEEL & R. LAURENT, *Documents d'archives relatifs à Bruxelles*, Bruxelles, 1983, IX, 2).

<sup>47</sup> Ne perdons pas de vue que G. de Stassart, N. Rouppe, Verhaegen et Baron étaient tous membres de la loge des Amis Philanthropes. La bonne volonté manifestée par le bourgmestre à l'égard de l'Université pouvait aussi s'expliquer par certains liens maçonniques (Archives des Amis Philanthropes, pour Rouppe, Livre d'or n°1, n° matricule 3, pour Verhaegen, Livre d'or n°2, n° matricule 727, pour Baron, l.c., n° matricule 803, pour de Stassart, l.c., n° matricule 862).

<sup>48</sup> En ce qui concerne le déroulement de cette cérémonie, ainsi que pour le discours de Baron, voir Université libre. Procès-verbal de la séance d'installation, 20 novembre 1834, Bruxelles, 1834; *L'Université ... pendant vingt-cinq ans*, pp.21 et sv.; L. VANDERKINDERE, *op.cit.*, pp.17 et sv. Le discours est également reproduit dans A. BARON, *Oeuvres complètes*, t.V, Bruxelles, 1860, pp.161-190.

<sup>49</sup> Voici le texte de ce serment: «Nous jurons d'inspirer à nos élèves, quel que soit d'ailleurs l'objet de notre enseignement l'amour pratique des hommes qui sont frères, sans distinction de caste, d'opinion, de nation. Nous jurons de leur apprendre à consacrer leurs pensées, leurs travaux, leurs talents au bonheur et à l'amélioration de leurs concitoyens et de l'humanité. Voilà notre serment et Dieu nous soit en aide.» (*L'Université ... pendant vingt-cinq ans*, p.61: A. BARON, *op.cit.*, t.V, p.190).

<sup>50</sup> A. UYTTEBROUCK, *Les Libéraux...*, p.179; A. UYTTEBROUCK & A. DESPY-MEYER, *op.cit.*, pp.18 et sv.

<sup>51</sup> La loge des Amis Philanthropes, suite à la cérémonie du 20 novembre envoya à Rouppe et à Baron des délégations chargées de les féliciter pour le zèle et le dévouement dont ils avaient fait preuve à l'endroit de l'Université (Archives des Amis Philanthropes, Livre d'architecture n° 4, p.271 et sv.). De son côté, le Vénéral Maître Verhaegen qui s'était engagé à avancer les fonds pour la souscription de trente actions par la loge si les ressources de celle-ci ne suffisaient pas (*l.c.*, p.265), déposait aux archives des Amis Philanthropes un exemplaire des Statuts de l'Université (*l.c.*, p.269) et les épreuves du discours de Baron (*l.c.*, p.270). A quelques mois de distance, lors d'une fête en son honneur, le Vénéral Maître reconnaissait «qu'il ne revendique qu'une partie de l'exécution du projet de l'établissement de l'Université libre (*l.c.*, p.281, 23 avril 1835). Etait-ce reconnaître la place occupée par Baron? Si tel était bien le cas, Verhaegen a changé d'avis plus tard (A. UYTTEBROUCK, *Les Libéraux...*, p. 177 et n°18). Baron lui aussi changea d'attitude. Il s'effaça progressivement devant Verhaegen, sans doute écrasé par cette forte personnalité. Dès 1836, il renonça à son poste de secrétaire de l'Université. Il quitta celle-ci pour une chaire à l'Université de Liège quelques années plus tard (Archives générales du Royaume, Enseignement supérieur. Ancien fonds, n°685, dossier Baron). Il avait aussi renoncé à être membre des Amis Philanthropes en 1841. Sa lettre de démission lue par Verhaegen devant la loge le 17 juillet ne suscita aucun commentaire, aucune démarche pour le faire revenir sur cette décision (Archives des Amis Philanthropes, Livre d'architecture n°5, p.286). Notons pourtant que le 26 décembre de l'année précédente, l'atelier avait souscrit à trois exemplaires de l'Histoire de la littérature française de Baron (*l.c.*, p.270).

## Un homme au service d'une cause: Pierre-Théodore Verhaegen et l'Université libre de Bruxelles

### *La concrétisation d'une idée*

Si l'idée conçue en 1831 par Auguste Baron et quelques autres personnalités du monde intellectuel bruxellois d'ériger une Université devint une réalité en 1834 c'est grâce à la pugnacité d'un homme, Pierre-Théodore Verhaegen. Par le levier que lui fournit la loge des Amis Philanthropes, il put faire prendre conscience au monde politique libéral de l'importance que revêtait cette initiative, contrepoids nécessaire à une Université catholique voulue par l'Eglise et qui allait s'ouvrir à Malines en cette même année.

La personnalité de Verhaegen, la place qu'il occupait dans la bourgeoisie de la capitale, de par sa fortune et de par sa profession d'avocat mais aussi et surtout de par sa place dans la maçonnerie belge, furent autant d'éléments qui facilitèrent le lancement de l'entreprise.

Mais Verhaegen sut tout de suite que celle-ci ne pouvait aboutir que s'il parvenait à réunir les fonds nécessaires. Aussi lança-t-il dès après le 24 juin 1834, date de la fête solsticiale des Amis Philanthropes où il présenta son projet, une campagne de souscriptions qui devait toucher tous les milieux maçonniques et libéraux tant de Bruxelles que des autres régions du pays. Il voulait, en effet, que cette Université ait un caractère national et non local et ceci explique l'appellation donnée à l'Université au cours de ses trois premières années d'existence: Université libre de Belgique. Verhaegen parvint à en convaincre beaucoup de la nécessité de souscrire à cette oeuvre: le 3 août, lors d'une réunion des souscripteurs à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, on dénombrait déjà 459 souscriptions atteignant la somme de 25.000F.<sup>1</sup>

Grâce à la faveur du bourgmestre Rouppe, membre comme lui de la loge des Amis Philanthropes, il obtint pour l'Université les locaux de l'ancien Palais de Charles de Lorraine, occupés jusque-là par le «Musée des Sciences et des Lettres». Ce Musée qui

---

<sup>1</sup> L. VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles*, Bruxelles, 1884, p.15.

Br. 27. 8<sup>e</sup> 1834-

Mon cher Confère

Je pense qu'en ce moment vous  
aurez reçu votre nomination-offi-  
-cielle au onus des ordres juridiques  
out été donné le malin pour  
vous l'apprendre. —

Demain matin à 9 1/2 h. M<sup>r</sup>  
Bicard avocat à la cour de Bruges  
proposé comme agrégé pour  
la chaire de droit civil de  
revenir chez vous pour vous  
soumettre sa méthode, sa  
nomination dépendra de votre  
approbation. ecci. entendez vous  
et j'attends à cet égard un  
mot de réponse de votre part.

Demain soir à 7 heures  
la faculté de droit se réunira  
chez M. h. De Broeckere mar-  
ché au bois (chez M. Fauconnier  
-ebenille vis-à-vis la fontaine)  
Veuillez vous y trouver  
en attendant le plaisir de vous  
voir je vous serre amicalement  
la main. H. Verhaeghen

organisait jusque-là des cours et des conférences très appréciés, donnés par une quinzaine de professeurs, allait servir de tremplin à certaines Facultés de la nouvelle Université en lui fournissant plusieurs de ses enseignants. Il en irait de même avec l'École de médecine, née à l'époque française, maintenue encore au-delà de 1830 et qui, de par la volonté du Conseil général des Hospices, serait englobée dans l'Université.<sup>2</sup>

Si Verhaegen avait réussi ainsi à s'entourer d'un certain nombre d'hommes d'expérience, il lui fallait aussi résoudre la question du recrutement de professeurs pour d'autres Facultés comme celle de droit, d'autant qu'il ne disposait que d'un laps de temps particulièrement court et que le traitement qu'il avait à proposer ne pouvait être que modeste. Heureusement quelques personnalités telles qu'Henri de Brouckère, Isidore Plaisant et Eugène Defacqz acceptèrent d'y occuper des chaires à titre honorifique et Pierre-Théodore Verhaegen lui-même y enseigna à titre gracieux le cours de droit commercial.<sup>3</sup> Peu d'étrangers dans les premiers programmes de cours: Charles Oulif de nationalité française, très apprécié par Verhaegen qui parvint à le convaincre de venir donner dans l'Université qui se créait le cours de droit civil<sup>4</sup>, Henri Ahrens, professeur aux Facultés de Philosophie et Lettres et de Droit: philosophe de formation, il avait dû quitter l'Allemagne en 1831 et trouva refuge à Paris avant de venir enseigner à l'Université libre. On décida que dans chaque Faculté l'un des cours serait public et Verhaegen donna l'exemple pour celle de Droit.<sup>5</sup>

Le Conseil d'administration définitif qui fut constitué le 7 septembre 1834 était composé d'hommes d'enseignement et de notables, d'un libéralisme modéré comme l'était Verhaegen. La présidence en fut confiée au bourgmestre Rouppe et le secrétariat à Auguste Baron. Mais c'est Verhaegen qui, quoique simple administrateur,<sup>6</sup> portait à bout de bras la mise sur pied de cette Université qui se voulait une création autonome et indépendante des pouvoirs publics.

### *Les années difficiles: l'Université de 1834 à 1849*

Après que se fut tenue à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, le 20 novembre, la prestigieuse séance marquant la naissance officielle de l'Université<sup>7</sup>, les cours pouvaient commencer. Dans une lettre adressée le 29 à son collègue Oulif, Verhaegen écrivait: «Les cours de l'Université sont ouverts depuis le 20 courant et tout marche bien... il y a maintenant au delà de 70 élèves dans les diverses facultés et il en arrive tous les jours... »<sup>8</sup>. Il est vrai qu'en cours d'année académique, on en dénombrait 96 répartis entre les quatre Facultés: 12 en Philosophie et Lettres, 17 en Droit et Sciences poli-

<sup>2</sup> J.BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen, Laïcité et franc-maçonnerie*, Bruxelles, 1981, pp.14-15.

<sup>3</sup> J.BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen...*, p.20.

<sup>4</sup> J.BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen...*, pp.18-19.

<sup>5</sup> L.VANDERKINDERE, *1834-1884. L'Université de Bruxelles...*, p.27. Les autres cours publics en 1834-1835 furent ceux des professeurs Baron (Faculté de philosophie et lettres), Guillery (Faculté des sciences) et Guiette (Faculté de médecine).

<sup>6</sup> Tant dans le Conseil d'administration provisoire constitué le 3 août que dans le définitif constitué le 7 septembre, Verhaegen fait partie des administrateurs de la nouvelle institution (L.VANDERKINDERE, *1834-1884. L'Université de Bruxelles...*, p.16).

<sup>7</sup> Procès-verbal de la séance d'installation de l'Université libre de Belgique, *L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans. 1834-1860*, Bruxelles, 1860, pp.21-61.

<sup>8</sup> J.BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen...*, pp.22-23.



tiques et administratives<sup>9</sup>, 14 en Sciences et 53 en Médecine.<sup>10</sup>

L'inspection des cours fut dans un premier temps confiée à un membre du Conseil d'administration qui à tour de rôle, pendant un mois, aurait cette charge. Mais cette solution s'avéra rapidement inefficace et dès la rentrée de 1835, pour donner à l'enseignement une impulsion plus uniforme et plus énergique, le Conseil chargea un comité spécial de la direction des cours, des améliorations à apporter, des abus à réformer. Celui-ci fut composé de quatre membres choisis parmi les professeurs des quatre Facultés et présidé par un membre du Conseil d'administration investi dès lors des fonctions d'inspecteur des études. C'est ainsi que le 26 octobre 1835, Pierre-Théodore Verhaegen recevait de son Université sa première fonction officielle.<sup>11</sup>

Il faut dire que, très vite, Verhaegen fut confronté à des difficultés au sein même du corps professoral en ce sens que plusieurs professeurs figuraient dans le programme des cours mais n'enseignèrent jamais, d'autres ne venaient donner leur cours qu'épisodiquement, refusant de se plier aux règles d'une certaine discipline et s'indignant quand on le leur reprocha.<sup>12</sup> Situation difficile à maîtriser quand on sait que ces professeurs acceptaient soit d'enseigner gracieusement, soit de ne toucher qu'une rétribution dérisoire, comparée à celle des Universités d'Etat. C'est ainsi que dès 1835, lorsque les Universités de l'Etat furent organisées, plusieurs professeurs de l'Université libre acceptèrent des offres plus alléchantes venant de Gand et de Liège.<sup>13</sup> Au point que le Conseil d'administration dut exiger de chaque enseignant l'engagement écrit qu'il poursuive ses cours jusqu'à la fin de l'année académique.<sup>14</sup> Quand en 1840, l'Ecole Militaire serait elle aussi organisée, il ne serait plus permis à ses professeurs de poursuivre leur enseignement à l'Université libre: certains donc la quitteraient, d'autres lui resteraient fidèles.<sup>15</sup>

Déjà le 16 octobre 1835, le Conseil d'administration, afin d'assurer un recrutement convenable du corps professoral, avait décidé que toute chaire vacante serait mise au concours. Mais l'usage fut abandonné en 1837, le Conseil préférant entériner les nominations après consultation des Facultés.<sup>16</sup>

A cette époque, Verhaegen avait même songé à faire adopter le principe des *Privatdocenten* allemands qui aurait permis à des agrégés libres de donner des cours sans recevoir de rétribution. Les seules conditions étaient d'avoir un diplôme de docteur et d'avoir l'assentiment de la Faculté et de l'inspecteur des études. Mais le Conseil repoussa cette proposition trop novatrice.<sup>17</sup>

<sup>9</sup> Le Conseil d'administration de l'Université avait décidé la création de cinq Facultés. Mais la Faculté des sciences politiques et administratives voulue par les fondateurs ne put être organisée et se fonda dans la Faculté de droit dès l'ouverture des cours en 1834. Cette dernière toutefois porta le titre de «Faculté de droit et des sciences politiques et administratives». (L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, pp.23-24).

<sup>10</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, p.27.

<sup>11</sup> *Rapport général sur l'Université libre de Bruxelles depuis sa fondation jusqu'à la fin de l'exercice 1838*, Bruxelles, 1839, p.6.

<sup>12</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, pp.28-29.

<sup>13</sup> J.BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen...*, p.30.

<sup>14</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, p.29.

<sup>15</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, p.36 et J.BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen...*, p.30.

<sup>16</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, pp.49-51.

<sup>17</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, p.51.

Quittance de souscription au nom de Verhaegen aîné, 1838. Archives de l'Université libre de Bruxelles  
Administrateur-Inspecteur de l'ULB, Verhaegen reconnaît avoir reçu un don de 200 francs effectué par lui-même en faveur de l'ULB.

Si Verhaegen était acculé à ce type de démarche c'est qu'il se débattait dans des problèmes financiers graves. Les soucis d'argent, de trésorerie étaient son lot quotidien. L'Université ne bénéficiait que d'un subside annuel de 30.000F accordé par la Ville de Bruxelles; la partie principale des revenus était donc constituée par le minerval payé par les étudiants lors de leur inscription. On sait que pour l'année 1834-1835, le nombre d'inscriptions s'éleva à 145 (Philosophie et Lettres, 19, Droit, 27, Sciences, 21, Médecine, 78) et que le montant des minervals atteignit 8.693F, que pour l'année 1835-1836, on comptait 375 inscriptions (Philosophie et Lettres, 53, Droit, 118, Sciences, 44 et Médecine, 160) pour 33.115F de minerval, qu'en 1836-1837, on comptait 406 inscriptions (Philosophie et Lettres, 67, Droit, 178, Sciences, 52 et Médecine, 109) pour 34.653F de minerval et qu'en 1837-1838, les inscriptions atteignaient le nombre de 324 (Philosophie et Lettres, 72, Droit, 120, Sciences, 47 et Médecine, 85) pour 25.428F de rétributions.<sup>18</sup> Mais de leur confrontation, il est impossible de déduire le montant payé par chacun d'eux. Les registres d'inscriptions des étudiants (1834-1864) qui sont conservés sous forme de registres trentenaires donnent en effet des montants très variables selon les Facultés et signalent de nombreuses gratuités offertes aux étudiants. L'Université voulait ainsi favoriser l'accès à l'enseignement universitaire de jeunes gens dont les parents faisaient partie d'une bourgeoisie moyenne, d'autant qu'elle ne bénéficiait pas comme les Universités d'Etat, de bourses destinées à cet effet. Seul le Conseil des Hospices de Bruxelles accorda la gratuité aux cours des élèves internes et externes de médecine.<sup>19</sup>

De plus, la loi de 1835, première loi organique de l'enseignement supérieur, reconnaissait deux Universités d'Etat, Gand et Liège, et deux Universités libres, l'Univer-

<sup>18</sup> *Rapport général sur l'Université libre de Bruxelles depuis sa fondation...*, pp.10-11 et 16-17.

<sup>19</sup> *Rapport général sur l'Université libre de Bruxelles depuis sa fondation...*, p.16 et Registres d'inscriptions des étudiants conservés aux Archives de l'ULB.

sité de Bruxelles et l'Université de Malines qui serait dorénavant hébergée à Louvain, L'Université d'Etat de cette ville étant supprimée. Par ailleurs, elle obligeait les étudiants de ces Universités à passer devant un jury d'examen. Cette situation devait provoquer une réduction du nombre des étudiants de l'Université libre, surtout en médecine et en droit, car dorénavant ils auraient à affronter des jurys d'examens qui ne dépendaient plus de l'Université mais étaient composés de sept membres désignés par la Chambre (2), le Sénat (2) et le Gouvernement (3)<sup>20</sup>. Leur composition ne pouvait qu'être défavorable à l'ULB car la majorité dans les deux Chambres était catholique. Toutefois de 1835 à 1838, sur les 346 récipiendaires (62 en Lettres, 52 en Sciences, 147 en Médecine et 85 en Droit), 212 furent admis, résultats qui prouvent que l'Université libre n'était pas inférieure à ses consœurs.<sup>21</sup>

Les recettes provenant des inscriptions des étudiants, ajoutées aux subsides de la ville, ne permettaient pas de faire face aux dépenses de l'Université. Celles-ci étaient constituées essentiellement par les émoluments versés aux professeurs lesquels, quoique très faibles en comparaison de ceux de leurs collègues des Universités d'Etat, restaient importants au vu des recettes de l'Institution. Avant la loi de 1835, le nombre de professeurs était limité officiellement à 25 (11 en Médecine, 3 en Droit, 6 en Philosophie et Lettres et 5 en Sciences), ce qui représentait, pour l'année 1834-1835, un total de 35.300F.<sup>22</sup> Les traitements étaient très variables selon les Facultés car il y avait parmi les professeurs rétribués des professeurs ordinaires et des agrégés; ces derniers étaient moins bien payés que les premiers et certaines Facultés, comme celle de Médecine, en comptaient davantage que les autres. Il restait, à côté de ces enseignants, ceux que l'on appelait les professeurs extraordinaires et qui remplissaient leurs fonctions gracieusement - comme ce fut le cas pour Verhaegen - et les professeurs honoraires qui étaient sans traitement et sans fonction précise.<sup>23</sup>

Avec la loi de 1835, la terminologie va se trouver quelque peu modifiée<sup>24</sup>, mais surtout le nombre des professeurs va être en augmentation et le coût des émoluments va passer en 1835-1836 à 59.475F, en 1836-1837 à 58.250F et en 1837-1838 à 64.350F. En 1838, on dénombrait 36 professeurs : 22 ordinaires payés, 9 extraordinaires payés et 5 ordinaires honoraires non payés. Ils se répartissaient dans les Facultés de la façon suivante: les 22 ordinaires: 5 en Philosophie et Lettres, 5 en Sciences, 5 en Droit, 7 en Médecine; les 9 extraordinaires: 3 en Sciences, 3 en Droit, 3 en Médecine; les 5 ordinaires honoraires: 3 en Droit et 2 en Philosophie et Lettres. En Sciences et en Médecine, ils étaient tous payés.

A ces frais s'ajoutaient les traitements du personnel administratif et technique qui ne comptait à l'époque qu'1 secrétaire-trésorier, 3 préparateurs et 4 appariteurs.<sup>25</sup>

<sup>20</sup> L. VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, pp.30-36.

<sup>21</sup> *Rapport général sur l'Université libre de Bruxelles depuis sa fondation...*, p.14.

<sup>22</sup> *Rapport général sur l'Université libre de Bruxelles depuis sa fondation...*, p.18.

<sup>23</sup> *Rapport général sur l'Université libre de Bruxelles depuis sa fondation...*, pp.8-9.

<sup>24</sup> Les dénominations deviennent les suivantes: les professeurs ordinaires, recevant des appointements; les professeurs extraordinaires (anciens agrégés) rétribués, mais moins que les premiers; les professeurs ordinaires honoraires qui remplissent des fonctions sans rétribution et les professeurs honoraires, toujours sans traitement et sans fonctions précises, appelés «honoris causa» (*Rapport général sur l'Université libre de Bruxelles depuis sa fondation...*, p.9).

<sup>25</sup> *Rapport général sur l'Université libre de Bruxelles depuis sa fondation...*, pp.10, 18-19.

La seule manière pour Verhaegen de parvenir à un équilibre financier était de continuer à se tourner vers le monde de la franc-maçonnerie. Et là, le rôle joué par le Grand Orient de Belgique pour soutenir l'Université, l'engagement pris par la maçonnerie belge pour que l'institution puisse vivre et survivre furent considérables. On peut lire tant dans les discours prononcés par des responsables du Grand Orient de Belgique que dans les tracés en loges à Bruxelles et en province une volonté de contribuer à consolider l'existence de l'Université en lui procurant de nouvelles souscriptions et en lui envoyant, aux frais des Loges, des étudiants, sans compter l'engagement d'inscrire autant que possible leurs propres enfants ou pupilles dans cette Université.<sup>26</sup> Verhaegen dans une lettre au Grand Maître de l'Obéissance, de Stassart, datée du 22 novembre 1838, demandait la mise à l'ordre du jour, à la requête de plusieurs frères, de la prise de l'Université sous la protection du Grand Orient de Belgique.<sup>27</sup> Cette mesure ne se réalisa pas, l'Université voulant garder toute son indépendance.

Verhaegen en personne sollicitait sans relâche ses amis, ses frères, n'hésitant pas à frapper à leur porte quand il s'agissait de Bruxellois, à ajouter quelques mots de sa main sur les circulaires envoyées à ses amis de province. Sa loge, les Amis Philanthropes, qui se considérait un peu comme la «marraine» voire la mère de l'Université donnait annuellement 500F à l'Université.<sup>28</sup>

Un frère de la loge namuroise «la Bonne Amitié» ayant appris par le professeur Altmeyer venu faire en 1838 une conférence dans son atelier que le déficit de l'Université était de 25.000F conseillait à Verhaegen de demander à chacun des 2.800 Frères que comptait la Belgique 5F minimum ainsi que l'engagement de procurer dans le monde profane une autre signature de la même somme, ce qui ferait 28.000F.<sup>29</sup>

Il faut savoir aussi qu'en dehors de l'agglomération bruxelloise, le plus grand nombre de souscripteurs provenait du Hainaut et principalement de Mons.<sup>30</sup> On ne s'étonnera donc pas que, le 23 décembre 1838, la loge «La Parfaite Union» de Mons proposa au Grand Orient de Belgique un projet de réforme maçonnique dans lequel une large place était accordée à l'aide à apporter à l'Université.<sup>31</sup>

Poursuivant inlassablement le combat, Verhaegen, au cours de la fête solsticielle du 23 juin 1838, avait répété une fois de plus: «l'Université doit être soutenue par la maçonnerie comme l'Université catholique est soutenue par l'épiscopat. Toutes les loges de la Belgique et chaque maçon en particulier doivent s'imposer des sacrifices en rapport avec les contributions frappées par les évêques sur leurs ouailles en faveur de l'Université de Louvain.»<sup>32</sup>

Pendant ces années, Verhaegen n'eut pas seulement à batailler quotidiennement avec les milieux maçonniques pour leur arracher un appui financier permanent mais de sur-

<sup>26</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge du XIX<sup>e</sup> siècle. 1830-1855, Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine*, n° 69, Louvain-Paris, 1973, pp.72-73, 156-157, 164-165, 167, 173-175, 177-178, 179-180, 190-197, 203-207, 215-216, 217, 228, 231, 254, 265-266, 275-276, 280-281, 282, 305, 309, 413, 467-471, 508-509, 553; J. BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen...*, pp.24-25.

<sup>27</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, pp.179-180.

<sup>28</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, pp.167, 254 et 413.

<sup>29</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, pp.173-175.

<sup>30</sup> A. DESPY-MEYER, *La province de Hainaut et l'Université libre de Bruxelles. Professeurs et étudiants hainuyers de 1834 à 1914, Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à M.A. Arnould*, t.2, 1983, pp.229-250.

<sup>31</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, pp.190-197.

<sup>32</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, pp.156-157.

croît, il lui fallait tenir compte du fait que tous les milieux libéraux étaient loin de partager son enthousiasme pour l'Université. Certains d'entre eux comprenaient mal pourquoi toutes les sensibilités du parti n'étaient pas représentées au Conseil d'administration et dans son corps professoral. D'autres refusaient d'identifier l'Université de Bruxelles à la cause libérale, reconnaissant à Gand et à Liège les mêmes qualités, ne pouvant accepter que l'Université de Bruxelles se présente comme le seul rempart de la liberté de pensée face à une Eglise qui plaçait les trois Universités dans la même mouvance anticléricale.<sup>33</sup>

Au cours de la même période, Verhaegen, en sa qualité d'inspecteur des études, réussit à enrichir les programmes de cours en suscitant la création de nouveaux enseignements tels qu'en 1836, des cours de notariat, comblant là une lacune de la loi de 1835.<sup>34</sup> Il fit entrer, dans la nouvelle institution, des enseignants de grande valeur scientifique dont deux personnalités qui avaient dû quitter l'Allemagne pour avoir pris des positions politiques trop radicales, Egide Arntz et Charles Maynz, qui allaient s'avérer être des juristes éminents.<sup>35</sup>

Charles Maynz et Jean-Jacques Altmeyer, professeurs à l'Université.

Photos insérées dans l'album commémorant le 25e anniversaire de la fondation de l'ULB.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

<sup>33</sup> J.BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen...*, pp.28-29.

<sup>34</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, pp.51-52.

<sup>35</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université libre de Bruxelles...*, pp.59-60, 65-66 et J.BARTIER, *Le mouvement démocratique à l'Université libre de Bruxelles, Libéralisme et socialisme*, Bruxelles, 1981, pp.26-27.

Le 7 janvier 1839, le Vénérable Maître Verhaegen, dans une planche qu'il présentait dans sa loge, les Amis Philanthropes, lançait un nouveau cri d'alarme devant la situation que connaissait l'Université et l'image que celle-ci risquait de donner à un public souvent hostile: «pour arriver à leur but, les ennemis de l'Université ne lui font pas une guerre ouverte à laquelle il serait facile de résister; on cherche à la miner par des oeuvres souterraines. Le principal moyen employé consiste à répandre sous main que l'Université va crouler, qu'elle ne durera plus six mois... pour tous les établissements en général, d'instruction, de commerce ou d'industrie, l'opinion que l'on a de leur stabilité est elle-même une cause efficace de succès ou de chute; beaucoup de pères de famille peuvent craindre de faire commencer à leurs fils leurs études dans une institution où ils ne pourraient les terminer... pour ôter aux adversaires de l'Université tout espoir de la faire tomber, il faut... la consolider fortement, publiquement, pour de longues années.» Verhaegen disait plus loin: «Les dépenses de l'Université, grâce à une bonne administration et au dévouement désintéressé du corps enseignant, atteignent environ le quart de celles faites dans les autres établissements de ce genre. Avec le secours fourni par la Régence (30.000F) et la rétribution des élèves (malgré la réduction que cette dernière ressource doit éprouver par les nombreuses bourses d'admissions gratuites déjà accordées par le Conseil d'administration et celles qu'il se propose d'accorder sur une plus grande échelle), pour couvrir les dépenses, il suffira d'une souscription annuelle de 25 à 30.000F». Il ajoutait ensuite: «une souscription quinquennale va donc être ouverte... Il serait à désirer... que les efforts de chacun de nos Frères parvinssent à procurer des souscriptions pour une somme annuelle de 25F au moins». Il terminait en ces termes: «comme je désire savoir à quoi m'en tenir et faire un rapport au Conseil d'administration de l'Université, je réitère la prière de me retourner, avant ce jour, la liste ci-jointe couverte ou en blanc».<sup>36</sup> En janvier 1839 donc, les Amis Philanthropes, en plus du subside annuel de 500F qu'ils versaient déjà à l'Université, s'étaient inscrits sur une «liste de souscription supplémentaire lancée pour parer à des besoins urgents».<sup>37</sup> Une autre loge bruxelloise «Les Amis de l'Union» accorda un subside de 400F pour l'année 1839 à l'Université.<sup>38</sup>

En outre, le Grand Orient de Belgique, dans une circulaire adressée le 29 juin 1839 à toutes les loges de l'Obéissance et signée par le Grand Maître national, le baron de Stassart, recommandait à celles-ci de souscrire au nom de leur atelier si celui-ci disposait de fonds nécessaires, d'engager les Frères de leur atelier à souscrire individuellement et à obtenir de leurs amis et connaissances des souscriptions isolées et enfin d'engager les Frères à envoyer à l'Université de Bruxelles leurs fils ou pupilles et à conseiller à d'autres pères de famille de faire de même. Etaient annexées des listes de souscription quinquennale à signer au plus tard dans le mois, à l'adresse du Grand Orient ou de «M. Verhaegen, aîné, avocat, rue des Minimes, n°7, à Bruxelles».<sup>39</sup> Cette circulaire devait provoquer des réactions auprès des loges liégeoises - qui dépendaient de la Fédération maçonnique belge - quant à la

<sup>36</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, pp.203-207.

<sup>37</sup> L. LARTIGUE, *Loge des Amis Philanthropes à l'Orient de Bruxelles*, Bruxelles, 1893-1897, t.1, p.101.

<sup>38</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, p.276.

<sup>39</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, pp.265-266.

Br. 16-41 1839

Mon cher Hochsteyn !

J'écris à l'ami Boutsman pour le  
prier de la manière la plus  
pressante de vous envoyer les  
lettres ou tout au moins les copies  
de lettres de souscription pour  
l'université libre - de grâce  
jeudley faire en sorte que ce  
renvoi ne souffre pas de retard  
nous ferons immédiatement verser  
les quittances et vous opérerez  
le recouvrement, car l'univer-  
sité a besoin de fonds -

Je compte sur vous et vous  
serré amicalement la main

Verhaegen  
au

subsidiation exclusive de l'Université libre et à l'engagement d'y envoyer ses enfants et pupilles. En effet, elles estimaient que dans les Universités de l'Etat, l'enseignement était libéral, complet, sagement dirigé et en aucune manière inféodé à l'Eglise<sup>40</sup>, ce qui confirmait l'attitude de certains milieux libéraux face à cette question. Les résultats de la circulaire, dans les autres régions, furent très concluants pour l'Université.<sup>41</sup> Mais il faut dire que celle-ci disposait toujours d'un meneur de poids, Pierre-Théodore Verhaegen, qui ne cessait de solliciter ses amis. C'est ainsi que la loge militaire «Amicitia» d'Ypres, grâce à Adolphe Hochsteyn, son ami personnel, fut l'une de celles qui participèrent le plus aux souscriptions versées à l'Université.<sup>42</sup> De plus, on ne peut passer sous silence toute l'aide pécuniaire personnelle que Verhaegen ne manqua pas d'apporter à son Université.<sup>43</sup>

Et pourtant on ne peut pas dire que l'Université ne vivait pas à l'économie, de 1834 à 1839, elle n'avait dépensé en cinq ans que le montant de chacune des Universités d'Etat en une seule année. Mais la preuve était donnée que les souscriptions demeuraient la seule voie pour l'Université de pouvoir continuer le chemin qu'elle s'était tracé. Celles-ci avaient atteint les 45.000F en 1839. Il fallait poursuivre. Une deuxième campagne de souscriptions allait être lancée pour une nouvelle période de cinq ans (1840-1844). On espérait que les sommes recueillies seraient suffisantes pour ne pas devoir réduire le traitement des professeurs. Certains avaient même accepté de le faire mais heureusement les résultats obtenus par la nouvelle souscription permirent de réduire le déficit existant.<sup>44</sup>

La situation financière préoccupante que connaissait l'Université amena aussi la province de Brabant à lui allouer annuellement, à partir de 1840, la somme de dix mille francs. Mais la gratuité des cours devait être offerte chaque année à dix jeunes gens de la province, ce qui annulait pratiquement les effets de l'allocation.<sup>45</sup>

L'Eglise, pour sa part, continuait ses hostilités à l'égard de l'Université, obligeant Verhaegen, dans un discours qu'il prononça à l'occasion des cinq ans de l'Université, le 14 octobre 1839, à répondre de façon véhémement aux attaques virulentes des journaux cléricaux - suite à un sermon prononcé par le R.P. Boone en l'église de La Chapelle - qui cherchaient à effrayer les familles en présentant Bruxelles comme un lieu de perdition pour les jeunes gens. Verhaegen montrait au contraire tout l'attrait scientifique et intellectuel que pouvait offrir une capitale à de jeunes universitaires soucieux de parfaire leur éducation. Il réfuta également les arguments utilisés contre les enseignements donnés à l'Université et, en particulier, ceux du philosophe Ahrens et de l'historien Altmeyer à qui il était reproché, pour le premier, de détruire les fondements de la vie morale et religieuse, pour le second, de jeter de jeunes esprits dans la Révolution.<sup>46</sup>

<sup>40</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, pp.291-292.

<sup>41</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, pp.280-281.

<sup>42</sup> J. BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen...*, pp.24-25.

<sup>43</sup> F. van KALKEN, *Théodore Verhaegen. 1796-1862, Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre-novembre 1927, p.88 et L. LARTIGUE, *Loge des Amis Philanthropes à l'Orient de Bruxelles*, Bruxelles, 1893-1897, t.2, p.26.

<sup>44</sup> L. VANDERKINDERE, *1834-1884. L'Université de Bruxelles...*, p.37.

<sup>45</sup> L. VANDERKINDERE, *1834-1884. L'Université de Bruxelles...*, p. 38.

<sup>46</sup> Discours de M. Verhaegen. Séance solennelle du 14 octobre 1839, *L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans. 1834-1860*, Bruxelles, 1860, pp.69-94.



Si l'Eglise montrait tant d'animosité à l'égard de l'Université, on ne peut pas dire que l'Etat, en cette période d'unionisme, témoignait davantage de compréhension pour elle. Il le manifesta particulièrement en 1842. A cette date, la ville céda à l'Etat les bâtiments du Musée que l'Université occupait depuis 1834. Le Ministre de l'Intérieur donna ordre aux autorités de l'Université de quitter les lieux en pleine année académique. Une première injonction en avril 1842 échoua devant la résistance montrée par Verhaegen qui obligea les appariteurs à disposer normalement des locaux pour accueillir les étudiants et demanda aux professeurs d'être à leur poste. Mais quelques mois plus tard, le 17 décembre, l'Université était cette fois mise en demeure de quitter l'Ancienne Cour. Les cours ne furent suspendus qu'un seul jour et le lundi 19 les professeurs reprenaient leurs leçons dans les bâtiments mis à leur disposition par la ville, rue des Sols. Il s'agissait de locaux qui occupaient l'emplacement d'une partie de l'ancien Palais Granvelle, le reste appartenant à la Cour d'assises et au Conseil de guerre jusqu'en 1845, ainsi qu'aux «Ecoles primaires supérieures» jusqu'en 1850. Bâtiments exigus, délabrés, peu salubres, auditorios malsains, mal éclairés et mal aérés, pas du tout appropriés pour une Université mais dont elle était obligée de s'accommoder. Des transformations ne purent y être apportées que des années plus tard et ne s'achevèrent qu'après la mort de Verhaegen en 1863.<sup>47</sup>

Le palais Granvelle, siège de l'U.L.B. de 1842 à 1928.

Au centre de la cour, la statue de Verhaegen.

Le socle de pierre porte sur des plaques de bronze les inscriptions en relief: de face : *Pierre Theodore/ VERHAEGEN/ fondateur de/ l'Université Libre/ de Bruxelles/*; du côté gauche : *Je donne à la ville/ de Bruxelles/ ma ville natale/ cent mille francs/ pour favoriser et/ augmenter le haut/ enseignement/ dans la capitale/*; et du côté droit: *Fondation/ de/ l'université Libre/ 20 novembre/ 1834.*

Ce monument dû à Guillaume Geefs (Borgerhout 1805- Schaerbeek 1883), fut inauguré le 9 octobre 1865 au centre de la cour de l'ancien palais Granvelle. Il fut transféré au Solbosch, siège de l'ULB depuis 1928.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

---

<sup>47</sup> J.BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen...*, pp.30-32.

La publication du rapport général sur l'Université couvrant les années 1839 à 1842 montre qu'en cette fin 1842 la situation financière de l'Université restait difficile. Le corps enseignant s'élevait à 49 professeurs (22 professeurs ordinaires, 10 professeurs extraordinaires, 5 ordinaires honoraires, 5 agrégés et 7 purement honoraires), ce qui représentait une charge de 67.000F par an. A celle-ci, il fallait ajouter les traitements des membres du personnel administratif et technique toujours très réduit (près de 8.000F) et les quelques dépenses matérielles (près de 3.000F).<sup>48</sup>

Les recettes restaient inchangées en ce sens qu'outre les subsides communaux et provinciaux, les seules rentrées étaient celles des minerval des étudiants qui s'élevaient à 25.336F pour un nombre d'inscrits de 313, mais ici comme pour la période précédente, il fallait tenir compte des nombreuses admissions gratuites accordées par l'Université.

La souscription quinquennale, dont le produit serait en 1843 de 62.222F y compris une allocation de la Société Générale en 1839 et 1840, permettrait de pallier le déficit d'autant qu'en 1842, l'Université avait été exposée à des dépenses extraordinaires par suite de son transfert vers le Palais Granvelle.<sup>49</sup>

Il fallait donc prévoir une nouvelle tranche quinquennale de souscriptions pour les années 1844-1848 afin que l'Université continue à bénéficier annuellement d'une somme allant de 15 à 20.000 francs.

Les enseignements qui y étaient donnés restaient appréciés par un nombre d'élèves qui avoisinaient les 300. Les succès obtenus par ceux-ci lors des jurys d'examens demeuraient très valables. Dans les sessions qui se tinrent de 1839 à 1842, sur les 392 récipiendaires, 253 obtinrent un diplôme, plusieurs avec grade.<sup>50</sup>

Le 10 mai 1841, à l'exemple des Universités de l'Etat, le Conseil d'administration de l'Université de Bruxelles désigna un recteur et un administrateur-inspecteur permanent. Ce dernier aurait pour mission de veiller à l'exécution des résolutions du Conseil ainsi qu'à l'observance régulière des programmes de cours. Il aurait à surveiller et contrôler la gestion administrative, la comptabilité, le recouvrement des recettes et l'emploi des dépenses. Cette importante fonction fut confiée à Verhaegen qui l'exerçait dans les faits depuis la naissance de l'Université et qui lui était confirmée ici de manière officielle. Après avoir rempli ses fonctions d'inspecteur des études pendant 7 ans, il devenait l'administrateur-inspecteur pour les 21 années à venir (1841-1862).<sup>51</sup>

C'est peu de temps après que s'ouvrit à l'Université la première Ecole de pharmacie. Avant-gardiste en la matière, elle combla ainsi une autre lacune de la loi de 1835 qui restait muette sur les diplômes de pharmaciens. L'Ecole qui devait former une section de la Faculté de Médecine fut inaugurée le 1<sup>er</sup> mars 1842.<sup>52</sup>

En l'année 1844, la loge des Amis Philanthropes poursuivait sa propagande maçonnique afin que ses frères participent à la consolidation de l'Université, non seulement

<sup>48</sup> Il faut savoir qu'à la même époque les dépenses des Universités de Gand et de Liège pour leur personnel s'élevaient à 470.000F. (*Rapport général sur l'Université de Bruxelles depuis 1839 jusqu'à la fin de l'année 1841-1842*, Bruxelles, 1842, p.27).

<sup>49</sup> *Rapport général sur l'Université de Bruxelles depuis 1839...*, p.25.

<sup>50</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, p.54.

<sup>51</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, pp.48-49.

<sup>52</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, pp.52-53.

en faisant signer des listes de souscriptions et en les répandant au dehors mais aussi par leur appui moral afin qu'un maximum de jeunes gens viennent étudier à l'Université: «ouvrez le Moniteur, voyez les divers compte-rendus des jurys d'examen. Tous les ans, la supériorité intellectuelle est acquise à l'Université libre... mais il lui faut encore la supériorité numérique car l'Université vit en grande partie des contributions des élèves... Ici imitons les catholiques, ils se soutiennent mutuellement». <sup>53</sup>

Il est vrai qu'à la séance solennelle commémorant les dix ans de l'Université, le 20 novembre 1844, Verhaegen put mettre en évidence les très bons résultats obtenus par les étudiants des différentes Facultés devant les jurys d'examens et ce grâce au zèle de son corps enseignant. <sup>54</sup>

Tout normalement, à ce jour, l'Université pouvait compter sur un nombre de plus en plus important d'anciens étudiants. Ceux-ci, afin de garder et même de resserrer les liens avec l'alma mater, décidèrent de former en 1843 «l'Union des anciens étudiants». Le 20 mai, le banquet d'inauguration se tint dans un restaurant de la ville en présence de l'administrateur-inspecteur Verhaegen et du recteur Van Meenen. Cette association allait représenter le lien obligé entre les anciens de Bruxelles et de province et permettre aux idées libérales de mieux se propager. C'est ce que comprit Verhaegen qui, dès l'année suivante, proposait au Conseil d'administration la désignation en son sein d'un délégué de l'Union. <sup>55</sup>

Si les enseignements se poursuivaient normalement dans les Facultés de Lettres, de Droit et de Sciences, celle de Médecine connut des tensions sérieuses, selon que ses enseignants dépendaient de l'Hôpital Saint-Pierre ou de l'Hôpital Saint-Jean. La situation était à ce point grave que le 12 octobre 1844, Verhaegen fit rapport au Conseil d'administration sur le déclin de cette Faculté. Il proposa que les cours soient donnés avec «conscience, régularité et d'une manière convenable... que toutes les leçons, sauf celles de clinique fussent faites à l'Université». Des remaniements dans la distribution des cours s'ajoutant à ces mesures, le chiffre des étudiants qui était tombé à 34 en 1844-1845 remonta sensiblement au cours des années suivantes. <sup>56</sup>

Sur le plan financier, la souscription quinquennale renouvelée en 1844 avait rapporté à l'Université la somme de 105.000F, <sup>57</sup> ce qui lui permit en 1847 de prendre la résolution de cesser définitivement les souscriptions. Le nombre d'étudiants, à partir de 1843, n'avait cessé de croître, permettant aux droits d'inscription de devenir suffisants à l'alimentation des caisses universitaires. Les professeurs eux-mêmes avaient bénéficié à partir de 1844 d'une augmentation: les émoluments du corps professoral étaient passés de 63.600F à 70.100F. <sup>58</sup>

Si de 1834 à 1849, l'Université avait vécu des moments très critiques qui remirent en question son existence même, aujourd'hui elle atteignait l'âge adulte, grâce à la ténacité

<sup>53</sup> E. WITTE et F. BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge...*, pp.469-471.

<sup>54</sup> Discours de M. Verhaegen. Séance solennelle du 20 novembre 1844. Anniversaire décennal de la fondation de l'Université, *L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans...*, pp.186-189.

<sup>55</sup> Voir en dernier lieu A. DESPY-MEYER, *L'Union des anciens à 150 ans, Les cent cinquante ans de l'U.A.E.*, Bruxelles, 1993, pp.23-28.

<sup>56</sup> L. VANDERKINDERE, *1834-1884. L'Université de Bruxelles...*, pp.70-72.

<sup>57</sup> Exposé de la situation de l'Université de Bruxelles depuis sa fondation jusqu'à la fin de l'année 1858-1859, *L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans...*, p.403.

<sup>58</sup> L. VANDERKINDERE, *1834-1884. L'Université de Bruxelles...*, p.37.

cité d'un père qui, sans cesse à son chevet, avait surveillé ses pas, l'avait sorti des embûches et des ornières que ses adversaires, tant l'Eglise que l'Etat, avaient placés sur sa route. Pierre-Théodore Verhaegen pouvait maintenant offrir à son Université un avenir plus serein.

### *L'âge de la maturité: l'Université de 1849 à 1862*

Pierre-Théodore Verhaegen participa activement à la nouvelle loi de 1849 qui remplaçait celle de 1835. En ce qui concernait les jurys d'examens, l'intervention du pouvoir législatif était dorénavant écartée au profit du Gouvernement, seul habilité à nommer les examinateurs qui seraient en nombre égal dans les Universités de l'Etat et dans les Universités libres. Le régime défavorable qui sévissait depuis quatorze ans à l'égard des étudiants de Bruxelles prenait ainsi fin: les professeurs de Bruxelles siègeraient alternativement avec ceux de Liège et de Gand mais jamais avec ceux de Louvain. De 1853 à 1857, on constatera que sur les 1.414 récipiendaires, 911 furent admis.<sup>59</sup>

La loi de 1849 renfermait des points novateurs pour ce qui était de certains grades académiques, mais pour les Universités autres que l'Université libre. En effet, elle créait le grade de docteur en sciences politiques et administratives,<sup>60</sup> celui de candidat en pharmacie, de pharmacien et de candidat notaire, titres présents dans les programmes de l'Université libre depuis plusieurs années déjà.

Il était question également dans la loi du grade d'élève universitaire qui consistait à se soumettre à des épreuves avant de pouvoir passer l'examen de candidat en lettres et en sciences - le certificat d'humanités complètes n'était pas exigé à l'époque - Verhaegen n'y était point favorable estimant qu'il n'avait pour effet que «d'affaiblir les études». Il en proposa la suppression à la Chambre. Elle fut acceptée le 28 février 1855. Un effet immédiat s'en fit ressentir dans les deux Facultés touchées: en Philosophie et Lettres, ils passèrent de 68 à 81, en Sciences, de 39 à 82.<sup>61</sup>

En réponse aux lettres des évêques de Gand et de Bruges qui publièrent les 8 et 18 septembre 1856 des lettres pastorales dans lesquelles les fondateurs de l'Université étaient qualifiés d'«hommes pervers», l'Université elle-même «d'être l'émanation d'une société secrète qui se couvre de mystère», Verhaegen saisit l'occasion de la réouverture des cours, le 5 octobre 1857, pour prononcer un discours qui devait avoir un grand retentissement. Parlant de l'Université de Louvain, il disait: «on y enseigne à la jeunesse que la liberté des consciences et des cultes est une maxime fausse, absurde, extravagante; que la liberté de la presse est une chose funeste et horrible... à Louvain, on peut défigurer l'histoire, tronquer l'enseignement des sciences naturelles, mettre la foi au-dessus de l'examen et la révélation au-dessus de la vérité scientifique». L'Université de Bruxelles est par contre, disait-il, «le temple élevé à la science par l'esprit libéral qui agite les temps modernes... sa mission est de propager, par la voie de l'enseignement et de la publication, toutes les doctrines progressives qui se traduisent dans la philosophie, dans la littérature, dans l'histoire, dans le droit, dans

<sup>59</sup> L. VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, p.86.

<sup>60</sup> L. VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, p.77.

<sup>61</sup> L. VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, pp.78-80.

1859. Pierre-Théodore Verhaegen.

Photo insérée dans l'album commémorant le 25e anniversaire de la fondation de l'ULB. Y figurent les portraits des membres du Conseil d'Administration et du corps professoral.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

les sciences en général. Son instrument est la raison; sa méthode est la libre discussion; son antithèse est la foi aveugle, la foi inintelligente, qui refuse l'examen et réclame une soumission absolue, une obéissance passive à des principes indiscutables, à des préjugés, à des mystères...».<sup>62</sup>

L'Université de Bruxelles ne pouvait qu'être jalouée étant de plus en plus placée sur le même pied que ses consoeurs. La loi du 1<sup>er</sup> mai 1857 lui permit pour la première fois de bénéficier des mêmes bourses d'études que les autres Universités. Verhaegen n'y avait pas été étranger.<sup>63</sup>

A la veille de son vingt-cinquième anniversaire, en 1859, l'Université était en parfaite croissance, ce qui pouvait faire dire à Verhaegen qu'elle était à jamais assise sur des bases solides et durables, qu'elle avait consolidé son enseignement et ses finances et avait conquis une des premières places parmi les institutions du pays, qu'elle pouvait donc lever plus haut que jamais son drapeau portant la devise «libre examen, indépendance scientifique, liberté d'enseignement», que ce qui faisait sa force c'est que bien qu'émanant d'un parti politique, elle n'en avait jamais été l'instrument. «Non», disait-il, «l'Université de Bruxelles n'est point destinée à défendre telle ou telle doctrine libérale, à venir en aide à telle ou telle nuance d'opinion; sa mission est de propager les grands principes et spécialement celui du libre examen; elle constitue, si je peux m'exprimer ainsi, la philosophie du libéralisme».<sup>64</sup>

Le rapport quinquennal (1854-1859) publié à cette occasion attestait effectivement un équilibre financier. Le nombre d'étudiants pour ces années était de 2.112, le produit des minervals, de 269.000F. Les dépenses, correspondant toujours essentiellement aux traitements des professeurs, de 473.000F. Les seuls subsides annuels restaient ceux de la ville de Bruxelles (30.000F) et ceux de la province de Brabant (10.000F). Mais en 1857, le Conseil communal avait alloué un subside extraordinaire de 5.000F destiné aux collections scientifiques.<sup>65</sup>

En outre, à la même époque, la ville augmenta ses libéralités vis-à-vis de l'Université en faisant passer, d'une part, son subside de 30 à 40.000F (1861) et, d'autre part, en ayant pris la résolution de mettre à sa disposition des locaux mieux appropriés. On décida la construction d'un bâtiment à front de la rue de l'Impératrice. L'aile droite, due à l'architecte Poelart, fut achevée en octobre 1859, l'aile gauche et le centre, oeuvre de l'architecte Trappeniers, ne furent terminés qu'après la mort de Verhaegen.<sup>66</sup>

En 1861, le statut du recteur se vit modifié. Le pouvoir exécutif restait confié à l'administrateur-inspecteur permanent - en l'occurrence Verhaegen - et au recteur. Mais alors que depuis 1841, les fonctions de ce dernier pouvaient être indéfiniment renouvelées, à partir de 1861, il aurait un mandat annuel et surtout, il serait élu par ses collègues. En outre, sa désignation ne pouvait dorénavant plus se faire deux ans de suite

<sup>62</sup> Discours de M. Verhaegen. Séance d'ouverture des cours de l'année académique 1857-1858 (Arch.ULB).

<sup>63</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, p.93.

<sup>64</sup> Discours de M. Verhaegen. Séance solennelle du 20 novembre 1859, *L'Université de Bruxelles pendant vingt-cinq ans...*, pp.265-309.

<sup>65</sup> Exposé de la situation de l'Université de Bruxelles depuis sa fondation jusqu'à la fin de l'année 1858-1859, *L'Université de Bruxelles pendant vingt-cinq ans...*, pp.394-404.

<sup>66</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, pp.92-93 et J.BARTIER, *L'Université de Bruxelles au temps de Théodore Verhaegen...*, pp.31-32.

dans la même Faculté, une alternance devant s'installer entre les Facultés de sciences humaines et de sciences exactes.

Si depuis 1850, les séances de rentrée à l'Université se tenaient annuellement, les discours qui y étaient présentés furent, à deux exceptions près, prononcés à chaque fois par Verhaegen. Depuis 1861, cette tâche incombait au recteur sortant.<sup>67</sup>

Ce fut donc Adolphe Roussel qui devait prononcer, à la séance publique et solennelle d'ouverture des cours, le 12 octobre 1863, l'éloge de celui qui avait consacré vingt-huit années de sa vie à son Université: Pierre-Théodore Verhaegen s'était éteint le 8 décembre 1862 à l'âge de soixante-six ans.

C'est d'une manière plus qu'adéquate que Roussel pouvait dire, en hommage à la mémoire de l'homme auquel l'ULB devait tout: «pour elle, il s'est fait le mendiant glorieux des souscriptions individuelles, le professeur improvisé de droit commercial, l'administrateur diligent d'un établissement universitaire».<sup>68</sup>

Effectivement, l'initiative de Baron n'aurait eu aucune chance de voir le jour en 1834 si Verhaegen ne s'était battu pour lui donner vie. Entre 1834 et 1847, c'est son incroyable acharnement auprès des milieux maçonniques qui lui permit de soutirer à ceux-ci les moyens financiers qui permettraient à l'ULB de survivre d'une année à l'autre et encore était-ce à grand peine. Ce n'est que lorsque l'équilibre financier entre recettes et dépenses put être réellement atteint, c'est-à-dire en 1847, que Verhaegen put être à peu près rassuré sur l'avenir: l'ULB était armée pour poursuivre sa mission d'Université de la liberté de pensée.

<sup>67</sup> L.VANDERKINDERE, 1834-1884. *L'Université de Bruxelles...*, pp.94-95.

<sup>68</sup> *Discours de M.Roussel. Séance publique et solennelle d'ouverture des cours. 12 octobre 1863, Bruxelles, 1863, pp.7-15.*

## La carrière politique de Pierre-Théodore Verhaegen

### *Premiers pas au Parlement*

Pierre-Théodore Verhaegen fut élu conseiller provincial du Brabant le 29 septembre 1836, puis député de l'arrondissement de Bruxelles le 13 juin 1837. C'est sous le gouvernement unioniste dirigé par le Chevalier de Theux qu'il fit ses débuts à la Chambre des représentants. Il déclara par la suite n'être entré en politique nationale qu'à la demande de ses amis maçons: «N'est-ce pas à la seule influence de loges de cet Orient dirigeant le parti libéral, que je dois une première élection pour laquelle je ne fis personnellement aucune démarche, car si j'acceptais alors la candidature, c'était uniquement pour répondre au voeu exprimé par mes Frères; aucun motif d'intérêt, aucune vue d'ambition ne pouvaient me guider.»<sup>1</sup> Il dut prendre goût à sa fonction car il resta député jusqu'en 1859!

Verhaegen s'attaqua sans tarder au cabinet en place et en particulier à de Theux, ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Comme l'écrivit un des biographes de Verhaegen: «Il préludait à son activité future par des attaques symptomatiques contre le cabinet»<sup>2</sup>.

Dès sa première année d'activité parlementaire tous les sujets abordés au Parlement semblaient l'intéresser: tant le transfert de la Cour Suprême de Bruxelles, que l'élevage des vers à soie, l'exploitation des chemins de fer ou les accises sur les draps. Mais parmi ces sujets, un thème apparaissait déjà qui reviendra tel un leitmotiv dans son combat; la liberté de l'enseignement, et par là même, la défense de sa si chère Université de Bruxelles.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> E. WITTE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge du XIX<sup>e</sup> siècle. 1830-1855*, Louvain-Paris, 1973, p.362-363.

<sup>2</sup> F. VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen*, in: *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1927, p.17.

<sup>3</sup> Lors d'une discussion au sujet de la création d'une école militaire à Bruxelles, Verhaegen estimait que les catholiques combattaient le projet «pour attacher l'existence de l'école militaire au sort des deux universités de l'Etat pour pouvoir les renverser plus facilement toutes trois, dans l'espoir que bientôt, il n'y aura plus en Belgique que la seule université de Louvain.» (*Moniteur Belge*, Séance du 24 novembre 1837)





Pourtant, l'heure n'était pas encore venue d'opposer à tout propos dans l'enceinte du Parlement, les catholiques (Verhaegen préfère appeler ses opposants les «cléricaux», voire même les «rétrogrades»<sup>4</sup>) et les libéraux. L'union entre les deux tendances avait été conclue avant 1830 en vue de combattre la domination hollandaise et prolongée par la nécessité d'assurer l'existence de la Belgique nouvellement indépendante. Les acteurs politiques furent amenés à maintenir cette entente (baptisée Unionisme) quelques années encore. En effet, la Belgique vivait toujours sur pied de guerre; le roi Guillaume I<sup>er</sup> persistait dans son refus de signer le Traité des XXIV Articles, accord qui impliquait cependant pour la Belgique la perte d'une partie du Limbourg et du Luxembourg. Lorsque le roi Guillaume offrit, en mars 1838, de signer le Traité, le problème des deux provinces se posa de manière aiguë. Aussi, les discussions à la Chambre furent houleuses. La question qui soulevait les passions était la suivante; fallait-il opter pour la paix, en abandonnant une partie du Limbourg et du Luxembourg ou, au contraire, risquer la guerre pour garder les deux provinces?

Verhaegen ne se priva pas de donner son avis, modéré du reste, et «fit preuve de maturité d'esprit et de courage»<sup>5</sup>. Lui qui pourtant ne se rallia que tardivement aux suites de la révolution, demanda avec instance de ne pas céder à la tentation de la guerre: «Ne nous laissons pas émouvoir par les clameurs des partis, (...) réunissons tous nos efforts pour sauver notre Belgique, pour maintenir son indépendance.» Même s'il comprenait «que des coeurs généreux (...) s'indignent à la pensée de cet abandon [des 2 provinces]», il expliqua: «je ne veux pas de résistance, parce qu'avant tout je veux que la Belgique existe; je veux l'indépendance et la nationalité de mon pays.» Et il ajouta, réaliste; «Irons-nous, nation de quatre millions d'hommes, à peine sortie du berceau et encore emmaillotée dans les langes de la diplomatie, nous placer en face de l'Europe et la provoquer au combat?»<sup>6</sup>

Le Parlement approuva et le gouvernement signa le Traité en avril 1839. La consolidation diplomatique de l'Etat belge fut donc accomplie après neuf ans d'indépendance. Les Orangistes se rallièrent aux patriotes belges libéraux avec lesquels ils partageaient deux convictions: le libéralisme économique et l'anticléricisme. C'est à partir du moment où l'indépendance semblait acquise, que toute l'attention pouvait se consacrer aux autres controverses politiques qui, entre-temps, avaient commencé à se manifester.

C'est à cette époque que certains libéraux ressentirent le besoin de renoncer à l'Unionisme et de former un gouvernement homogène. L'heure était venue pour Verhaegen de s'attaquer avec force et conviction à «ce qu'il considérait comme sa tâche première: la destruction de l'Union»<sup>7</sup>. Il a toujours qualifié l'Unionisme d'union de dupes (ce sont ses termes) et affirma ne jamais avoir eu confiance dans cet état de fait: «Cette union, à laquelle je n'ai jamais pu donner mon approbation parce que j'en

<sup>4</sup> Verhaegen proposa, non sans un certain goût de la provocation, de nouvelles appellations aux deux fractions qui divisaient la scène politique belge: «il n'y a que deux partis auxquels je me permets, dès aujourd'hui, de donner des dénominations plus convenables que celles qu'on s'est plu à leur attribuer, et cela pour éviter à l'avenir toute fausse interprétation; ces partis sont le parti constitutionnel auquel je me fais la gloire d'appartenir, et le parti rétrograde dans lequel je ne classerai aucun de mes honorables collègues, laissant à la nation le soin de les classer d'après leurs opinions et leurs actes.» (*Moniteur Belge*, Séance du 1<sup>er</sup> mars 1841)  
Les nouvelles appellations proposées par Verhaegen n'entrèrent pas dans les moeurs parlementaires...

<sup>5</sup> F.VAN KALKEN, *op.cit.*, p.18.

<sup>6</sup> *Traité de paix entre la Belgique et la Hollande du 23 janvier 1839. Discours prononcé par M. Verhaegen, Député de Bruxelles, dans la séance de la Chambre des représentants du 7 mars 1839.*

<sup>7</sup> F.VAN KALKEN, *op.cit.*, p.18.

avais calculé tous les dangers...»<sup>8</sup> Il reprocha aux catholiques de former des gouvernements qui n'étaient unionistes qu'en apparence et d'avoir substitué «des exigences de pouvoir et des exigences de domination», aux «exigences de liberté».

### *L'orateur*

Verhaegen mit ses talents oratoires d'avocat au service des causes qui lui tinrent le plus à coeur. Ses talents lui avaient déjà permis en 1834 de persuader ses amis de la nécessité de fonder l'Université de Bruxelles. A présent, il voulait convaincre le Parlement du bien-fondé de ses idées.

Verhaegen se révéla être un représentant passionné pour les causes qu'il défendait, un orateur convaincu et enflammé, un homme politique de grande envergure. «Il allait apporter dans une Chambre anémiée par l'absentéisme et souvent assoupie au ron-ron des discours lus, de toutes nouvelles méthodes dans l'attaque et dans la critique.»<sup>9</sup>

Dès le mois de février 1840, un débat concernant des subsides à allouer à l'école normale de Saint-Trond, sous tutelle de l'évêque de Liège, lui permit de donner la mesure de son esprit combatif. Son désir de soustraire l'enseignement à l'influence du clergé ne lui permettait pas d'accepter que l'Etat finance cette école. Il y voyait «une atteinte portée à la liberté de l'enseignement» et ni plus ni moins que «la destruction de la libre concurrence dans l'enseignement»<sup>10</sup>. Il souhaitait «voir améliorer la position du bas clergé, surtout dans l'intérêt des desservants et de certains vicaires». Mais, «chose extraordinaire, je suis resté seul de mon opinion. Une sympathie systématique pour le haut clergé a fait négliger ces hommes respectables et laborieux que l'on peut à juste titre appeler les colonnes de l'Eglise»<sup>11</sup>. Ses préoccupations pour le bas clergé, étaient considérées par ses adversaires comme des «manoeuvres démagogiques»<sup>12</sup>. Pourtant Verhaegen entretenait de meilleurs rapports avec les «petits curés», non suspects de pouvoir clérical, qu'avec leur hiérarchie. Les discussions autour du petit séminaire de Saint-Trond lui donnèrent l'occasion d'exprimer le fond de sa pensée quant à la distinction qu'il faisait entre Eglise et religion: «Moi je veux être juste envers tout le monde, et en cela je crois rendre service à la religion. La religion ne peut que perdre à l'appui d'un zèle malentendu, c'est en voulant lui donner une force factice que vous l'affaiblissez, c'est en perpétuant les injustices que vous excitez contre elle l'irritation et l'esprit d'hostilité»<sup>13</sup>. Il reprocha constamment aux cléricaux de faire usage des libertés constitutionnelles en les détournant à leur profit: «Puisse ces libertés ne jamais être transformées en monopoles!»<sup>14</sup>.

<sup>8</sup> E. WITTE, *Documents...*, p.360.

<sup>9</sup> F. VAN KALKEN, *op.cit.*, p.19.

<sup>10</sup> *Moniteur belge*, Séance du 20 février 1840.

<sup>11</sup> *Moniteur belge*, Séance du 19 décembre 1840.

<sup>12</sup> VICOMTE DU BUS DE WARNAFFE, *Au temps de l'Unionisme. Contribution à l'étude de la formation de l'Etat belge d'après la correspondance de François et d'Edmond du Bus (1830-1848)*, Tournai-Paris, 1944, p.237.

<sup>13</sup> *Moniteur belge*, Séance du 19 décembre 1840.

<sup>14</sup> *Ibid.*

*Le libéralisme selon Verhaegen*

Aux cléricaux qui usaient et abusait des libertés constitutionnelles, il opposa les libéraux: «J'appelle libéraux tous ceux qui, quelle que soit leur croyance religieuse, veulent franchement et sans arrière-pensée tous les principes de liberté consacrés par la constitution»<sup>15</sup>.

Sa conception du libéralisme se base essentiellement sur une nette séparation de l'Eglise et de l'Etat: «Les libéraux, tout en admettant la souveraineté de l'Eglise, en matière de dogme ou de culte, veulent qu'on respecte les droits du pouvoir temporel et qu'on empêche par tous les moyens légaux, que ce pouvoir ne tombe dans la dépendance du pouvoir spirituel, en un mot, ils veulent que l'Eglise *soit dans l'Etat et non pas l'Etat dans l'Eglise*»<sup>16</sup>.

En même temps, il insista sur le fait que les conceptions libérales ne sont nullement des conceptions révolutionnaires. Son objectif était de faire taire ses détracteurs à ce sujet, tout en rassurant son électorat potentiel, même censitaire, peu enclin à faire la révolution. Il expliqua qu'il n'était pas à classer dans les extrêmes, même si parfois il avait «combattu avec chaleur, poussé par une conviction profonde.» D'ailleurs, comme «il n'y a pas d'extrêmes dans cette Chambre», poursuivit-il; «qu'on cesse de calomnier le parti constitutionnel, le parti libéral, comme vous voulez l'appeler. Ses opinions sont consciencieuses, ses tendances sont légitimes. Il a inscrit sur son drapeau: d'abord les mots nationalité, indépendance, ensuite monarchie, attachement et au roi et à sa dynastie. (...) Nos opinions sont des opinions monarchiques, des opinions constitutionnelles, des opinions conservatrices, un même esprit d'ordre et de conservation...»<sup>17</sup>

Après la chute du cabinet de Theux, la Belgique connut un intermède libéral d'avril 1840 à avril 1841, sous le gouvernement Rogier-Lebeau. Celui-ci était suffisamment libéral pour inquiéter les catholiques, alors que Verhaegen semblait considérer ce cabinet comme une étape. Comme l'écrivit François du Bus à son frère: «On m'a dit aussi que Verhaegen avait dit à quelqu'un qu'il considérait le ministère Lebeau comme un marche-pied, un ministère de transition.» Et du Bus ajouta, inquiet, «Dieu sait où nous allons»<sup>18</sup>.

Il est vrai que Verhaegen se réjouissait de l'évolution des mentalités au Parlement, processus présageant l'agonie de l'Unionisme et une probable accession du libéralisme au pouvoir. En outre, sa défiance (et celle de quelques autres) à l'égard de l'Unionisme était devenue presque générale chez les libéraux.

*Verhaegen, chef de file de l'opposition*

Après la démission du cabinet Rogier-Lebeau, Nothomb, homme politique libéral centriste, accepta, malgré l'évolution des mentalités, de former un nouveau gouvernement unioniste. Celui-ci se maintint d'avril 1841 au 30 juillet 1845.

Verhaegen devint, de fait, le chef de l'opposition; «à cause de sa franchise et de son

<sup>15</sup> *Moniteur belge*, Séance du 1er mars 1841.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> VICOMTE DU BUS DE WARNAFFE, *op.cit.*, p.218.

dédain ingénu de l'intrigue. Avec superbe, il rejette les biais, les ambiguïtés, les possibilités de se ménager une retraite par l'équivoque ou les demi-mesures<sup>19</sup>. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'était effectivement pas partisan des demi-mesures. Il considérait ce renouveau unioniste comme une hypocrisie; «aujourd'hui, l'irritation se rencontre partout, et là où l'on croit trouver union et réconciliation, il n'y a que désunion et discorde.» Il considérait également ce retour en arrière comme une trahison et critiqua Nothomb, qui, d'après lui, «ose encore vanter son libéralisme», alors «qu'on avait résolu d'écarter de la Chambre tous les membres qui n'appartenaient pas à l'opinion catholique-politique» et que d'après ces derniers «le libéralisme devait être mis au ban de la nation»<sup>20</sup>.

Après sa diatribe contre la nouvelle situation politique au Parlement et la campagne électorale mouvementée qui l'avait précédée, il s'attaqua sans plus tarder à son sujet de prédilection; l'enseignement. Il s'opposa à une nouvelle demande de subsides pour l'école normale de Saint-Trond, afin que l'instruction primaire ne «passe de fait dans les mains de l'épiscopat», parce qu'il est «imprudent, dangereux même, que les instituteurs des écoles communales soient formés dans les petits séminaires, plutôt que de l'être dans des établissements à former par le gouvernement»<sup>21</sup>.

En 1842, les contradictions entre catholiques et libéraux éclatèrent au grand jour. Par conséquent, l'agenda de Verhaegen fut fort chargé. En janvier, Nothomb déposa un projet de loi (la loi dite réactionnaire) permettant au roi de nommer des bourgmestres en dehors du conseil communal. De Theux y accola la loi du fractionnement. C'est surtout ce nouveau découpage électoral qui fit réagir l'opposition libérale et bondir Verhaegen, car ce fractionnement du corps électoral permettait de préserver et de renforcer les positions de force des catholiques dans les villes. Verhaegen fourbit tous ses arguments pour convaincre la Chambre; «Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science. Ce sont les institutions communales qui mettent la liberté à la portée du peuple, qui lui en font goûter l'usage paisible et l'habitude de s'en servir» et, jouant même sur la fibre patriotique de son auditoire: «Cet élément [de nationalité], c'est notre attachement aux franchises communales. Si nous avons conservé, à travers toutes les vicissitudes de notre existence pendant des siècles, un caractère propre (...); si, après tous les bouleversements dont nous avons été victimes, notre nom n'a jamais péri; si nous avons gardé cette individualité qui fait que nous nous appelons *Belges*, et non *Espagnols*, *Autrichiens*, *Français*, *Hollandais*, n'est-ce pas à cet amour inaltérable des libertés communales que nous devons l'attribuer?»<sup>22</sup>

Les libéraux ne purent empêcher que la loi fût votée, aussi, en signe de protestation, Verhaegen donna sa démission de bourgmestre de Watermael-Boitsfort.

En 1842, il fut également et à nouveau question d'enseignement. La loi sur l'enseignement primaire adoptée cette année-là «reconnaissait que la religion et la morale étaient indissolublement liées, tolérait la supervision de fait du clergé et soutenait

<sup>19</sup> F.VAN KALKEN, *op.cit.*, p.23

<sup>20</sup> *Improvisation de M. Verhaegen aîné dans la séance de la Chambre des représentants du 2 décembre 1841*, 20 p.

<sup>21</sup> *Discours de M. Verhaegen aîné, à la séance de la Chambre des représentants du 9 décembre 1841, sur l'instruction primaire*, 16 p.

<sup>22</sup> *Moniteur Belge*, Séance du 27 mai 1842.

financièrement l'enseignement libre puisque chaque commune pouvait créer une école catholique»<sup>23</sup>. Même si la loi «fut un effort de conciliation»<sup>24</sup>, Verhaegen, qui la considérait tout d'une pièce, déclara selon son franc-parler devenu coutumier à la Chambre; «autant vaudrait plutôt que de faire une loi, en plusieurs articles, dire en deux mots: *L'instruction primaire est remise entre les mains du clergé; il la réglera selon son bon plaisir. Ce serait là aller droit au but*»<sup>25</sup>. Là non plus ses exhortations n'y changeront rien, puisque la loi fut votée le 30 août 1842 par septante-cinq voix contre trois! Outre des arguments exposés «en termes d'une rare modération»<sup>26</sup> sur l'enseignement, la religion et le rapport entre les deux, Verhaegen s'emporta parfois probablement plus qu'il ne le voulait lui-même, ruinant par là tous ses efforts précédents: «Si j'étais allé jusqu'aux extrêmes, c'est que, comme il arrive toujours dans la chaleur de l'improvisation, interpellé par l'un, interrompu par l'autre, je me suis trouvé dans le cas de dire toute ma pensée...»<sup>27</sup>.

Dans la séance du 26 janvier 1844, une discussion sur l'orthographe donna l'occasion à Verhaegen d'exprimer ses sentiments vis-à-vis de la langue flamande. Il la défendit contre l'influence du hollandais. Il considérait le flamand comme une des «deux langues maternelles», tout en donnant sa préférence au français: «D'abord nous avons la langue française, et c'est à celle-là, quoique né Flamand, que je donne la préférence, parce qu'elle est à la fois langue maternelle et langue universelle; nous avons ensuite la langue flamande qui, aussi, est une langue mère, mais à la condition seulement qu'on la conserve dans sa pureté primitive et qu'on n'en fasse pas une langue bâtarde.» Contre la proposition de la réforme d'orthographe et les réactions de ses opposants, lui reprochant de s'être «épris tout à coup d'une langue à laquelle il songeait probablement fort peu il y a huit jours», il répondit: «Je comprends fort bien que ceux de nos honorables collègues qui n'ont pour langue maternelle que la seule langue française, n'attachent pas une bien grande importance à cette autre langue maternelle, à laquelle nous Flamands nous tenons comme signe de notre origine.» Il insista souvent sur la place qui devait revenir à la langue flamande en Belgique: «Je suis, comme je l'ai dit, partisan de la langue flamande; je désire que justice lui soit rendue, et qu'elle obtienne dans l'enseignement la part à laquelle elle a droit. Je désire que les administrés des provinces flamandes soient mis en mesure de connaître en leur langue les actes de l'autorité; car pour obéir il faut savoir de quoi il s'agit.»<sup>28</sup>

La chute du cabinet Nothomb étant devenue inéluctable, n'ayant d'après Verhaegen, plus qu'une «confiance homéopathique du Parlement, un millionième, un billionième, un trillionième de confiance», elle eut lieu en avril 1845. Le gouvernement qui lui succéda poursuivit pendant près d'un an sensiblement la même politique. Puis, malgré les succès de plus en plus probants des libéraux aux élections, un gouvernement catholique quasi homogène fut formé en mars 1846, sous la houlette de Malou et de Theux. On imagine aisément la colère qui dut envahir Verhaegen. Aussi

<sup>23</sup> E. WITTE & J. CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, 1987, p.28.

<sup>24</sup> F. VAN KALKEN, *op.cit.*, p.30.

<sup>25</sup> *Moniteur belge*, Séance du 17 août 1842.

<sup>26</sup> F. VAN KALKEN, *op.cit.*, p.31.

<sup>27</sup> *Moniteur belge*, Séance du 17 août 1842.

<sup>28</sup> *Annales Parlementaires. Chambre*, Séance du 20 mars 1854.

ne cessa-t-il de se plaindre du retour de «l'opinion rétrograde» ou du «parti clérical appuyé sur quelques sommités aristocratiques.»

Si les débats à la Chambre dépassaient parfois un peu l'horaire prévu, c'était souvent dû à Verhaegen, infatigable tribun et *debater*. Même lorsqu'il débutait par: «Messieurs, j'avais pris la résolution de ne pas prendre part à cette discussion», les parlementaires pouvaient s'attendre au pire...

Malou, entre autres, avait parfois un peu de mal à écouter les (très) longs discours de son adversaire de toujours. Aussi, pendant que «Verhaegen vociférait un de ses discours» à la Chambre, Malou écrivit et fit circuler parmi les députés des vers «qui ont beaucoup réjoui la plupart de ceux qui les ont lus»:

«De ses poumons d'airain, admirable puissance!

Lorsqu'un discours finit, un autre recommence,

Car sa vie est, hélas, un éternel discours...

Et si Dieu foudroyait le monde,

Lui seul, armé de sa faconde,

Debout sur les débris, il parlerait toujours!»<sup>29</sup>

Même si de Merode reconnaissait que «dans sa vie privée Monsieur Verhaegen est de bonne composition»<sup>30</sup>, ses adversaires ne l'épargnaient pas. Dans un tract anonyme paru en 1845, un opposant de Verhaegen évoque également ses capacités oratoires: «M. Verhaegen a les premiers poumons du pays, des poumons de la force de plusieurs chevaux, et, on a beau dire, un organe ronflant et métallique qui parcourt tous les tons de la gamme sans gêne et joue en faux-bourdon avec autant de succès qu'en mode majeur, c'est une puissante machine pour donner du relief aux idées qu'on pourrait avoir. A vrai dire, c'est par là que pèche M. Verhaegen. Il n'a pas d'idées, et à voir l'âge auquel il est parvenu, il est difficile de croire qu'il lui en pousse»<sup>31</sup>.

Si parfois ses paroles dépassaient sa pensée ou du moins son intention d'exprimer toute sa pensée, il avait le mérite de s'en rendre compte et la franchise de le dire: «Il va arriver ce qui arrive souvent, on m'excite, on m'interrompt, on me fait observation sur observation, et si je vais plus loin que vous ne le voulez bien, on dira encore que je dépasse les bornes. Je tâcherai toutefois de me modérer»<sup>32</sup>.

### *L'Association libérale*

Bien que les catholiques fussent à nouveau au pouvoir en 1846, l'échiquier politique avait bien changé depuis quelques années et l'orientation du pays vers le libéralisme était devenue un fait acquis. Aussi, lorsque les libéraux remportèrent une éclatante victoire aux élections du 8 juin 1847, plus personne ne put empêcher la constitution d'un ministère libéral homogène le 12 août suivant.

Cette victoire électorale signifia pour Verhaegen l'aboutissement d'un plan patiemment élaboré, d'un travail de longue haleine. Ce gouvernement libéral du 12 août 1847, était le résultat de son oeuvre; la constitution du parti libéral.

<sup>29</sup> VICOMTE DU BUŞ-DE WARNAFFE, *op.cit.*, p.325.

<sup>30</sup> *Moniteur Belge*, Séance du 27 mai 1842.

<sup>31</sup> *Portrait de M. Verhaegen*. In: *Le maçon démasqué*, 1845, p.33.

<sup>32</sup> *Moniteur Belge*, Séance du 20 août 1842.

Action de vingt-cinq francs émise par l'Association libérale de Bruxelles, signée par son président Verhaegen, 24 décembre 1847.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

En effet, le mérite de Verhaegen est d'avoir compris dès la fin des années 30, que pour s'opposer efficacement au parti clérical, il fallait non seulement unir les forces d'opposition «sous la bannière libérale», mais également les organiser en une association politique permanente, c.-à-d. fonctionnant même hors période électorale. Pour la réalisation de ses desseins, il s'appuya sur les loges maçonniques. Grâce au concours de celles-ci, l'association «l'Alliance» vit le jour à Bruxelles le 15 avril 1841. L'Alliance fut à la base de la fondation d'associations libérales dans plusieurs villes (cf. chapitre franc-maçonnerie). Ces associations jouèrent un rôle incontestable dans les succès électoraux toujours croissants des candidats libéraux. Cependant, ces associations présentaient l'inconvénient de ne pas être présentes dans toutes les villes, et de pas avoir de caractère national. Il était temps pour Verhaegen et ses amis de passer à l'étape suivante. Ils trouvèrent d'autant plus facilement un écho à leur combat auprès des libéraux que ceux-ci avaient perçu la formation du gouvernement de Theux de mars 1846, comme un véritable camouflet<sup>33</sup>. Les libéraux organisèrent le Congrès Libéral qui siégea, sous la présidence d'Eugène Defacqz, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles le 14 juin 1846. Il est assez révélateur que Verhaegen prit part aux débats pour demander l'affranchissement, par tous les moyens légaux, du clergé inférieur, car «si le bas clergé était indépendant, la plupart de ses membres, j'aime à le croire, se borneraient à l'accomplissement de leur mission spirituelle, et nous n'aurions plus à signaler tant d'abus que certains ecclésiastiques bien intentionnés déplorent avec nous dans l'intérêt même de la religion»<sup>34</sup>. Le Congrès réussit à réunir et à accorder les sociétés libérales du pays et édita un programme, devenu par la suite la charte du libéralisme belge. Le parti libéral était né.

<sup>33</sup> E. WITTE, *Politieke machtsstrijd in en om de voornaamste Belgische steden. 1830-1847*, p. 77.  
<sup>34</sup> *Congrès libéral de Belgique. Séance du 14 juin 1846*, p. 59.  
 La proposition de Verhaegen fut adoptée en dehors du programme, comme «voeu de l'Assemblée» (idem, p. 64).





Quelques temps après le Congrès, la fissure apparue depuis plusieurs mois dans la famille libérale entre, à gauche, les radicaux et à droite, les constitutionnels, se transforma inéluctablement en scission. La mouvance radicale, introduite par Verhaegen dans l'Alliance depuis la création de celle-ci, prit de l'ampleur avec la crise économique des années 1845-47. Elle se heurta à une résistance de la part de l'aile conservatrice. Le mouvement des radicaux était à son zénith en 1845; ils formaient un groupe qui se réunissait dans leur propre local «Le Trou» et avaient leur propre journal dans lequel ils critiquaient l'aile conservatrice. Ils avaient même acquis une majorité dans le comité de direction de l'Alliance. Aussi, l'entente affichée lors du Congrès libéral ne résista pas très longtemps. Les libéraux constitutionnels tentèrent de restreindre l'influence des membres du «Trou» par une proposition qui fut rejetée. Suite à cela, Verhaegen prit la tête des libéraux constitutionnels qui quittèrent l'Alliance le 28 octobre 1846. Les constitutionnels reprochèrent ouvertement au mouvement libéral de subir l'influence d'éléments progressistes, socialistes et républicains. Ceux qui se sentaient libéraux modérés, attachés à la constitution et à la monarchie, choisirent de se démarquer de cette aile gauche en adhérant à «l'Association Libérale» de Bruxelles, fondée le 9 novembre 1846 par Verhaegen, qui en devint le président.<sup>35</sup>

### *Les conceptions sociales de Verhaegen*

Ce choix classa Verhaegen, définitivement semble-t-il, parmi les libéraux doctrinaires peu préoccupés par les problèmes sociaux. Le fait d'avoir exprimé le voeu qu'en fondant l'Association, il voulait représenter la bourgeoisie, «sans toutefois négliger les intérêts des classes nécessiteuses», n'y changea rien. Même si, avec la création de l'Association, Verhaegen prit un virage à droite, et devenait, selon van Kalken, «le chef d'un organisme conservateur, hostile au suffrage universel et à la démocratie militante»<sup>36</sup>, cela ne l'empêchait pas de se soucier du sort des économiquement faibles.

Nous pensons que ses préoccupations sociales étaient réelles vu le nombre de déclarations qu'il fit à ce propos. Il ne manqua jamais une occasion d'exprimer son inquiétude sur la situation des classes laborieuses, ceci aussi bien à la loge qu'au Parlement. Ainsi, dans un discours sur le but de la maçonnerie, il exprima sa certitude sur «l'amélioration progressive morale et matérielle de tous les hommes», et que c'est «un dogme désormais incontestable que tout être humain a droit à sa part de cette amélioration recherchée», mais il ajouta toutefois que «ce but n'en est pas moins fort difficile à réaliser eu égard à la situation actuelle du monde.»<sup>37</sup>

Où pouvait-il le mieux contribuer à cette amélioration de la condition humaine, si ce n'est au Parlement? Lors d'un débat sur un sujet qui lui tenait fort à coeur, le financement et par conséquent l'indépendance de la magistrature<sup>38</sup>, il précisa; «si pour

<sup>35</sup> E. WITTE, *Scheuring in het Brusselse liberalisme. De krachtmeting van 9 maart 1847 tussen doctrinair en radicalen*, In: *Handelingen van de Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, Dl.22, 1968.

<sup>36</sup> F. VAN KALKEN, *op.cit.*, p.37.

<sup>37</sup> E. WITTE, *Documents...*, p.421.

<sup>38</sup> «Le magistrat ne sera, de fait, indépendant que quand il sera placé en dehors de toute influence du pouvoir exécutif, et pour cela il faut le mettre au-dessus de tout besoin, au-dessus de toute convoitise.» (*Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 9 novembre 1844*) ou encore «Le pouvoir judiciaire est la sauvegarde de

faire face aux dépenses qu'entraînera le projet, je devais augmenter ou même maintenir l'impôt sur le sel et d'autres qui frappent principalement la classe nécessiteuse, quelles que soient mes sympathies pour la magistrature, quelle que soit la nécessité d'améliorer sa position, je reculerais encore devant cet acte de justice»<sup>39</sup>.

Bien que, selon lui, la discussion du budget des Voies et Moyens «offre peu d'attrait», il estimait avoir un devoir à remplir en y participant afin d'exiger une révision du système d'impôt «qui permette de rejeter ce qui est odieux et injuste». Il précisa; «le paupérisme en Belgique marche à grands pas. Le nombre des pauvres s'est accru depuis quelques années d'une manière effrayante, (...) Ce n'est pas à un défaut de richesses, mais bien à une trop inégale distribution des richesses et surtout à l'inégalité de répartition des impôts qu'est dû le paupérisme»<sup>40</sup>.

Ainsi, année après année, il lutta contre les «impôts odieux» et les «impôts qui pèsent de tout leur poids sur les classes laborieuses du pays». Pour «alléger le fardeau des classes qui souffrent»<sup>41</sup>, il ne craignait pas des prises de position et des propositions concrètes susceptibles de ne pas plaire à tout le monde. Ainsi reprocha-t-il aux charges publiques de retomber «de tout leur poids sur les classes inférieures et sur les classes ouvrières, pour effleurer à peine le luxe et la richesse.» Il estimait que «depuis 1830 on a traité beaucoup d'affaires dans cette enceinte, mais s'est-on bien occupé des intérêts de la grande masse de la nation, des intérêts de la classe nécessiteuse, de la classe ouvrière, je dirai même de la classe moyenne? Non. (...) Les seuls dont on ait pris soin sont les intérêts d'une classe privilégiée, d'une classe qui, dans le siècle où nous vivons, trouve de nombreux défenseurs»<sup>42</sup>. Il ne s'agissait pas de déclarations à l'emporte-pièce, mais de dossiers minutieusement préparés à l'aide desquels il parcourut tout le système fiscal en vigueur pour l'attaquer chaque fois qu'il était inique envers les pauvres et surtout lorsqu'il épargnait les riches. Point par point, il décortiqua le système, et insista; «partout on rencontre la même injustice, partout on voit qu'on a voulu ménager les propriétaires au détriment des travailleurs et de la classe moyenne». A le lire, chaque impôt frappait davantage le pauvre que le riche. Deux exemples parmi d'autres; «rien de plus odieux que l'impôt sur le sel» et «le droit sur la bière, qui est la boisson du peuple, a successivement été augmenté, tandis qu'on a diminué les droits sur le vin.» Il était hostile aux impôts de consommation, partisan de l'impôt sur les successions et de l'impôt direct et progressif. En un mot, il avait une vision moderne et socialement plus équitable du régime fiscal que bon nombre de ses contemporains.

Comme la plupart des libéraux de son temps il avait une confiance aveugle dans l'avenir, comme eux, il était guidé par «un optimisme irrésistible, fondé sur l'idée de progrès et dont le point de départ était la foi en la perfectibilité de l'homme». Lui aussi

---

nos libertés constitutionnelles, car, ne nous y trompons point, que seraient en définitive, la liberté de la presse, la liberté d'association, si nous n'avions pas un pouvoir judiciaire indépendant pour nous assurer l'exercice de chacune de ces libertés?» (*Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 26 novembre 1845*)

<sup>39</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 9 novembre 1844.*

Ces préoccupations se tourment parfois vers des cas individuels, ainsi s'inquiète-t-il de la baisse prévue des salaires des ouvriers typographes du «Moniteur», car «parmi ces ouvriers il est des hommes qui ont 9 ou 10 enfants à nourrir, et c'est précisément au milieu de la détresse que l'on veut réduire leur salaire.» (*Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 22 décembre 1845*)

<sup>40</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 27 novembre 1844.*

<sup>41</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 5 décembre 1854.*

<sup>42</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 18 décembre 1845.*

était convaincu que «le travail industriel<sup>43</sup> était la valeur suprême, seule à même de promouvoir le progrès»<sup>44</sup>. Cependant, ses conceptions sociales, fiscales et économiques n'indiquent pas une adhésion sans réserve aux principes de la «théorie libérale classique», c.-à-d. «un individualisme poussé à l'extrême, la reconnaissance du principe de la lutte pour survivre («struggle for life») et du droit du plus fort»<sup>45</sup>. Ainsi, outre ses conceptions fiscales, ne cessa-t-il de clamer son opposition au libre-échange économique, estimant qu'il s'agissait (comme l'Unionisme) d'une théorie de dupes; «je ne veux pas du libre-échange théorique, qui ne sert en définitive qu'à faire des dupes. Je veux bien échanger avec mes voisins, c'est-à-dire que je veux bien leur accorder certains avantages lorsqu'ils m'en accordent eux-mêmes»<sup>46</sup>. Il estimait qu'il fallait protéger les secteurs économiques en difficulté pour éviter des licenciements. Quand une loi risquait d'entraîner la hausse des prix des produits de première nécessité, telles les pommes de terre ou les céréales, son opinion est plus explicite encore: «Quand il s'agit de l'alimentation du peuple, je m'inquiète peu des intérêts du trésor. Quand le trésor a des besoins, qu'il s'adresse à ceux qui possèdent et qu'il ménage ceux qui ont faim. (...) Je voterai donc pour la défense de sortie et pour la libre entrée de toutes les denrées alimentaires»<sup>47</sup>.

Son rejet du libre-échange ne fut pas toujours facile à défendre car cela l'obligea régulièrement à se battre contre ses propres amis.<sup>48</sup> Il en était conscient, mais fidèle à lui-même, cela ne le freina point: «Ma position dans ce débat est très nette, et si dans l'occurrence je me sépare de la plupart de mes amis politiques, c'est qu'une conviction profonde me guide»<sup>49</sup>. Lorsqu'il lui arrivait d'admettre qu'il ne connaissait pas grand-chose en théorie économique, c'était plutôt sa façon de s'excuser auprès de ses amis libéraux.<sup>50</sup>

Il se méfiait également des grandes sociétés capitalistes. Il plaida avec force pour maintenir les chemins de fer aux mains de l'Etat et s'opposa à leur privatisation: «J'ai peur de ces grandes puissances financières. L'aristocratie des capitaux, telle qu'on l'entend, est, d'après moi, la plus dangereuse des aristocraties; si elle pouvait s'organiser un jour au gré de nos honorables contradicteurs, elle constituerait un pouvoir dans l'Etat et ce pouvoir serait effrayant»<sup>51</sup>.

<sup>43</sup> Le discours fait à la Loge par Verhaegen en 1838 est à ce sujet très significatif: «l'institution maçonnique et l'organisation industrielle concourent puissamment à réaliser les destinées futures de l'humanité; la Maçonnerie professe et met en pratique le grand principe de l'affranchissement et de la fraternité de tous les hommes; l'industrie, elle veut l'affranchissement du travail matériel trop dur, trop pénible pour l'homme; l'une tend à la liberté humaine dans la sphère intellectuelle et morale, l'autre y vise dans la sphère matérielle.» (E. WITTE, *Documents...*, p.153.)

<sup>44</sup> E. WITTE & J. CRAEYBECKX, *op.cit.*, p.59-60.

<sup>45</sup> E. WITTE & J. CRAEYBECKX, *Ibidem*.

<sup>46</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 1er mars 1853.*

Ainsi ne descendit-il que très rarement de son siège de président de la Chambre, si ce ne devait être pour un sujet de la plus haute importance à ses yeux: «je désire que le pays sache que ce vote affirmatif n'implique nullement l'approbation de certaines théories sur le libre-échange qui ont surgi dans cette enceinte et qui ne sont pas les miennes, entendant formellement conserver toutes mes opinions à cet égard.» (*Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 27 décembre 1851*)

<sup>47</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 19 décembre 1856.*

<sup>48</sup> Charles De Brouckère ne déclara-t-il pas à la Chambre: «les amis du laisser passer et du laisser faire sont les économistes; et les détracteurs acharnés du laisser passer et laisser faire sont non seulement des socialistes, mais encore des communistes...?» (cité par B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, p.31.)

<sup>49</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 19 décembre 1856.*

<sup>50</sup> «Mon honorable ami Lesoinne, avec lequel je suis loin d'être d'accord aujourd'hui, a bien voulu témoigner l'espoir de me convertir un jour à son système. Je ne demande pas mieux. Car, je dois le dire, les théories exposées sont fort belles; elles sont attrayantes, et si je ne m'étais pas tenu en garde, je me serais laissé entraîner peut-être.» (*Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 15 mars 1853*)

<sup>51</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 13 mars 1857.*

Verhaegen ne cadre pas avec le profil du libéral pur et dur, opposé à toute réforme sociale. Pourquoi ne se serait-il pas préoccupé des moins nantis pour des raisons philanthropiques? Bien sûr, il n'envisageait pas de partager le pouvoir avec le peuple, mais du moins tenta-t-il, entre autres par le biais de la réforme fiscale, d'atténuer les inégalités. Il adhéra très sincèrement au dernier article de la charte du Congrès Libéral de 1846 qui préconisait «les améliorations que réclame impérieusement la condition des classes ouvrière et indigente». Certes, l'indigence ne le laissait pas indifférent, mais il était avant tout très confiant dans le libéralisme tel qu'il se l'était défini et très opposé à tout ce qui ressemble de près ou de loin à une révolution, à des émeutes, à des troubles et même au moindre désordre. A ses yeux, on ne devait pas nécessairement adhérer aux principes progressistes pour aspirer à une société plus juste. Son discours maçonnique sur le travail est assez significatif à ce sujet. Verhaegen y critique deux écoles d'économie politique, tant «l'école anglaise, matérialiste qui traite les hommes comme des quantités inertes, qui parle en chiffres de peur qu'il ne se glisse un sentiment ou une idée morale dans ses systèmes, qui fait de la société purement industrielle une espèce d'arithmétique impassible et de mécanique sans cœur, etc...», que le Fouriérisme, école venue de France. Il admet que cette école est née «des souffrances du prolétaire, des égoïsmes du manufacturier, de la dureté du capitalisme, de l'agitation des temps (...)», mais il lui reproche néanmoins de «pousser son principe jusqu'à l'excès et sa vertu jusqu'à la chimère». Il se situe lui-même entre les deux courants. «Nous n'appartenons ni à l'une, ni à l'autre de ces écoles. Nous les croyons toutes deux dans le faux. Mais la première manque d'âme et l'autre manque seulement de mesure dans sa passion du bien. Nous faisons entre elles la différence qu'il y a entre une cruauté et une illusion et nous empruntons pour la solution des salaires à l'une la lumière des calculs, à l'autre la chaleur de sa charité»<sup>52</sup>.

Le discours ne manque pas de modération, ni même d'égard pour ses (futurs) adversaires. Moins de deux ans après ce discours, Verhaegen provoqua la rupture entre les deux tendances de l'Alliance. Aux yeux des radicaux, il devint le prototype du bourgeois honni. Ainsi, Félicien Rops, proche des radicaux du «Trou», dépeignit Verhaegen, avec des mots d'une dureté sans retenue; «Tenez! Le père Verhaegen, les jours de discours d'ouverture à l'université, creux, bouffi, avec son profil ignoblement Prudhommien<sup>53</sup>, le ventre débordant, insolent, satisfait, la bouche empâtée de lieux communs, m'a toujours semblé condenser en ses péritoines, toute la sottise et l'ignominie de la bourgeoisie de son temps, celle dont l'âme gît en dessous de la ceinture, devant et derrière... Cette bourgeoisie a des mots tous (sic) faits pour excuser ses vices, elle appelle sa lâcheté: modération, sa couardise: prudence, son prosaïsme: bon sens et sa bêtise: gravité!»<sup>54</sup>

<sup>52</sup> Discours du 4 janvier 1845. Cité in: E. WITTE, *Documents...*, p.507-508.

<sup>53</sup> Voir à ce sujet la caricature que Rops fit de Verhaegen: «Prudhomme, Louis-Philippe, Verhaegen; trois têtes sous le même bonnet».

<sup>54</sup> Lettre de Félicien Rops à Rodriguez (dit Ramiro), datant de 1885. Merci à Jean-Pierre Babut du Marès de nous l'avoir communiquée.

«Echo du Parlement - Trois têtes sous le même bonnet».

Caricature de Félicien Rops (Namur 1833 - 1898). Supplément au journal satirique *Uylenspiegel*, n° 10, 10 avril 1859.

*Dans la majorité*

La fracture dans la famille libérale n'empêcha pas la grande victoire des libéraux (dont les deux ailes présentèrent des listes communes) aux élections du 8 juin 1847 et la formation, le 12 août 1847 du ministère libéral de Charles Rogier. Verhaegen devint vice-président de la Chambre.

«A partir d'août 1847, la Chambre vit apparaître dans son hémicycle un Verhaegen bien différent de celui de jadis: calme, posé, pénétré de la gravité de sa mission nouvelle»<sup>55</sup>. En effet, il se chargea de veiller à ce que le libéralisme vainqueur remplisse sa mission. Il limita son effort à démontrer les aptitudes gouvernementales de ses amis politiques. Il insista; les libéraux ne sont pas des révolutionnaires. (Ne l'a-t-il pas prouvé en se séparant des éléments radicaux au sein de son mouvement?). La révolution qui éclata à partir de février 1848 fournira aux libéraux l'occasion de le prouver. Contre la poussée révolutionnaire, Verhaegen appela, le 4 mars 1848, à l'oubli des querelles et à la grande réconciliation: «Il n'y a plus, dans le pays comme dans cette Chambre, qu'une seule opinion, celle de l'indépendance et de la nationalité». Le gouvernement fit quelques concessions telle la diminution du cens électoral au minimum autorisé par la Constitution. Verhaegen s'adressa aux radicaux en leur signifiant «qu'il était impossible au gouvernement d'aller plus loin»<sup>56</sup>. Par sa prise de position si nette, Verhaegen, «l'homme réputé pour être le plus passionné, le plus audacieux de tout le parti libéral»<sup>57</sup>, donna non seulement son appui au gouvernement mais rassura également les conservateurs.

Les élections du 13 juin 1848 donnèrent une éclatante victoire aux libéraux. Quinze jours plus tard, le 28 juin, Verhaegen fut élu président de la Chambre par 78 voix sur 90.

Il était très fier de la charge qui lui était attribuée, conscient que désormais son rôle serait fort différent. Il lui incombait désormais de diriger les travaux du Parlement, sans intervenir à tout bout de champ. L'eût-il cru lui-même? Il y parvint. Il s'appliqua à mener les débats avec fermeté, mais surtout avec impartialité<sup>58</sup>. Bien entendu, il lui arrivait de descendre de son fauteuil pour exprimer toute sa pensée: «vous connaissez assez mes opinions, assez souvent je vous les ai exprimées sans détour et sans phrases, pour que vous soyez bien convaincus que ma qualité de président ne sera jamais un obstacle à la libre manifestation de mes opinions, c'est un droit dont je ne consentirai jamais à me dépouiller»<sup>59</sup>.

Satisfaits (et probablement soulagés) par le comportement affable de leur nouveau président, la totalité des membres de la Chambre souscrivit à un banquet en son honneur. Un dîner fastueux eut lieu le 13 mars 1849. Le journal «L'Emancipation» relata: «l'objet de la souscription est un banquet à offrir à M. Verhaegen, dont tous les partis reconnaissent l'impartialité, la bienveillance, le savoir-vivre parlementaire et privé». «L'Indépendance belge» se réjouit de cette «unanimité pour fêter et honorer

<sup>55</sup> F. VAN KALKEN, *op.cit.*, p.39.

<sup>56</sup> *Annales Parlementaires. Chambre*, Séance du 4 mars 2848.

<sup>57</sup> F. VAN KALKEN, *op.cit.*, p.41.

<sup>58</sup> Comme il l'exprima lui-même dans un de ses discours d'ouverture: «Impartialité, mais fermeté, zèle et activité; impartialité toujours, pour tous, et dans toutes les circonstances; zèle et activité autant que mes forces le permettront.» (*Annales Parlementaires. Chambre*, Séance du 14 novembre 1849)

<sup>59</sup> *Annales Parlementaires. Chambre*, Séance du 10 mars 1852.

«Banquet offert à Monsieur Verhaegen président de la Chambre des Représentants le 13 mars 1849».

Archives Verhaegen

Ce banquet était une initiative de la totalité des membres de la Chambre des représentants.

M. Verhaegen» et «pour reconnaître et proclamer son affabilité, son esprit conciliant et répondre à la manière dont il a reçu et traité lui-même ses collègues.» Même les journaux de Paris narrèrent l'événement, tous unanimes qu'un «exemple d'union parlementaire vient d'être donné par la Belgique»<sup>60</sup>.

Dix jours plus tard, Verhaegen sortit de sa réserve pour défendre bec et ongles l'impôt sur les successions. Cette proposition de loi faisait partie du projet fiscal de Frère-Orban, que l'opposition conservatrice fit échouer en grande partie. Quelques réformes furent adoptées, et l'impôt sur les successions, si cher à Verhaegen, provoqua une bataille parlementaire acharnée et fut réduit à peau de chagrin.

Il est à noter que le président Verhaegen émit un vote favorable à toutes les lois à caractère social proposées sous le gouvernement libéral.<sup>61</sup>

### *Dans l'opposition*

Les résultats obtenus par les libéraux aux élections de juin 1852, n'étaient pas suffisants pour convaincre le roi Léopold I<sup>er</sup> de reformer un cabinet au caractère libéral accentué. Les libéraux les plus modérés avaient de nouveau le vent en poupe, ce qui provoqua l'élection à la présidence de la Chambre d'un des leurs, qui refusa, par égard pour Verhaegen, semble-t-il. Un nouveau vote donna une courte majorité à Verhaegen, qui refusa néanmoins la présidence le 28 septembre 1852. Une ère nouvelle s'ouvrit pour lui, («on m'a permis de reprendre ma place sur des bancs que j'ai regrettés bien souvent»<sup>62</sup>), certes avec un goût de déjà-vu puisque l'Unionisme, ce vieux démon, finit par réapparaître. Deux gouvernements, celui du libéral De Brouckère et celui, unioniste, du catholique De Decker se succédèrent d'octobre 1852 à novembre 1857.

Trois grands débats dominèrent cette période, dont deux ayant trait à l'enseignement, c'est peu dire que Verhaegen y participa de tout son cœur. Le premier débat concernait l'enseignement moyen. En effet, la loi sur l'enseignement moyen adoptée depuis 1850 souleva quelques problèmes. Cette loi avait créé des athénées et des écoles moyennes où le clergé était autorisé à donner des cours de religion, sans toutefois pouvoir intervenir dans les autres disciplines. Du coup, le clergé avait refusé de se mêler à ces institutions de l'Etat. En 1852, une nouvelle réglementation fut soumise à l'approbation de la Chambre. Cette «Convention d'Anvers» du nom d'une réglementation locale, fut finalement adoptée par la Chambre le 14 février 1854. La loi avait obtenu le concours de l'épiscopat en attribuant au clergé une fonction de contrôle, aussi bien sur le choix des enseignants, que sur le choix des livres. Ce qui heurta Verhaegen, c'est qu'en pratique cela garantissait dans toutes les écoles un corps ensei-

<sup>60</sup> Il n'y a qu'au sujet de l'orthographe du nom du président fêté que ne régnait pas l'unanimité: dans *Le Pays*, il est question de M. Verhagen, *La Gazette* et *L'événement* se partagent M. Verhaeyen, *L'opinion publique* le baptise M. Vechoejen et *La Patrie*, M. Verhoegenson.

<sup>61</sup> B. VERHAEGEN, *Les conceptions sociales des députés libéraux belges de 1847 à 1852*, U.C.Louvain, 1966. (Mémoire de licence)

<sup>62</sup> «Si en me déchargeant d'un fardeau qui me pesait depuis longtemps on m'a rendu un service signalé, et on m'a permis de reprendre ma place sur des bancs que j'ai regrettés bien souvent, il n'en est pas moins vrai que mon élimination de la présidence constitue pour l'opinion libérale et pour la Maçonnerie un nouvel échec à ajouter aux échecs du mois de juin dernier.» (Discours maçonnique du 11 octobre 1852, cité dans: E. WITTE, *Documents...*, p.712)



Tête de Pierre-Théodore Verhaegen, à droite.  
Légende : «PIERRE THEOD. VERHAEGEN». Sous le col :  
«Leopold Wiener F(ecit)». Au revers, sur le tour: «PRESI-  
DENT DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE  
1848 A 1852». Dans le champ, entouré de deux branches de  
laurier : «AU DEFENSEUR DES LIBERTES PUBLIQUES  
/ A SON COURAGE / A SON DESINTERESSEMENT/  
1852».  
Médaille gravée par Léopold Wiener (Venloo 1823 -  
Bruxelles 1891); bronze.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

gnant catholique et par conséquent le renvoi des enseignants libéraux. Lors de la séance qui précéda le vote de la Convention, il tenta une dernière fois de convaincre les députés du danger de celle-ci. En vain, car elle fut adoptée par 86 voix contre 7! Cette formidable majorité ne l'empêcha nullement de continuer à incriminer la Convention d'Anvers et un faux pas du gouvernement qui avait accepté la mise à l'écart d'un professeur de l'Athénée de Bruxelles, lui donna un nouveau souffle. Il accusa le gouvernement d'être «aux genoux de l'épiscopat», et lui reprocha de ne plus pouvoir refuser l'éloignement «d'un professeur dont les doctrines seraient signalées en histoire, par exemple, comme trop libérale» ou «d'un professeur membre de certaines sociétés condamnées par la cour de Rome» ou encore «d'un professeur qui ne remplirait pas ses devoirs religieux»<sup>63</sup>.

Il lui arrivait également de défendre l'un ou l'autre immigré, souvent des Français réfugiés en Belgique suite au Coup d'Etat de Louis-Napoléon le 2 décembre 1851. Il réagit lorsque le gouvernement laissait poindre sa bonne volonté à l'égard du Second Empire.

Ainsi refusa-t-il de continuer à appuyer le cabinet De Brouckère, lorsque celui-ci admit l'expulsion d'immigrés tels que le général Le Flô, banni après avoir pris position contre Bonaparte, ou le Hongrois Kossuth.

Le deuxième débat qui domina cette période se rapporte aux universités et eut lieu pendant le dernier gouvernement unioniste sous l'égide de Pierre De Decker.

Deux professeurs de l'Université de Gand, Brasseur et Laurent, avaient exprimé des principes jugés contraires à la doctrine catholique. Dans une lettre pastorale du 8 septembre 1856, l'évêque de Gand qualifia l'enseignement donné à Gand de «poison pour les intelligences». Dix jours plus tard, l'évêque de Bruges enchérissait en écrivant que l'enseignement à Gand et à Bruxelles était une «pierre à scandale»<sup>64</sup>. Les réactions virulentes des évêques ne tombèrent pas dans l'oreille d'un sourd. On avait osé critiquer l'Université de Bruxelles! Sacrilège!

Verhaegen répondit aux évêques dans son discours d'ouverture de l'Université, puis la discussion se prolongea au Parlement. Verhaegen demanda au gouvernement d'adopter une position très nette, conforme aux principes de libertés inscrits dans la Constitution. Il expliqua et répéta pour quoi il se battait depuis plus de quinze ans. Il insista sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et sur la liberté en matière d'enseignement. «L'enseignement que donne l'Etat ne doit pas être plutôt catholique qu'il ne doit être protestant, qu'il ne doit être juif. L'Etat n'enseigne pas.» C'est à la science et aux professeurs que revient cette charge, dans les limites de la Constitution et de la morale «qui est une loi universelle et qui oblige les hommes de toutes les croyances»<sup>65</sup>.

Las d'exprimer de belles idées sur la liberté sans être entendu, il lui arrivait de lancer quelque amabilité: «J'ai vu qu'on enseignait dans ces établissements le chant grégorien et la manière de fabriquer les cierges. Si nous devons mettre les programmes de nos établissements en harmonie avec ceux des établissements épiscopaux, nous don-

<sup>63</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 23 novembre 1854.*

<sup>64</sup> F.VAN KALKEN, *op.cit.*, p.51.

<sup>65</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 22 novembre 1856.*

«Pierre-Théodore Verhaegen, Représentant. Elu par l'arrondissement de Bruxelles».

Phot(ographie de) Plumier, Etab(lissement) lith(ographique) de Vve Borremans et Fils; 4° (1857-58).

Archives Verhaegen

nerons à nos populations une instruction qui aura pour résultat de faire du peuple belge un peuple de crétiens»<sup>66</sup>.

Les critiques de l'épiscopat n'eurent pas l'effet escompté, bien au contraire, puisqu'elles renforcèrent le climat anticlérical. Le projet de loi de 1857 sur les établissements et les legs charitables qui donnait davantage d'influence à l'Église en matière d'oeuvres caritatives provoqua une si vive opposition (pas seulement celle de Verhaegen) qu'elle fit chuter le gouvernement De Decker. La «loi des couvents» fut fatale au dernier gouvernement unioniste.

### *A nouveau Président de la Chambre*

Lors des élections qui suivirent, les libéraux obtinrent 70 des 108 sièges de la Chambre. Un nouveau cabinet libéral homogène Rogier et Frère-Orban fut formé le 9 novembre 1857. Verhaegen dut se rendre compte que sa position était moins brillante que lors de sa première élection à la présidence en 1848, puisqu'il écrivit à Rogier pour revendiquer le droit de reprendre ses fonctions de président<sup>67</sup>.

Il fut élu le 17 décembre 1857 par 60 voix contre 32 à de Theux. Dans son discours inaugural, il résuma sa carrière politique en une seule phrase: «Je suis aujourd'hui ce que je serai toujours, l'ami dévoué, le défenseur zélé de la liberté, de l'ordre, de la nationalité dont la monarchie constitutionnelle nous assure les bienfaits». Il ajouta que comme président de la Chambre, il ne serait «en aucune circonstance l'homme d'un parti». Pourtant cette fois-ci, le traditionnel banquet en son honneur lui fut offert, le 11 mai 1858, «par ses amis politiques de la Chambre des représentants»<sup>68</sup>. Les temps avaient bien changé.

L'année suivante, il accepta «avec gratitude» le renouvellement de son mandat, puis se sentit découragé après les discussions engagées suites aux pétitions sur l'enseignement obligatoire. Cette proposition était soutenue par quelques jeunes libéraux qui reprochèrent au ministère d'être composé de «vieux libéraux» refusant de soutenir une proposition de loi obligeant les parents d'envoyer leurs enfants à l'école. Le 24 janvier 1859, Verhaegen improvisa un long discours dans lequel il expliqua pourquoi lui non plus n'adhérait pas au principe de l'enseignement obligatoire. Il commença par regretter la discussion qui s'était engagée: «non pas pour moi, car je suis parfaitement à l'aise; mais dans l'intérêt de l'opinion libérale qui ne vit pas de divisions»<sup>69</sup>. Le paradoxe, c'est qu'en réponse aux reproches des jeunes libéraux, il défendit les vieux libéraux qui avaient voté les deux lois scolaires (1842 et la Convention d'Anvers), alors qu'il avait été parmi les rares à les avoir combattues avec vigueur. Il craignait que cette querelle divisant les libéraux n'entraînaît la chute du cabinet. Le principe de l'enseignement obligatoire ne cadrerait pas avec sa conception de la liberté. Il estimait en outre que l'enseignement primaire laïc n'était pas encore suffisamment organisé pour accueillir les enfants, et que ceux-ci se retrouveraient de fait dans des écoles catholiques<sup>70</sup>.

<sup>66</sup> *Annales Parlementaires. Chambre*, Séance du 7 mars 1857.

<sup>67</sup> F.VAN KALKEN, *op.cit.*, p.56.

<sup>68</sup> Archives familiales Verhaegen, Gand, menu du banquet.

<sup>69</sup> *Discours prononcé par M. Verhaegen. Séance du 24 janvier 1859*, p.1.

<sup>70</sup> «A coup sûr on ne pourra jamais espérer d'avoir dans chaque localité une école spéciale pour chacune des opinions qui divisent le pays». (*Idem*, p.8)

Il souffrit beaucoup de cette division au sein de la famille libérale: «Je regrette la classification des membres de l'opinion libérale en vieux et en jeunes libéraux, car cette classification est de nature à amener des divisions, et nous avons besoin d'union. Oui, nous avons besoin d'union, car nous avons un adversaire commun à combattre»<sup>71</sup>. Cette division sera évoquée lors de ses funérailles par son ami Van Schoor: «Il voulait mettre fin à un schisme qui est pour nos adversaires un sujet de joie et de bonheur»<sup>72</sup>, et pour Verhaegen un sujet de malheur.

Il avait toujours trouvé de l'énergie pour lutter contre ses opposants, mais là, son courage l'abandonna. On l'imagine, déçu et amer d'avoir oeuvré pendant tant d'années dans le but d'amener un gouvernement libéral à la tête du pays et de se retrouver face à de nouveaux défis. On peut comprendre la lassitude d'un homme qui se donna tout entier à la politique et qui partagea son temps entre le barreau, la Loge, l'Association libérale et le Parlement! Le 17 mai 1859, il mit brusquement fin à sa carrière politique en démissionnant de la présidence de l'Association libérale et en annonçant son refus de renouveler son mandat parlementaire au mois de juin: «Cette détermination, que le pays fut unanime à regretter, fut irrévocable. L'athlète était lassé des luttes de la tribune: quelques dégoûts se mêlaient peut-être aussi à cette lassitude»<sup>73</sup>. Il consacra alors la majeure partie de son temps à la franc-maçonnerie et à la loge des Amis Philantropes: «Et quand on le vit, fatigué des grandeurs et ayant bien mérité le repos, rentrer dans la vie privée, il n'y eut qu'une chose qu'il n'abandonna point: c'était sa place parmi nous.»<sup>74</sup>

A la lecture de son long discours prononcé le 20 novembre 1859, lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Université de Bruxelles, il semblait avoir repris du courage. A moins que ce ne fût dans l'Université qu'il puisait des forces: elle, au moins, ne l'avait jamais déçu.<sup>75</sup>

<sup>71</sup> *Idem*, p.3.

<sup>72</sup> Discours de Joseph-Victor Van Schoor, vice-président de l'Association libérale. Cité in: N.CONSIDERANT, *Pierre-Théodore Verhaegen*, Bruxelles-Leipzig, 1862, p.25.

<sup>73</sup> N.CONSIDERANT, *op.cit.*, p.9.

<sup>74</sup> Discours d'Albert Lacroix, au nom de la Loge des Amis Philantropes. Cité in: N.CONSIDERANT, *op.cit.*, p.29.

<sup>75</sup> «Dans l'application de ces grands principes, il peut y avoir désaccord, et c'est malheureusement ce que la politique nous montre parfois; mais le libre examen lui-même domine tout dissentiment, dédaigne les préoccupations personnelles comme les défaillances, et finira toujours par rallier sous la même bannière les hommes vraiment dignes du nom de libéral.» (*Discours de M. Verhaegen. 20 novembre 1859*, p.48).

## Les idées philosophiques et religieuses de Verhaegen

Louis Hymans, traçant en 1853 un portrait de Verhaegen se plaisait à vanter ses «qualités de courage, de fermeté et de conviction». Ces dernières, soulignait-il, étaient liées chez lui à «une constance inébranlable dans les mêmes principes.»<sup>1</sup>

Verhaegen, en effet, avait quelques idées, quelques principes fondamentaux auxquels il est toujours resté fidèle.

Ecartons d'abord la caricature. Pour certains, qui ne l'aimaient pas, et surtout qui le redoutaient, son image était celle d'un irréductible ennemi de l'Eglise. Cette réputation lui survécut. En 1920 encore, Georges Goyau, évoquant la figure qui lui était, elle, fort sympathique, d'Arthur Verhaegen, parlait du «mal» que son grand-père, Pierre-Théodore, «actif représentant du parti libéral antichrétien», avait fait à l'Eglise.<sup>2</sup> Verhaegen lui-même n'acceptait pas cette image.

Quelles étaient les dominantes de sa pensée?

La conviction, tout d'abord, la conviction absolue que, de tous les biens de l'homme, le plus précieux est la liberté, et que de toutes les libertés, il n'en est pas de plus précieuse que celle de l'esprit. Dans un discours maçonnique de 1859 qui est un peu son testament spirituel, il s'écrie: «Où est donc la loi suprême qui a déterminé à jamais les limites de l'esprit humain? Quand donc la voix de Dieu s'est-elle fait entendre pour dire à la pensée humaine: *Tu n'iras pas plus loin?* ... Oui, mes Frères, l'homme ne peut être digne des fonctions que Dieu lui a confiées dans la nature que par le libre développement de la pensée. La pensée, c'est son domaine, son élément, c'est sa vie.»<sup>3</sup>

La liberté de l'esprit est la cause qu'il a défendue pendant toute sa vie. C'est pour servir cette cause qu'il a fondé l'Université de Bruxelles.

Verhaegen, à l'Université, a placé son combat, pendant longtemps - pendant, en fait,

<sup>1</sup> L.HYMANS et J.B. ROUSSEAU, *Le diable à Bruxelles*, t.II, Bruxelles, 1853, p.76.

<sup>2</sup> G.GOYAU, *Portraits catholiques. Précurseurs*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1921, p.201.

<sup>3</sup> R.DESMED, *Un discours maçonnique de Pierre-Théodore Verhaegen sur la tolérance (1859)*, dans: *Problèmes d'histoire du christianisme*, t.II, 1982, p.111.

les vingt premières années de l'existence de l'Université - sous le signe de ce qu'il appelait la «liberté d'enseignement», c'est-à-dire l'indépendance des membres du corps professoral dans la recherche de la vérité, et dans l'enseignement de ce qu'ils tenaient pour la vérité.

C'est lui aussi qui, pour la première fois, en 1854, donnera à cette liberté d'enseignement un nouveau nom, dans lequel d'ailleurs la notion s'élargit et s'amplifie: la liberté d'examen.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1854, à la réception du Palais de Bruxelles, où le Roi recevait les représentants des grands corps de la nation, Verhaegen, administrateur-inspecteur de l'Université, s'avança vers le Souverain et lui dit:

«Sire, à mesure que notre état politique s'affermir et se développe, chaque année nous fournit une occasion plus chère d'offrir à Votre Majesté nos justes félicitations et de lui renouveler l'assurance de notre respectueux dévouement. C'est que votre sagesse a compris cette oeuvre nationale que nos pères ont ébauchée sous d'autres dynasties et qui s'achève sous la vôtre en réalisant toutes les libertés dont un peuple peut jouir. Parmi ces libertés si longtemps refusées ou combattues, il y en a une, la liberté d'examen, que l'Université de Bruxelles place au-dessus de toutes les autres, parce qu'elle est l'âme de la science.

Examiner, en dehors de toute autorité politique ou religieuse, les grandes questions qui touchent à l'homme et à la société,... sonder librement les sources du vrai et du bien,... tel est, Sire, le rôle de notre université, telle est aussi sa raison d'être.»<sup>4</sup>

La «liberté d'examen» - ou, comme on le dira plus volontiers, le libre examen - faisait ainsi officiellement son entrée, en ce 1<sup>er</sup> janvier 1854, dans le vocabulaire de l'Université. Verhaegen se glorifia à cet égard de sa paternité: «Le libre examen», déclarait-il en 1858, «c'est moi qui, le premier, l'ai inscrit sur mon drapeau, qui est aussi le drapeau de l'Université libre de Bruxelles».<sup>5</sup>

Le libre examen, certes, prolongeait la «liberté d'enseignement» dont Verhaegen s'était fait le champion depuis vingt ans déjà. Mais il allait à certains égards au-delà. La liberté d'enseignement, conçue dans le cadre de l'Université, n'était pas pour Verhaegen - et ne pouvait pas être - un absolu. «Notre indépendance», disait-il en 1839 en parlant de l'indépendance de l'enseignement, «a pour limites les inspirations de la conscience, les prescriptions des lois, le sentiment du bon ordre, et les justes exigences de l'opinion publique».<sup>6</sup> Il est clair qu'il n'eût pas toléré un enseignement philosophique fondé sur un matérialisme qu'il qualifiait d'«abject» et sur un naturalisme que lui paraissait «grossier».<sup>7</sup> Un tel enseignement lui aurait paru immoral et contraire à l'ordre public.<sup>8</sup>

<sup>4</sup> *Moniteur belge*, 3 janvier 1854. Cf. J.STENGERS, *L'apparition du libre examen à l'Université de Bruxelles*, dans: *Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre 1963-avril 1964, p.59-60.

<sup>5</sup> J.STENGERS, *Art.cité*, p.117.

<sup>6</sup> Discours à la séance de rentrée de l'Université du 14 octobre 1839, dans: *L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans, 1834-1860*, Bruxelles, 1860, p.91.

<sup>7</sup> Cf. à cet égard le passage très caractéristique de son discours à la séance de rentrée du 3 octobre 1853, *ibid.*, p.211-212.

<sup>8</sup> Frère-Orban lui aussi, dans le débat universitaire de 1856, bien qu'il fût un grand défenseur de la liberté académique, soulignait l'impossibilité de reconnaître au professeur d'Université «une liberté absolue, illimitée de doctrine». «Cette liberté absolue, ou de doctrine politique, ou de doctrine religieuse», disait-il, «je ne l'admets pas. Je n'admets pas que l'on enseigne dans les écoles de l'Etat ni l'athéisme, ni le matérialisme, ni aucune des doctrines qui portent atteinte à la morale universelle». (*Annales parlementaires, Chambre*, 1856-1857, p.77; Séance du 22 novembre 1856). Verhaegen eût selon toute vraisemblance souscrit à ces paroles pour sa propre Université.

Avec le libre examen, on va davantage vers l'absolu, vers le principe philosophique. «Le libre examen», dit Verhaegen, «ou l'indépendance de la raison humaine».<sup>9</sup>

Verhaegen a, du passé de l'humanité, une vision assez et même fort manichéenne. Il y voit une force constamment en train de lutter contre la liberté de l'esprit et de la brimer: c'est l'Eglise catholique - et une autre force qui a lutté pour l'épanouissement de cette liberté: c'est la franc-maçonnerie.

Dans ses discours parlementaires comme dans toutes ses activités politiques, Verhaegen dénonce les envahissements à ses yeux intolérables de l'Eglise. Il ne lui a jamais fait confiance, même lorsque les catholiques se sont, peu avant 1830, rapprochés des libéraux. L'«union» des catholiques et des libéraux, étant donné ce qu'était pour lui l'Eglise, lui apparaissait - et il n'était d'ailleurs pas seul, parmi les libéraux, à penser ainsi - comme un jeu de dupes. «Cette union», dira-t-il plus tard, «à laquelle je n'ai jamais pu donner mon approbation parce que j'en avais calculé tous les dangers».<sup>10</sup> On ne s'allie pas, en effet, avec une Eglise dont le passé est fait d'intolérance et d'oppression. Sur ce thème, sur les innombrables abus d'autorité de l'Eglise, à la fois dans le présent et dans le passé, Verhaegen, à la Chambre, est intarissable. Les catholiques de l'assemblée le considèrent souvent, quand il se lance dans ses diatribes, comme une sorte de fléau de la nature, qu'il n'y a pas moyen d'endiguer. L'un d'eux, en 1842, le moque en écrivant:

«Lui toujours! Lui partout! De sa voix de tonnerre.  
Où donc pourrons-nous fuir l'éclat persécuteur?  
Professeur, avocat, maçon, législateur,  
Il assourdit sans cesse et le ciel et la terre.  
Le Vésuve, parfois, dans son large cratère,  
De sa lave brûlante emprisonne le cours;  
Mais lui, volcan sans nom, n'a jamais su se taire,  
Mais lui fume toujours!»<sup>11</sup>

Le milieu dans lequel Verhaegen se sent heureux, où il est chez lui - à part l'Université - est la franc-maçonnerie. A la loge des Amis Philanthropes, on disait de lui qu'il avait été «notre Roi Soleil».<sup>12</sup> Pour lui, à l'obscurantisme de l'Eglise s'oppose la gloire de la maçonnerie et de ses lumières. Il le proclame avec lyrisme. Ainsi, dans le discours maçonnique qu'il prononce en juin 1834 - et qui est le discours fondateur de l'Université -, il s'écrie: «Oui, mes Frères, tel est le pouvoir de cette insti-

<sup>9</sup> Discours à la séance de rentrée du 20 novembre 1859, dans: *L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans*, op.cit., p.285. Verhaegen fait du libre examen le palladium de toutes les libertés en général. «La liberté est l'instrument de notre perfectibilité. Elle seule peut donner à tous les biens de la vie leur valeur réelle, et non seulement devant les hommes, mais encore devant Dieu, il ne peut y avoir ni vertu ni perfection, si elles ne reposent sur la liberté. Mais toutes les libertés seraient illusoire sans la liberté illimitée de la pensée, sans la liberté absolue d'examen, principe générateur de tout progrès, ressort indispensable de la vie morale et intellectuelle, et drapeau de cette Université» (Discours à la séance de rentrée du 2 octobre 1854, *ibid.*, p.224).

<sup>10</sup> Discours maçonnique du 30 juin 1841, dans: E.WITTE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge du XIX<sup>e</sup> siècle, 1830-1855*, Louvain-Paris, 1973, p.360. Verhaegen revient à plus d'une reprise sur ce thème dans ses discours du 21 février 1840 et du 21 mars 1843, dans le *Moniteur belge*, 22 février 1840 et 22 mars 1843.

<sup>11</sup> Vers de Jules Malou, publ. dans Ch.DU BUS DE WARNAFFE, *Au temps de l'unionisme*, Tournai-Paris, 1944, p.325. Victor Joly, à la même époque, raille plus lourdement le «Démosithène de la rue des Minimes», «dont la façon verbeuse est au moins d'une force de vingt avocats et de dix portières», «l'homme de Belgique qui peut parler le plus longtemps sans avoir recours au verre d'eau sucrée»; s'il redevient bourgmestre de Boitsfort, écrit-il, il «prononcera un discours mémorable qui durera trois jours et trois nuits» (Karel REYNAERT (= Victor Joly), *Les croquignoles*, mars 1842, p.53; novembre 1842, p.15; janvier 1843, p.57 et avril 1843, p.57; références dues aux recherches du regretté John Bartier).

<sup>12</sup> L.LARTIGUE, *Loge des Amis Philanthropes à l'Orient de Bruxelles. Précis historique*, t.I, Bruxelles, 1893, p.83.



«HOMMAGE/ de reconnaissance offert/ par la R(espectable)(loge) des Amis Phil(anthropes/ à l'O(rient) de Bruxelles/ à Son V(énéable) M(aître/ Le T(rès) C(her) & T(rès) ill(ustre) f(rère)/ P. T. VERHAEGEN/ Pour les services rendus pendant 22 ans/ de sa carrière politique/ Le 23<sup>e</sup> j(our) du 5<sup>e</sup> M(ois) de l'An de la R(espectable) L(oge)/ 5859».

Couronne civique en bronze doré, décernée à Verhaegen le 23 juillet 1859.

Collection vicomte le Hardy de Beaulieu

tution qu'à elle seule appartient tout ce qui a été fait de grand en faveur de l'humanité. Rien ne lui est étranger; les sciences, les arts, la législation, l'agriculture sont nés dans le sein des mystères, auxquels la vérité ne peut refuser ce juste tribut de reconnaissance. C'est aussi dans les ateliers maçonniques que se sont formés les philosophes qui ont éclairé l'univers, ces orateurs qui ont apporté dans la discussion des affaires publiques la clarté, la méthode et l'indépendance que nous admirons justement et auxquelles nulle erreur ne peut résister». <sup>13</sup>

A ce tableau en noir et blanc, il convient d'apporter cependant quelques tempéraments.

Verhaegen dénonce fréquemment l'Eglise, il dénonce l'«hydre du fanatisme», mais il se garde bien de confondre l'Eglise et la religion. Il y a notamment un aspect social de la religion auquel, comme tant de bourgeois de son époque, il est particulièrement sensible. Nous appartenons, déclare-t-il à l'opinion libérale, à cette opinion libérale «pleine de respect pour une religion que nous reconnaissons comme la base la plus sûre de cette moralité du peuple, dont l'absence envenime tous les progrès». <sup>14</sup> Il dit bien moralité *du peuple*, et non moralité tout court: c'est un des credos de la bourgeoisie. Cela est dit dans un discours maçonnique. A la Chambre, Verhaegen se veut plus large dans son approche. Il parle de «la religion catholique, religion de pure morale nécessaire au bien-être de la société». <sup>15</sup>

D'autre part, Verhaegen croit au progrès par la science, mais il se refuse à opposer la science et la foi. Pour lui, ce qui constitue l'antithèse de la science est non pas la foi, mais seulement la foi aveugle, «la foi aveugle, la foi inintelligente, qui refuse l'examen et réclame une soumission absolue, une obéissance passive à des principes indiscutables, à des préjugés, à des mystères». <sup>16</sup> Il le dit à la Chambre comme à l'Université. La distinction, à ses yeux, est importante. Comme Dechamps, à la Chambre, l'accuse d'avoir «fait de l'enseignement supérieur l'antithèse de la foi», il l'interrompt pour préciser: «Aveugle; ne séparez pas je vous prie les deux mots». <sup>17</sup> La foi, pour être bonne, doit être éclairée. Il y a une foi éclairée à laquelle Verhaegen lui-même adhère: c'est, de la manière dont il l'entend, la foi catholique. Voilà ce qui peut paraître à certains égards le paradoxe de l'homme, lorsqu'on lit ses sorties anticléricales: il se déclare catholique et, jusque vers la fin de sa vie au moins, il sera pratiquant.

«C'est un maçon qui pratique», disait de lui De Potter en 1851. <sup>18</sup> Le témoignage du nonce à Bruxelles, Fornari, est particulièrement explicite.

«Les évêques», mande-t-il à Rome en août 1838, lui ont «demandé de prévenir le Saint-Siège de l'arrivée à Rome de l'avocat Verhaegen. C'est un homme de grand esprit et de forte érudition juridique et en outre très riche; il a une très grande influen-

<sup>13</sup> Fac-similé du procès-verbal de la séance dans la brochure *Théodore Verhaegen et la fondation de l'U.L.B. Documents maçonniques*, Bruxelles, 1953; publ. avec une ou deux erreurs de transcription dans L.LARTIGUE, *Op.cit.*, p.99. Le passage n'est reproduit que partiellement dans la brochure *Théodore Verhaegen* elle-même, p.4 et dans E.WITTE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie*, *op.cit.*, p.42.

<sup>14</sup> Discours maçonnique du 30 juin 1841, dans E.WITTE, *op.cit.*, p.366.

<sup>15</sup> *Moniteur belge*, 22 février 1840; Discours du 21 février 1840.

<sup>16</sup> Discours de rentrée à l'Université des 6 octobre 1856 et 20 novembre 1859 dans *L'Université Libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans*, *op.cit.*, p.246 et p.299; *Annales parlementaires, Chambre*, 1856-1857, p.15, discours du 27 novembre 1856.

<sup>17</sup> *Annales parlementaires, Chambre*, 1856-1857, p.127, séance du 25 novembre 1856.

<sup>18</sup> Bibliothèque Royale, Cabinet des Mss., II-5488 C, Recueil de lettres reçues par De Potter, LIX, Index de la correspondance dressé par De Potter lui-même, p.284.

*Caferuel:*  
*Afbeelding der Lidmaten van den Hertken Raed*

<i>Namen</i>	<i>Voornamen</i>	<i>Datum benoeming of herkiesing</i>	<i>Opmerkingen.</i>
<i>Van Goythien</i> <i>Van Suytelaer</i> <i>Verhaeghen</i> <i>Asseniet</i>	<i>Joannes.</i> <i>Theodorus.</i> <i>Sebastiaenus</i>	} <i>Gekozen en herkozen eerste zondag van april. 1824.</i>	<i>in 1827 overleden, de eerste van den Raed.</i>
<i>Donis</i> <i>Blas</i> <i>Johan de Villegas de Clercamp.</i> <i>Lacabon d.</i> <i>Lauwers</i>	<i>Joannes Paulus d.</i> <i>Franciscus</i> <i>Joannes</i> <i>Petrus.</i> <i>Joannes Josephus</i>		

«Theodorus Verhaegen», membre du conseil de la fabrique d'église de la paroisse succursale de Saint-Jean Baptiste au Béguinage (Bruxelles).

Archives de la ville de Bruxelles.

Verhaegen est élu au conseil en 1824 et ne le quittera qu'après son installation rue des Minimes.

ce sur le parti libéral dont il est un des chefs; il est l'ennemi le plus audacieux du clergé et de l'Eglise. Dans toute affaire qui, à la Chambre, où il est député, intéresse directement ou non le clergé ou l'Eglise, il monte à la tribune pour y faire les déclarations anticléricales les plus ardentes. Lorsqu'il s'est agi de créer l'université catholique, il fit son possible pour l'empêcher; et, voyant qu'il n'y pouvait réussir, il profita des libertés constitutionnelles pour établir, grâce aux souscriptions des francs-maçons, l'Université libre de Bruxelles; il en a la direction et, pour s'opposer à l'influence de l'Eglise, il a fait nommer des professeurs que l'on dit être impies. Nonobstant tout cela, Verhaegen fait montre d'une certaine religion; il se fait un devoir d'aller à la messe tous les dimanches et il n'hésite pas, au temps pascal, de s'approcher, en public et dans sa paroisse, de la Sainte-Table, bien qu'il fréquente à Bruxelles plusieurs loges maçonniques, étant vénérable de l'une et orateur des autres». <sup>19</sup>

Revenant en 1842 sur le séjour de Verhaegen à Rome, Fornari écrit: «A Rome, un certain Mgr Bruti, en toute bonne foi sans doute, procure trop facilement des dispenses. Il en fut ainsi il y a quatre ans lorsque Verhaegen a séjourné à Rome. Verhaegen n'a pas réussi à se faire recevoir par le Saint Père; mais il a obtenu de Mgr Bruti la dis-

<sup>19</sup> Dépêche de Fornari du 9 août 1838, dans A.SIMON, *Correspondance du nonce Fornari, 1838-1843*, Bruxelles, 1956, p.26-27.

pense du maigre des vendredis et des samedis et de tous les jours d'abstinence de l'année; il s'en vante en disant que le pape accordant des faveurs aux francs-maçons, on peut en conclure que la franc-maçonnerie n'est pas une société condamnée par l'Eglise.»<sup>20</sup>

Il peut y avoir dans ce dernier texte une part d'on-dit malicieux - Verhaegen lui-même, en 1838, avait dû se défendre contre les calomnies qui avaient été répandues au sujet de son séjour à Rome<sup>21</sup> - mais le fait est que, aux yeux du nonce, Verhaegen fait profession de catholicisme.

Inutile d'ailleurs d'épiloguer sur ce point: il suffit d'écouter Verhaegen en personne. En 1838, il s'écrie à la Chambre: «Je suis peut-être plus catholique que ceux que je combats. Mais je suis catholique dans la véritable acception du mot. Ce que je ne veux pas, ce sont les exagérations; ce que je ne veux pas, ce sont les empiétements. Ce que je veux, c'est la liberté en tout et pour tous.»<sup>22</sup> En février 1840, il fait à la Chambre ce qu'il appelle sa «profession de foi»: «Je l'ai dit et je le répète, je veux la religion catholique dans toute sa splendeur et avec toutes ses prérogatives, mais je ne veux pas que le pouvoir spirituel soit confondu avec le pouvoir temporel, qu'il y ait empiétement de l'un sur l'autre.»<sup>23</sup> Au cours de la même séance, il revient à la charge: «Je suis plus que qui que ce soit attaché à la religion catholique, qui est la religion de mes pères, et qui sera toujours la mienne; mais je ne veux pas d'exagération, je ne veux pas que le pouvoir spirituel s'empare du pouvoir temporel.»<sup>24</sup> En mars 1843, il dit en se comparant à Barthélémy Dumortier: «Nous sommes aussi catholiques et peut-être plus catholiques que lui et ses amis.»<sup>25</sup> Dans une lettre que Verhaegen adresse en 1845 à un électeur flamand, il se décrit comme «onze godsdiens en deszelfs getrouwe bedienaers eerbiedigende» (vénérant notre religion et ses fidèles ministres); j'ai été uniquement, dit-il, «verplicht de overdreevene aenmaetigen van eenige leden der politieke geestelijkheid af te weeren» (obligé de repousser les prétentions exagérées de quelques membres du clergé politique)<sup>26</sup>. De 1852 enfin, ces mots lancés avec vigueur, une fois de plus, à la Chambre: «Je suis catholique, je le déclare hautement.»<sup>27</sup>

Faut-il voir dans ces déclarations une attitude dictée peut-être en partie par le conformisme social, une concession faite aux usages de la société, à une époque où l'irréligion aurait pu choquer? Ce serait mal connaître Verhaegen: il n'est pas l'homme des concessions mondaines, il ne craint pas d'effaroucher par sa «mâle franchise». Simplement, il est catholique et il le dit.

Y a-t-il eu cependant chez lui, sur le plan religieux, une évolution dans les dernières années de sa vie? Presque certainement, et cela à deux points de vue.

Tout d'abord, il s'en prend ouvertement - ce qu'il ne faisait pas auparavant - aux dogmes de l'Eglise (disons mieux: à ce qu'il considère comme des dogmes, car il n'est guère théologien). Rien de plus caractéristique à cet égard que son discours à la Chambre du 22 novembre 1856. Verhaegen traite dans ce discours de l'enseignement

<sup>20</sup> Dépêche du 11 août 1842, *ibid.*, p.192.

<sup>21</sup> E. WITTE, *op.cit.*, p.182.

<sup>22</sup> *Moniteur belge*, 22 décembre 1838, discours du 21 décembre 1838.

<sup>23</sup> *Moniteur belge*, 22 février 1840, discours du 21 février 1840.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Moniteur belge*, 22 mars 1843, discours du 21 mars 1843.

<sup>26</sup> Lettre du 30 mai 1845, publiée dans: *L'Emancipation*, 9 octobre 1854.

<sup>27</sup> *Annales parlementaires, Chambre*, 1852-1853, p.328, discours du 14 décembre 1852.

universitaire. Il affirme avec force: «Je dis qu'il est impossible de donner une instruction supérieure dans aucune des facultés sans toucher plus ou moins aux dogmes d'une Eglise quelconque». L'«Eglise quelconque», en fait, devient immédiatement l'Eglise catholique, et Verhaegen évoque ce que serait le sort lamentable des professeurs des Universités de l'Etat s'ils devaient se conformer à ses doctrines.

A la Faculté de Droit, le professeur «touchera inévitablement aux dogmes de l'Eglise catholique». Le divorce, par exemple, «est contraire à un dogme catholique d'après lequel *quod Deus conjunxit homo non separet*». Le malheureux professeur pourra-t-il «justifier le divorce contre le dogme»?

Que fera le professeur de droit public face à l'encyclique de Grégoire XVI de 1832 qui représente la liberté de conscience comme une *absurdité*? (Verhaegen, notons-le, est mort avant que ne paraisse le Syllabus de Pie IX; celui-ci aurait certes ravivé encore ses ardeurs)

Que fera le professeur d'économie politique face à ce «principe de l'Eglise» qu'est l'interdiction du prêt à intérêt? Si l'on passe du droit aux sciences, les problèmes ne sont pas moins graves.

«Pour ne nous occuper que de la géologie, tel professeur s'en occupera dans un sens conforme à la Bible, tel autre sera en désaccord avec l'Ecriture... nous savons aujourd'hui, d'après les recherches géologiques, comment la terre s'est développée, s'est constituée successivement, comment les différentes couches se sont formées, comment il y a eu des créations successives d'êtres vivants; il est constaté que les animaux antédiluviens, que nous ne connaissons qu'à l'état de fossiles, appartiennent à des espèces aujourd'hui perdues. Le professeur de géologie pourra-t-il développer ces idées en contradiction avec l'enseignement catholique? ...

La médecine et la chirurgie, elles-mêmes, ne sont pas exemptes dans leur enseignement des vicissitudes réservées aux autres sciences. On sait que l'anatomie était proscrite au moyen âge, que les dissections étaient condamnées par l'Eglise, et aujourd'hui encore les découvertes anatomiques et physiologiques ne sont pas en rapport avec les dogmes catholiques. Ces découvertes si nombreuses et si parfaites dans ces derniers temps sont le plus souvent contraires à tout ce qui émane de la révélation. Aussi a-t-on vu se révolter contre le progrès incessant de l'esprit humain, les apôtres du spiritualisme et du mysticisme... Les partisans de l'école spiritualisme sont les plus chauds partisans de l'opération *césarienne* au détriment des mères de famille; ils ne veulent pas que l'on procède à l'*embryotomie*, la mère le réclama-t-elle et se refusa-t-elle à l'opération césarienne, leur foi religieuse leur commandant de se croiser les bras en attendant que la nature fasse une victime, si pas deux». Que fera le professeur devant ce problème?<sup>28</sup>

Verhaegen, on le voit, mélange dans un assez incroyable salmigondis la révélation, les dogmes, les enseignements de l'Eglise, les encycliques, il mélange le moyen âge, l'époque moderne et le temps où il vit. Mais ce n'est pas la cohérence de sa démarche intellectuelle que nous devons examiner ici. Ce qui est important, c'est que, dans ce discours de 1856, les dogmes, ou ce que Verhaegen regarde comme tels, sont malmenés.

<sup>28</sup> *Annales parlementaires, Chambre, 1856-1857, p.83; séance du 22 novembre 1856.*

La pratique religieuse de Verhaegen, d'autre part, vers la fin de sa vie, n'a sans doute plus été la même que dans les années où il proclamait son adhésion à la foi catholique. Sans doute le curé de Boendael - un curé nommé en 1857 - a-t-il témoigné que Verhaegen lui avait demandé de recevoir sa confession.<sup>29</sup> Sans doute l'*Uylenspiegel*, en 1858, le décrit-il comme allant «fréquemment se prosterner aux pieds des saints autels». «On l'a vu», écrit le journal, «deux dimanches de suite assister à la messe de neuf heures à l'église des Minimes».<sup>30</sup> Mais on retiendra surtout ce que disait de lui, en 1863, peu après sa mort, son ami Tielemans: «M. Verhaegen était religieux, il aimait Dieu comme on aime un père, naturellement, il l'adorait dans le sanctuaire de sa raison et de sa conscience».<sup>31</sup>

Le «sanctuaire de sa raison et de sa conscience» n'est plus le sanctuaire de l'Eglise. On s'achemine ainsi vers les funérailles purement civiles de Verhaegen.

Longtemps, en tout cas, Verhaegen a combiné sa foi religieuse et - le terme convient aussi ici - sa foi maçonnique. On retrouve les deux, liées, dans la péroraison d'un de ses discours maçonniques: «La maçonnerie vivra, Dieu le veut!».<sup>32</sup>

On pourrait objecter qu'il fut un catholique bizarre. Catholique, il repousse néanmoins sous une foule d'aspects la discipline de l'Eglise - et c'est parce qu'il considère cette discipline comme oppressive qu'il la dénonce inlassablement dans le passé comme dans le présent. Catholique, il est ardemment anticlérical. Mais s'il fréquente l'Eglise, c'est évidemment qu'il l'accepte; il voudrait seulement qu'elle se défasse de ce qu'il voit comme son intolérance et ses prétentions temporelles. Il reste fidèle à l'Eglise catholique, mais inscrit le libre examen sur son drapeau.

«Expliquera cet homme qui le pourra», écrivait un journal catholique au lendemain de sa mort. «La veille de son départ pour Turin, M. Verhaegen, accompagné de sa belle-fille, est allé assister à la messe à l'Eglise des Minimes, bien que ce fût un jour de la semaine. ... Qu'allait faire à l'église des Minimes cet homme qui, le lendemain, prenait avec MM. Van Schoor et Hochstein le chemin de l'Italie pour assister à une réunion maçonnique dirigée contre le Souverain Pontife?» Pour ce journal catholique, la *Patrie*, il y avait là une «énigme».<sup>33</sup>

Quand nous parlons de bizarrerie, quand nous suivons même la *Patrie* en parlant d'énigme, nous commettons à vrai dire, fondamentalement, un péché historique: celui d'anachronisme. Le cas de Verhaegen, la combinaison du catholicisme et de l'anticléricalisme, même d'un anticléricalisme aigu, est en fait le cas de nombre de Belges de son temps. Verhaegen ne frappe que parce qu'il pousse plus loin que d'autres ce contraste intérieur.

<sup>29</sup> Voici ce témoignage intéressant, non daté, que l'on trouve en copie dans les archives de la famille Verhaegen à Gand: «Je soussigné, ancien curé de Boendael, déclare sur ma conscience que feu Monsieur l'avocat Pierre Théodore Verhaegen, m'ayant un jour forcé à aller dîner chez lui à sa campagne à Boitsfort, m'a tenu cette conversation: Monsieur le Curé, me serait-il permis de vous faire appeler pour me confesser à vous, il m'arrive des fois (sic) que je me trouve indisposé, j'ai confiance en vous, toute ma maison va se confesser chez vous et j'apprends qu'ils sont tous contents de vous. Je lui ai répondu qu'il y avait un curé à Boitsfort et qu'il irait (sic) s'adresser à lui. Il me donne pour réponse qu'il préférerait de faire sa confession à moi. Ce que j'atteste. -G. Broux, Curé émérite». L'abbé Broux ne fut pas, en titre, curé de Boendael à partir de 1857, mais seulement, de 1857 à 1860, chapelain de la chapelle Saint-Adrien; il devient curé en 1860 lorsque Saint-Adrien fut érigé en église paroissiale.

<sup>30</sup> *Uylenspiegel*, 27 juin 1858. Voir aussi l'article de la *Patrie*, 14 décembre 1862, cité plus loin.

<sup>31</sup> F. TIELEMANS, *Etude sur le legs de M. Verhaegen*, Bruxelles, 1863, p. 12.

<sup>32</sup> E. WITTE, *Documents*, op. cit., p. 213; 17 février 1839.

<sup>33</sup> *La Patrie* (de Bruxelles), 14 décembre 1862; article reproduit dans le *Bien Public* du 16 décembre 1862.

La tombe de Pierre-Théodore Verhaegen au cimetière de Bruxelles à Evere.

Sur une dalle de pierre, semblable à celle des autres membres de la famille, figure - gravée sous la croix - l'inscription chrétienne traditionnelle: « D(eo) O(ptimo) M(aximo)». Elle est suivie de: « Mr Pierre-Théodore Verhaegen / avocat. Né à Bruxelles le 5-9-1796 / y décédé le 8-12-1862 / Président de la Chambre / des Représentants pendant plusieurs années / il remplit ces hautes fonctions / avec impartialité et désintéressement / un talent et un zèle auxquels / le pays entier rendit hommage / Priez pour le repos de son âme». En 1883, à l'arrière du monument, fut érigée l'effigie de Verhaegen, oeuvre de Guillaume Geefs (Borgerhout 1805 - Schaerbeek 1883), coulée par la Compagnie anonyme des Bronzes à Bruxelles et offerte par les Amis Philanthropes. Les décors maçonniques la distinguent de la statue inaugurée à l'Université de Bruxelles en 1865.

A l'Université même, Verhaegen est loin d'être isolé. Au Conseil d'Administration de l'Université, il a fréquenté pendant plus d'un quart de siècle Henri De Brouckère, un homme chez qui «les lumières», comme on le disait dans le langage du temps, «se joignaient à des sentiments véritablement religieux»<sup>34</sup>, et qui accomplissait son devoir pascal<sup>35</sup>. A la Faculté de Droit - celle où Verhaegen était aussi professeur - le grand homme de la Faculté, qui incarna réellement la Faculté pendant un quart de siècle également, était Egide Armtz, qui était croyant et pratiquant. Armtz fut recteur de l'Université en 1866, et en 1866 l'on pouvait voir le recteur, accompagné de son épouse, se rendre chaque dimanche à Sainte-Gudule pour assister à la messe dominicale.<sup>36</sup> A l'Université, la vraie rupture avec le catholicisme ne viendra que plus tard. Nous avons évoqué certains aspects de la pensée de Verhaegen. Ne nous méprenons pas cependant sur sa personnalité: il est surtout, il est avant tout un homme d'action. Un diplomate étranger, en 1850, le décrit comme «l'homme le plus occupé et le plus actif de Belgique».<sup>37</sup> La fondation de l'Université de Bruxelles, qui paraît être par excellence une oeuvre idéologique, peut être considérée elle-même, dans le chef de Verhaegen, sous l'angle de l'action. Sa vision, lorsqu'il parlait de sa chère liberté d'enseignement, était à beaucoup d'égards concrète. Voici, dans une Université, le professeur dans sa chaire, quelles sont les pressions qu'il risque de subir et qui risquent de lui faire perdre une partie de son indépendance? Il y en a deux: l'Etat et l'Eglise. Je fonde une Université où ces pressions n'existeront pas, où mes professeurs seront pleinement indépendants, où ils pourront penser et s'exprimer en toute liberté. C'est là à beaucoup d'égards une conception pratique, celle de l'homme d'action, qui veut protéger ce qu'il appelle la liberté d'enseignement contre les dangers concrets qui la menacent.

La statue de Verhaegen, la belle oeuvre de Geefs, traduit moins la pensée que la résolution. Elle le représente bien.

<sup>34</sup> J.STENGERS, *Le libre examen à l'Université de Bruxelles, autrefois et aujourd'hui*, dans: *Revue de l'Université de Bruxelles*, mai-juin 1959, p.267-268.

<sup>35</sup> M.BECQUE, *Le Cardinal Dechamps*, t.I, Louvain, 1956, p.313-314.

<sup>36</sup> J.STENGERS, *Le libre examen*, art.cité, p.268; J.BARTIER, *Laïcité et franc-maçonnerie*, Etudes publ. p. G.CAMBIER, Bruxelles, 1981, p.35-36.

<sup>37</sup> Dépêche du comte Rignon, ministre de Sardaigne à Bruxelles, 10 mai 1850; Turin, Archives de l'Etat, Lettère Ministri, Belgio. Dans l'hommage qu'il lui rend en 1863, Adolphe Roussel déclare que, «pour arriver aux résultats qu'il a obtenus», Verhaegen a déployé «une activité qu'on peut, sans exagération, qualifier de surhumaine» (*Indépendance belge*, 13 octobre 1863).



## Pierre-Théodore Verhaegen à Boitsfort, bourgmestre et villégiateur

### *Boitsfort*

Boitsfort, tel que Pierre-Théodore Verhaegen l'a connu dans sa jeunesse devait offrir un spectacle encore bien pittoresque et même archaïque. Quelques dizaines de maisons groupées près de la rivière Woluwe et de ses nombreux étangs, quelques champs, le tout enserré de toutes parts par les frondaisons de la forêt de Soignes, tel était le village au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Et sans doute son aspect général n'était-il pas tellement différent de la représentation que nous en donne Van Orley dans ses célèbres tapisseries dites des Chasses de Maximilien.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, des documents font état de l'existence d'une «Maison de la Chasse» (*Domus Venarum*) dans la localité. A partir du début du XIV<sup>e</sup> et jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire de Boitsfort se confond avec l'histoire de la vénerie. Tous les souverains et les princes qui ont gouverné nos provinces à partir de Bruxelles ont attaché une importance considérable à la chasse en Soignes et dès lors la vénerie de Boitsfort est devenue une institution éminente de l'Etat.

On mesure mieux l'impact que cette circonstance a pu avoir sur le développement du village quand on sait que sous les Ducs de Bourgogne, la vénerie rassemblait autour du donjon féodal tout un personnel de veneurs de divers grades, de forestiers, de receveurs, de juges et d'agents dont le nombre dépassait la centaine<sup>1</sup>. Charles-Quint à son tour a contribué à donner un éclat particulier à la vénerie de Boitsfort. Fervent admirateur de la forêt de Soignes, il suivait avec passion les chasses qui s'y donnaient.

Cependant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, Boitsfort connaît une désaffection progressive de la part des princes qui se succèdent à la Cour de Bruxelles et la vénerie perd de son importance. En revanche, l'agriculture prend un certain essor. On défriche des terres sur les coteaux de la Woluwe et sur le plateau entre Watermael et Boitsfort, si bien que le nombre de métairies et d'habitants s'accroît<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> P. VERHAEGEN, *Le vieux Boitsfort*, dans: *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, Tome 33, 1927, p.24.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.39.

En 1820, quand Verhaegen acquiert une maison de campagne à Boitsfort, la commune dont il allait devenir bourgmestre comprenait trois villages, ou, comme on disait officiellement à l'époque, trois «hameaux»: Watermael, Boitsfort et Auderghem. Chacune de ces entités, bien séparée des deux autres, avait son caractère propre: Watermael, moins peuplée, était essentiellement vouée à l'agriculture. Boitsfort, où la vénerie ne joue pratiquement plus de rôle, reste néanmoins tournée vers des activités liées à la forêt. On y trouve des marchands de bois, des bûcherons, des gardes forestiers, sans oublier, ni les célèbres fabricants de balais en branchages qui ont donné son nom à un quartier du village, le «Bezemhoek», ni les inévitables braconniers! En même temps que l'agriculture, se développe une certaine forme de tourisme. A Auderghem, la vie des habitants est également conditionnée par la proximité de la forêt, mais on y relève aussi la présence de quelques petites industries. En effet, la suppression<sup>3</sup> du couvent de Val-Duchesse et de l'abbaye de Rouge-Cloître a rendu disponibles certains bâtiments qui ont été affectés à des fins industrielles et d'autre part, la Woluwe dispense la force motrice nécessaire à ces ateliers, grâce à des moulins.

### *Jeune Bourgmestre*

En 1820, Verhaegen, âgé de 24 ans, jeune avocat bruxellois, marié depuis peu, décide d'acquérir une seconde résidence dans les environs de Bruxelles.

Boitsfort connaissait alors un certain engouement comme lieu de villégiature et d'excursion. Un guide touristique de l'époque indique: «Non loin de Bruxelles est situé Boitsfort qui attire le monde. En été le village est toujours rempli de promeneurs. On mange chez Rowies et à la Maison Haute»<sup>4</sup>.

Verhaegen a-t-il été séduit, comme les contemporains, par les charmes bucoliques et sylvestres des lieux? Nous ne connaissons pas les motivations exactes de son choix mais, en tout cas, il n'était pas, tant s'en faut, le seul membre des professions libérales et de la bourgeoisie bruxelloise à être devenu propriétaire à Boitsfort. Les relevés du Cadastre de l'époque font état d'un certain nombre d'avocats, de médecins ou de commerçants de la capitale possédant des biens immeubles sur le territoire de Watermael-Boitsfort.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1820, Verhaegen et sa femme achètent au lieu-dit Kwijnenberg, en bordure de la chaussée de la Hulpe, un bien que l'Enregistrement décrit comme «une petite maison de campagne située à Boitsfort». Cette maison, qu'ils paient très exactement 4.260 Florins, une autre administration, le Cadastre, la définit comme «un château, petit, mais agréablement situé».

Ayant désormais un pied-à-terre dans la commune, Verhaegen ne va pas tarder à en devenir le premier magistrat. Sous le régime hollandais, les bourgmestres n'étaient pas issus de la majorité communale, mais nommés directement par le Roi, et, le cas échéant, en dehors de la commune.

<sup>3</sup> Sous Joseph II, en 1783.

<sup>4</sup> J. HILSON, *La vallée de la Woluwe*, dans: *Le Folklore Brabançon*, n° 150, juin 1961, p. 255.

Le 211, chaussée de la Hulpe à Boitsfort.  
Carte postale ancienne

Collection Philippe Smeulders

La maison de campagne aménagée par Pierre-Théodore Verhaegen à partir de 1820 a été augmentée d'une aile néo-gothique d'après les plans (1881) de son petit-fils Arthur.

On connaît les liens qui unissaient Verhaegen au Prince d'Orange, fils aîné du roi Guillaume. En 1818, quand il est initié à la Loge «L'Espérance», c'est le Prince lui-même, Vénérable Maître de la loge, qui préside la cérémonie, privilège dont Verhaegen restera seul avec Alexandre Gendebien, à avoir jamais bénéficié<sup>5</sup>. Dès lors, les appuis nécessaires ne lui auront certainement pas manqué pour réaliser ce qui était sans doute sa toute première ambition politique: ceindre l'écharpe maïorale.

Par un Arrêté Royal daté des derniers jours du mois d'août 1825, il est nommé bourgmestre de Boitsfort. Quand il prend ses fonctions, au début du mois de septembre, la gestion d'une commune comme Boitsfort était chose encore étonnamment simple et même primitive. Il n'y avait pas de Maison Communale; le conseil se réunissait dans un local loué à cet effet, pour 54 Florins l'an. (Ce n'est qu'en 1851 que la commune acheta une maison de la rue Middelbourg pour en faire son siège officiel). Avec la seule assistance de deux échevins et d'un unique garde-champêtre, le bourgmestre avait à pourvoir à l'entièreté des tâches et des responsabilités municipales. Il rédigeait lui-même (et à la première personne du singulier) l'essentiel du courrier de la commune. La lecture de ce courrier, tel qu'on en retrouve la copie fidèle dans le «Sommier» de la commune pour les années 1825-1830 nous montre le genre de problèmes que ce jeune bourgmestre de 28 ans pouvait rencontrer.

<sup>5</sup> *Théodore Verhaegen et la Fondation de l'U.L.B.*, Anonyme, publié par l'ASBL Association des Amis Philanthropes, Bruxelles, 1953, p.3.

Un de ses premiers soins a été d'essayer de récupérer, comme l'y invitait d'ailleurs un arrêté du Gouverneur du Brabant, tous les registres paroissiaux, source de l'État-Civil, qui étaient encore aux mains de l'ancien curé de Boitsfort, l'abbé Seghers. Ce dernier, un personnage pittoresque de la vie boitsfortoise, aura des démêlés assez vifs avec Verhaegen. Ancien chanoine du couvent de Saint-Jacques-sur-Coudenberg supprimé par Joseph II en 1783, il avait été nommé curé de la nouvelle paroisse de Boitsfort après 1803. Mais, à la suite de nombreuses plaintes à son sujet<sup>6</sup>, il avait dû être remplacé. En 1825, il n'était donc plus desservant officiel. Il avait néanmoins conservé par devers lui les archives et les registres paroissiaux. Il faudra que le bourgmestre Verhaegen les lui réclame, avec menaces de poursuites judiciaires à l'appui, pour qu'il se décide à les remettre, non à l'administration communale, mais à son successeur, l'abbé J-B Verluyten.

Une autre préoccupation de Verhaegen est le problème du maintien de l'ordre dans la commune. Dès son entrée en fonction, il s'empresse de demander avec insistance aux autorités de tutelle la nomination d'un second garde-champêtre. Cela se justifiait sans doute par l'éloignement des trois entités de la commune, l'une par rapport aux autres, mais aussi par le caractère turbulent des Boitsfortois d'alors. A cet égard, il est frappant de noter le grand nombre de procès-verbaux que le bourgmestre transmet régulièrement au Procureur du Roi pour des faits de rixes, coups, injures, menaces et bagarres, parfois avec rébellion contre l'autorité! La fréquence de ces faits parmi une population de moins de 3.000 âmes est symptomatique de son état encore assez fruste.

De même, Verhaegen écrit au curé de Watermael pour lui recommander de veiller à la ponctualité du service du «sonneur de la cloche de retraite». Ce personnage, au nom folklorique mais aux fonctions bien réelles, était chargé de donner chaque soir, par une sonnerie de cloche, le signal de la fermeture des débits de boissons. Le bourgmestre s'inquiétait de la chose, ayant appris que des habitants, profitant de certaines négligences dudit sonneur, hantaient les auberges et les estaminets locaux jusqu'à des heures indues.

Une autre fois, écrivant au Commandant de la gendarmerie d'Overijssse pour demander un renfort de gendarmes à l'occasion de la kermesse de Boitsfort, il insiste pour que ceux-ci se voient interdire strictement de «danser avec les habitants et de prendre une part quelconque à leurs réjouissances»! L'homme qui devait donner son nom à la fameuse «St-Verhaegen» n'admettait pas que les Pandores de service se prennent à «guindailler» avec les Boitsfortois!

Verhaegen, bourgmestre, strict sur le chapitre de l'ordre public, était néanmoins homme de cœur. Dès que ses administrés avaient affaire aux autorités supérieures ou à la Justice, il intervenait systématiquement en leur faveur, si un indigent avait introduit une demande de secours, il appuyait sa démarche avec chaleur et sans réserve, si un habitant faisait l'objet de poursuites judiciaires, Verhaegen écrivait au Procureur du Roi ou au Juge de Paix pour demander leur indulgence, obtenir une remise de peine, invoquer toutes les circonstances atténuantes que son imagination fertile lui permettait de trouver.

<sup>6</sup> J. LORTHOIS, *Contribution à l'histoire de Watermael-Boitsfort*, dans: *Le Folklore Brabançon*, n°219, Septembre 1978, p.263.

On notera que cette attitude était totalement exempte de toute arrière-pensée démagogique ou électoraliste. En effet, en vertu du système censitaire en vigueur à l'époque, la quasi-totalité des habitants qui faisaient ainsi l'objet de sa sollicitude, n'étaient pas électeurs et ne devaient jamais le devenir.<sup>7</sup>

Son goût inné de l'ordre autant que son attachement fidèle à la Maison d'Orange ne destinaient certainement pas Verhaegen à devenir un chaud partisan de la Révolution belge de 1830. Il ne s'en est d'ailleurs pas caché: «Cette révolution n'eut pas mes sympathies» déclarait-il à la Chambre en 1843<sup>8</sup>. Au printemps 1830, il est fréquemment à Boitsfort ; mais à partir du mois d'août, il s'y installe à demeure, pour six mois, se tenant strictement à l'écart des événements qui se déroulent dans la capitale. Ses adversaires politiques le lui reprocheront plus tard: En 1843, Félix de Merode, s'étonnera publiquement de «la distance respectueuse dans laquelle se tenait Mr Verhaegen à l'époque de la plantation de l'arbre de la Liberté, alors que MM Liedts, Nothomb et moi-même, nous nous tenions très près des racines du peuplier». Mais, ... à la proximité de l'arbre de la Liberté, Verhaegen avait tout simplement préféré... la fréquentation des arbres de la forêt de Soignes<sup>9</sup>!

A l'heure de la Révolution, son unique souci à Boitsfort fut de maintenir la commune à l'abri des soubresauts qui agitaient la capitale et le pays. Mais, s'il est lui-même à l'abri à Boitsfort, il y est peu et mal informé de ce qui se passe à Bruxelles. Une tradition conservée dans sa famille rapporte que le soir du 25 août 1830, quand eurent lieu la célèbre représentation de la «Muette de Portici» et l'incendie de l'hôtel van Maanen au Petit-Sablon, Verhaegen prenait le frais en compagnie de son père sur la terrasse de sa propriété du Kwijnenberg. Tous deux auraient alors vu tomber près d'eux des fragments de papiers brûlés portés par le vent d'Ouest venant de Bruxelles et ils en auraient conclu qu'il devait y avoir des troubles en ville.

Quelques jours plus tard, le 30 août, recevant une missive du Commissaire d'Arrondissement datée du 27, Verhaegen manifeste une très grande surprise vis-à-vis de ce qu'il considère comme un inexplicable retard dans la transmission du courrier! Ce qui pourrait suggérer qu'il n'avait pas encore pris conscience de l'ampleur des événements. Dans sa réponse, faisant rapport au Commissaire, il signale qu'il a mis sur pied, de sa propre initiative, une garde bourgeoise et que le commandement «lui en a été confié». Il ne précise pas par qui, mais on devine que c'est par lui-même! Grâce à cette garde, il affirme avoir maintenu l'ordre et la sécurité dans les trois sections de la commune, y compris à Auderghem, où, estime-t-il, cela était particulièrement nécessaire. Les officiers nommés par ses échevins «rivalisent de zèle et de discipline». Et de poursuivre par le récit de ses propres interventions: «Le jeudi 26, vers midi, quelques ouvriers venant de la ville ont essayé de troubler l'ordre. Je me suis rendu sur place, seul, et par de bonnes paroles et sans devoir recourir à la force, j'ai réussi à les calmer et à les faire se disperser. Par ailleurs, j'ai jugé utile de donner du travail à tous les ouvriers de la commune habituellement occupés en ville et qui sont actuellement sans travail<sup>10</sup>».

<sup>7</sup> En 1843, il y avait à Watermael-Boitsfort, pour les élections communales, 109 électeurs pour une population d'environ 3800 habitants.

<sup>8</sup> F. VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen*, dans: *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1927, p. 6.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p.5.

<sup>10</sup> Correspondentie Bock der Gemeente van Watermael Boitsfort 1825-1830, 1830, Art.95, 30 augustus 1830.

Mais alors que le bourgmestre consacrait tous ses efforts au maintien de l'ordre, sans doute dans un esprit de fidélité au régime moribond, la population boitsfortoise, quant à elle, prenait assez largement fait et cause pour la Révolution et y participait activement. C'est ainsi qu'une troupe de cent trente volontaires de Watermael-Boitsfort, menée par leurs deux échevins, prit part aux combats de septembre à la Porte de Hal et au Parc de Bruxelles. Ce qui valut à la commune la remise d'un drapeau d'honneur par le roi Léopold I<sup>er</sup> en 1832.

Cependant, cette différence d'attitude entre le bourgmestre et ses administrés ne semble pas avoir nui à la poursuite de sa carrière maïorale. Le capital de popularité qu'il s'était acquis auparavant, tout autant que le crédit dont il jouissait auprès des autorités paraissent être sortis intacts de la tourmente de 1830.

Dès lors, il est maintenu dans ses fonctions de bourgmestre par le nouveau régime, puis à nouveau quelques années plus tard, en 1836.

### *Sainte-Philomène*

Six mois à peine après son installation comme bourgmestre, Verhaegen s'est lancé dans la construction d'une nouvelle église à Boitsfort, opération qui a duré sept ans, entre la décision du conseil communal en 1826 et la consécration de l'édifice en 1833. Le Maçon qu'était Verhaegen a-t-il à cette occasion voulu renouer avec les traditions de la Maçonnerie Opérative et des bâtisseurs de cathédrales? Toujours est-il que cet anticlérical notoire se trouve être à l'origine de l'édification de deux églises à Watermael-Boitsfort, l'une au début et l'autre à la fin de sa carrière de bourgmestre! Sous l'Ancien Régime, le hameau de Boitsfort avait toujours dépendu au point de vue ecclésiastique, de la très ancienne paroisse de Saint-Clément à Watermael. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la population de Watermael étant devenue largement inférieure en nombre à celle de Boitsfort, il fut fortement question de transférer le siège de la paroisse dans cette dernière localité. Mais ce projet ne put être réalisé avant que ne surviennent la Révolution brabançonne puis la Révolution française.

Et c'est à la suite du Concordat de Napoléon qu'en 1803 une paroisse indépendante a été érigée à Boitsfort et l'ancienne chapelle ducale promue au rang d'église paroissiale. Cette chapelle, dédiée à St-Hubert avait été fondée au XIII<sup>e</sup> siècle par le Duc de Brabant Jean I<sup>er</sup>. Reconstituée en 1721 dans le style Renaissance, elle fut vendue comme bien national sous la Convention. En 1825, quand Verhaegen devint bourgmestre, elle était la propriété privée d'un personnage assez particulier dont nous avons déjà parlé, l'abbé Seghers. Cet ex-chanoine du chapitre de Saint-Jacques-sur-Coudenberg avait été curé de la paroisse de Boitsfort pendant quelques années. Il ne l'était plus mais était resté propriétaire de la chapelle qu'il louait à la fabrique d'église pour 100 Florins par an.

Cette situation curieuse n'allait pas sans certaines frictions avec les autorités communales et la population. Comme, de surcroît, la chapelle était délabrée et décidément trop petite, la commune envisagea de la racheter pour la restaurer et l'agrandir. Mais les conditions de vente posées par l'abbé Seghers se révélèrent extravagantes<sup>11</sup>. On

---

<sup>11</sup> Ibid., 1827, Art. 59, 16 juni 1827.

dut renoncer à traiter avec lui et le bourgmestre Verhaegen conçut alors le projet de doter Boitsfort d'une nouvelle église.

Au début de l'année 1826 la décision est prise par le Conseil Communal (elle sera confirmée officiellement par un Arrêté Royal du 7 août 1827). Dès lors, nous voyons Verhaegen déployer ses talents d'homme d'action et d'organisateur pour mener à bien la construction. L'entreprise, pour modeste qu'elle fût, n'en représentait pas moins un effort considérable de la part d'une petite commune rurale aux finances limitées.

L'actif bourgmestre se met en devoir de rassembler les fonds nécessaires. Usant de ses relations, il commence par obtenir du roi Guillaume un don de 2000 Florins, puis un subside de 2600 Florins des Etats-Députés (la Députation Permanente). Il ouvre ensuite une souscription parmi les propriétaires fonciers de Boitsfort, qui rapporte environ 2000 Florins. Le terrain nécessaire à la construction est acquis notamment par un échange de parcelles avec la Fabrique de Saint-Clément de Watermael. Une légende conservée dans sa famille assure qu'il aurait fait don du terrain, mais au vu des archives du Cadastre, cela n'est pas prouvé.

Si les plans de l'édifice sont dressés par M. Cordemans, architecte officiel du District (l'Arrondissement), en revanche, il n'y aura pas d'entrepreneur, le bourgmestre en tenant lieu. «J'ai dû m'occuper moi-même, écrit-il au Gouverneur du Brabant, de toute la construction: faire cuire des briques, prendre des ouvriers, envoyer chercher la chaux à Sombreffe et m'occuper des moindres choses...». La cuisson des briques dont il parle est réalisée sur place par un briquetier local voisin du chantier, ... et quand la saison le permet! Le transport de la chaux vive est assuré par des fermiers de Boitsfort avec leurs chariots. Des maîtres-maçons locaux fournissent des journées de travail gratuitement. Car, en complément à la souscription que le bourgmestre a ouverte, il a demandé aux artisans et gens de métiers du cru d'offrir certaines prestations à titre bénévole.

Poursuivant sur sa lancée, il écrit à M. Morel, Directeur de la Société Générale propriétaire de la forêt de Soignes à l'époque, pour lui demander de faire don de «quelques chênes dépérissants qui pourraient être employés pour la charpente de l'édifice» en insistant sur le fait que Boitsfort est «sise au milieu des bois»! Il en obtient pour la valeur de 800 Florins. Enfin, il demande aux autorités provinciales l'autorisation de récupérer des pierres qu'il a vu traîner inutilisées le long de la chaussée de La Hulpe, en vue de paver le parvis de l'église.

Mais pour venir à bout des travaux, la commune devra encore emprunter 3000 Florins et lever certains impôts. Et ce n'est qu'en 1833, le 24 septembre exactement, que l'église put être consacrée solennellement. En 1839, l'oeuvre est parachevée par l'installation d'une cloche dans la tour. C'est un don de Verhaegen et de son épouse qui en est la marraine, comme l'atteste l'inscription votive coulée dans le bronze.

La petite église de Verhaegen n'aura même pas vécu un siècle, puisqu'elle fut démolie dans les années vingt et remplacée par un monument bien plus ambitieux. Sans être un chef-d'oeuvre d'architecture, elle ne méritait cependant pas, à notre avis, les appréciations peu flatteuses qui lui ont été décernées généralement et notamment le reproche d'être dénuée de tout style.

En fait l'architecte officiel Cordemans lui a bel et bien donné un style, et même un style très caractéristique, celui qu'on retrouve, sous des variantes plus ou moins éla-

Eglise Sainte-Philomène construite en 1827-1833 sur le site de la Vénérie de Boitsfort par l'architecte Cordemans.

Deux cartes postales anciennes

Collection Philippe Smeulders

Le terrain sur lequel fut construite cette église, démolie dans les années 1920, fut offert à la Fabrique d'église par les Verhaegen. Pierre-Théodore, en tant que bourgmestre de Watermael-Boitsfort, prit personnellement en main l'entreprise.



borées, dans chacune des cinq églises qui ont été construites (ou reconstruites) en Belgique, sous le régime hollandais. Il s'agit, outre Boitsfort, de Saint-Julien à Ath, de l'église principale de Menin, de celle de Nismes et de Saint-Antoine à Charleroi. Ces deux dernières sont d'ailleurs l'oeuvre d'un architecte hollandais. Ce sont des églises sans transept, avec une nef centrale voûtée en berceau d'un seul tenant et un choeur en abside, éclairées par de grandes baies en demi-lune. Ce sont des monuments parfaitement néo-classiques, avec de fortes références palladiennes.

#### *Bourgmestre et villégiateur*

«Nous partons pour Boitsfort...» Cette petite phrase toute simple, Verhaegen la glisse dans une lettre du 2 juillet 1840 adressée au baron Goswin de Stassart<sup>12</sup>. Venant sans transition après de longs développements à caractère politique, elle étonne par son tour familier et anodin. Mais aussi, elle est révélatrice de ce que représentait Boitsfort dans la vie de Verhaegen et des siens: le lieu par excellence des vacances familiales.

L'été venu, toute la maisonnée, parents, enfants, domestiques et chevaux quittaient l'hôtel de la rue des Minimes pour s'installer au vert à Boitsfort. On notera à ce sujet que le simple trajet de Bruxelles à Boitsfort, qui impliquait la traversée d'une portion de la forêt de Soignes, constituait à l'époque une petite expédition. Une tradition rapporte que Verhaegen, qui faisait souvent la navette seul, à cheval, se munissait toujours d'une paire de pistolets d'arçon pour se défendre contre les loups et les rôdeurs<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> Cité par J. BARTIER dans: *Laïcité et Franc-Maçonnerie*, Bruxelles, 1981, p.148.

<sup>13</sup> P. VERHAEGEN, *op.cit.*, p.39.

Parodie d'un débat de l'Association libérale, présidé par Verhaegen et au cours duquel il évoque Boitsfort.  
*Uylenspiegel*, 4 juillet 1858.

La maison de campagne que Verhaegen a achetée en 1820 était située sur le plateau dit «Kwijnenberg», (la Montagne des Sorcières), qui s'étend entre la chaussée de La Hulpe et le grand étang de Boitsfort.

L'habitation se composait à l'origine d'un groupe de deux ou trois petites maisons anciennes. Vers le début du XIX<sup>e</sup> siècle, on les avait réunies en un seul bâtiment en leur accolant une longue façade portant en son centre un petit fronton néo-classique. Complété par la construction de quelques dépendances, écuries, remises, etc, l'ensemble constituait une demeure simple mais qui ne manquait pas d'un certain cachet. Cette propriété qui restera dans sa famille jusqu'en 1950, Verhaegen n'a pas manqué de l'embellir au cours de sa vie<sup>14</sup>. Il a agrandi le jardin autour de la maison en rachetant des parcelles contiguës pour y dessiner un parc à l'anglaise. Une des principales attractions de ce parc était une charmille en berceau, véritable tunnel de verdure de plus de 200 mètres de long. On y trouvait aussi, outre les grands arbres et une profusion de parterres de fleurs, deux potagers, des serres, des jets d'eau, des statues à l'italienne, ainsi qu'un verger.

Jusqu'aux environs de 1834, ce parc s'étendait sur 1,3 hectares. Vers 1836/37 sa superficie a été doublée par l'acquisition du terrain qui le séparait du grand étang. A la même époque, Verhaegen est également devenu propriétaire de l'étang et du moulin qu'il alimentait. Pour accéder plus facilement à l'eau, il a alors fait construire un pont en briques qui enjambait le petit sentier public courant le long de la berge de l'étang (l'actuel Chemin des Silex).

Avant 1820, Verhaegen ne possédait aucun bien immeuble sur le territoire de Watermael-Boitsfort. Mais après avoir acheté sa maison de campagne du Kwijnenberg, il a continué à acquérir des terrains et des maisons dans la commune. Selon un relevé du Cadastre datant des années 1830/34, il possédait 23 hectares 1/4, soit 19 hectares de terres agricoles, des bois, un étang et 11 maisons<sup>15</sup>. Après la mort de son père, en 1835, il a procédé à une série d'acquisitions de terrains dans le nord et le nord-ouest de la commune, c.-à-d. dans le secteur de Watermael ainsi que dans la partie ouest de l'actuelle commune d'Auderghem. C'est à cette époque, notamment, qu'il a acquis la ferme de Terlinden à Watermael, avec ses 23 hectares de champs et de prairies.

En 1836, il était propriétaire de 64 hectares dans la commune<sup>16</sup>. Après cette date, il réoriente sa politique d'acquisition vers le sud, c.-à-d. au centre de Boitsfort et autour de sa propriété du Kwijnenberg. Il y achète encore une trentaine d'hectares, portant ainsi le total de son patrimoine immobilier boitsfortois à 95 hectares. A partir de 1841 et jusqu'à sa mort, ce chiffre n'a plus beaucoup varié. L'atlas cadastral de P.C. Popp réalisé vers 1860, attribue à Verhaegen 95 hectares, 19 ares et 74 centiares qui correspondent à 80 hectares de champs et prairies, 3 hectares de parcs, 20 maisons, 7 étangs et un moulin<sup>17</sup>. Il possédait de la sorte environ 9 % du territoire de la commune, hors forêt de Soignes et venait largement en tête dans le classement des propriétaires locaux.

<sup>14</sup> Entre 1836 et 1860, le Revenu Cadastral de la maison seule a été revu par le fisc et plus que doublé. Ceci en l'absence de toute révision générale des R.C. au cours de la même période.

<sup>15</sup> AGR, Archives du Cadastre du Brabant - Travaux préparatoires du Cadastre.

<sup>16</sup> Ph. VANDERMAELEN, *Atlas cadastral du Royaume de Belgique*, Tableau indicatif des propriétaires de la Commune de Watermael-Boitsfort, 1835, Bibl. Roy., Cartes et Pl.

<sup>17</sup> P.C. POPP, *Atlas cadastral parcellaire de la Belgique*, Commune de Watermael-Boitsfort. 1860. Bibl. Roy., Cartes et Pl.

Bien qu'il s'y soit fait domicilier dès avant 1836<sup>18</sup>, Verhaegen n'a jamais vraiment résidé à Boitsfort et cela se reflétait dans la façon dont il exerçait ses fonctions de bourgmestre.

Une statistique portant sur sa présence aux séances du conseil communal pendant la période de 1836 à 1848 fait apparaître qu'il n'y assistait qu'une fois sur deux en moyenne, alors que ledit conseil se réunissait au rythme d'une dizaine de fois par an. Après 1830, le cadre administratif de la commune s'était progressivement étoffé et le bourgmestre n'avait plus à mettre la main à tout personnellement, comme il le faisait dans les années 1825, au début de son maïorat. Mais s'il avait pris un peu de distance par rapport à la gestion courante des affaires de la commune, il ne manquait pas d'assumer pleinement ses responsabilités dans des situations particulières. C'est ainsi que, déjà à l'époque, il a dû se pencher sur des problèmes de circulation routière dans la commune. Nous lisons en effet que, sous sa présidence, le conseil communal, en sa séance du 12 septembre 1839, a eu à débattre du point suivant:

«Considérant que les diligences et autres voitures descendent au trot et même au galop, sans enrayer, la montagne qui se trouve à l'extrémité d'Auderghem vers Tervueren et N-D-au-Bois. Attendu que déjà plusieurs malheurs ont eu lieu et qu'il importe de les éviter pour l'avenir, arrête: il est défendu à tout conducteur de diligence ou d'autre voiture,(...) à tout postillon, préposé ou individu quel qu'il soit, de descendre la dite montagne d'Auderghem ci-dessus désignée, avec voiture, chevaux ou cheval, autrement qu'au pas.»

Sans doute s'agit-il là de la toute première limitation de vitesse de l'histoire de Watermael-Boitsfort!

Cependant, tous les problèmes n'étaient pas aussi faciles à résoudre pour le bourgmestre Verhaegen. Et s'il lui a suffi de faire mettre au pas les chevaux qui allaient trop vite à Auderghem, en revanche, certaines vaches de Boitsfort lui ont donné plus de soucis.

En effet, les habitants du centre de Boitsfort qui jouissaient de droits de pâturage dans la forêt de Soignes, utilisaient, pour y conduire leurs troupeaux de bovins, un chemin très ancien, appelé le Chemin des Vaches (actuellement rue du Grand Veneur). En 1831, une partie du tracé de ce chemin, à la sortie du village, a été enclavée dans la propriété de Jolymont appartenant à la duchesse d'Ursel. Quelques années plus tard, en 1840, le gendre de la duchesse, le marquis de Mun, a voulu supprimer le tronçon du chemin traversant son parc, à la grande colère des habitants<sup>19</sup>. Le conflit qui a éclaté alors mettait Verhaegen dans une situation très embarrassante. Il était soucieux de ne pas compromettre les bonnes relations qu'il entretenait avec la famille d'Ursel. C'était d'ailleurs lui-même qui avait servi d'intermédiaire à la duchesse pour l'achat des quelques hectares de forêt traversés par le chemin objet du litige. Mais, par ailleurs, en tant que bourgmestre, il se devait de défendre les droits et les intérêts de ses administrés. En 1840, il écrit à M. de Contreras, régisseur de la propriété de Jolymont: «Je ne veux rien faire de désagréable à Mgr le Duc ou à sa famille, mais cette affaire ne peut en rester là: on m'accuse de partialité et je suis dans l'impuis-

<sup>18</sup> Renseignement aimablement communiqué par M. R. NEVENS, Boitsfort.

<sup>19</sup> Registre des Procès-Verbaux des séances du Conseil Communal de Watermael-Boitsfort (CCWB), 1841, Art.74, 28 mars 1841.

sance dorénavant de m'opposer à aucun empiétement».20 Aussi a-t-il usé de toute son habileté pour trouver une solution de compromis et de tout son ascendant sur le conseil communal, pour la lui faire approuver21.

A la même époque, un autre épisode de la vie locale a donné à Verhaegen l'occasion de manifester son tempérament impulsif, toujours prompt à s'indigner ou à s'apitoyer. Le compte-rendu de la séance du conseil communal du 18 septembre 1841 nous laisse deviner un bourgmestre très en colère parce que: «le bureau de bienfaisance (et ici, comme pour mieux les clouer au pilori, le texte cite les noms de tous les membres du dit bureau) a refusé un subside de 150 francs en faveur de deux pauvres de cette commune dont les chaumières ont été réduites en cendres par un incendie qui n'est que le résultat du malheur.» Aussitôt, le bourgmestre ayant découvert un vice de forme dans la délibération du bureau de bienfaisance, l'annule d'autorité. Il fait décider ensuite par le conseil que la commune prendra à sa charge le subside de 150 francs en faveur des deux malheureux sinistrés. Mais sans doute les choses ne se sont-elles pas passées aussi simplement qu'il l'aurait voulu et des difficultés administratives ont peut-être surgi. En fait, on l'ignore, comme on ignore les raisons qui ont poussé le bureau de bienfaisance à refuser le subside demandé. Toujours est-il que deux mois plus tard, Verhaegen déclare au conseil communal: «Attendu que les maisons incendiées sont reconstruites par les soins et aux frais personnels du bourgmestre, celui-ci remercie le conseil de ses intentions bienveillantes et le prie de considérer le subside de 150 francs comme non avvenu. Le conseil donne acte de cette déclaration et l'accepte avec reconnaissance.»

Le fougueux bourgmestre a donc dû opérer une courbe rentrante, au prix d'un geste particulièrement généreux!

Il avait d'ailleurs déjà donné la mesure de son penchant pour les actes de générosité quand il a renoncé, en 1838, à son traitement de bourgmestre de 50 francs par an. Il a demandé alors que la somme soit mise à la disposition de l'échevin responsable de l'Etat-Civil qui avait besoin d'un employé pour l'assister.

### *L'église Sainte-Anne*

En juillet 1842, Verhaegen donne sa démission de bourgmestre. Soucieux, semble-t-il, de terminer son mandat en beauté, il prend, deux mois auparavant, une dernière initiative marquante: la construction d'une troisième église dans la commune.

A l'époque, la situation d'Auderghem au point de vue de son organisation paroissiale était très semblable à celle qui existait à Boitsfort, quinze ans plus tôt et qui conduisit à la construction de Sainte-Philomène. Tout comme à Boitsfort, une petite chapelle ancienne, Sainte-Anne, devenue après maintes vicissitudes propriété communale, servait de lieu du culte aux paroissiens du village. Mais rien ne peut mieux nous éclairer sur ce sujet que le procès-verbal de la séance du conseil communal qui fut la dernière que présida Verhaegen en qualité de bourgmestre. En voici l'essentiel:

«L'an mil huit cent quarante deux le vingt-deux mai à huit heures du matin  
Le Bourgmestre

20 J.LORTHIOIS, *Chronique de Jolymont*, dans: *L'Intermédiaire des Généalogistes*, n° 177, mars 1975, p.181.

21 CCWB, 1841, Art.79, 18 septembre 1841.

Vu l'augmentation de la population dans la Commune de Watermael-Boitsfort et surtout dans le hameau d'Auderghem;

Considérant que la chapelle Ste Anne à Auderghem est à peine suffisante pour contenir la dixième partie des fidèles et que d'ailleurs elle menace ruine;

Qu'ainsi la construction d'une église nouvelle à Auderghem est indispensable et qu'il convient d'y ajouter un presbytère.

Considérant qu'une église a été construite au hameau de Boitsfort il y a quelques années et qu'il est équitable que le hameau d'Auderghem jouisse des mêmes avantages;

Considérant que l'emplacement le plus favorable est un terrain grand environ 1 h 25 ares 65 acres nommé Schietheijde et constituant une propriété communale.

Considérant que le plan dressé par M. Spaak architecte d'arrondissement réunit toutes les conditions voulues.

Considérant enfin qu'il pourra être pourvu aux dépenses que nécessitera la construction des église et presbytère par une liste de souscriptions qui déjà a produit plus de 4.000 francs, par un subside qu'il pourra plaire au Gouverneur et à la province d'accorder, par une allocation en bois de chêne que la Société générale ne refusera pas d'octroyer puisque naguères la même faveur a été accordée à Boitsfort, par la vente des parties restantes du terrain lesquelles seront très-recherchées pour la batisse, enfin en cas de nécessité par un rôle particulier à prélever pendant deux ou trois ans sur les seuls habitans d'Auderghem.

A l'honneur de proposer au conseil 1°) de décréter qu'une nouvelle église et un presbytère seront construits à Auderghem, à l'endroit dit Schietheijde; 2°) d'approuver les plans dressés par Monsieur Spaak architecte, (...).»

Et après avoir repris la plupart des éléments déjà développés dans les considérants, le procès-verbal conclut:

«Sur quoi délibérant,

«Le Conseil déterminé par les motifs qui précèdent, adopte à l'unanimité les propositions faites par Monsieur le Bourgmestre, en conséquence les plans et toutes les pièces y relatives ainsi que la présente délibération seront transmises à Messieurs les Président et membres de la Députation permanente du Conseil provincial aux fins d'approbation.»

On remarquera que ce compte-rendu<sup>22</sup>, dont le style autant que la teneur semblent être de la main même de Verhaegen, fait état d'un projet parfaitement mûr et élaboré, au point que le dossier est prêt à être soumis tel quel aux instances supérieures. Les plans du bâtiment, le choix de son implantation, les différentes sources de financement, tout est prévu. Néanmoins, c'est la toute première fois que ce projet est évoqué en séance du conseil communal, séance qui, par ailleurs, est la dernière que Verhaegen présidera comme bourgmestre. Peut-être, pressé par le temps, a-t-il tenu à s'affirmer clairement et publiquement comme le père d'une oeuvre dont il savait qu'il ne pourrait pas la mener à son terme lui-même.

<sup>22</sup> CCWB, 1842, Art. 93, 22 mai 1842. (nous reproduisons exactement l'orthographe et la ponctuation du document original).

Pour faire vite et réduire les frais, l'architecte Louis Spaak reprit tout simplement les plans d'une église qu'il avait construite à Koekelberg quelques années auparavant. Cette façon de procéder n'aura pas dû déplaire à Verhaegen qui n'a jamais dédaigné d'avoir recours à des solutions de remplacement.

La construction de l'église Sainte-Anne est allée de pair avec la création, par un acte de Mgr Sterckx, archevêque de Malines, du 25 septembre 1843, d'une nouvelle paroisse à Auderghem, désormais indépendante de Saint-Clément de Watermael<sup>23</sup>.

Ceci constituait un premier pas sur la voie de l'émancipation d'Auderghem vis-à-vis de Watermael-Boitsfort. En 1861, Verhaegen, qui était partisan d'une scission de la commune, a soutenu les revendications des habitants dans ce sens. Mais ce n'est qu'en 1863, après sa mort, qu'Auderghem est devenue une commune indépendante sous la houlette d'Henri de Brouckère, son premier bourgmestre.

### *L'affaire «des Curés»*

Avec ce chapitre, nous abordons une page plus sombre de la vie de Verhaegen à Boitsfort.

En 1842, il a donné sa démission de bourgmestre, mais est resté membre du conseil communal au sein duquel il exerçait encore une grande influence. Ce qui ne manquait pas de le mettre en situation de rivalité avec le nouveau maire, Eugène-Amour de Cartier.

L'épisode dont il va être question ici, qui s'est terminé par la condamnation de deux ecclésiastiques à des peines de prison, n'avait, à l'origine que des enjeux strictement locaux. Mais dans la mesure où cette affaire touchait aux sensibilités politiques de l'époque, elle a connu un certain retentissement en dehors du cadre boitsfortois et la presse nationale y a fait largement écho<sup>24</sup>.

C'est une délibération du conseil communal de Boitsfort du 17 octobre 1844 qui a mis le feu aux poudres. Le procès-verbal de la séance contient le paragraphe suivant: «Le conseil, (...) décide de rayer du projet de budget pour 1845 toutes les sommes portées à titre de supplément de traitement pour les curés et les vicaires». Les motifs invoqués pour justifier cette suppression étaient que de sérieuses économies s'avéraient nécessaires et que le nombre des ecclésiastiques desservant les paroisses de la commune était passé de un à six en quelques années. En outre, on faisait remarquer qu'à Watermael un supplément de traitement était assuré au vicaire, non aux frais de la commune, mais par une contribution volontaire des paroissiens et qu'il n'y avait pas de raison pour qu'il en aille autrement à Boitsfort et à Auderghem. Le compte-rendu précise que la décision a été prise à l'unanimité moins une abstention. La nouvelle s'est aussitôt répandue dans la commune et est revenue aux oreilles des intéressés. Aussi, le dimanche suivant, à la grand-messe de 10 heures, le curé de Boitsfort, du haut de la chaire de vérité, a entamé une violente diatribe contre la décision du conseil communal et contre ses auteurs.

<sup>23</sup> L. EVERAERT & J. DECEUNINCK, *L'église et la paroisse Sainte-Anne à Auderghem (1843-1993)*, 1993, pp.19-21.

<sup>24</sup> Et notamment, les journaux suivants: *L'Observateur* (Bruxelles), *Le Journal de Bruxelles* (Id.), *Le Débat Social* (Id.), *Le Politique* (Id.), *Le Journal de Liège et de la Province* (Liège). (Renseignements aimablement communiqués par M. A. MEBIS, Auderghem).

A la barre du tribunal où il a été appelé comme témoin au procès qui s'en est suivi, Verhaegen a donné un récit très vivant de la scène:<sup>25</sup> «Le dimanche 20 octobre, je me rendis à l'église de Boitsfort, accompagné de M. Frémineur, conseiller communal comme moi. Nous allâmes nous placer au jubé. Après l'Évangile, selon l'usage, le curé monta en chaire pour faire le sermon pastoral. Il commença par dire que ce jour-là, il ne parlerait pas de l'Évangile, mais qu'il avait à entretenir l'auditoire de choses plus importantes. Il parla de ce qui s'était passé au sein du conseil communal et s'écria que les ennemis de l'Église ou de la Religion avaient pris la résolution de chasser le vicaire de la commune, que les membres du conseil communal étaient les persécuteurs de la Religion et des prêtres. (...) Mr le curé était fort en colère. Il tenait un crucifix de la main droite et de l'autre main il frappait violemment la chaire à prêcher. (...) Enfin il ajouta que la délibération du conseil communal n'était pas encore signée, mais que si elle l'était, il ferait afficher dans l'église les noms et prénoms des signataires. En prononçant ces dernières paroles, Mr le curé avait le regard tourné vers le jubé où je me trouvais avec Mr Frémineur. Ce discours parut faire une forte impression sur les gens de la campagne qui assistaient au sermon; des femmes pleuraient. Après la grand-messe, je descendis seul du jubé, Mr Frémineur n'ayant point jugé à propos de sortir de l'église avec moi. Au sortir de l'église, je remarquai des groupes assez nombreux stationnant sur place. On s'y entretenait vivement du sermon prononcé pendant la grand-messe. Comme je n'ai point l'habitude d'avoir peur, je me dirigeai vers ces rassemblements et j'expliquai de quoi il avait été question au conseil communal. On finit par me dire que j'avais raison.»

Grâce à cette intervention de Verhaegen, les choses en restèrent là à Boitsfort. Mais il n'en a pas été de même à Auderghem où le curé de Sainte-Anne et son vicaire ont fait chacun, ce même dimanche, un sermon aussi incendiaire que celui de leur confrère de Boitsfort, allant jusqu'à évoquer les persécutions contre les prêtres sous la Terreur<sup>26</sup>.

Des esprits se sont échauffés et le soir même, un conseiller communal habitant Auderghem, le Sieur Colin, a été conspué et menacé par une foule en colère, au point qu'il a craint pour sa vie. Le lendemain soir les mêmes personnes ont organisé un chahut avec tambour et sifflets devant sa maison. Colin a alors voulu aller porter plainte chez le bourgmestre de Cartier qui habitait le château de Val-Duchesse, tout proche. Malheureusement, le bourgmestre était absent<sup>27</sup>.

Verhaegen, dans sa déposition au tribunal poursuit le récit des événements en ces termes: «Le conseil communal fut convoqué pour délibérer sur ce qui s'était passé. On décida que l'on emploierait les voies légales. Et comme la délibération qui avait fait l'objet de la critique de Mr le curé d'Auderghem n'était pas signée parce que la rédaction n'en avait point encore été approuvée, les membres du conseil la signèrent immédiatement.»

On ne sait pas dans quelles conditions la réunion dont il est question ici s'est passée car, curieusement, elle n'a laissé aucune trace dans le registre officiel des délibérations du conseil. Toujours est-il que la décision «d'employer les voies légales» s'est

<sup>25</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 25 avril 1845.

<sup>26</sup> *Ibid.*, et dans *Le Débat Social* du 27 avril 1845.

<sup>27</sup> *L'Observateur*, (Quotidien libéral, «à la dévotion de Verhaegen») 6 novembre 1844.



traduite par la rédaction d'une plainte circonstanciée adressée au Procureur du Roi. Quelques jours plus tard, cette plainte était reproduite in extenso dans un quotidien libéral de Bruxelles<sup>28</sup>. Dès lors, des poursuites furent engagées et les trois ecclésiastiques auteurs des sermons incriminés durent comparaître devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, en même temps que dix habitants d'Auderghem. Les premiers étaient prévenus d'avoir, dans l'exercice de leurs fonctions, et en assemblée publique prononcé des discours contenant la critique d'un acte de l'autorité publique, en l'occurrence le conseil communal et en outre, de s'être rendus coupables d'outrage par paroles, gestes et menaces envers des magistrats de l'ordre administratif, c.-à-d. des conseillers communaux. Les autres inculpés étaient prévenus d'outrages envers le Sieur Colin, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions de conseiller communal et, subsidiairement, de bruits et tapages injurieux<sup>29</sup>.

Le procès, dont les débats ont occupé cinq audiences et qui a vu défiler plusieurs dizaines de témoins, s'est terminé par la condamnation des curés de Boitsfort et d'Auderghem à trois mois de prison, alors que le vicaire d'Auderghem était acquitté. Les autres inculpés ont été soit acquittés, soit condamnés à une amende ou à quelques semaines de prison.

La défense des curés a interjeté appel, suivie par le Ministère Public. En appel, la Cour a confirmé le jugement frappant le curé de Boitsfort et réduit de moitié la peine du curé d'Auderghem.

Voilà, en résumé, l'essentiel de cette affaire. Quand on l'étudie plus en détail, on peut se demander quel a été le rôle exact que Verhaegen y a joué et quelles ont été ses motivations réelles. Pour ce qui est de son rôle, il apparaît assez clairement que c'est lui qui a provoqué et mené toute la polémique, tout en se retranchant derrière l'ensemble du conseil communal. En ce qui concerne ses motivations, les choses sont moins claires. Lors du procès, un avocat de la défense a relevé ce qui apparaît comme une inconséquence de sa part: au printemps 1842, encore bourgmestre, il déclare au conseil communal: «la construction d'une église nouvelle à Auderghem est indispensable et il convient d'y ajouter un presbytère.» Deux ans plus tard, redevenu simple conseiller, il s'offusque du nombre trop élevé d'ecclésiastiques dans la commune, et des dépenses qui en découlent! Quant à l'octroi d'un complément de traitement pour le vicaire de Boitsfort, il ne s'y était pas opposé quand cela avait été voté en conseil, en 1842<sup>30</sup>. A cette époque, l'état des finances communales n'était cependant pas meilleur qu'en 1844. Il y a donc eu un changement d'attitude de sa part et cela pourrait indiquer que dans cette affaire, il a été poussé, tout autant, si pas plus, par le désir de mener une politique d'opposition à son successeur que par son anticléricalisme ordinaire. La suite des événements tendrait à conforter cette hypothèse.

Pour la petite histoire, ajoutons qu'on raconte que Madame Verhaegen elle-même aurait été, avec la calèche de son mari, rechercher le curé de Boitsfort à sa sortie de prison et que ce dernier aurait fait, en cet équipage, un retour triomphal parmi ses paroissiens.

<sup>28</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 25 avril 1845.

<sup>29</sup> *Ibid.*, 30 janvier 1845.

<sup>30</sup> CCWB, 1842, Art. 108, 30 décembre 1842.

*Les dernières années*

Au début de l'année 1842, Verhaegen était bourgmestre depuis 17 ans déjà. Nommé par le gouvernement hollandais en 1825, confirmé dans ses fonctions par le régime belge après 1830, il avait dû en 1836, pour la première fois, solliciter les suffrages des Boitsfortois et avait remporté les élections haut la main.

Il aurait sans doute pu se faire renommer facilement en 1842, n'eût été la politique du ministre de l'Intérieur, J-B Nothomb. Ce dernier qui comptait au nombre des fondateurs de la Belgique de 1830, se préoccupait de la relative fragilité du nouvel état né de la révolution. Pour remédier à cette fragilité au plan intérieur, il souhaitait renforcer l'autorité du gouvernement en conférant aux bourgmestres le statut d'agents du pouvoir central, indépendants des électeurs<sup>31</sup>. Et il avait fini par obtenir du Parlement le vote de la loi communale du 30 juin 1842 qui donnait au Roi le droit, sous certaines conditions, de choisir les bourgmestres en dehors des conseils élus.

Aussitôt, en signe de protestation, Verhaegen donne sa démission de bourgmestre. Ses adversaires ont dit qu'il avait agi sur un coup de tête, par dépit, et qu'il aurait regretté son geste plus tard. Certes, son opposition personnelle à Nothomb était bien connue et la loi du 30 juin avait tout pour lui déplaire<sup>32</sup>. Néanmoins, on peut supposer que le vote de la loi a été pour lui plus une occasion, voire un prétexte, que le véritable motif de sa démission.

Depuis le milieu des années 30, ses activités et sa carrière politique avaient pris une ampleur qui lui laissait peu de temps à consacrer aux affaires de Boitsfort. Sa présence de plus en plus rare aux réunions du conseil communal en est la meilleure preuve. Vue sous cet angle, sa démission pourrait avoir répondu à une certaine logique, plutôt qu'à un mouvement d'humeur.

A peine Verhaegen avait-il résigné ses fonctions que le ministre Nothomb, usant pour la première fois de la latitude offerte par la nouvelle loi, nommait à sa place un bourgmestre choisi en dehors du conseil communal. Ce dernier, Eugène-Amour de Cartier, était un industriel récemment installé à Auderghem, au château de Val-Duchesse qu'il avait racheté. Il possédait également dans la commune une usine de produits chimiques établie à la chaussée de Wavre.

En octobre 1842, quelques semaines après sa démission, eurent lieu des élections à l'issue desquelles Verhaegen a retrouvé un siège de conseiller communal.

Et dès lors, tout se passe comme si le fait de n'être plus bourgmestre avait déclenché chez lui un regain d'intérêt pour la politique boitsfortoise. Il se fait plus assidu aux séances du conseil et y mène une opposition systématique à son successeur.

Bien que le nouveau bourgmestre A. de Cartier soit présenté comme n'ayant aucune étiquette politique, il bénéficiait du soutien des ministres Nothomb et de Theux. Et ceci suffit peut-être à expliquer l'inimitié que Verhaegen lui a vouée d'emblée. Cette inimitié va se manifester au cours des années suivantes par une série de heurts et de conflits entre l'ancien et le nouveau bourgmestre.

Un tout premier incident s'est produit quelques mois après les élections de 1842. Le

<sup>31</sup> Chr. J. RUZETTE, *J.-B. Nothomb*, Bruxelles, 1946, p.102.

<sup>32</sup> Notamment le système de fractionnement des corps électoraux dans certaines communes introduit par le ministre de Theux.

conseil communal s'apprêtait à confier au bourgmestre la mission de réaliser une opération immobilière concernant la cure de Boitsfort. La proposition avancée semblait devoir recueillir l'unanimité, quand Verhaegen a quitté la séance, refusant de participer au vote<sup>33</sup>.

En 1844, est survenue l'affaire dite «des curés», dont nous avons vu qu'elle s'était déroulée sur fond de rivalité entre les deux hommes.

Il y eut ensuite le problème du receveur communal Ippersiel qui a donné lieu à des péripéties burlesques et à l'occasion desquelles Verhaegen a fait preuve d'une très grande combativité.

Mais le conflit le plus grave a éclaté à propos des élections communales de 1845. Un incident banal, la minute des listes électorales égarée juste avant les élections, a été à l'origine d'une série de complications administratives mettant aux prises l'administration communale, la Députation Permanente, le gouverneur de la province et jusqu'à deux ministres de l'Intérieur successifs. Mais cela a surtout été l'occasion d'un affrontement sévère entre Verhaegen et le bourgmestre de Cartier. Le premier, par la voix de son journal bruxellois «l'Observateur»<sup>34</sup> accusait le bourgmestre de Boitsfort et son administration de s'être rendus coupables de fraude électorale et d'autres malversations. Le second, dans un droit de réponse<sup>35</sup> réfutait ces accusations et, visant Verhaegen personnellement, se plaignait que «toutes les injures, les protestations, fins de non-recevoir, moyens de nullité, voire même une plainte et des insinuations de faux, furent employés depuis environ trois ans pour empêcher l'administration de diriger les affaires de la commune.» Les élections d'octobre 1845 furent annulées et de nouvelles élections eurent lieu en décembre de la même année. Mais les candidats soutenus par Verhaegen n'obtinrent pas de meilleurs résultats qu'en octobre.

Cependant, au cours des quelques années qu'il a passées dans l'opposition, Verhaegen ne s'est pas limité à contester la gestion de son successeur. C'est ainsi qu'il a mis son expérience et ses compétences au service de la commune en acceptant de mener des négociations avec l'administration communale d'Ixelles à propos de la création d'une nouvelle chaussée traversant les deux communes et qui améliorerait sensiblement les communications de Boitsfort vers la capitale<sup>36</sup>.

En 1848, Verhaegen s'est retiré de la scène politique boitsfortoise, en même temps qu'il accédait à la présidence de la Chambre.

A la même époque, son adversaire A. de Cartier abandonnait son fauteuil de bourgmestre. Verhaegen eut la satisfaction de le voir remplacé par Englebert Frémineur, un homme qui avait été son fidèle lieutenant pendant de nombreuses années et qui partageait ses idées.

Une fois tournée la page de sa vie politique locale, Verhaegen n'en a pas pour autant délaissé Boitsfort. Il a continué à fréquenter assidûment ces lieux auxquels le rattachaient des liens nombreux<sup>37</sup>. Sa mère habitait depuis son veuvage une maison de la

<sup>33</sup> CCWB, 1843, Art.116, 1er mars 1843.

<sup>34</sup> *L'Observateur*, 16 avril 1846, Supplément.

<sup>35</sup> A. de CARTIER, J. DEWAET, P.-J. VANDERLINDEN, *Réponse pour le collège des bourgmestre et échevins de Watermael-Boitsfort à M. l'Editeur de l'Observateur*, Bruxelles, 25 mai 1846 (Archives M. A. MEBIS, Audergem).

<sup>36</sup> CCWB, 1844, Art.165, 17 octobre 1844.

<sup>37</sup> Il a gardé son domicile officiel à Boitsfort jusqu'à sa mort, notamment pour des raisons fiscales. (Cfr lettre du 18 janvier 1859 à Frère-Orban, AGR, Papiers Frère-Orban, n° 686.)

Bruxelles 31 mars 1859

Monsieur le Ministre.<sup>1</sup>

J'ai bien certainement mon domicile à Boitsfort, et Boitsfort est le siège de ma fortune; j'ai démontré par un grand nombre de faits que votre administration se trouve dans l'impossibilité de combattre. Je n'ai pas le courage de répéter ce que j'ai dit et devrais l'opposer à cet égard.

Il me semble que c'est été un devoir de courtoisie que de m'expliquer de douces vives souvenirs en mettant immédiatement fin à un incident qui n'a pour base qu'un conflit d'intérêt entre deux receveurs, mais puisque le conseil a été d'un autre avis je suis obligé de me résigner et me soumettre aux conséquences de la volonté suprême.

Agreez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération

Verhaegen avec  


Monsieur le Ministre des Finances

Lettre de Verhaegen, président de la Chambre à Frère-Orban, ministre des Finances, 31 mars 1859.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

Pierre-Théodore, dont l'épouse est décédée à Boitsfort, demande de pouvoir faire la déclaration de succession à Boitsfort, lieu de son domicile.

Drève du Duc, dans le centre du village. Tout près de là, à l'emplacement même de l'ancien château ducal entièrement disparu, il a racheté un terrain pour construire une villa qu'il destinait à sa fille et à son gendre le Hardy de Beaulieu. C'est cette villa qui, après avoir été rachetée par la commune en 1866, et agrandie à deux reprises, abrite actuellement l'Hôtel Communal de Watermael-Boitsfort.

Quant à son fils Eugène, des récits d'époque rapportent que c'est sous les frondaisons et dans les allées du parc de la propriété familiale du Kwijnenberg que se sont nouées ses fiançailles.

Et c'est dans cette même propriété que s'est éteinte en 1858, sa propre épouse, Jeanne Barbanson.

Quand Verhaegen décède à son tour à Bruxelles en 1862, la nouvelle de sa disparition ne semble pas avoir éveillé à Boitsfort beaucoup d'intérêt au niveau officiel. Dans les abondantes relations que les journaux ont données de sa mort et de ses funérailles, on ne trouve nulle part mention d'une manifestation quelconque de la part des édiles ou de la population de la commune.

C'est donc dans un cadre purement familial que s'est achevée sa vie à Boitsfort, laissant à la capitale le soin de résonner des échos de sa carrière politique.

1862. Faire-part du décès de Pierre-Théodore Verhaegen, avocat, ancien président de la Chambre des Représentants.

Archives Verhaegen

## La fin de Verhaegen

### *Les derniers jours*

La mort de Verhaegen le lundi 8 décembre 1862 fut un événement inattendu. Un mois auparavant, au début du mois de novembre, l'Association Libérale et Union Constitutionnelle l'avait élu comme membre du Comité, qui le désigna ensuite comme président le 12 novembre<sup>1</sup>. Peu après, Verhaegen partit pour l'Italie. Le but de son voyage était très précis: il s'agissait de nouer des relations amicales entre le Grand Orient de Belgique et le Grand Orient d'Italie, récemment fondé à Turin. Verhaegen se rendit dans une Italie en pleine agitation, en compagnie de deux autres francs-maçons bruxellois, Van Schoor et Hochsteyn. La mission fut manifestement couronnée de succès. En effet, les liens avec les Frères italiens furent resserrés et, le 20 novembre, Verhaegen fut reçu par le roi Victor Emmanuel<sup>2</sup>.

Malheureusement, il semble que ce voyage fut fatal à Verhaegen. Lorsqu'il rentra dans la soirée du 6 décembre 1862 après un retour éprouvant, il était déjà malade. Il était alors question d'une «angine». De toute évidence, celle-ci suscita quelque inquiétude. Dans le courant de la matinée du dimanche 7 décembre, il rédigea encore un acte olographe de dernière volonté qui provoqua par la suite de nombreux remous. Nous y reviendrons. Examinons d'abord les funestes journées du mois de décembre. La journée du dimanche s'écoula tranquillement, et même le lundi matin s'annonça paisible: vers 8 heures plusieurs amis de Verhaegen se rendirent à son chevet. Une bonne heure plus tard pourtant, apparurent des symptômes que la presse qualifia de «suffocations». Dans le courant de la journée, Verhaegen respira de plus en plus difficilement. Les quatre médecins consultés se montrèrent pessimistes. Si très vite n'apparaissait pas une réelle amélioration, le malade n'aurait plus que quelques heures à vivre. Cette amélioration ne se produisit pas. L'état du malade s'aggrava. Ce

<sup>1</sup> *Indépendance Belge*, 11 novembre 1862, p.1; 13 novembre 1862, p.1

<sup>2</sup> *Ibidem*, 29 novembre 1862, p.2

même soir, quelques minutes avant onze heures, Pierre-Théodore Verhaegen s'éteignit. Il avait 67 ans<sup>3</sup>.

La mort de Verhaegen n'était pas due à une banale angine. Verhaegen dut, soit en Italie, soit sur le chemin du retour, être infecté par une bactérie qui provoqua une angine couenneuse. Ce diagnostic, établi par ses médecins, s'appliquait alors à toutes sortes de maladies, tant aux infections bénignes de la gorge qu'aux affections plus pernicieuses comme la diphtérie. Les symptômes et l'évolution de la maladie indiquent que Verhaegen fut probablement terrassé par la diphtérie. Après une courte période d'incubation de deux à quatre jours, le bacille *Corynebacterium diphtheriae* attaque les tissus du larynx: après des maux de gorge apparaissent ici ou là des œdèmes qui gênent considérablement la respiration. Cet engorgement des voies respiratoires est souvent fatal aux enfants. Le peu de sources dont nous disposons sur les dernières heures de Verhaegen laissent cependant supposer qu'il ne succomba pas à ce genre d'étouffement. Il est probable que la cause du décès est une paralysie cardiaque provoquée par les fortes toxines libérées par un virus bactériophage dont la bactérie elle-même est atteinte. L'action des toxines engendre précisément l'évolution rapide et donc souvent fatale de la maladie, que nous pouvons effectivement constater ici. A cette époque, il n'était pas encore question d'un sérum antidiphtérique, celui-ci ne fut utilisé pour la première fois qu'en 1890<sup>4</sup>. Il n'est pas étonnant que les traités médicaux d'alors - nous en avons retrouvé un datant de 1860 - témoignaient encore de crainte et d'impuissance face à cette maladie<sup>5</sup>.

Tout indique que Verhaegen savait fort bien ce qui l'attendait. Nous avons déjà mentionné ses dernières volontés, qui furent importantes, non seulement à cause des conséquences financières contestées, mais plus encore à cause des dispositions qui interdisaient formellement, tant l'intervention d'un prêtre au chevet du malade, qu'un enterrement religieux. Hochsteyn, ami et compagnon de voyage de Verhaegen, écrit un bref témoignage sur les conditions dans lesquelles ce document fut rédigé. Nous citons: «Le lendemain de notre retour d'Italie, dimanche 7 décembre 1862 entre 11 heures et midi, je me suis rendu chez M. Verhaegen pour lui faire visite. L'on m'a introduit dans sa chambre à coucher où je l'ai trouvé assis dans son fauteuil, en compagnie de MM. Thiéfry et Van Schoor. Est ensuite arrivé le Docteur Vanhoeter (sic) lequel après avoir visité le malade lui a dit: M. Verhaegen, vous m'avez depuis longtemps chargé de vous éviter les suggestions du clergé dans le cas où vous seriez malade. Je ne sais comment, au besoin, je pourrais empêcher l'exécution de vos volontés car *Klappen en zijn geen oorden*<sup>6</sup>. Hier soir déjà la vieille cuisinière parlait

<sup>3</sup> *Ibidem*, 10 décembre 1862, p.1.

<sup>4</sup> A.G. CARMICHAEL, «Diphtheria», in K.F. KIPLE (ed.), *The Cambridge World History of Human Disease*, Cambridge, University Press, 1993, pp.680-683; P. WEINDLING, «The Immunological Tradition», in W.F. BYNUM & R. POORTER (eds.), *Companion Encyclopedia of the History of Medicine*, London-New York, Routledge, 1993, tome 1, pp.193-197; D. DWORK, «Childhood», in *ibidem*, tome 2, p. 1082.

<sup>5</sup> Voici ce qu'écrivit un médecin de Valenciennes: «A part le choléra, il n'est aucune maladie qui, de notre temps, ait causé autant de ravages en France que l'angine couenneuse, et qui, par son caractère perfide et insidieux, par son aspect hideux et par l'impuissance dont elle a frappé l'art médical jusqu'à ce jour, ait si profondément épouvanté les populations.» In W. ZIMMERMANN, *L'angine couenneuse et le croup. Mémoire sur les affections diphtériques. Nouvelle méthode de traitement expérimentée dans une épidémie (1857)*, Valenciennes, Prignet, 1960, p.

<sup>6</sup> Hochsteyn a évidemment voulu dire «comment je pourrais empêcher», c'est-à-dire empêcher les suggestions du clergé, mais il a manifestement tourné sa phrase de manière maladroite. L'expression *Klappen en zijn geen oorden* est une variante de *woorden zijn geen oorden*. Le substantif *oorden* (*oortjes*) signifie pièce de monnaie. L'expression a le sens de *les paroles s'envolent, les écrits restent*.



d'appeler un prêtre pour vous faire confesser. Sur quoi Verhaegen répond: soyez tranquille, M. Vanhoeter (sic). (...) Et M. Verhaegen nous pria de lui faire donner papier, plume et encre que le domestique allait lui chercher. Et sans nous dire ni à l'un ni à l'autre l'usage qu'il voulait en faire.»<sup>7</sup>

Il est probable qu'à ce moment-là, Verhaegen rédigea une première fois ses volontés qui stipulaient qu'il interdisait formellement à «tout membre du clergé catholique de l'approcher ou même de séjourner dans la maison»<sup>8</sup>. Le même dimanche dans la matinée, lorsque Eugène se rendit au chevet de son père, il comprit la gravité du mal dont il était atteint, et dit qu'il jugeait nécessaire d'appeler un prêtre. C'est alors que les amis de Verhaegen lui montrèrent le document dans lequel il avait prié Van Hoeter, Van Schoor, Thiéfray, Hochsteyn et son gendre Adolphe le Hardy de Beaulieu de veiller à l'exécution de ses volontés. Comme il apparaît dans le témoignage cité ci-dessus, Verhaegen renouvela le mandat confié à Van Hoeter, suite à l'incident avec la vieille servante. Ce qui s'était passé la veille au soir fut narré dans le journal catholique *La Patrie*: «Une vieille servante, jadis attachée à sa mère, qui le soignait et qu'il écoutait quand il était indisposé, lui fit entendre qu'il était temps de songer à ses devoirs religieux. Elle voulait lui mettre un cierge bénit dans la main, mais il le cassa et lança les débris dans l'espace.(...) Alors M. Verhaegen entra dans une grande colère, et fit appeler MM. Van Schoor, Thiéfray, Doktor (sic) Van Hoeter et autres lumières de la loge: il leur dit de prévenir ses enfants qu'il ne voulait pas de prêtre, et à la demande de ses amis il consigna ses déclarations par écrit.»<sup>9</sup>

Ses enfants étaient bouleversés. Ils tentèrent de faire revenir le mourant sur sa décision, mais leurs supplications n'y firent rien. Verhaegen essaya d'éviter les confrontations directes, surtout avec sa belle-fille Florence Nève.<sup>10</sup> Eugène Verhaegen manifesta son indignation face à la présence maçonnique dans sa maison: «ceux qui se sont constitués ses gardiens ne le quittent plus»<sup>11</sup>. Son épouse exprima toute sa colère à ceux que Verhaegen avait désignés comme exécuteurs de ses volontés: «C'est une honte, une action odieuse et horrible que de s'interposer entre le père et les enfants; qu'ils ont arraché cette fatale signature au malade, que jamais il n'aurait signé pareille défense s'il avait été libre, qu'il est monstrueux de venir s'implanter dans une maison et d'y jouer les maîtres, au lieu du fils et de la fille; qu'ils ont la force pour eux, mais qu'ils porteront devant Dieu la responsabilité de leur conduite.»<sup>12</sup> Qu'un homme déterminé comme Verhaegen, éminent homme politique libéral et chef de file franc-maçon ait été contraint par ses amis est peu probable. Son choix, bien qu'inhabituel à l'époque était pour un anticlérical de sa trempe tout à fait cohérent. On peut cependant comprendre le désarroi de ceux qui se trouvaient confrontés à cette ultime arme testamentaire, que le mouvement libre-penseur essaya de répandre dans la décennie suivante pour faire respecter les souhaits philosophiques des mourants. Il n'est guère

<sup>7</sup> Document manuscrit J.-B. Hochsteyn (s.d.), archives ULB, 1 ZZ 153 b.

<sup>8</sup> *L'Indépendance belge*, 24 février 1863.

<sup>9</sup> *La Patrie*, 14 décembre 1862. Arthur Verhaegen confirma l'importance de cet incident. (*Ma Mère*, p.29)

L'écrit en question fut publié par les amis de Verhaegen dans *L'Indépendance belge* du 24 février 1863. L'original n'est pas conservé. Eugène Verhaegen ne mit pas en doute l'authenticité de l'écrit de son père.

<sup>10</sup> D'après Arthur Verhaegen, Pierre-Théodore semblait «redouter la conversation avec sa belle-fille» et faisait semblant de dormir lorsqu'elle se rendit à son chevet. Puis, dès qu'elle fut partie, il ouvrit les yeux et murmura: «Madame Eugène est partie, n'est-ce pas?» ([A.VERHAEGEN], *op.cit.*, p.34-35.)

<sup>11</sup> *Ibidem*, p.29.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p.34.

étonnant que sa famille ainsi écartée, ait accusé les amis de Verhaegen et que ses enfants aient essayé de rendre concevable l'inconcevable en adoucissant la réalité: «Ils ont su qu'il avait murmuré une prière à sa dernière heure et qu'au moment suprême ses regards s'étaient portés sur le crucifix.»<sup>13</sup>

Plus tard dans la journée, Verhaegen réitéra ses volontés dans le testament qu'il rédigea et qui fut formellement authentifié. Il nous paraît important qu'il n'ait pas désigné Van Schoor dans l'unique but de protéger les legs, qui, par le biais de certaines personnes juridiques étaient dévolus à des institutions sans personnalité juridique (notamment 100.000 francs au profit de l'enseignement supérieur de la ville de Bruxelles, qui étaient en fait destinés à l'ULB et 50.000 francs légués à Van Schoor lui-même au profit de la loge Les Amis Philanthropes). La protection contre les héritiers avait aussi une composante philosophique: «Si l'un ou l'autre de mes héritiers se permettait d'attaquer ces dispositions, je donne et lègue pour ce cas à mon ami Van Schoor, Joseph, Sénateur à Bruxelles, tout ce dont la loi me permet de disposer; il en serait de même si l'un ou l'autre de mes héritiers nonobstant ma défense formelle se permettait d'introduire un membre du clergé catholique chez moi ou faisait procéder à un service religieux. Telle est ma volonté à cause de mort.»<sup>14</sup> Le testament en question, signé le 7 décembre, fut enregistré tel quel chez le notaire Delporte le 10 décembre 1862. De toute évidence, les amis susnommés veillèrent Verhaegen jusqu'à sa mort afin de faire respecter ses volontés. En outre, il avait donné - sans doute oralement - à son vieil ami et partisan, l'ex-député Thiéffry, le mandat d'organiser son enterrement selon certaines directives. Les résolutions de Verhaegen n'étaient guère conformes aux usages du temps. Elles ne témoignaient évidemment pas d'une grande sympathie envers l'Eglise catholique. Le voeu de Verhaegen de mourir sans avoir été administré n'était pas pour autant un acte d'impiété, comme auraient pu le qualifier d'aucuns. Nous reviendrons en détail sur la signification précise de ce refus. Examinons d'abord l'enterrement.

### *Un enterrement civil*

Verhaegen fut solennellement porté en terre dans l'après-midi du 10 décembre. Dès l'annonce de la nouvelle, on prit des mesures de part et d'autre afin de participer à l'enterrement. A la Chambre des représentants, lors de la séance du matin du 9 décembre, son successeur Vervoort honora la mémoire de l'ancien président défunt. En hommage, les travaux du 10 décembre furent suspendus. De telles mesures furent prises de différentes parts. L'Association Libérale et Union Constitutionnelle convoqua ses membres aux obsèques. L'Union des Anciens Etudiants et les étudiants de l'ULB furent invités à se rassembler dans le bâtiment universitaire de la rue des Sols et à partir de là en cortège vers la maison mortuaire de la rue des Minimes.<sup>15</sup> Les francs-maçons bruxellois organisèrent également leur participation, et ce de façon fort particulière. Les Frères des Amis Philanthropes, la loge de Verhaegen, se réuni-

<sup>13</sup> Archives Familiales Alain Verhaegen, Journal de Paul-Joseph Verhaegen.

<sup>14</sup> Une version imprimée du testament fut diffusée. Un exemplaire se trouve dans le tome comprenant les archives reliées: *Monument Pierre Théodore Verhaegen. Procès-verbaux et pièces diverses*, archives ULB, 1 ZZ 153. Une copie manuscrite mentionnant le notaire, le numéro d'enregistrement, etc. se trouve dans le dossier 1 ZZ 153 b.

<sup>15</sup> *Indépendance Belge*, 10 décembre 1862, p.1.

rent le 9 décembre et reçurent au cours de cette séance une délégation importante de l'autre loge bruxelloise, Les Vrais Amis de l'Union et du Progrès Réunis. Ils décidèrent de concert de rendre un hommage maçonnique approprié ultérieurement. Chacune des deux loges enverrait à l'enterrement une délégation de 33 Frères, revêtus de leurs décors maçonniques, afin d'y représenter les ateliers bruxellois. Il fut également demandé aux autres Frères d'y assister et de porter leurs insignes maçonniques.<sup>16</sup> Ceci se produisit aussi au Grand Orient, comme nous le verrons plus loin. La rue des Minimes était noire de monde bien avant le début de l'enterrement<sup>17</sup>. La foule était si nombreuse, que seuls les délégués des corps constitués et quelques proches de Verhaegen furent autorisés à saluer une dernière fois la dépouille mortelle exposée dans un des salons du rez-de-chaussée. Il est évident que l'opinion libérale était largement représentée: les cinq ministres du gouvernement libéral, de nombreux députés et sénateurs, le bourgmestre de Bruxelles Fontainas et son collègue échevinal, le conseil communal bruxellois au complet, les membres du conseil des hospices, bien des membres du conseil provincial, des délégués d'autres villes, beaucoup de professeurs, d'étudiants et d'anciens étudiants de l'ULB. Les magistrats et ses confrères avocats étaient également nombreux. Le Roi était représenté par le lieutenant-général Dupont. Quatre députés catholiques assistèrent à cette cérémonie peu chrétienne: l'ancien ministre de la justice Nothomb et les membres de la Chambre Thienpont, Van Overloop et Barthélémy Dumortier.

La cérémonie fut empreinte d'une sobrite solennité. Les premiers discours furent lus à 14 heures sonnantes. Les éloges funèbres classiques furent prononcés par le président de la Chambre Vervoort, le bourgmestre Fontainas, le bâtonnier suppléant Duvigneaud, le recteur de l'ULB Roussel, le sénateur et vice-président de l'Association Van Schoor, le délégué du Grand Orient Defré, l'orateur des Amis Philanthropes Albert Lacroix, le délégué de l'UAE Albert Picard et enfin par un représentant des étudiants, le jeune et à l'époque encore inconnu Hector Denis, qui deviendra professeur et député socialiste. Les discours ne furent pas tant intéressants par ce qui fut dit (il s'agissait d'éloges attendus des réalisations politiques, juridiques et universitaires de Verhaegen), mais bien davantage par ce qui ne fut pas dit, à deux exceptions près cependant. Il est en effet frappant qu'il n'y eut que deux orateurs qui jugèrent opportun de faire allusion au thème délicat de la mort sans confession ni derniers sacrements.

Defré s'y prêta dans les termes suivants: «Je ne vous parlerai pas de sa mort. Ce n'est pas ici le lieu de développer des théories; mais je dirai à ceux qui seraient tentés de la critiquer, que Verhaegen était un maçon tolérant et qu'il a conquis le droit de compter sur la tolérance des autres. Vous tous, qu'il n'a jamais contrariés dans le libre exercice de votre culte et dont il respectait les convictions, n'attaquez point sa mémoire. Oui, il admettait toutes les convictions sincères; mais il admettait aussi, avec la maçonnerie toute entière, au-dessus des cultes, une morale universelle qui ne divise point les hommes par religion, et permet à l'homme de bien vivre et de mourir selon

<sup>16</sup> *Cérémonie funèbre en mémoire du Fr.: Pierre Théodore Verhaegen*, Bruxelles, Lacroix, Verboeckhoven & Cie, 1865, p.9.

<sup>17</sup> Un compte rendu détaillé en est donné dans: *Indépendance Belge*, 11 décembre 1862, pp.1-2. Le même texte a été publié plus tard sous forme de brochure. L'introduction, un article biographique a été rédigé par Nestor Considérant, un membre des *Amis Philanthropes*. Cf. *Pierre-Théodore Verhaegen*, Bruxelles-Leipzig, Lacroix, Verboeckhoven & Cie, 1862, 35p.

sa conscience.» Cette dernière remarque fit bien comprendre comment il fallait percevoir le comportement de Verhaegen face à la mort et à l'au-delà. Defré poursuivit : «Ce maçon qui, guidé par le principe de cette morale, a pratiqué la fraternité, la charité et la tolérance, a vu arriver sa mort avec calme, car la Providence sourit à ceux qui ont été utiles à leurs semblables.» Nous reviendrons sur cette conception très «maçonnique» de la vie et de la mort. L'autre orateur qui insista sur ce thème, était Hector Denis. Il n'est pas étonnant que ce représentant de la jeune génération, membre des Solidaires se soit exprimé dans un ton plus militant : «tantôt, quand on nous rappelait son passé, nous songions moins au désintéressement du citoyen, moins à la probité de l'homme, qu'à la majesté du mourant; nous écoutions la voix de ce tombeau qui nous disait: Celui que je renferme est resté fidèle à ses principes jusqu'au bout; il n'a pas connu les faiblesses ni les superstitieuses appréhensions de la dernière heure, et sa mort n'a pas été, comme celle de beaucoup d'autres, le suicide de sa conscience. Une pareille mort est la consécration de nos principes; tout en montrant au pays celui-là même qui planta le drapeau du libre examen, s'endormant dans les plis de son drapeau; elle dont le culte donne d'aussi viriles et puissantes convictions.» Finalement Denis affirma que l'enseignement des maîtres leur servirait d'exemple à tous et qu'un pacte avec la liberté venait d'être signé.

Après cette rhétorique grandiloquente, le cortège se forma. Celui-ci dut frapper les esprits de l'époque. En effet, devant le corbillard transportant la dépouille mortelle du chef de file libéral, marchait l'harmonie des Solidaires, une société de libre-pensée nettement socialiste, dont l'activité principale était l'organisation de ce genre d'enterrements civils et qui avait spontanément proposé sa collaboration.<sup>18</sup> Un carrosse avec quelques membres de la famille suivait le corbillard. Ni Eugène, ni son épouse ou leurs enfants n'assistèrent à la cérémonie.<sup>19</sup> Adolphe le Hardy de Beaulieu et Jean Barbanson, beau-frère du défunt, faisaient partie des rares membres de la famille présents. Les représentants des différents corps constitués suivaient. Ensuite venaient les nombreux francs-maçons revêtus de leurs décors et insignes, conduits par les délégués du Grand Orient, de différentes loges de Bruxelles et d'autres villes, et, enfin les représentants de la franc-maçonnerie néerlandaise, française et anglaise. Un détail significatif: Van Schoor portait les insignes de l'obédience italienne, avec laquelle, sous l'impulsion de Verhaegen, venaient d'être nouées des relations amicales. On estima à plus de mille le nombre de maçons présents.<sup>20</sup> Derrière l'importante députation maçonnique, marchaient Les Solidaires eux-mêmes, précédés de leur bannière rouge. Quelque cinq mille personnes auraient accompagné la dépouille mortelle jusqu'au nouveau cimetière de Saint-Josse-ten-Noode où le cercueil fut descendu dans

<sup>18</sup> *Les Solidaires* n'étaient pas vraiment les organisateurs. Lorsque les responsables de l'association des libre-penseurs prirent connaissance de la rumeur de la mort de Verhaegen, le comité fut aussitôt convoqué. On envoya une délégation auprès des amis de Verhaegen afin de s'assurer s'il était décédé conformément à ses convictions philosophiques. Lorsque la chose fut confirmée, ils se décidèrent à participer à la cérémonie. Manifestement on donna également la permission de conférer à cette participation plus d'allure qu'une simple présence individuelle des membres. Cf. *La Tribune du Peuple*, II, 7 janvier 1863, pp. 1-4.

<sup>19</sup> La veille de l'enterrement Eugène avait réuni toute la famille à la rue des Minimes et s'adressa en ces termes à ses enfants: «que ce fait déplorable d'une mort privée de secours religieux devait rester une exception unique dans sa maison.» Cette scène les marqua profondément.

Archives Familiales Alain Verhaegen, Journal de Paul-Joseph Verhaegen.

<sup>20</sup> «Tous ces maçons au nombre de plus de mille, et revêtus des insignes des divers grades, formaient une masse importante que, depuis la maison mortuaire jusqu'au cimetière, a fait une vive impression sur la foule innombrable qui se pressait sur le parcours du cortège, dans l'attitude de la douleur et du recueillement.» Cf. *Indépendance Belge*, 11 décembre 1862, p. 2.

la tombe, mais la presse ne mentionna aucune cérémonie. Seuls furent cités les quelques mots que Thiéfray aurait prononcés: «Verhaegen, tu m'avais confié un mandat; je l'ai exécuté fidèlement jusqu'au bout. Repose donc en paix; que cette tombe te soit légère.» Ensuite, la foule se dispersa.

### *Polémique dans la presse*

La presse catholique se fit l'écho de la plainte d'Eugène Verhaegen et de son épouse: «Durant les deux jours de sa maladie, sa famille s'est épuisée en efforts et en supplications les plus tendres pour qu'il invoquât les secours de la Religion. M. Verhaegen a été gardé à vue par les franc-maçons les plus enragés qui se sont relevés. Sa maladie a été entourée du plus profond mystère comme si on avait craint que l'une ou l'autre personne influente vint le détourner de l'épouvantable mort qu'il a subie.»<sup>21</sup> Le ton monta jour après jour: «(...) nous voyons la maison de M. Verhaegen envahie par des étrangers, par de faux amis, qui, au mépris de toutes les convenances, s'imposent, commandent, dominant, et qui, après avoir précipité dans l'abîme la victime de leurs passions et de leur haines anti-religieuses, se retirent en prononçant cette cruelle parole: 'Nous avons rempli notre mandat'».<sup>22</sup> Van Schoor, Thiéfray et Hochsteyn publièrent, en réponse à ces accusations portées contre eux, le document dans lequel Verhaegen avait formulé le mandat en question.<sup>23</sup>

Les journaux catholiques firent une distinction très nette entre Verhaegen et ses amis maçons, entre les idées de l'un et celles des autres, comme s'ils ne pouvaient partager les mêmes. Dans leur esprit, Verhaegen était différent parce qu'il était «un chrétien traître à sa foi et à son Dieu» qui «a quitté ce monde en reniant son baptême, en repoussant le prêtre, en persévérant jusqu'à la dernière heure dans son exécution pour l'Eglise de Jésus-Christ.»<sup>24</sup>

Certains journalistes insistèrent également sur la soudaineté de la mort de Verhaegen: «On n'avait pas appris qu'il fut malade, et on apprenait déjà qu'il était mort!»<sup>25</sup> et n'hésitèrent pas à y voir une punition divine: «M. Verhaegen n'a cessé d'attaquer Dieu et son Christ, et cette gorge, qui a vomi le blasphème, est l'organe de sa mort, au moment même où elle venait de s'élever contre la Papauté.»<sup>26</sup> Le voyage en Italie «pour assister à une réunion maçonnique, dirigée contre le Souverain Pontife» est la cause de cette mort «épouvantable». Dans un rapport daté du 9 décembre, Mgr Ledochowski, nonce à Bruxelles, fit au pape Pie IX un récit détaillé de la mort de Verhaegen, le «*capo della massoneria belga e corifeo de demagoghi di questo paese*» et «*energumeno di Bruxelles*» et conclut également que cette mort si rapide était un châtement de Dieu.<sup>27</sup>

Quant aux funérailles, le nonce apostolique nota que c'était la première fois que l'on vit à Bruxelles une procession publique de francs-maçons revêtus de leurs insignes et

<sup>21</sup> *La Patrie*, 14 décembre 1862

<sup>22</sup> *La Patrie*, 15 et 16 décembre 1862

<sup>23</sup> *L'Indépendance Belge* du 24 février 1863.

<sup>24</sup> *Le Bien Public*, 13 décembre 1862.

<sup>25</sup> *La Patrie*, 11 décembre 1862

<sup>26</sup> *La Patrie*, 14 décembre 1862

<sup>27</sup> «chef de la maçonnerie belge et coryphée des démagogues de ce pays» et «énergumène de Bruxelles». Archives du Vatican, «Archivio della Nunziatura de Bruxelles, busta 25, pos. 24; Framassoni.»  
Un tout grand merci au père Edouard Verhaegen.

qu'il priaït «Dieu qu'il détourne ses justes châtements d'un pays où de tels excès peuvent se passer en étant impunis et même applaudis par beaucoup.»<sup>28</sup>

La presse catholique se déchaîna également contre les «hideuses funérailles», cette «orgie maçonnique qui s'est accomplie en présence du cadavre de M. Verhaegen<sup>29</sup>»: «Le cortège a traversé la ville au milieu d'un assez grand nombre de curieux, mais partout la vue de la triste démonstration organisée par la maçonnerie belge a produit une pénible impression. L'Université libre, la franc-maçonnerie, le libéralisme exploitent indignement cette épouvantable mort. Les funérailles du Grand-Maître ont été une véritable manifestation anti-chrétienne. Le but du libéralisme solidaire est d'habituer la Belgique, qu'on le sache bien, au spectacle de ces morts impies. Catholiques, nous pouvons et nous devons gémir de ces scandales, mais n'oublions pas non plus qu'ils ont leur utilité. Dieu les permet pour ouvrir les yeux aux plus aveugles. Qui pourrait dire, après la mort de M. Verhaegen et après les affligeantes manifestations qui ont accompagné sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière, qui pourrait dire que le libéralisme n'est pas l'ennemi mortel et avoué de l'Eglise catholique? Les maçons, revêtus de leurs insignes y compris leur petit tablier, et la Société des Solidaires pour l'enterrement civil, ont été trouvés odieusement ridicules et n'ont excité que la pitié. En somme, c'était une mascarade indigne d'un mort qu'on veut honorer.»<sup>30</sup>

La réponse des Solidaires, qualifiés par la presse catholique de «pauvres ouvriers, sans lettres et sans sciences<sup>31</sup>» ne se fit pas attendre. Ils se lancèrent également dans la controverse pour défendre l'enterrement de Verhaegen, bien que l'ex-président de la Chambre, ait été durant toute sa carrière politique, «plutôt un adversaire qu'un partisan» des républicains-socialistes.<sup>32</sup> Ils qualifièrent les articles des journaux catholiques comme suit: «Les tonsurés et leurs créatures sont sortis de leur limon à propos de l'enterrement du libre penseur Verhaeghen (sic): ils ont, paraît-il, trouvé entre la messe et l'orgie, assez de temps pour répandre leur bave impure sur tout ce qu'il y a d'hommes libres et indépendants en Belgique.»<sup>33</sup>

Selon «Le Monde», la cérémonie des obsèques, «officiellement dirigée par les dignitaires des loges belges, en grand costume maçonnique», provoqua, «au point de vue religieux, le plus grand scandale que ce pays ait vu depuis 1830».

### *Une cérémonie funèbre maçonnique d'inspiration spiritualiste*

La loge de Verhaegen, Les Amis Philanthropes, organisa le 7 mars 1863 une cérémonie funèbre pour commémorer son Vénérable Maître. Elle fut intéressante à plus d'un titre. Tant la structure du rite que les discours de circonstance jetèrent un éclairage particulier sur le climat spirituel dans lequel Verhaegen décida sur son lit de mort de refuser l'aide d'un prêtre et de se faire enterrer civilement. Déjà lors des obsèques, il apparut que les présents jugeaient tout cela d'un point de vue bien plus spiritualiste que bon nombre d'observateurs contemporains et même postérieurs. Nous avons déjà repris les paroles de Defré, mais il n'était pas le seul à s'exprimer ainsi. Citons

<sup>28</sup> Idem.

<sup>29</sup> *Le Bien Public*, 14 décembre 1862

<sup>30</sup> *La Patrie*, 12 décembre 1862.

<sup>31</sup> *Le Bien Public*, 16 décembre 1862.

<sup>32</sup> *La Tribune du Peuple*, 7 janvier 1863.

<sup>33</sup> *La Tribune du Peuple*, 19 décembre 1862.

par exemple le bourgmestre Fontainas: «Dans un monde meilleur, tu jouis de la félicité réservée au juste.» Ou de manière plus claire encore, le recteur Roussel: «Que le juge souverain des pensées et des actions humaines, l'arbitre suprême et tout-puissant du bien et du mal, que Dieu reçoive cette belle âme en sa sainte et douce miséricorde.»<sup>34</sup> Ces points de vue seront plus manifestes encore au cours de la cérémonie maçonnique.<sup>35</sup>

Tout comme à l'enterrement «profane», beaucoup de monde assista à cette cérémonie. Non seulement les délégations du Grand Orient de Belgique, mais aussi des délégués du Suprême Conseil du Rite Ecossais de Belgique, du Grand Orient d'Italie et du Suprême Conseil de France. A côté des nombreuses loges belges, plusieurs loges étrangères<sup>36</sup> avaient envoyé une délégation au temple des Amis Philanthropes. Tous les présents portaient un vêtement sombre, avaient noué un ruban noir autour du bras gauche et avaient recouvert leurs décors et insignes d'un crêpe. Le vrai rite commença dans le temple qui était orné de tentures noires en signe de deuil. Les délégations y furent accueillies et Ferréol Fourcault, en sa qualité de Vénérable Maître faisant fonction, prononça un premier discours sur le défunt. Après cette ouverture de la cérémonie, les présents se rendirent dans la «salle du tombeau», une pièce sombre drapée de noir dans laquelle on avait symboliquement disposé un catafalque et une urne qui devaient évoquer de manière allégorique la présence de Verhaegen et autour desquels brûlerait de l'encens. Le Vénérable Maître y disserta sur la vision maçonnique de la mort, l'orateur Delcroix parla de la vie profane de Verhaegen et Van Schoor, ainsi que le délégué de La Haye, Isaac Vanden Bosch, rappelèrent ses efforts pour étendre les contacts maçonniques au-delà des frontières, respectivement en Italie et aux Pays-Bas.<sup>37</sup> Ensuite on interpréta une cantate, spécialement composée pour cette occasion par le compositeur Charles-Antoine Bosselet, lui-même membre des Amis Philanthropes.

La vision maçonnique de la mort avait déjà été traitée dans l'allocution que le Vénérable Maître Fourcault avait prononcée dans la salle du tombeau. La mort était-elle une chose terrible, comme le prétendaient les enseignements d'«une religion dont, presque tous ici, nous avons appris à balbutier les préceptes en même temps que nous essayions de prononcer le nom du Gr. Arch. de l'Un.?» Fourcault compara la mort à un spectre qui épouvante de loin, mais qui disparaît progressivement lorsqu'on s'en approche. C'est pourquoi Verhaegen ne craignait pas la mort, parce que la mort ne signifiait pas la fin pour lui et parce que l'au-delà n'apporterait pas d'effroi pour le juste. Ceci expliqua son comportement à l'heure suprême: «il ne concevait pas que le souverain arbitre des hommes pût les juger autrement que par la balance de leurs oeuvres terrestres. Sa raison se refusait à croire que pour mourir et se sauver dans l'éternité il fallait l'accomplissement d'une formule et l'intervention d'un homme. Il

<sup>34</sup> *Indépendance Belge*, 11 décembre 1862, pp.1-2.

<sup>35</sup> Elle est décrite in extenso dans: *Cérémonie funèbre en mémoire du Fr. Pierre Théodore Verhaegen, etc....*, 53p.

<sup>36</sup> Ces loges étrangères étaient: *Jérusalem des Vallées Egyptiennes* (Paris), *Le Flamboyante* (Dordrecht), *La Persévérance* (Maastricht), *L'Union Royale* (La Haye) et *La Bien-Aimée* (Amsterdam). Il y avait également des condoléances des *Enfants de la Concorde Fortifiée* (Luxembourg), *Les Amis Bienfaisants* (Annecy) et de la célèbre loge *La Clémentine Amitié* (Paris).

<sup>37</sup> Verhaegen avait été reçu deux ans auparavant par la loge *Union Royale* de La Haye. Cette visite fut le premier pas vers un rétablissement des liens desserrés entre l'obédience belge et la franc-maçonnerie néerlandaise. La loge haguenoise *Union Royale* accorda à Verhaegen le titre de membre d'honneur. Son Vénérable Maître Vanden Bosch fut reçu peu après à Bruxelles, avec tous les égards et porta au cours de cette cérémonie les insignes des *Amis Philanthropes*. Cf. *Ibidem*, pp.28-33.

répugnait surtout à ce cérémonial extrême qui, accepté pour calmer des consciences alarmées, n'est pas moins le signe d'une défaillance à la dernière heure ou celui d'un vain consentement arraché par l'obsession à une volonté à demie évanouie. Il s'était promis de ne paraître devant l'Éternel qu'avec le seul cortège de ses actions et de ses vertus. Dans le recueillement suprême de sa conscience il s'était senti sans reproches. Il avait jugé qu'il ne pouvait mieux mourir qu'en restant fidèle à lui-même, et il s'est avancé vers l'Infini avec un calme et une sérénité antiques ... C'est ainsi qu'il nous a quittés.»<sup>38</sup> Il est clair qu'il ne s'agit pas vraiment ici d'une inspiration athée. La scission avec le catholicisme laissait un spiritualisme intact. Il s'orientait vers une inspiration déiste, dans laquelle l'être suprême - qui pouvait être nommé selon la conscience de chacun, mais qui en dernière instance pouvait être désigné par le terme maçonnique large de Grand Architecte de l'Univers - semblait avoir conservé quelques traits anthropomorphiques.

Tout cela démontre également qu'aux yeux de la majorité des maçons, la foi en l'immortalité de l'âme restait entière, du moins pour la forme. Après l'interprétation de la cantate funèbre, le Vénérable fit encore, à ce sujet, quelques belles envolées rhétoriques: «Douce et consolante philosophie, religion mélancolique des Maç., redis nous que l'âme ne s'éteint pas à la mort; que si la matière rendue à sa source ne fait que changer de forme pour demeurer active et toujours en mouvement dans l'ordre matériel de la nature, l'âme appartenant à l'ordre immatériel, ne cesse pas plus qu'elle d'exister, qu'elle fait comme elle, qu'elle retourne vers sa source pour être livrée à d'autres destinées! Confirmez-nous cet attachant spiritualisme qui fait d'une partie de nous-même un être immortel et impérissable et qui nous porte à rêver que, par le jeu d'une suprême justice, cette mystérieuse destinée des âmes est d'une splendeur et d'une béatitude proportionnées au bien qu'elles ont inspiré ou accompli dans leur passage à travers ce monde!»<sup>39</sup>

Après cet «acte de foi» suivit une nouvelle phase du rite qui devait représenter cette essence: «l'âme de notre bien-aimé F. Verhaegen est retournée vers sa céleste origine. Espérons! Espérons! Que les portes de l'immortalité s'ouvrent, nous allons être témoins de la récompense réservée aux justes.» Le voile funèbre fut écarté, si bien que ledit temple de l'immortalité fut à nouveau visible. Au centre trônait un buste de Verhaegen, entouré de fleurs et de tableaux allégoriques peints par un certain Wilbrandt, qui - selon le compte rendu du rituel - devaient «compléter l'image des Champs-Élysées». Au terme de cette représentation, l'Orateur Albert Lacroix proclama encore la foi fondamentale en l'immortalité de l'âme.

Cette conception de la vie et de la mort - ou mieux encore de l'immortalité - fut non seulement exposée avec brio par Lacroix, mais revêtit également certaines allures prométhéennes: «Oui, nous sommes éternels, nous sommes immortels, non point matériellement, mais spirituellement. Où commençons-nous en effet? Où finissons-nous? Nulle part. Et la grandeur même de l'homme résulte pour moi précisément de ce qu'il participe par son essence de l'infini et de l'éternel.» C'est précisément là que se trouvait la signification de la succession de temples dans ce rite. C'était également pour Lacroix le fondement du sens de l'existence humaine. Sinon la vie serait parfait-

<sup>38</sup> *Ibidem*, pp.21-24.

<sup>39</sup> *Ibidem*, pp.39-40.



tement absurde, elle signifierait même un vrai martyr pour l'homme: «Il y a là un haut enseignement philosophique, une consolante promesse, une douce espérance, un sérieux encouragement pour nous tous.» Lacroix affichait à cet égard un grand optimisme, une inébranlable confiance en soi: «Le secret que cherchait Prométhée, nous l'avons trouvé. Nous avons dérobé le feu au ciel, et le limon sous nos mains s'est pétri et l'argile a reçu le souffle et la transformation de la vie! Nous sommes tout-puissants, nous n'avons sans doute pas atteint encore les bornes dernières de l'horizon sans fin qui nous appartient. Elles reculent devant nous à mesure que nous avançons, mais nous continuons ailleurs notre oeuvre interrompue ici bas. Nous nous frayons lentement le chemin de l'infini. Nous y atteindrons.» Tout ceci avait bien sûr des incidences importantes sur l'image maçonnique de l'homme. Elle ne faisait pas de l'homme un objet passif, soumis au bon vouloir divin, mais un être autonome, en fin de compte responsable de ses actes et en dernière instance uniquement vis-à-vis de lui-même. C'est dans cet aspect que s'accomplissait la scission avec le catholicisme: «Je dis que nous ne répondons de nos actes qu'à nous-mêmes, que nous sommes nos propres prêtres et nos propres dieux, et que la création toute entière, si vaste qu'elle soit, ces mondes harmoniquement rangés et se développant dans l'espace, que tout cela c'est la vie universelle dans laquelle circule la grande âme des choses. Je dis et je crois que nous parcourons une série sans fin d'existences, toujours travaillant, toujours à la poursuite d'un grand but, attirés par la vérité comme par une force magnétique. (...) Qui donc jettera encore le cri de l'impuissance, qui osera parler encore de la fragilité humaine. Moi je proclame et je célèbre la grandeur de l'homme et son immortelle puissance. (...) Christ nouveau, chaque homme sort du tombeau pour s'élançer plus haut. La mort prépare sa transfiguration.»<sup>40</sup>

Quelque personnels dans leurs termes et leurs détails que fussent ces discours, ils reflétaient visiblement un état d'esprit général. Si l'on considère qu'un homme comme Defré, qui devint peu après l'un des fondateurs de la Libre Pensée à Bruxelles, tint le même discours sur l'immortalité de l'âme comme «un des dogmes fondamentaux de la Maç.» lorsqu'il s'exprima en sa qualité de Grand Orateur, c.-à-d. de conscience de tout l'Ordre, on comprend que cette vision peu orthodoxe, mais surtout non athée du monde était assez communément répandue dans les milieux libéraux en général et chez les maçons en particulier.

La clôture des travaux, au cours de laquelle les présents entonnèrent un «hymne à l'immortalité»<sup>41</sup> et déposèrent à l'entrée du temple de l'immortalité des bouquets d'immortelles et des branches d'acacia (symbole de la résurrection dans le rite maçonnique), couronnait de manière rituelle ce qui avait été exprimé dans les discours.

### *Un monument pour Verhaegen*

Immédiatement après l'enterrement de Verhaegen fut formé un comité dont l'objectif était d'ériger un monument à la mémoire du défunt. Dès le 23 décembre 1862 eut

<sup>40</sup> *Ibidem*, pp.43-48.

<sup>41</sup> Le texte était frappant: «*Au sein des flots d'azur, éternelles phalanges, / Un mortel vient chercher la palme des élus; / Justes, ouvrez vos rangs et chantez vos louanges: / Le céleste séjour compte un juste de plus!*» Cf. *Ibidem*, p.52.



lieu la première réunion au cours de laquelle le président de la Chambre Vervoort fut désigné comme président du comité et l'avocat Adnet comme secrétaire. Les autres membres étaient Rauwet, conseiller à la Cour d'Appel, le bourgmestre de Bruxelles Fontainas, le recteur de l'ULB Roussel, le magistrat Defacqz et enfin deux amis plus proches de Verhaegen, Thiéfry et Hochsteyn, le dernier étant trésorier du comité.<sup>42</sup> Il sembla rapidement que ce furent surtout ces derniers qui se chargèrent des travaux pratiques. Ils étaient responsables de la diffusion des listes de souscription et de la réunion des fonds. 255 de ces listes étaient distribuées vers le milieu de l'année 1863. Hochsteyn plaça tous les dons chez le banquier Van Humbeek. Les listes de souscriptions furent envoyées aux conseils communaux amis et à toutes sortes de personnes de confiance. La comptabilité du comité montre que des sommes substantielles furent versées par la loge de Verhaegen, Les Amis Philanthropes, par le Grand Orient de Belgique et par différentes loges de Bruxelles, Mons, Namur, Anvers, Tournai, Gand et Verviers. Des professeurs, étudiants et anciens étudiants de l'ULB remplirent des listes de souscription. De nombreux sénateurs, membres de la Chambre, bourgmestres, échevins et conseillers communaux, principalement de la région bruxelloise mais également de beaucoup de communes de Flandre et de Wallonie, firent de même. Un grand nombre d'Associations libérales cotisèrent également. La Société Philharmonique bruxelloise et d'autres milieux artistiques versèrent des dons. Enfin, d'innombrables inconnus s'inscrivirent sur les listes de souscription disponibles aux quatre coins du pays. Lorsque à la fin de l'année 1865 Hochsteyn clôtura sa comptabilité, le comité avait réuni plus de 20.000 francs.<sup>43</sup> C'était à l'époque une somme considérable.

A quoi était destiné cet argent? Comme nous l'avons mentionné plus haut, on voulait ériger une statue de Verhaegen. Il semblerait d'après les comptes rendus que les descendants n'étaient pas très favorables à ce projet. Cependant, les promoteurs ne se laissèrent pas convaincre. Selon la correspondance du comité, ce fut l'exécutif du projet, le sculpteur bruxellois Guillaume Geefs, qui aurait, en juin 1863, lui-même proposé de réaliser la statue.<sup>44</sup> Il est peu probable que cela se soit passé aussi spontanément. D'une part parce que Geefs n'était certainement pas inconnu aux membres du comité: il était libéral, franc-maçon, ex-bourgmestre de Schaerbeek et ancien membre du conseil provincial du Brabant. D'autre part Geefs était à ce moment-là un des artistes les plus demandés pour ce genre de travaux. Il était le sculpteur de la cour, il avait réalisé la statue de Léopold I<sup>er</sup> pour la Chambre des Représentants, il avait produit toutes sortes de bustes d'éminents hommes politiques pour le Palais des Nations et pour l'Hôtel de ville de Bruxelles et avait en outre déjà sculpté un buste de Verhaegen. Le choix de cet artiste semblait donc évident. Lorsque Geefs adressa son offre au comité, il envoya deux modèles en plâtre, ce qui prouve qu'il avait déjà été approché par Thiéfry d'une manière informelle. Il y eut par conséquent peu de discussions au sein du comité. Geefs avait en outre proposé un prix avantageux.<sup>45</sup> Le 11 juillet 1863, un contrat fut signé entre Geefs et Thiéfry, le représentant du comité.

<sup>42</sup> Commission spéciale pour l'organisation d'une souscription au monument à ériger à la mémoire de Pierre Théodore Verhaegen. Procès-verbaux des séances. Séance du 23 décembre 1862, archives ULB, 1 ZZ 153.

<sup>43</sup> Compte rendu par Adolphe Hochsteyn en sa qualité de Trésorier du Comité, *Ibidem*.

<sup>44</sup> Lettre de Geefs à Thiéfry, 30 juin 1863, *ibidem*.

<sup>45</sup> Comité etc. Séance du 9 juillet 1863; rapport Thiéfry (8 juillet 1863), *ibidem*.

Pierre-Théodore Verhaegen.  
Statue en pied, s. et d. : «G(uillaume) Geefs. 1865» et l'inscription «C(ompagn)ie ano-  
nyme /des Bronzes / Bruxelles»

Archives de l'Université libre de Bruxelles

Cependant, au cours des mois qui suivirent, on modifia l'un ou l'autre élément du concept originel si bien qu'un an plus tard, un nouveau contrat fut conclu.

A l'origine, il était prévu que Geefs se chargerait de la statue et du socle. La statue serait taillée dans un seul bloc de marbre blanc de Carrare et devait mesurer 2m80. Le socle, en pierre bleue d'Ecaussines, devait, lui aussi, mesurer 2m80. Le tout devait être achevé et placé aux risques et périls du sculpteur avant le 1<sup>er</sup> juillet 1865. L'ensemble aurait coûté 14.890 francs. Ceci aurait permis au comité, qui avait rassemblé déjà plus de 17.000 francs, d'offrir le solde à l'ULB afin de créer une bourse d'étude. Ce schéma fut modifié, non seulement parce que la souscription rapporta beaucoup plus que nécessaire à la réalisation du monument, mais aussi parce que la ville de Bruxelles se montra disposée à soutenir le projet. Il fut d'abord question d'un don de 5.000 francs, mais cela ne se fit pas. Thiéfry put, à la place, convaincre la ville de Bruxelles à prendre en charge les coûts du socle, à concurrence de 3.500 francs. Le conseil communal prit les rênes en main et confia le projet à l'architecte bruxellois Trappeniers qui avait conçu les nouveaux bâtiments en construction de l'ULB. Les responsables de la ville, et surtout l'échevin Funck, voulaient harmoniser le socle à l'architecture environnante de la cour d'honneur de l'université, qui était le premier site prévu pour la statue. Geefs fut ainsi déchargé de la construction du socle et put consacrer plus d'argent à la statue elle-même. C'est pourquoi un nouveau contrat fut conclu entre Geefs et Thiéfry dans lequel il fut stipulé que la statue ne serait plus en marbre mais en bronze. En plus, la date limite de réalisation fut reportée au 1<sup>er</sup> septembre 1865 et le sculpteur se vit octroyer une somme plus importante.

L'inauguration du monument eut lieu le 9 octobre 1865 et coïncida avec l'ouverture de l'année académique et l'inauguration des nouveaux bâtiments universitaires. L'événement fut organisé avec faste. Il y eut bien sûr les traditionnels discours du bourgmestre Anspach, du sénateur Van Schoor, du recteur sortant Hannon et de son successeur Graux. Lorsque la statue fut dévoilée, le président de la Chambre Vervoort prononça, au nom du comité, le discours de circonstance. Une cantate fut également composée pour l'occasion par Edward Gallen, un musicien allemand aujourd'hui tombé dans l'oubli. Cette cantate fut chantée par un baryton du Théâtre de la Monnaie, accompagné d'un chœur d'hommes et d'enfants et d'un petit orchestre de cuivres. Charles Potvin avait rédigé le texte, un hommage assez pathétique au libre exercice de la science comme il était prôné par l'ULB.<sup>46</sup> L'assistance accueillit favorablement la statue fraîchement inaugurée. Le correspondant de l'Indépendance Belge nota que «nous entendions dire à nos côtés que le sculpteur avait fait une photographie en bronze».<sup>47</sup> C'était une description frappante, qui en dit plus sur le monument que le correspondant en question ne put l'imaginer. La biographe de Geefs écrit que le sculpteur fut en quelque sorte victime de son succès. Agé d'une vingtaine d'années, il fut déjà chargé d'oeuvres importantes comme le monument de la place des Martyrs. Plus tard, s'appuyant sur un grand atelier et de nombreux élèves et collaborateurs, il réalisa du travail en série, qui frappa précisément par son caractère figé, photographique et inerte.<sup>48</sup> On a probablement la même impression quand onregar-

<sup>46</sup> Cantate pour l'inauguration du nouveau palais de l'Université Libre de Bruxelles et de la Statue de Pierre-Théodore Verhaegen. Paroles de M. Ch. Potvin, musique de M. Ed. Gallen, archives ULB, 1 ZZ 363.

<sup>47</sup> *Indépendance Belge*, 10 octobre 1865, p.2.

<sup>48</sup> M. DEVIGNE, *Geefs (Guillaume)*, *Biographie Nationale*, XXX-2, cc. 393-409.

Détail du monument funéraire : pierre tombale. 1883.

de posément la statue de Verhaegen. Les contemporains semblaient toutefois apprécier ces caractéristiques.

Cela s'avéra également plus tard. Dans le courant de l'année 1882, la loge de Verhaegen, Les Amis Philanthropes, prit l'initiative d'ériger un nouveau monument funéraire pour son ancien Vénérable Maître. Verhaegen avait été enterré au cimetière de Saint-Josse, mais sa dépouille avait été transférée le 26 avril 1882 au cimetière communal d'Evere<sup>49</sup> où elle repose toujours. Sur la première tombe, la famille avait mis une très sobre pierre tombale plate, qui contrastait très fort avec la magnificence dont la grande bourgeoisie ornait en général son architecture funéraire. Il est frappant à quel point l'építaphe était vague. Il n'y est fait référence qu'à son dévouement en tant que président de la Chambre, «pendant plusieurs années, il remplit ces hautes fonctions avec un désintéressement, un talent, un zèle auxquels le pays entier a rendu hommage», sans la moindre allusion à ses opinions libérales ou à son état de franc-maçon. La pierre tombale de ce défunt enterré civilement était décorée d'une croix, de l'abréviation D.O.M. (Deo Optimo Maximo) et finalement de l'inscription «Priez pour le repos de son âme». Cette dalle funéraire avait été placée sur la nouvelle

<sup>49</sup> Régistre «Concessions Perpétuelles 1 à 912», Bureau Cimetière Communal Bruxelles/Evere.

tombe, où dans sa simplicité et sa chrétienté, elle devait trôner parmi les mausolées des notables de la capitale, bien souvent libre-penseurs.<sup>50</sup>

La loge des Amis Philanthropes réunit des fonds pour financer une nouvelle statue de Verhaegen prévue pour la nouvelle tombe. Elle devait prendre place sur un socle égyptien très caractéristique muni d'une inscription maçonnique<sup>51</sup> sous un disque solaire ailé. L'architecte bruxellois Adolphe Samyn se chargea du socle. La statue fut,

Détail du monument funéraire : socle de la statue. 1883.

cette fois encore, sculptée dans l'atelier de Geefs, déjà fort âgé. La nouvelle oeuvre de Geefs n'avait rien de nouveau. La célèbre statue de 1865 fut tout simplement copiée mais exécutée grandeur nature et avec une légère modification afin de lui conférer une allure plus maçonnique: Verhaegen porte en effet un collier brodé et les bijoux maçonniques. Elle fut coulée par la Compagnie des Bronzes bruxelloise, l'entreprise de Ferréol Fourcault que nous avons déjà rencontré comme membre des Amis Philanthropes. La statue fut achevée à la fin du mois d'octobre 1882. L'administration

<sup>50</sup> C. VANDERVELDE, *Le Nécropole de Bruxelles. Etude de l'architecture et de la sculpture funéraires des symboles et des épitaphes. Inventaires*, Bruxelles, Commission d'Histoire de l'Europe, 1991, p.240.

<sup>51</sup> Le texte est le suivant: «Au T.:Ill.:F.:Pierre Théodore Verhaegen 33°/ Ven.:M.:/ Scr.:Gr.:M.:Nat.:ad int.:/ Né à l'Or.: de Bruxelles le 5<sup>e</sup>J.:7<sup>e</sup>M.:5796/ Y décédé le 8<sup>e</sup>J.:10<sup>e</sup>M.:5862/ Conduit par ses FFF.: à sa sépulture le 10<sup>e</sup> J.:10<sup>e</sup> M.: 5862/ La ll.: Les Amis Phil.: à l'Or.:de Bruxelles

communale offrit une concession à perpétuité pour ce nouveau monument en reconnaissance des services que Verhaegen avait rendus à la capitale. Elle ne fut cependant pas immédiatement installée sur la tombe parce que la construction de fondations suffisamment solides pouvait poser des problèmes en automne ou en hiver. En outre, on craignit qu'une inauguration en hiver n'eût attiré que peu de monde.<sup>52</sup> C'est pour cette raison que la cérémonie fut reportée à l'été 1883.<sup>53</sup> Le sculpteur Geefs n'y assista pas: il était décédé au mois de janvier. Le nouveau monument funéraire fut placé derrière l'ancienne pierre tombale, qui de cette manière, frappe moins le passant. La statue fut inaugurée le 29 juillet 1883 lors d'une brève cérémonie plutôt sobre, au cours de laquelle on rappela une fois encore la carrière de Verhaegen. Les francs-maçons déposèrent de nouveau une branche d'acacia sur la tombe.<sup>54</sup>

### Conclusions

Il ne fait aucun doute que la mort et surtout l'enterrement de Pierre-Théodore Verhaegen furent un événement social et politique marquant. Certes, le tout fut entouré de l'apparat de la bourgeoisie bruxelloise influente. Des obsèques solennelles, des legs pour les «œuvres» auxquelles le défunt se sentait lié, une grande souscription pour le monument, le choix du sculpteur le plus caractéristique de l'establishment de l'époque: ce sont là tous des faits peu exceptionnels lors du décès des membres d'une certaine classe. Néanmoins, les dernières heures et les funérailles de Verhaegen ne constituaient pas un événement banal. Non, elles ont marqué en quelque sorte un tournant dans les rapports entre la bourgeoisie libérale belge et le cadre religieux traditionnel des grands moments de la vie et de la mort. En refusant lors de ses derniers instants toute assistance d'un prêtre et par son désir d'être enterré uniquement civilement, Verhaegen fut un des premiers à rompre avec une tradition quasi immuable. Celui qui avait été quelques années auparavant le premier citoyen du pays, s'était fait enterrer avec beaucoup de dignité par une assemblée dans laquelle la présence maçonnique était plus que visible et dont même la société de libre-pensée socialiste Les Solidaires faisait partie. Ce n'est pas surprenant que la presse catholique ait réagi aussi vivement! Ses tentatives de discréditer l'enterrement de Verhaegen, en doutant de l'authenticité de ses dernières volontés ou en prétextant de la présence des classes inférieures pour dénigrer socialement l'événement, n'ont finalement contribué qu'à un retentissement symbolique. Ce ne fut pas un hasard si la Libre Pensée bruxelloise fut fondée après l'enterrement civil. Les fondateurs de cette première société de libre-pensée bourgeoise faisaient tous partie du groupe social et philosophique qui avait donné corps aux obsèques. Il faut cependant prendre garde à ne pas tirer de conclusions trop hâtives sur le sens philosophique de tout ceci. Même si l'enterrement de Verhaegen était une démonstration anticléricale de grande envergure, elle n'avait rien

<sup>52</sup> Lettre de Fourcault à Charbo, 27 octobre 1882; Lettre de Samyn à Charbo, 3 novembre 1882; extrait du registre aux procès-verbaux des délibérations du Conseil communal de Bruxelles. Séance du 30 octobre 1882 (n° 199/158), archives des Amis Philanthropes, dossier 4° - 2600 B.

<sup>53</sup> Fourcault proposa d'exposer, en attendant, la statue sur un socle provisoire dans le parvis du temple des Amis Philanthropes. Il n'est pas certain que cela se soit effectivement produit. Cf. Lettre de Fourcault à Charbo, 3 novembre 1882, archives des Amis Philanthropes, dossier 4° - 2600 B.

<sup>54</sup> C. VANDERVELDE, *op.cit.*, p.240; *Indépendance Belge*, 30 juillet 1883, pp.1-2.; Invitation des Amis Philanthropes à l'inauguration du monument funéraire de Verhaegen, 10 juillet 1883 et invitation des membres du Conseil communal de Bruxelles à idem, 24 juillet 1883, archives de l'ULB, 1 ZZ 57 b (Inhumations 215).



de l'expression d'un athéisme militant, bien au contraire. Les discours prononcés lors des obsèques, ainsi que la cérémonie maçonnique quelques mois plus tard démontrèrent que cette rupture avec le catholicisme avait partie liée avec un spiritualisme éclectique, dans lequel non seulement l'existence de l'un ou l'autre être suprême, mais certainement aussi l'immortalité de l'âme, étaient essentielles. Ce dernier élément revêtit d'ailleurs pour certains des allures carrément prométhéennes. Quoi qu'il en soit, l'enterrement de Verhaegen marqua un pas symbolique dans l'effritement de l'impact de l'Eglise sur la vie sociale. La rupture qui quelques années auparavant avait été causée par les enterrements civils organisés par les sociétés de libre-pensée ouvriéristes de la capitale, était dorénavant également consommée dans les cercles de la grande bourgeoisie libérale. Ce processus se poursuivra avec force au cours des décennies suivantes.

**Joseph Van Schoor, homme politique, administrateur-inspecteur de l'Université (1862-1889).**  
Huile sur toile. Portrait signé: «A. Cluysenaer».

Université libre de Bruxelles,  
ancienne salle du Conseil d'administration

## Le legs Verhaegen

Ayant oeuvré une grande partie de sa vie à l'éclosion des lumières sur les ténèbres, par là qu'il s'opposa à la mainmise d'un certain pouvoir sur l'enseignement supérieur, Pierre-Théodore Verhaegen, fidèle à ses convictions, disposa, par voie testamentaire, au profit de ses amis de la loge des Amis Philanthropes et de l'Université Libre de Bruxelles qu'il contribua à fonder. Nous sommes en 1862 et le testateur ne se doute des difficultés qui surgiront à propos de son legs.

### 1. *Le testament*

En ces jours tragiques qui furent encore assombris par le désaccord qui régnait entre lui et ses enfants sur le point si délicat des convictions philosophiques et religieuses, le malade rédigea d'une main ferme et nette ses dernières volontés.

Le testament olographe de Pierre-Théodore Verhaegen fut signé par son auteur le 7 décembre 1862, un jour avant son décès. Entouré de ses plus vieux et fidèles amis: Hochsteyn, Thiéfry et Van Schoor, il attendit la mort avec une fermeté lucide, dénotant un admirable courage. Le mardi 8, vers 11 heures du matin, il expira en sa résidence sise au 13 de la rue des Minimes à Bruxelles.<sup>1</sup>

Le testament fut rédigé en ces termes:

«Comme je n'ai que deux enfants et que je leur laisserai une fortune considérable presque exclusivement due à mes travaux personnels, j'ai résolu de distraire de cette fortune une somme de cent cinquante mille francs: ainsi je donne à la ville de Bruxelles, ma ville natale, cent mille francs pour favoriser et augmenter le haut enseignement dans la capitale. Je donne à titre de legs à mon ami Joseph Van Schoor cinquante mille francs dont il fera tel usage qu'il jugera à propos dans l'intérêt de la loge

---

<sup>1</sup> F.VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen*, in: *Revue de l'université de Bruxelles*, 1927.

Texte du testament de Pierre-Théodore Verhaegen (1796-1862) présenté en tête de l'album destiné à recueillir les souscriptions pour le monument à ériger à l'Université. 1863.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

des Amis Philanthropes dont j'ai la faveur d'être le Vénérable.

Si l'un ou l'autre de mes héritiers se permettait d'attaquer ces dispositions, je donne et lègue pour ce cas à mon ami Monsieur Van Schoor Joseph, Sénateur à Bruxelles, tout ce dont la loi me permet de disposer; il en serait de même si l'un ou l'autre de mes héritiers nonobstant ma défense formelle se permettait d'introduire un membre du clergé catholique chez moi ou faisait procéder à un service religieux.

Telle est ma volonté à cause de mort.

Bruxelles, sept décembre mil huit cent soixante-deux.

Signé: Verhaegen.»

Le corps de ce testament tient en ceci que le testateur donne à la Ville de Bruxelles, sa ville natale, cent mille francs pour favoriser et augmenter le haut enseignement dans la capitale. A cela s'ajoute un legs de cinquante mille francs à son ami Joseph Van Schoor dans l'intérêt de la loge des Amis Philanthropes.

D'importantes polémiques et discussions juridiques surgirent à propos du legs à l'Université de Bruxelles, véritable légataire. Mais commençons d'abord par le legs fait à la loge des Amis Philanthropes.

## 2. Le legs de 50.000 francs à la loge

Depuis qu'il avait renoncé aux travaux parlementaires, Verhaegen s'était rejeté avec plus d'ardeur que jamais vers les travaux maçonniques. Il professait, nous le savons, des sentiments convaincus et profonds sur l'idéal poursuivi dans les loges. En 1861, il avait été l'artisan de l'entrevue de Liège, qui avait scellé la réconciliation fraternelle entre les Orient des Pays-Bas et de Belgique, séparés depuis 1830<sup>2</sup>. C'est dans ce contexte que le testateur légua 50.000 francs à ses amis maçons.

La presse s'en est fait l'écho. Ainsi, peut-on lire dans la Gazette de Liège du 12 janvier 1863: «On s'occupe encore du testament de Mr Verhaegen. Le Gouvernement autorisera-t-il la loge des Philanthropes à accepter le legs de 50.000 francs que lui a fait Verhaegen. Voilà ce que chacun se demande. Je vous ai déjà dit que cet acte in extremis est précisément l'antithèse des principes soutenus par Mr Verhaegen en 1857, en matière de charité. Le défunt grand-maître a fait par son testament, en faveur des Maçons, ce qu'il ne permettait pas de son vivant aux autres de faire en faveur du Clergé. Naguère, dans la soirée, je me suis trouvé en présence d'un légiste de l'école doctrinaire et d'un bourgeois unioniste de 1830...

Une discussion à la fois vive et intéressante s'est engagée entre eux à propos du testament de Mr Verhaegen... Voici donc la discussion réduite à sa plus simple expression.

**LE BOURGEOIS:** Quelle est votre opinion sur le legs qu'on affirme avoir été fait par Verhaegen à Mr le Sénateur Van Schoor, sous les conditions de remettre les 50.000 francs à la Loge des Amis Philanthropes de Bruxelles?

**LE LÉGISTE:** Ma foi! si les héritiers de Mr Verhaegen voulaient ne pas respecter sa volonté, je crois qu'ils auraient beau jeu?

<sup>2</sup> F.VAN KALKEN, *Ibidem*.

LE BOURGEOIS: Comment cela? J'ai ouï dire que Mr Verhaegen n'a pas excédé la quantité disponible: il pouvait donc disposer des 50.000 francs comme il l'entendait puisqu'il en était le propriétaire.

LE LÉGISTE: Du tout! Je vais vous expliquer cela. Lorsqu'une personne délaisse des héritiers à la réserve, il faut que les légataires demandent à ces héritiers la délivrance de leur legs. Mr Van Schoor doit donc demander la délivrance des 50.000 francs aux enfants de Mr Verhaegen. Comment fera-t-il cette demande? Se présentera-t-il couvert d'un masque aux enfants et leur dira-t-il «votre père m'a légué 50.000 francs, ayez la complaisance de me les remettre?». Je ne le pense pas: Mr Van Schoor, n'étant légataire qu'en apparence, ne voudra pas se conduire en légataire réel. J'en conclus qu'il tiendra ce langage: «votre père m'a fait un legs de 50.000 francs à la condition de remettre cette somme à la Loge, je vous en demande la délivrance». Eh bien! s'il fait en ces termes la demande en délivrance, le tribunal l'enverra se promener.

LE BOURGEOIS: Et pourquoi?

LE LÉGISTE: Parbleu! parce que la Loge des Philanthropes est une association soit religieuse, soit charitable, soit politique qui n'a pas d'existence légale et qui, par conséquent, n'a pas qualité pour exercer une action en justice.

LE BOURGEOIS: Quel galimatias! Le Code Civil dit que la propriété est le droit de disposer de sa chose de manière la plus absolue et vous prétendriez qu'un propriétaire ne peut pas disposer de son bien en faveur d'une Loge! Que deviendrait dans ce cas mon droit de propriété?

LE LÉGISTE: Vous oubliez que le Code Civil ajoute «pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou règlements».

LE BOURGEOIS: Soit! Mais où se trouve la loi qui me prohibe de disposer au profit d'une Loge? Aussi longtemps que vous ne m'aurez pas produit cette loi, je soutiendrai que je puis disposer au profit d'une Loge aussi valablement qu'au profit d'un particulier, d'un hospice, d'une commune.

LE LÉGISTE: Pardon, vous pouvez disposer en faveur d'un particulier parce que tout homme est capable d'avoir des droits, et vous pouvez disposer en faveur d'un hospice ou d'une commune parce que, par une fiction du législateur, l'hospice et la commune sont assimilées à des hommes. C'est ce que l'on appelle des personnes civiles ou des main-mortes.

LE BOURGEOIS: J'avais cru jusqu'ici que le droit n'est que la saine raison et que la loi ne peut être que l'expression du droit; mais il paraît que, vous autres, légistes vous comprenez la loi d'une toute autre manière. Que diable! quand je dispose d'une partie de ma fortune au profit d'une Loge c'est comme si j'en disposais au profit d'une maison de commerce. Est-ce que par hasard, je ne pourrais pas faire un legs à la Société de la Grande Harmonie dont je fais partie depuis plus de quarante années? Le legs que je ferais à tous les membres de la Grande Harmonie en les nommant un à un, serait-il valable, oui ou non?

LE LÉGISTE: Oui.

LE BOURGEOIS: Pourquoi le même legs serait-il nul, si je le faisais à la Société de la Grande Harmonie, si j'appelais tous les membres sous une dénomination collective? Pouvez-vous me citer une loi qui défende d'instituer plusieurs personnes légataires sous une dénomination collective?

LE LÉGISTE: Non, mais si l'on pouvait agir ainsi, on verrait renaître la main-morte.

LE BOURGEOIS: Ta, ta, ta! J'en reviens à mes moutons: que j'institue cinquante personnes sous une dénomination collective ou que je les institue en les nommant chacune nominativement, cela revient parfaitement au même.

LE LÉGISTE: Vous croyez donc que le legs fait à Mr Van Schoor est valable?

LE BOURGEOIS: Positivement! Mon bon sens me dit que je puis léguer à une Loge comme à un couvent parce que je puis léguer à tous les membres de la Loge ou du couvent, donc je puis charger quelqu'un de remettre mon legs à la Loge ou au couvent.

LE LÉGISTE: Allons donc! Ce quelqu'un serait personne interposée.

LE BOURGEOIS: Suffit-il qu'on soit personne interposée pour que le legs soit nul?

LE LÉGISTE: Non, il faut de plus qu'on soit interposée au profit d'un incapable.

LE BOURGEOIS: Eh bien! Les Belges qui font partie de la Loge sont-ils incapables?

LE LÉGISTE: Non.

LE BOURGEOIS: Si, individuellement ils ne sont pas incapables, pourquoi le seraient-ils collectivement? Je suppose que je fasse un legs à plusieurs personnes: quel effet produirait-il?

LE LÉGISTE: Il devra être partagé entre toutes, et si, l'une d'elles venait à mourir avant le testateur, il y aurait lieu à un accroissement au profit des autres.

LE BOURGEOIS: J'admets cela et je dis par conséquent que le legs fait à la Loge des Philanthropes appartient à tous les membres de cette Loge.

LE LÉGISTE: Mais si la volonté du testateur n'a pas été telle?

LE BOURGEOIS: La volonté du testateur ne peut se connaître que par son testament.

Cette discussion sur la validité du legs à la loge des Amis Philanthropes, pour intéressante qu'elle soit, s'est révélée sans pertinence dans la mesure où le legs fut délégué.

Il n'en est pas moins piquant de constater que ces lignes ont été écrites le 12 janvier 1863, au moment même où intervient un échange de correspondance entre Eugène Verhaegen et Joseph Van Schoor. Il en résulta que les héritiers acquittèrent les 50.000 francs en question.

Répondant à une lettre de Van Schoor du 9 janvier 1863 qui relevait l'intention des héritiers de respecter les dernières volontés du testateur, Eugène Verhaegen tint le raisonnement suivant, le 14 janvier 1863: «En droit, de deux choses l'une: ou le legs qui nous a été assigné, pour la loge des Amis Philanthropes est radicalement nul d'un bout à l'autre, ainsi que la clause d'exhérédation qui tend à le confirmer, et dans ce cas, vous êtes à notre discrétion absolue. Les étrangers placés entre le père et les enfants pour contraindre ceux-ci, et n'ayant pas su conseiller autre chose, n'ont servi, dès lors, qu'à abrégé l'existence du défunt, en contribuant à le fatiguer par de longues conférences et des écritures plusieurs fois reprises.

Ou le legs en question est valable, et dans ce cas, il enseigne la formule au moyen de laquelle on peut désormais léguer des capitaux à n'importe quelles congrégations religieuses, sous le couvert de n'importe quelles personnes interposées puisque congrégations et loges ne sont ni plus ni moins capables les unes que les autres de recevoir à cause de mort.

Toutefois, et par un sentiment extrême de respect filial, par un esprit de tolérance que certaines gens n'imiteraient pas, je repousse le scandale d'un procès que je gagnerais contre la mémoire de mon père. Je compte donc vous payer mes 25.000 francs vers la fin de l'année.

Mais je ne suis pas homme à sanctionner, ni même avoir l'air de sanctionner ce que mon devoir le plus rigoureux ne consiste qu'à subir avec douleur. Je proteste donc de mon éloignement personnel pour une société qui conspue la foi catholique. Je somme votre conscience de faire employer en secours aux pauvres le montant du legs que des philanthropes vont recueillir. Et je déclare finalement qu'avant que je n'exécute il doit m'être donné acte de ce qui précède.»<sup>3</sup>

Il est intéressant de relever certains passages de la lettre de réponse du 17 janvier 1863 de Van Schoor: «Si pénible que fut la mission qu'il nous confiait nous n'avons pas hésité à l'accepter. Nous n'avons pas voulu refuser à l'homme qui, pendant sa longue et noble carrière, a été le défenseur le plus chaleureux de la liberté de conscience, la garantie, qu'à tort ou à raison, il considérait comme indispensable pour que cette précieuse liberté ne devint pour lui, dans le moment suprême, lettre morte».

Un peu plus loin, on relève: «Je tiens note, Monsieur, de l'engagement que vous prenez dans cette lettre d'acquitter votre quote-part dans le legs que m'a fait mon regrettable ami, Mr Pierre-Théodore Verhaegen et accepte le délai que vous m'indiquiez. Du reste, je ne fais aucune difficulté de vous donner acte de la dernière phrase de votre lettre ainsi conçue: 'je somme votre conscience de faire employer en secours aux pauvres le montant du legs que des philanthropes vont recueillir'».

Dans sa lettre du 19 janvier 1863, Eugène Verhaegen répète qu'il se dépouille en faveur de ses adversaires pour respecter les volontés de son père défunt, qu'il sait être liées à des erreurs de fait, et qu'il sait de plus être dénuées de force légale.

Van Schoor, dit, pour sa part, dans sa lettre du 26 janvier 1863, n'admettre en aucune manière l'opinion d'Eugène Verhaegen sur la disposition testamentaire, ni sur l'interprétation par laquelle il veut se substituer au testateur dans l'acte de libéralité ainsi fait. Laissant entendre aussi que la discussion devient oiseuse.

Le 26 janvier 1863, Eugène Verhaegen dit lui aussi vouloir cesser l'échange de correspondance, réaffirmant ses intentions de verser les 25.000 francs, «pourvu que, au préalable, vous m'ayez convenablement donné acte de tout ce que contient la première de ces lettres» (soit la lettre du 14 janvier 1863). Il ajoute «sacrifiant mon droit par respect filial, je ne me substitue certes pas, ainsi que vous le dites, à feu mon cher père», ce qui se trouve être sa position depuis le début.

Ainsi que l'atteste le reçu établi le douze janvier 1864, Eugène Verhaegen a remis à Van Schoor, les vingt-cinq mille francs comme suit: «Vingt et un mille sept cent cinquante francs en espèces et trois mille deux cent cinquante francs en une quittance de droit de succession dus par moi, sur les mêmes vingt-cinq mille francs, lesdits droits de succession avancés par Monsieur Eugène Verhaegen», et ladite quittance commençant par les mots: reçu de Mr.... la somme de.....».

<sup>3</sup> [J. LAMMENS], *M. Eugène Verhaegen*, in: *Précis historique*, juillet 1878.



### 3. Le legs de 100.000 francs à la ville de Bruxelles

Ce legs a suscité beaucoup de passion et a animé des débats parlementaires sur le projet de loi des fondations en faveur de l'enseignement public. En effet, le point central des débats a porté sur la question de la validité du legs fait par Pierre-Théodore Verhaegen. Tenant compte des dispositions légales, le testateur a-t-il pu valablement disposer en faveur de la ville de Bruxelles pour favoriser le haut enseignement? Situons ici l'état de la question.

#### La validité

Si c'est pour favoriser et augmenter l'enseignement de l'Université de Bruxelles qu'il a laissé une somme de cent mille francs à la ville de Bruxelles que Verhaegen a testé, si telle était sa volonté, sa disposition serait nulle à tous les points de vue car elle rentrerait dans l'une ou l'autre des hypothèses suivantes<sup>4</sup>:

- Ou il aurait légué à l'Université de Bruxelles, et alors sa libéralité serait nulle car cet établissement est incapable de recevoir par acte entre-vifs ou testamentaire.

En effet, ne peuvent recevoir des libéralités que les personnes capables, c'est-à-dire les individus et les êtres moraux auxquels une fiction légale attribue la capacité des personnes naturelles<sup>5</sup>.

Ne disposant de la personnification civile, l'Université est légalement un établissement incapable.

- Ou il aurait donné à la ville de Bruxelles pour l'Université et alors sa libéralité devrait être annulée parce qu'il aurait disposé au profit d'un incapable sous le nom d'une personne interposée.

Si l'intention du testateur était effectivement de favoriser l'enseignement privé ou libre, la libéralité faite serait nulle en vertu de l'article 900 du Code Civil.

Les libéralités faites par personnes interposées au profit d'établissements reconnus sont nulles<sup>6</sup>.

- Ou il aurait fait à la ville une donation à la charge de fonder un enseignement universitaire et alors sa disposition échouerait encore parce que l'établissement et l'organisation des universités est une affaire de gouvernement qui excède le pouvoir des communes.

Le pouvoir de fonder, c'est-à-dire de créer une chose qui n'existe pas et en faire une personne ayant le droit d'exister, le droit de posséder et d'acquérir, d'ester en justice et, par-dessus tous ces droits le privilège de ne pas mourir, n'appartenait pas à Verhaegen. Il n'appartient pas davantage à la ville de Bruxelles.

Est-ce ce droit exorbitant que Pierre-Théodore Verhaegen a voulu exercer?

A la lumière de ses discours et prises de positions, lui qui a combattu toute sa vie la mainmorte et les fondations qui la perpétuent, il paraît difficile de le croire.

Mais alors, s'il n'a pas légué à l'Université Libre de Bruxelles, s'il n'a pas légué à la ville de Bruxelles pour l'Université, s'il n'a pas chargé la ville de faire une fondation

<sup>4</sup> FTIELEMANS, *Etude sur le legs de M. Verhaegen*, Bruxelles, 1863. Ici, et pour tout ce qui suit.

<sup>5</sup> LAURENT, *Droit civil*, Tome XI, Donations et testaments.

<sup>6</sup> LENTZ, *Les dons et legs faits aux établissements publics*, Tome II.

pour perpétuer le haut enseignement à Bruxelles, sous peine d'entraver la loi, que reste-t-il?

Il reste le testament qu'il s'agit d'interpréter.

En fait la question fondamentale soulevée par le legs et qui tient à sa validité est celle-ci. La commune (ici la ville de Bruxelles) peut-elle recevoir des libéralités pour ses dépenses facultatives?

Cette question de principe très délicate dont la solution sera pour l'avenir un précédent de la plus grande importance<sup>7</sup> a été posée au gouvernement et a fait l'objet de vifs débats dans la presse et dans les Chambres Législatives<sup>8</sup>.

L'opinion générale était que la commune n'avait pas ce droit.

Il importe aussi de remarquer qu'à l'époque du legs aucune loi n'avait réglé jusqu'alors le sort des libéralités ou des fondations en faveur de l'enseignement public. La doctrine s'est penchée sur la question. Ainsi, le Président Tielemans de la Cour d'Appel de Bruxelles estime, dans son étude sur le legs de M. Verhaegen, que les communes peuvent valablement recevoir des donations pour couvrir des dépenses facultatives. Les arguments avancés par Tielemans ont été fort critiqués par le député Bara et par Laurent, tous deux bons libéraux s'il en fut. Laurent émet une opinion très stricte sur la validité du legs: «Lors de la discussion de la loi de 1864, il se présentait une question analogue à celle que nous venons de toucher, à l'occasion du legs Verhaegen. Le testateur avait légué à la ville de Bruxelles une somme de 100.000 francs pour favoriser et augmenter le haut enseignement dans la capitale. A qui ce legs s'adressait-il? La réponse ne pouvait guère être douteuse. Dans une brochure écrite en faveur du legs, M. Tielemans, président de la Cour de Bruxelles, dit qu'il avoue sans détour que M. Verhaegen a testé en vue de l'université libre, que c'est pour favoriser et augmenter l'enseignement donné par cette université qu'il a donné 100.000 francs à la ville de Bruxelles. On pouvait se passer de l'aveu; la chose est évidente. Le legs ainsi interprété était-il valable? Nous ne comprenons pas que la question ait été posée. Où est la différence, au point de vue juridique, entre l'université libre et une école de petits frères? L'une n'existe pas plus que l'autre, aux yeux de la loi; l'une est donc incapable aussi bien que l'autre. Cela encore est évident; on reconnaît qu'un legs fait en faveur de l'université libre serait nul. Mais, dit-on, c'est à la ville de Bruxelles que le legs s'adresse. Oui, et pour cause: le testateur était avocat, et il savait que l'on ne fait pas de legs au profit de l'enseignement libre. Mais est-ce bien la ville de Bruxelles qu'il a voulu gratifier? Non, car son legs a une destination: c'est l'enseignement supérieur, qui se donne à Bruxelles, qu'il a entendu favoriser et augmenter. Quel est cet enseignement? Celui de l'université libre, répond M. Tielemans, et le bon sens le dit aussi. Donc c'est une libéralité au profit de l'enseignement libre, partant nulle.

Pour soutenir une cause insoutenable, M. Tielemans a dû recourir à des arguments peu dignes d'un juriste. La question est neuve, dit M. Tielemans: elle concerne la capacité des communes. Il s'agit de savoir si les communes ont le droit de faire des dépenses facultatives pour l'enseignement supérieur. L'affirmative ne lui paraît pas douteuse. Cela décide, à son avis, la question du legs Verhaegen. C'est une libé-

<sup>7</sup> F. TIELEMANS, *op.cit.*

<sup>8</sup> LENTZ, *Les dons et legs faits aux établissements publics*, Tome II.

ralité faite à la ville de Bruxelles pour l'aider à supporter les dépenses facultatives qui sont inscrites dans son budget en faveur de l'université libre.

Nous laissons de côté les dépenses facultatives que les communes peuvent faire; en supposant, ce qui n'est pas notre avis, qu'une commune ait le droit d'inscrire dans son budget un subside pour l'enseignement libre, nous disons qu'autre chose est un subside, autre chose est une donation. Les dépenses facultatives se votent chaque année; il n'en résulte jamais une obligation à charge de la commune. En est-il de même d'une donation avec destination spéciale? Non, car c'est une vraie fondation, bien que le testateur se soit gardé de prononcer ce mot.»

Les propos tenus par le rapporteur Bara à la Chambre des Représentants lors de la séance du 23 avril 1863 à propos de la doctrine nouvelle de M. Tielemans, furent les suivants:

«M. Tielemans se demande si une commune après avoir rempli les obligations qui lui sont imposées par la loi, après avoir concouru dans la mesure de ces obligations à réaliser le système d'enseignement réglé et ordonné par la loi ne peut rien faire de plus pour étendre et multiplier les bienfaits de l'instruction dans l'intérêt de ses habitants. MM. Tielemans et Van Humbeeck répondent oui, je réponds non, et pour répondre non, je m'appuie sur le Répertoire de M. Tielemans sur la Constitution, sur les lois, sur l'institution publique et sur les véritables intérêts de la société, de la science et de la liberté.(...)»

Le système de M. Tielemans ouvre une nouvelle mine de mainmortes.

Oh! sans doute, l'honorable M. Tielemans les centralise aux mains de la Commune, de la Province, de l'Etat, mais il n'étend pas moins la mainmorte dans des proportions désormais incalculables.

Pour moi, je n'aime pas la mainmorte, même au profit des pouvoirs publics.

Qu'on le sache bien; Messieurs, la mainmorte n'augmente pas les forces d'une nation, elle ne crée pas une richesse de plus, au contraire elle diminue les ressources et les instruments de travail.»

De son côté, Lentz, dans son ouvrage sur «Les dons et legs faits aux établissements publics», estime que la fondation ayant pour objet des dépenses facultatives est légale tout en étant soumise à autorisation gouvernementale.

Comme on le constate, la doctrine est partagée. Seul le président Tielemans soutient sans réserve que le legs est valable et que le gouvernement doit l'autoriser.

Quant à l'Etat, représenté par le gouvernement, le Cabinet Rogier-Frère, redoutant d'établir un précédent dont l'Université de Louvain et les Collèges de Jésuites auraient immédiatement tiré parti, et, s'opposant aux catholiques, celui-ci n'autorisa pas la ville de Bruxelles à accepter le legs.

L'Etat eut aussi à connaître d'autres cas de libéralités modales faites à des communes. Ainsi, le legs Penaranda à Bruges. Monsieur Penaranda lègue des bâtiments à la ville pour que le revenu en soit affecté au service de l'établissement des sourds-muets fondé par l'Abbé Carton. La ville de Bruges demanda l'autorisation au gouvernement d'accepter cette libéralité en s'obligeant à exécuter la condition.

Par un Arrêté Royal du 3 décembre 1872, motivé sur le point que la ville servirait de personne interposée à l'effet de faire parvenir cette libéralité à l'incapable institué, le

gouvernement refusa l'autorisation demandée.

De son côté, la jurisprudence reste fidèle à la théorie classique de la nullité du legs fait à un incapable par personne interposée, surtout lorsque l'interposition de personne a eu pour but d'éviter la nécessité de l'autorisation administrative. Ainsi, la Cour d'Appel de Liège a, par un arrêt du 28 juillet 1887, annulé une libéralité faite pour favoriser l'enseignement privé.

Dans l'arrêt rendu le 16 avril 1883 dans l'affaire du legs Kuborn, elle considère aussi qu'une fondation par voie de libéralité pour assurer le service des dépenses facultatives d'une commune est illégale.

### La ville de Bruxelles

Que fait la ville de Bruxelles, donataire du legs?

La presse s'enquiert du sort réservé au legs Verhaegen. Dans son édition du 10 novembre 1868, l'Etoile Belge rappelle: «Il eut été difficile de rappeler plus sobrement et plus timidement même que la ville de Bruxelles en était toujours à se demander si elle serait envoyée en possession du legs de 100.000 francs fait par M. Verhaegen pour favoriser le haut enseignement dans la capitale. (...) Que sont devenus les cent mille francs légués à l'Université Libre de Bruxelles par le grand prêtre du libéralisme?»

Le legs fait par Pierre-Théodore Verhaegen à la ville de Bruxelles est soumis au régime de l'article 910 du Code Civil aux termes duquel toute disposition testamentaire au profit d'établissements publics ne peut avoir d'effet que moyennant l'autorisation du gouvernement. La commune peut en effet être habilitée à accepter des legs et des donations avec l'autorisation du pouvoir central.

De nombreuses discussions ont eu lieu au Conseil Communal et des démarches ont été faites auprès du gouvernement.

Dans le courant de l'année 1892, redoutant que la prescription trentenaire ne s'accomplisse, le Collège Echevinal décide de demander la délivrance judiciaire du legs aux héritiers Verhaegen, pour le cas où l'autorisation du gouvernement, vainement sollicitée jusqu'ici, lui serait accordée.

C'est ainsi qu'une assignation est lancée le 5 décembre 1892 contre les héritiers de Pierre-Théodore Verhaegen:

«Attendu que M. Pierre-Théodore Verhaegen en son vivant avocat domicilié à Bruxelles, rue des Minimes, ancien Président de la Chambre des Représentants est décédé en cette ville, le 8 décembre 1862.

Attendu que par son testament olographe daté du 7 décembre 1862, le de cujus a laissé à la ville de Bruxelles cent mille francs 'pour favoriser et augmenter le haut enseignement dans la capitale', que ce testament a été enregistré à Bruxelles le 10 décembre 1862, volume 149, folio 16, verso case deux par le receveur Ballieu, et déposé aux minutes de Maître Delporte, alors notaire à Bruxelles.

Attendu que depuis le décès du testateur, la ville de Bruxelles a vainement demandé au gouvernement l'autorisation d'accepter cette libéralité, que jusqu'ores, malgré de nombreux rappels, le gouvernement n'a pas statué.

Attendu que de nouvelles démarches sont faites et qu'à titre conservatoire, il impor-

te, pour le cas où cette autorisation serait accordée de former dès à présent la demande en délivrance.

Après que Mesdames le Hardy de Beaulieu, de Burlet et de Prelle de la Nieppe, auront été autorisées à ester en justice, soit par leur maris, soit d'office par le Tribunal. D'entendre les assignés, en leur qualité d'héritiers ou représentants de M. Pierre-Théodore Verhaegen susdit, condamner à délivrer à la requérante le legs de cent mille francs dont s'agit ci-dessus, avec les intérêts judiciaires et les dépens; entendre déclarer le jugement exécutoire par provision nonobstant opposition ou appel et sans caution. Conclusions fondées sur les faits ci-dessus, les lois en la matière, notamment les articles 1011, 1014 et 1016 du Code Civil, et tous autres moyens à faire valoir.»

Cette assignation ne fut toutefois pas suivie d'une action judiciaire. La ville de Bruxelles se désista en effet de l'instance introduite par acte d'avoué du 23 janvier 1893 tout en proposant de payer les frais judiciaires.

Ceci fait suite à un rapport présenté par l'Echevin De Mot devant les membres du Collège et du Conseil Communal de Bruxelles lors d'une séance tenue le 9 janvier 1893.

Le rapport était le suivant: «Nous avons l'honneur de vous demander l'autorisation de nous désister de l'action intentée aux héritiers Verhaegen en délivrance du legs fait à la ville par leur auteur en 1862.

Les héritiers défendeurs ont constitué avoué et introduit l'affaire. Ils entendent faire déclarer la ville non-recevable faute d'autorisation par l'Etat d'accepter le legs.

Cette conclusion serait évidemment accueillie. Dans ces conditions, il vaut mieux se désister de l'action, ce qui n'implique pas renonciation au fond du droit si nous étions autorisés plus tard.»

Les conclusions de ce rapport furent adoptées en séance.

Les héritiers Verhaegen acceptèrent l'offre de désistement par acte d'avoué du 27 février 1893.

Un jugement de décrètement du désistement d'instance fut prononcé le 8 mars 1893 par le juge Leclercq, faisant fonction de Président de la Deuxième Chambre du Tribunal de Première Instance de Bruxelles.

Il en résulta, dès lors, que, par suite de l'accomplissement de la prescription et de l'absence d'autorisation du gouvernement, le legs fit retour aux héritiers.

Cela fut relaté dans un article de la Gazette de Liège du 3 décembre 1893: «On se souvient du legs Verhaegen de 1862 laissé à l'Université et après prescription de 30 ans retournant aux héritiers, dont Monsieur Jules de Burlet, et cela parce que le gouvernement n'avait pas permis à l'Université d'accepter.»

### *Conclusions*

L'oeuvre paraît inachevée. La loge des Amis Philanthropes a été mise en disposition de somme tandis que l'Université reste quémandeuse.

Pierre-Théodore Verhaegen avait-il espéré, comme le souligne J. Bartier, transmettre son legs par l'intermédiaire de l'administration bruxelloise où il comptait de nombreux amis, connaissant les difficultés juridiques qui pouvaient surgir?

Ou bien avait-il tablé sur la sagacité et la perspicacité de ses collègues parlementaires

et du gouvernement afin qu'ils manifestent leur soutien à l'enseignement supérieur en autorisant la ville de Bruxelles à l'accepter?

Nul ne le sait. La discussion juridique sur la validité du legs fut assurément digne d'intérêt.

Il reste que même non-valide, sensu stricto, pour le législateur, la jurisprudence et une grande partie de la doctrine, le legs de Pierre-Théodore Verhaegen reste le témoignage d'un homme qui a accompli une oeuvre grandiose.

## La descendance de Pierre-Théodore Verhaegen

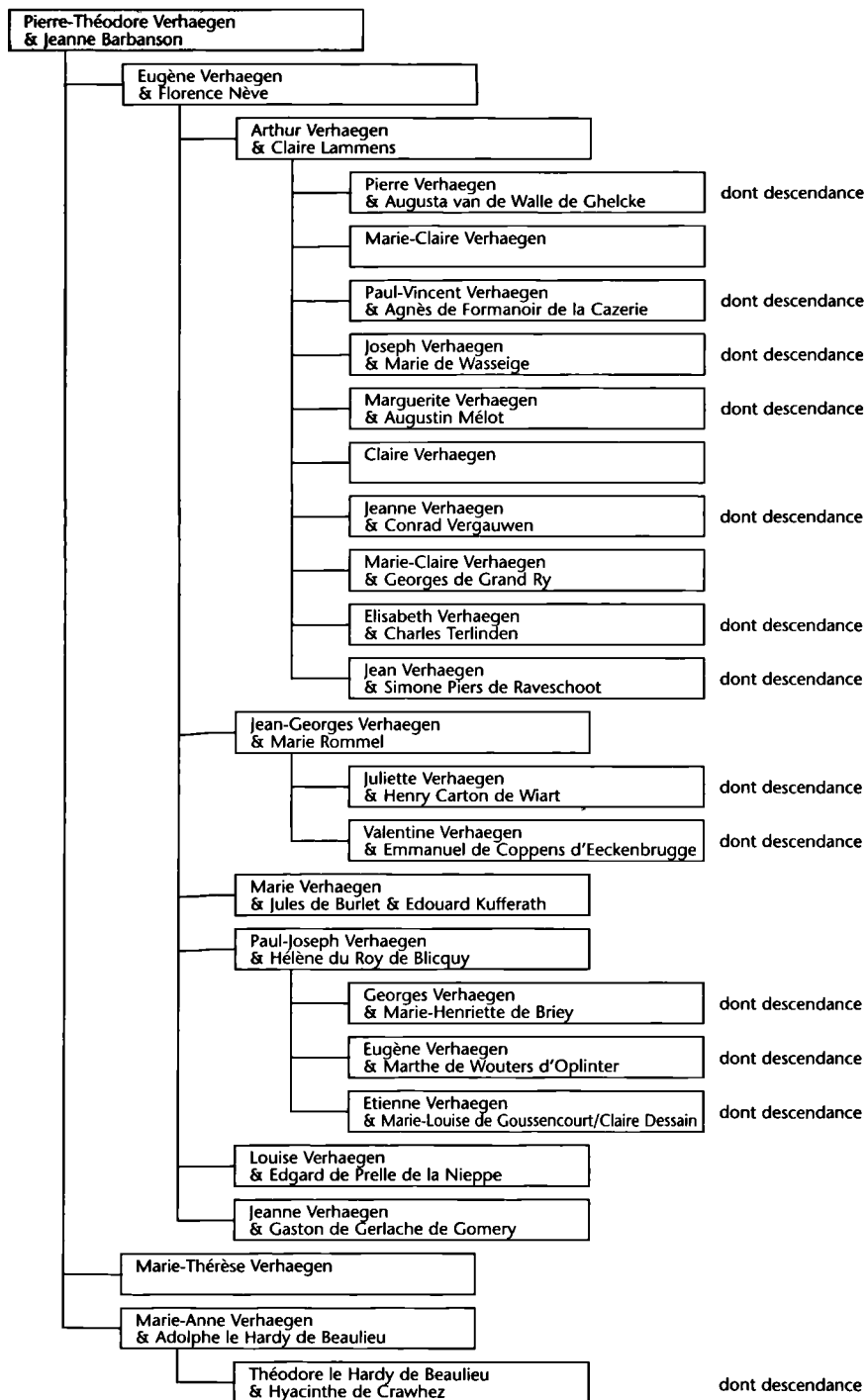
Pierre-Théodore et Jeanne Verhaegen ont eu trois enfants; un fils, Eugène, né le 31 août 1820 et deux filles. L'aînée, Marie-Thérèse est née le 11 novembre 1821 et décédée à l'âge de seize ans, et Marie est née le 7 août 1824.

De ses deux enfants mariés sont issus sept descendants à la génération suivante: Marie a eu un fils et Eugène six enfants. Les sept petits-enfants de Pierre-Théodore lui ont donné 30 descendants à la troisième génération, 87 à la quatrième. La cinquième et la sixième génération comprennent des centaines de descendants. La septième génération compte déjà quelques membres. Il est par conséquent impossible de donner la généalogie complète de la descendance de Verhaegen: il faudrait mentionner plus de 1200 personnes et près de 300 noms de famille.

Du fils et de la fille de Verhaegen descendent deux filiations: les Verhaegen et les le Hardy de Beaulieu.

En effet, Marie Verhaegen épouse à Bruxelles le 4 décembre 1861, Jean, Adolphe, Frédéric, Marcel le Hardy de Beaulieu, né à Etterbeek le 8 juin 1814. Adolphe le Hardy de Beaulieu déploie - à l'instar de son beau-père - de nombreuses activités. Il est docteur en droit de l'université de Liège et également ingénieur civil diplômé de l'Ecole Centrale de Paris. Après des séjours en Allemagne et en Russie, il part s'installer en Géorgie (Etats-Unis) avec deux de ses frères. Il revient en Belgique en 1854, à la mort de ses parents. Il adhère aux idées politiques et philosophiques de son beau-père, dont il admire le talent et l'autorité comme président de la Chambre. Comme lui, il est franc-maçon, membre de la loge des Amis Philanthropes et s'engagera activement dans la politique. Il fut député de Nivelles de 1863 à 1884, et vice-président de la chambre des Représentants en 1880<sup>1</sup>. Contrairement à Pierre-Théodore Verhaegen, son libéralisme s'exprime également sur le plan économique. En 1844, alors qu'il n'avait que trente ans, il publia une brochure pour combattre le protec-

<sup>1</sup> J.LEFEVRE & R.LE HARDY DE BEAULIEU, *Les le Hardy, 1342-1957*, Charleroi, 1957.





tionnisme et s'était lancé dans une campagne pour le libre-échange. Deux ans plus tard il est cofondateur de l'Association belge pour la liberté commerciale. Il devient également président de la Société belge d'Economie politique<sup>2</sup>.

Adolphe le Hardy de Beaulieu obtient concession de noblesse et le titre de baron transmissible par ordre de primogéniture masculine le 23 juillet 1893. Il s'éteint dans sa propriété de la Bawette à Wavre l'année suivante, à l'âge de quatre-vingts ans. Son épouse Marie décède à Bruxelles le 23 septembre 1907.

Adolphe et Marie le Hardy de Beaulieu ont eu un fils: Marcel, Théodore, Adolphe, Eugène, Charles, Louis, né le 18 juillet 1863 et décédé à Wavre le 18 octobre 1941. C'est grâce à cet enfant unique que la lignée le Hardy de Beaulieu put continuer.

Théodore le Hardy de Beaulieu, petit-fils de Pierre-Théodore Verhaegen, était administrateur de sociétés et cofondateur de ligues pour la défense du droit de propriété foncière et commerciale. Amateur des arts, des lettres et d'urbanisme, il travaille également à l'embellissement des sites brabançons. Il obtient en 1900 concession du titre de vicomte transmissible par ordre de primogéniture masculine. Le 2 mars 1889 il épouse la baronne Hyacinthe de Crawhez, née à Bruxelles le 27 octobre 1864. Elle décède à la Bawette le 25 août 1931. Théodore et son épouse ont eu cinq enfants: Jean, Robert, Anne, Eve et Gisèle.<sup>3</sup> Les deux fils ont une descendance masculine. Le point de ralliement des le Hardy de Beaulieu reste le château de la Bawette à Wavre, propriété familiale depuis 1860. En 1988 intervient une modification du nom de famille qui devient le Hardÿ de Beaulieu.

Eugène Verhaegen, fils unique de Pierre-Théodore, entame une carrière d'avocat au barreau de Bruxelles en 1840. La même année il est affilié, à la demande de son père, à la loge des Amis Philanthropes. Malgré ces débuts prometteurs, Eugène ne suivra pas le chemin professionnel, politique et idéologique tracé par son père. A la difficulté pour Eugène de vivre à l'ombre de son imposant père, s'ajoute une santé plus que précaire; épileptique, il est «atteint, de loin en loin, de crises nerveuses». Cette affection l'oblige à «renoncer de très bonne heure aux fatigues, comme aussi aux succès et aux profits du barreau»<sup>4</sup>. Une des raisons de son éloignement progressif des idées de son père est son mariage, en 1846, avec Florentine dite Florence Nève.

Florence Nève, née à Bruxelles le 4 janvier 1823, fille de Nicolas Nève, procureur près la Cour d'Appel de Bruxelles et de Thérèse le Hardy de Beaulieu, est jolie, intelligente, aime la culture et manie joliment la langue de Molière. Elle est également et surtout une jeune femme qui, élevée dans «une famille invariablement fidèle à l'Eglise»<sup>5</sup>, est guidée par une inébranlable foi en Dieu et en l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Comment expliquer alors que cette jeune femme si pieuse ait pu s'éprendre d'Eugène Verhaegen, le fils du Vénérable Maître des Amis Philanthropes? Si elle aimait sincèrement «le philosophe», dont elle appréciait la conversation et avec qui elle partageait divers pôles d'intérêts, son journal intime dévoile qu'il lui arrivait d'être traversée par le doute: «Maintenant une autre crainte m'agite: s'il n'avait pas

<sup>2</sup> P.MICHOTTE, *Etudes sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886*, Louvain, 1904, p.30-33.

<sup>3</sup> J.LEFÈVRE & R.LE HARDY DE BEAULIEU, *Idem*.

<sup>4</sup> [Arthur Verhaegen], *Ma mère*, s.l., s.d., p.23.

<sup>5</sup> Archives Familiales Alain Verhaegen, Journal de Paul-Joseph Verhaegen.

Eugène Verhaegen (1820-1878), fils de Pierre-Théodore.  
Portrait par Alexandre Thomas.

Repro Kadoc-Leuven.

Collection privée

de religion?», ou «Mon Dieu, ayez pitié de moi. S'il était franc-maçon!» Eugène réussit à la rassurer en lui garantissant «qu'il ne croit plus à ses misères passées.» Ses craintes s'estompèrent et le mariage eut lieu.

Quelques années plus tard, Eugène doit, pour les raisons de santé évoquées plus haut, quitter le barreau et s'installe comme conseiller juridique. Il publia quelques-uns de ses écrits: «*Etudes sur les lois inconstitutionnelles*» en 1850 et «*Etudes de droit public*», recueil paru en 1859. Sur de nombreux sujets ses idées ne sont pas éloignées de celles de son père. Il défend «les libertés constitutionnelles qui sont la base de toutes les autres: la liberté individuelle, la liberté des cultes et de l'enseignement, la liberté de la presse, la liberté d'association.» Il est partisan de la monarchie démocratique, parlementaire et constitutionnelle. Un état laïque doit permettre à chacun de se développer en toute liberté, y compris les églises et les religions, mais le clergé doit s'abstenir de s'immiscer dans les affaires politiques. Catholique pratiquant et libéral, homme tolérant, il apparaît comme un juste milieu (et dut être un tampon) entre sa fervente épouse et son fougueux père.

Le changement qui s'opéra en lui et son évolution vers un catholicisme radical façonneront le souvenir qu'Eugène laissa à la postérité, celle d'un catholique des «plus orthodoxe»<sup>6</sup>, alors que cette image ne correspond en fait qu'à l'Eugène des dernières années. Cette image posthume fut nourrie et entretenue par ses deux fils Arthur et Paul dans leurs écrits ou encore par Jules Lammens, beau-père d'Arthur, qui consacra à l'autre grand-père de ses petits-enfants, une notice biographique conforme à ses propres convictions. Eugène y est représenté comme ayant oeuvré toute sa vie pour une seule mission: «renouer la chaîne interrompue des traditions catholiques de sa famille». Son passé de franc-maçon y est décrit comme suit: «Il s'enthousiasma pour l'erreur et il fut la victime du doute et du scepticisme pendant plusieurs années». Le retour au catholicisme des Verhaegen s'opéra, toujours selon Lammens, grâce à Eugène (et aux femmes qui l'entouraient), car «Dieu veillait sur cette âme: il eut pitié des larmes et des prières d'une aïeule et d'une mère chrétiennes. Bientôt les yeux du jeune homme s'ouvrirent à la vérité qu'il avait connue dans sa première enfance et qui devait redevenir le guide de son âge mûr, la force et la consolation des dernières années de son existence.»<sup>7</sup>

Si durant les dernières années de son existence Eugène a effectivement évolué vers un catholicisme radical, cela est dû à divers facteurs.

La mort de son père lui a laissé une impression pénible (voir le chapitre sur la mort de Pierre-Théodore Verhaegen) qui causa un traumatisme profond. La perte de son fils Georges en 1875 et la mort de l'épouse de celui-ci quelques mois plus tard provoquèrent un choc émotionnel non négligeable. Selon Jan De Maeyer<sup>8</sup> c'est par son fils Arthur, qui, jeune étudiant, évoluait dans un milieu ultramontain, qu'Eugène se laissa influencer, et non le contraire. De Maeyer explique l'évolution de nombreux catholiques libéraux par des facteurs politiques externes tels que la perte des Etats pontificaux ou la Commune de 1871. Toujours est-il qu'en 1876 Eugène laissa une trace tangible de son changement: le 1<sup>er</sup> juillet, il inscrivit sur la page de garde de son

<sup>6</sup> J.BARTIER, *Laïcité et franc-maçonnerie*, Bruxelles, 1981, p.258.

<sup>7</sup> J.LAMMENS], *M. Eugène Verhaegen*, in: *Précis historique*, Bruxelles, 1878, p.8.

<sup>8</sup> J.DE MAEYER, *De rode baron. Arthur Verhaegen 1847-1917*, Leuven, 1994.

Florence Nève ( 1823-1903), épouse d'Eugène Verhaegen.  
Photographie coloriée, signée Fabronius.

Repro Kadoc-Leuven

Collection privée

exemplaire d'*Etudes de Droit Public*: «Je rétracte - en pleine possession de mes facultés intellectuelles - tout ce que je puis avoir écrit de non conforme aux enseignements du Saint-Siège, soit dans le volume que j'ai publié sous le titre d'*Etudes du droit public*, soit ailleurs». Il meurt moins de deux ans plus tard, le 11 mars 1878. Florence Nève décéda le 23 février 1903.

Du mariage d'Eugène Verhaegen et de Florence Nève sont nés 6 enfants; trois garçons et trois filles: Arthur (1847-1917), Georges (1849-1875), Marie (1858-1950), Paul (1859-1950), Louise (1863-1957) et Jeanne (1866-1938).

Les trois filles se sont mariées avec des jeunes gens appartenant à la noblesse: Marie épouse en premières noces Jules de Burllet en 1879. Homme politique catholique, il a été membre de la Chambre des représentants, puis sénateur, ministre de l'Intérieur de 1891 à 1894, chef du cabinet de 1894 à 1896, et élevé en 1896 à la dignité de ministre d'Etat. Il mourra l'année suivante. De cette union sont nés deux filles et un fils décédé sans postérité.

Louise épouse Edgard de Prelle de la Nieppe, conservateur des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels. Ils ont eu sept enfants, dont deux fils; Adrien tué à la guerre en 1914 et Roger, dont postérité.

Jeanne se marie en 1900 avec Gaston de Gerlache de Gomery, mais le décès de ce dernier au combat à La Panne en 1915, la laisse veuve et sans enfants.

Pierre-Théodore Verhaegen a donc connu ses trois petits-fils Verhaegen: Arthur, Georges et Paul.

Arthur et Paul sont les auteurs des deux branches Verhaegen, puisque Georges est mort sans descendance masculine, aussi commencerons-nous par lui.

Georges naît le 16 mars 1849. Après des études de droit à l'Université de Louvain, il devient avocat et effectue son stage chez Edmond Picard<sup>9</sup>. Celui-ci tenait le jeune homme en très haute estime et lui prédisait une brillante carrière. En 1871, Georges épouse Marie Rommel. L'année suivante naît une petite fille prénommée Juliette. Malheureusement, peu de temps après, Georges tombe gravement malade. En automne 1875, son état empirant alors que sa jeune épouse est enceinte de leur deuxième enfant, il s'installe chez ses parents à Boitsfort. Florence Nève veille sur son fils: «Elle ne négligea rien pour prolonger et adoucir la vie de Georges, mais elle se préoccupa avec plus de sollicitude encore de son âme.» Arthur Verhaegen continue le récit du décès de son frère: «Séduit par le talent et les brillantes qualités de M. Edmond Picard, et comme fasciné par l'éminent avocat qu'il avait choisi pour patron, mon frère avait insensiblement laissé se refroidir dans son coeur les sentiments religieux très vifs qui avaient fait la joie de son enfance.» Cependant, Florence Nève veillait; elle «profita de la maladie de son fils pour s'efforcer, avec le tact et la délicatesse qui la distinguaient, de le ramener à Dieu». Il décède le 28 octobre 1875 à l'âge de 26 ans.<sup>10</sup> Son épouse, laissée dans l'ignorance de la mort de son mari accouche 13 jours plus tard d'une seconde petite fille prénommée Valentine. Marie n'apprendra la nouvelle de la mort de son époux que quinze jours plus tard. Elle ne

<sup>9</sup> Edmond Picard (1836-1924), avocat, professeur et sénateur socialiste.

<sup>10</sup> [Arthur Verhaegen], *op.cit.*, p.38-39.

Jean-Georges Verhaegen (1849-1875), deuxième fils d'Eugène, et sa femme, Marie Rommel (1848-1876).  
Photographie.

Collection Anne van Ypersele de Strihou

s'en remettra pas. Le 15 juin 1876, elle meurt à son tour, «revenue, elle aussi, grâce à mes parents, aux pratiques religieuses de ses jeunes années.»<sup>11</sup>

Les petites orphelines Juliette et Valentine sont recueillies et élevées par leur grand-mère paternelle. Arthur Verhaegen devint leur tuteur à la mort de son père, deux ans plus tard.

Juliette qui épousa le comte Henry Carton de Wiart fait l'objet d'une notice particulière dans le chapitre suivant. Valentine se maria avec le baron Emmanuel Coppens d'Eeckenbrugge dont elle eut deux enfants.

Arthur Verhaegen, époux de Claire Lammens, et Paul qui épousa Hélène du Roy de Blicquy, font tous deux également l'objet d'une notice particulière.

Arthur et Paul obtiendront concession de noblesse le 14 août 1886. Arthur reçut par arrêté royal du 5 septembre 1917 le titre de baron transmissible par ordre de primogéniture masculine. Paul obtint le même titre de baron en 1923. L'anoblissement d'Adolphe le Hardy de Beaulieu et celui des fondateurs des deux branches Verhaegen, ainsi que les mariages de ses trois petites-filles et de ses deux arrière-petites-filles, a pour effet que la descendance de Pierre-Théodore Verhaegen, le bourgeois libéral par excellence, appartient à la noblesse. Sa postérité est en outre majoritairement politiquement catholique, même si cette homogénéité de pensée s'est estompée et que les opinions se sont diversifiées .

Arthur Verhaegen et Claire Lammens ont eu dix enfants: Pierre (1873-1953, ép. Augusta van de Walle de Gelcke), Marie-Claire (1875-1887), Paul-Vincent (1876-1963, ép. Agnès de Formanoir de la Cazerie), Joseph (1878-1957, ép. Marie de Wasseige), Marguerite (1881-1945, ép. Augustin Mélot), Claire (1883-1886), Jeanne (1885-1958, ép. Conrad Vergauwen), Marie-Claire (1887-1975, ép. Georges de Grand Ry), Elisabeth (1889-1982, ép. vicomte Charles Terlinden) et Jean (1898-1945, ép. Simone Piers de Raveschoot).

Paul Verhaegen et Hélène du Roy de Blicquy ont eu trois fils: Georges (1886-1963, ép. comtesse Marie de Briey), Eugène (1889-1974, ép. Marthe de Wouters d'Oplinter) et Etienne (1890-1990, ép. Marie-Louise de Goussencourt et devenu veuf, en deuxième noces Claire Dessain).

Pierre-Théodore Verhaegen a eu 15 arrière-petits-enfants portant le nom de Verhaegen, dont 7 garçons (Pierre, Paul-Vincent, Joseph, Jean, Georges, Eugène et Etienne). Tous les sept ont eu une descendance masculine totalisant à la quatrième génération 21 arrière-arrière-petits-fils Verhaegen (sur les 87 membres que compte cette génération de descendants).

Paul Verhaegen, et six membres de la troisième génération, c.-à-d. ses trois fils et ses trois neveux en vie (Jean étant décédé en déportation en 1945), ont fondé l'Association «La Famille Verhaegen» le 26 janvier 1947. Cette association de famille est la cinquième qui fut fondée en Belgique.<sup>12</sup> Elle a pour but «de maintenir et de

<sup>11</sup> *Idem.*

<sup>12</sup> Après les familles d'Argenteuil (1942), della Faille (1943), de Selliers de Moranville (1943) et de Lichtervelde (1946). (Source: Fédération des Associations de Famille).

Jean Verhaegen (1892-1945), fils cadet d'Arthur Verhaegen, résistant, décédé en déportation.  
Photographie réalisée en prison.

Collection Marie-Pierre Verhaegen



développer entre les membres de la famille Verhaegen et leurs descendants les vertus chrétiennes, familiales et civiques, qui sont la tradition dans la famille.»<sup>13</sup> Dans la continuité de leurs pères, la troisième génération ne considère nullement Pierre-Théodore Verhaegen comme le père fondateur de la famille. Si selon la tradition familiale, c'est à Eugène que revient le mérite d'avoir, comme l'écrivit Arthur, «renoué la chaîne des traditions catholiques de sa famille, admirablement résumée par notre devise: *servat et arcet*», elle n'exclut toutefois pas tout à fait Pierre-Théodore de la lignée sinon catholique du moins chrétienne: «Son père [Pierre-Théodore] la lui [Eugène] a transmise et il l'a appliquée toute sa vie; il y a usé et détruit sa santé avant l'âge: *Servat*. Il a conservé la Foi, fortement en péril. A nous, à nos enfants, qu'ils ne l'oublient jamais, de continuer l'oeuvre et les traditions de notre père et de nous faire, avec l'aide de Dieu et pour sa gloire, les défenseurs de la Foi: *Arcet*. Défendons-la de toutes nos forces et ainsi nous serons dignes de celui à qui nous devons l'inappréciable bonheur d'être de bons catholiques». En réalité dans cet enracinement dans le catholicisme il ne faut pas négliger le rôle des femmes: Jeanne Barbanson, l'épouse, qui garda une foi intacte, Florence Nève qui «réussit à préserver pleinement ses deux fils des atteintes de l'esprit irréligieux»<sup>14</sup>, Claire Lammens et Hélène du Roy de Blicquy, de ferventes croyantes qui toutes ont leur part dans ce cheminement.

L'importance de la religion est prouvée par la présence parmi les 21 arrière-arrière-petits-fils Verhaegen de Pierre-Théodore de trois religieux: Arthur, moine bénédictin et fils de Paul-Vincent; Guy, jésuite et fils de Jean; et Edouard, prêtre séculier et fils de Georges. Arthur Verhaegen (petit-fils d'Arthur) en religion Dom Philippe de Neri, a introduit le Renouveau charismatique en Belgique et fut l'aumônier privé du roi Baudouin pendant 20 ans. Il a publié ses souvenirs et réflexions dans «Une vie au souffle de l'esprit»<sup>15</sup>, un livre d'entretiens. La descendance de Pierre-Théodore Verhaegen (noms de famille et générations confondus) compte dix prêtres, religieux ou religieuses.

La famille éparpillée sur tout le territoire belge partage un vif sentiment d'attachement à la Belgique. De très nombreux descendants de Pierre-Théodore, dont bon nombre de Verhaegen, se sont engagés volontairement dans l'armée belge pendant la Première Guerre Mondiale ou ont connu les geôles allemandes. Arthur est décédé à son retour de captivité en 1917.

Ce patriotisme s'exprima avec plus de douleur encore dans la résistance à l'occupant allemand pendant la Seconde Guerre Mondiale. Deux enfants d'Arthur Verhaegen sont décédés dans un camp de concentration: Jean à Schandelah (Neuengamme) le 17 février 1945<sup>16</sup> et Marguerite Mélot à Ravensbrück en janvier 1945. Jean Verhaegen était agent d'un réseau de renseignement. Son fils aîné, Alfred, dit Freddy, avait choisi de continuer le combat en partant pour la Grande-Bretagne et s'engagea dans la Brigade Piron. Il décéda à Thorn aux Pays-Bas en septembre 1944 à l'âge de 23 ans. Son oncle Charles Terlinden, qui était historien, lui consacra une biographie<sup>17</sup>. Chez

<sup>13</sup> «La Famille Verhaegen». *Pacte familial*.

<sup>14</sup> [A.VERHAEGEN], *op.cit.* p.23.

<sup>15</sup> Père Ph. VERHAEGEN, *Une vie au souffle de l'esprit. Entretiens avec Charles Delhez*, Bruxelles, Fidélité/Racine, 1995.

<sup>16</sup> J.VERHAEGEN, *Vers la victoire par la souffrance et par la mort. Souvenirs d'un patrouilleur belge à l'offensive du 28 septembre 1918*, Bruxelles, 1920.

J.VERHAEGEN, *Prisonnier des Allemands. 1942-1944*, Bruxelles, Racine, 1995.

<sup>17</sup> CH.TERLINDEN, *Un témoin du Christ aux Armées. Freddy Verhaegen. 1921-1944*, Tournai-Paris, 1946.

les Mélot aussi, la résistance était une affaire de famille. Tandis que les fils s'engagèrent plutôt dans la résistance armée, les parents et les filles étaient actifs dans des réseaux d'évasion pour personnes recherchées par les Allemands. Marguerite Verhaegen fut arrêtée et déportée avec son époux Augustin Mélot et trois de leurs filles. Augustin est mort à Neuengamme le 11 novembre 1944, leur fille Suzanne est décédée peu après sa mère au camp de Ravensbrück le 8 février 1945. Leur fils Jean, membre de l'Armée Secrète fut tué lors de l'attaque de la prison de Hasselt le 10 juin 1944.

Charles Verhaegen (fils de Georges), auteur de «*Pierre-Théodore Verhaegen (1796-1862). Son ascendance et sa descendance*», ouvrage paru en 1972 sur lequel nous sommes largement basés, dénombra dans cette descendance, en y joignant les époux et épouses: 13 membres de la famille qui ont donné leur vie pour leur pays; 35 volontaires de guerre; 13 prisonniers politiques; 24 membres de la Résistance; 51 officiers d'active ou de réserve.

Pour l'anecdote signalons que les 1.016 personnes qui forment la descendance d'Eugène Verhaegen se divisent en 168 Verhaegen, 45 Houtart, 35 Terlinden, 28 Mélot et tout autant de Nève de Mévergnies, 24 de Prelle de la Nieppe, 21 Greindl, 20 Carton de Wiart, 18 Desclée de Maredsous, 16 de Crombrughe de Looringhe, 15 de Pierpont et 13 de Kerchove de Denterghem, de la Vallée Poussin et Puissant Bayens, etc... En 1991, nous avons relevé 752 descendants en ligne directe du mariage d'Eugène et de Florence ainsi que 264 époux ou épouses de ces descendants. Le milieu familial des conjoints s'est fort diversifié; il en est de même de leur pays, nationalité, langue, ainsi que de leur appartenance à diverses religions.

Les membres de l'Association de la famille, tous portant ou ayant porté le nom de Verhaegen, se réunissent toujours annuellement. Le but principal d'une telle association est de ne pas laisser se défaire des liens entre des cousins qui de génération en génération sont inévitablement de plus en plus éloignés. Il y est aussi question d'archives, de tradition et de mémoire familiale. Aussi, l'Association s'est jointe avec bonheur à l'Université libre de Bruxelles et à la Vrije Universiteit Brussel pour célébrer le bicentenaire de la naissance de Pierre-Théodore Verhaegen.

Les deux branches de la famille Verhaegen sont représentées dans le comité de rédaction de la biographie de leur ancêtre: celle d'Arthur par un des deux initiateurs du projet c.-à-d. Benoît (\*1929), docteur en droit et en sciences économiques, professeur et fils cadet de Jean, et par sa nièce Marie-Pierre (\*1966), licenciée en histoire.

La branche de Paul est représentée par des descendants de ses trois fils: Paul (\*1926), fils de Georges et docteur en droit, et son neveu Guy (\*1948), avocat, actuellement président de l'Association de la famille Verhaegen; Baudouin (\*1920), docteur en droit et vice-président du comité et son frère Alain (\*1923), licencié en histoire et en sciences économiques, sont les fils d'Eugène; José (\*1928) est licencié en sciences commerciales et consulaires et fils cadet d'Etienne.

**Deux petits-fils  
et une arrière petite-fille**

## Arthur Verhaegen (1847-1917), l'antipode ou comment sortir de l'ombre de son grand-père

«Ah, c'est ce grand jeune homme (...) qui est venu ici il y a deux ans. Il est je crois le fils (sic) de Verhaegen, l'ancien grand maître de la Franc-Maçonnerie belge». Voilà la réaction du pape Léon XIII lorsqu'on lui recommanda en 1893 Arthur Verhaegen et son projet, le quotidien *Het Volk*.<sup>1</sup> De même le roi Léopold II, lors de la première audience qu'il accorda à Arthur Verhaegen le 25 juin 1886, le compara immédiatement à son grand-père Pierre-Théodore Verhaegen, «(...) auquel il trouve que je ressemble», nota le petit-fils dans le livre de famille.<sup>2</sup> Le pape et le souverain avaient réagi comme tant de contemporains. Tout au long de sa vie, Arthur Verhaegen a été immanquablement associé à son grand-père. Pierre-Théodore Verhaegen était une forte individualité et une figure historique de grande envergure. Ses descendants ont dû acquérir leur propre identité à l'ombre de cette imposante personnalité. Est-ce une des raisons pour lesquelles le fils Eugène et le petit-fils Arthur se sont détournés du libéralisme et de la libre pensée des loges maçonniques pour s'engager dans la voie radicalement opposée de l'ultramontanisme? Arthur Verhaegen a-t-il été l'antipode de son célèbre grand-père?<sup>3</sup>

### *L'enfance insouciante d'Arthur Verhaegen dans l'affection de ses grands-parents*

Grâce à Pierre-Théodore Verhaegen et à son épouse Jeanne Barbanson, leur petit-fils aîné a vécu une enfance sans souci.<sup>4</sup> D'une générosité bourguignonne, le chaleureux grand-père veillait de près sur le bien-être matériel des parents d'Arthur, Eugène Verhaegen et Florentine Nève. Ces derniers par contre, n'ont pas connu la prospérité des grands-parents. En effet, Eugène Verhaegen avait de graves problèmes de santé -

<sup>1</sup> KADOC, Archives Lammens-Verhaegen (ALV), Fonds Arthur Verhaegen (FAV), F.-L. Waldbott de Bassenheim à A. Verhaegen, [1893].

<sup>2</sup> Gand, Livre de Famille, le 25 juin 1886.

<sup>3</sup> Cette contribution est entièrement basée sur De Maeyer J., *Arthur Verhaegen, 1847-1917. Le baron rouge* (KADOC-Etudes XVIII), Leuven, 1994. Les archives de la famille Lammens-Verhaegen ont été déposées au KADOC en 1995. Voir De Maeyer J., et De Meyer B., «Een voorbeeld van een familiearchief: Lammens-Verhaegen», *KADOC-Bulletin* (1995-1996) 3, 4-5.

<sup>4</sup> Pour ce chapitre, voir De Maeyer, *Arthur Verhaegen*, 31-76.

on admet en général qu'il souffrait d'épilepsie - qui l'ont contraint à abandonner son cabinet d'avocat. Compte tenu de sa situation sociale, ce qu'il gagnait par l'étude de dossiers pour des collègues ou par des publications juridiques, ne suffisait pas pour subvenir aux besoins de sa famille. Celle-ci fut donc très reconnaissante de pouvoir s'installer dans les habitations en ville que le grand-père Pierre-Théodore mettait à leur disposition.

L'enfant Arthur Verhaegen admirait beaucoup son grand-père. Dans la correspondance conservée, nous lisons comment ses grands-parents venaient le chercher pour faire des promenades à Bruxelles ou dans les environs de la ville. Rien ne pouvait égaler les après-midi ou les semaines de vacances dans le magnifique domaine estival de son grand-père à Watermael-Boitsfort. Il est frappant que précisément deux dessins enfantins d'Arthur Verhaegen aient été conservés: un buste de son grand-père et une vue naïve-idyllique du château d'été.<sup>5</sup> Le fait que le grand-père Pierre-Théodore ait accepté d'être le parrain d'Arthur lors de sa confirmation en 1858, prouve l'excellence de leurs rapports à cette époque.

Au grand étonnement du grand-père qui ne dissimula point sa désapprobation, Arthur Verhaegen commença en septembre de cette même année ses études secondaires au collège Saint-Michel à Bruxelles. Le fait que l'éducation de son petit-fils fut précisément confiée aux jésuites, contraria fort Pierre-Théodore Verhaegen. Ce fut un premier signal de la rupture qui commençait à se profiler entre les générations de la famille Verhaegen. Une coïncidence d'éléments micro- et macrocosmiques a engendré cet abîme croissant. Tout d'abord, il y avait Florentine Nève qui exerçait une influence continue et profonde, marquant sa famille d'une empreinte artistique, essentiellement musicale, mais aussi de piété chrétienne. Ce fut la base d'une séparation imminente. D'autre part, les tensions entre cléricaux et libéraux augmentaient sans cesse. En tant qu'intellectuel à la recherche de vérités, Eugène Verhaegen se distançait progressivement des points de vue anticléricaux et à ses yeux peu nuancés du parti libéral, prônés par la libre pensée organisée. Influencé par des amis tels que le sociologue et publiciste Edouard Ducpétiaux ou l'éditeur de journaux Prosper de Haulleville, il s'orienta d'abord vers un catholicisme libéral et, au début des années 1860, vers le catholicisme démocratique ou le réformisme. Il estimait que la lutte clérico-libérale était stérile, qu'elle ne menait nulle part et freinait les évolutions sociales. Tout comme ses amis, Eugène Verhaegen était partisan d'une politique centriste qui défendait ou protégeait aussi bien les intérêts de l'État que ceux de l'Église. Ensuite, au cœur de cette évolution intello-idéologique, se situa en décembre 1862, l'événement retentissant des obsèques civiles de Pierre-Théodore Verhaegen. C'en était trop pour l'intellectuel hésitant et hypersensible qu'était Eugène Verhaegen: sa souffrance psychologique fut immense et en même temps, son ancienne affection épileptique le frappa à nouveau violemment. Le coup de grâce lui fut asséné par l'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus errorum* (1864) où le pape Pie IX (1848-1878), réactionnaire comme pas un, condamnait sans la moindre nuance le libéralisme et le modernisme. Cette conversion idéologique d'Eugène Verhaegen et

<sup>5</sup> KADOC, ALV, FAV, *Lettres/Affaires/Souvenirs* (LAS) I & II.

les tensions familiales qui s'ensuivirent, ont quelque peu ombragé les jeunes années d'Arthur Verhaegen.

*Un jeune adulte: une jeunesse difficile*

Arthur Verhaegen avait quinze ans à la mort de son grand-père.<sup>6</sup> Selon ses propres dires, il a connu une jeunesse difficile, se laissant parfois entraîner par la mauvaise influence de certains amis. D'un peu plus près, l'historien se voit confronté à un jeune homme en quête de réponses, ayant sans doute un peu trop vite mûri par les circonstances. Comme il a été dit, la mort et les obsèques civiles de Pierre-Théodore Verhaegen ont provoqué un traumatisme familial. La santé précaire d'Eugène Verhaegen et la terrible infection typhoïde qui frappa Florentine Nève à Pau au cours de l'hiver 1869-1870, ont très vite obligé Arthur Verhaegen à assumer les fonctions de chef de famille. A un âge relativement jeune, Arthur Verhaegen se retrouvait dans le rôle de châtelain non couronné. A dix-huit ans à peine, il participait déjà à la gestion du patrimoine familial, une fortune non négligeable depuis l'héritage de Pierre-Théodore. Ces expériences familiales ont fait de lui un jeune homme sérieux. Aux niveaux philosophique et idéologique, il était à la recherche de certitudes. Ses contacts avec les fermiers et les gens de la campagne l'ont convaincu des attraits d'une société de classes traditionnelle, dans laquelle il croyait reconnaître les valeurs de la solidarité chrétienne.

Il s'était cependant engagé sur la voie de la modernité par ses études d'ingénieur-architecte à l'Université de l'Etat de Gand. Les ingénieurs étaient les apprentis sorciers du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils modelaient la société urbanisée de ce siècle par de grands ouvrages tels que les chemins de fer ou des voies navigables, des ponts et des chaussées. A ce moment, Eugène Verhaegen vivait encore sa phase réformiste, ce qui signifie qu'il accordait un rôle important à l'élite intellectuelle dans l'élaboration d'une société basée sur la tolérance. Il comptait bien voir son fils, l'étudiant-ingénieur, parmi cette élite et celui-ci ne déçut point les espérances de son père: il fit de brillantes études et termina chaque année premier de sa promotion.

Cette période gantoise ne se déroula néanmoins pas sans heurts pour Arthur Verhaegen. Au cours des candidatures, il traversa des périodes difficiles aux niveaux psychologique et intellectuel. Il subissait encore des séquelles du traumatisme familial, il se voyait contraint d'assumer des responsabilités dans la gestion des biens familiaux et il était surtout frappé par l'ambiance anticléricale parmi les étudiants et les enseignants. Sa relation amicale avec Constantin de Burlet, de peu son aîné, le conduisit en passant par le Cercle Leibniz, précurseur de la Société des Étudiants catholiques, dans le courant ultramontain. Dans ce climat de contradictions idéologiques croissantes, il fut encore confronté à la mythification de son grand-père, personnage détesté par les catholiques et porté aux nues par les libéraux et les francs-maçons. Lorsque des étudiants radicaux libéraux firent de Pierre-Théodore Verhaegen

---

<sup>6</sup> De Maeyer, *Arthur Verhaegen*, 62-72.

Arthur Verhaegen entouré de son beau-père Jules Lammens, de sa femme, Claire Lammens, et de leurs enfants, à l'occasion de leurs noces d'argent (1897).  
Photographie.

un portrait de révolutionnaire en le citant d'un trait avec le partisan italien Garibaldi, le petit-fils estima que c'en était trop. Il voulut réagir violemment et en public. En l'absence de son père, sa mère, Florentine Nève, eut toutes les peines du monde à le raisonner et le dissuader d'ouvrir un débat sur la place publique. Arthur Verhaegen n'en avait pas encore terminé avec la figure envahissante de son grand-père.

### *Saisi par l'ultramontanisme*

Ce sont donc des facteurs externes et internes à la famille qui ont conduit Arthur Verhaegen à l'ultramontanisme.<sup>7</sup> Sa présence régulière et nécessaire à Watermael-Boitsfort aiguïsa sa sensibilité pour la pensée traditionaliste et l'héritage de l'ancien régime. Mais il y avait plus. En 1864, deux ans après les obsèques civiles de Pierre-Théodore Verhaegen, parurent l'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus errorum*. Cette encyclique posait un véritable cas de conscience à des hommes comme Eugène Verhaegen et à tant d'autres intellectuels catholiques libéraux. Beaucoup d'entre eux ne voyaient d'autre issue que de se résigner à renier leur passé libéral. De même, Arthur Verhaegen prit définitivement position dans le camp ultramontain dans ces années 1864-1865. Il s'ensuivit une correspondance intéressante entre le fils et le père au sujet de leur positionnement idéologique et religieux et ses conséquences dans le domaine social. Arthur Verhaegen prit rapidement la voie d'un ultramontanisme fébrile en voulant e.a. s'engager dans l'armée des Zouaves, cette armée papale composée de mercenaires et de volontaires. Bien qu'Eugène Verhaegen ait toujours voulu en préserver son fils au début de ses études, l'action de la Société de Saint-Vincent de Paul (les Vincentiens) mit ce dernier en contact avec les milieux des ultramontains combattants à Gand, rassemblés autour de l'influent journal *Le Bien public*. Cet incident donne un nouvel exemple des profondes mutations subies par la société belge dans cette période de 1848 à 1864. Désormais, Arthur Verhaegen était en contact avec des ultramontains notoires tels que Joseph de Hemptinne, Jules Lammens et Guillaume Verspeyen.

Lorsque le jeune ingénieur obtint son diplôme en 1870, il semblait prédestiné à une magnifique carrière pleine de promesses. Du moins, c'est ce que son père continuait à croire. Curieusement, le jeune homme même y croyait de moins en moins. Après un voyage d'études de quatre semaines dans divers centres industriels en pleine croissance en Angleterre, le savoir technique et organisateur de la révolution industrielle et les conséquences sociales du capitalisme provoquèrent en lui davantage de questions que de l'admiration. Arthur Verhaegen s'éloignait peu à peu de sa vocation d'ingénieur. D'autant plus qu'il ne parvenait pas à décrocher aisément une situation intéressante. Le jeune ingénieur payait-il le prix de sa conversion idéologique? Toujours est-il que malgré les nombreuses démarches d'Eugène Verhaegen, il n'y avait pas de place pour son fils dans les entreprises de tendance libérale ni dans les usines textiles de Joseph de Hemptinne. Il dut se contenter d'un poste d'ingénieur adjoint aux Ponts et Chaussées à Charleroi.

<sup>7</sup> Pour l'ultramontanisme, voir Lamberts E., ed. *De Kruistocht tegen het Liberalisme. Facetten van het ultramontanisme in België in de 19<sup>de</sup> eeuw*, KADOC-Jaarboek 1983; De Maeyer, *Arthur Verhaegen*, 62-93.



Le «château Verhaegen» à Boitsfort.

Projet (1881) de l'architecte Arthur Verhaegen pour la reconstruction de la maison familiale, 211 chaussée de la Hulpe.

Collection Nicole Veronee-Verhaegen

Seule l'aile gauche fut réalisée.



Ces contretemps n'empêchèrent pas Arthur Verhaegen d'affirmer davantage son ultramontanisme, engagement en quelque sorte scellé par son mariage en mai 1872 avec la fille de Jules Lammens. Le voyage de noces à Rome et les contacts qu'il y eut avec le pape Pie IX consacrèrent pour ainsi dire sa vocation: désormais, Arthur Verhaegen serait un croisé de Saint-Pierre.

### *Art et idéologie*

Le petit noyau du Bien public se constituant d'hommes d'un âge respectable, ne pouvait que se réjouir de l'activisme d'une jeune recrue comme Arthur Verhaegen. Ce n'était pas le pain qui manquait sur la planche ultramontaine.<sup>8</sup> Joseph de Hemptinne engagea Verhaegen immédiatement après son mariage en tant que secrétaire du Conseil Central de la Société de Saint-Vincent de Paul de la Flandre Orientale et il le chargea de diverses missions. Les conférences hebdomadaires des Vincentiens étaient le lieu de rencontre par excellence de l'élite catholique. On pourrait les comparer jusqu'à un certain degré aux clubs anglais où l'on délibérait, publiquement ou dans les coulisses, de nombreuses questions politiques et sociales. D'autre part, le beau-père, Jules Lammens, envoya occasionnellement son gendre en reportage pour *Le Bien public*.

Les activités principales de Verhaegen furent cependant celles qu'il déploya dans le néo-gothique à la Saint-Luc. Ce fut encore Joseph de Hemptinne qui présenta l'ingénieur à Jean-Baptiste Bethune. En sa qualité de promoteur du néo-gothique basé sur l'archéologie et la liturgie, Bethune jouissait d'un grand prestige dans les milieux ultramontains. Aux yeux des catholiques radicaux, et grâce à des réminiscences au glorieux moyen âge, le style néo-gothique constituait le langage formel idéal pour exprimer leurs visions religieuses et sociales. En autodidacte, Bethune ne pouvait que tirer des avantages du travail d'un ingénieur capable de réaliser les dessins techniques de ses projets architecturaux. Verhaegen se mit donc à construire des églises en briques et des écoles catholiques au lieu de ponts métalliques et de larges avenues. Jusqu'à présent, puisque ses archives architecturales n'ont pu être retrouvées, on a réussi à localiser 25 projets de sa main. Les plus importants ou les plus connus sont la chapelle et le cloître de Poortakker à Gand, le Grand Béguinage de Sint-Amansberg, le complexe appartenant aux *Soeurs de la Charité de Jésus et de Marie* (Sint-Lievenspoortstraat) à Gand, l'église abbatiale et l'aile ouest de l'abbaye bénédictine à Affligem et l'école abbatiale de Maredsous. Il a également établi sa réputation par la construction d'une chapelle et des bâtiments de couvent et de réunion pour l'Oeuvre des Flamands à Paris d'une part, et d'autre part d'une chapelle néo-gothique et du bâtiment communautaire des *Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement* en plein cœur baroque de Rome.

<sup>8</sup> Pour ce qui suit, voir De Maeyer, *Arthur Verhaegen*, 97-136 et 442-462; De Maeyer, J. ed., *De Sint-Lucascholen en de neogotiek. 1862-1914*, KADOC-Etudes V; pour le contexte général, voir De Maeyer, J. ed., *Neogotiek in België*.



Toujours par l'intermédiaire de Bethune, Arthur Verhaegen fut également introduit en tant qu'enseignant dans l'école Saint-Luc à Gand où il devint après quelque temps secrétaire du comité organisateur. Le confident de Bethune, l'architecte acharné à la besogne, se vit encore confier la fonction de secrétaire de la société d'étude et de propagande néo-gothique, la *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*. Il en assumerait la présidence de 1907 jusqu'à sa mort.

Après un accident ferroviaire en 1874, Bethune, vieillissant, considéra le jeune ingénieur comme son successeur dont il attendait beaucoup. A l'occasion de son déménagement du Prinsenhof (Gand) à Marke en 1874-1875, il lui légua, non sans conditions bien strictes, son atelier de verrerie néo-gothique «*Werkhuis van glasschildering van Sint-Lukas*», atelier qui fut d'ailleurs transféré dans les annexes de l'hôtel particulier Lammens-Verhaegen (Vieux Quai-aux-Bois/Oude Houtlei). L'acquisition d'une petite maison ouvrière ouvrit un accès à l'atelier par le n°1 de la Wellinckstraat. En sa qualité de propriétaire-gérant, Verhaegen s'occupait de la direction générale de l'atelier, mais Bethune ne souhaitait pas vraiment céder la main au niveau artistique. Les documents parlent donc à juste titre de l'atelier Bethune-Verhaegen, dont la renommée reposait sur le métier artistique du verrier Franz Coppejans et, à partir des années 1880, également de Gustave Ladon. Tous deux se feront d'ailleurs une solide réputation de verriers. Ils dirigeaient là une équipe de quelque 30 coupeurs, peintres verriers, ouvriers en plomberie et quelques apprentis que Verhaegen recrutait parmi les élèves de l'école Saint-Luc ou qu'il y envoyait pour leur donner les fondements d'une formation artistique.

On connaît actuellement 959 vitraux et quelque 275 médaillons de verre sortis de l'atelier Bethune-Verhaegen. Plus de 80 % de cette production était destinée aux églises. Dans les milieux non catholiques, on avait peu d'estime pour ce qui sortait de cet atelier et il est vrai que ses réalisations n'atteignaient pas toujours le même niveau, le principal défaut étant le manque d'inaltérabilité des couleurs, un prix à payer pour le retour aux anciennes techniques artisanales.

L'atelier a connu son apogée dans les années 1879-1889. Bethune et Verhaegen s'enorgueillissaient des vitraux destinés à la cathédrale Notre-Dame d'Anvers, la cathédrale Saint-Sauveur à Bruges, l'église Notre-Dame et la chapelle des Comtes à Courtrai, la collégiale Saint-Gommaire à Lierre, la cathédrale Saint-Martin et la chapelle Notre-Dame ter Tuine à Ypres et l'église Saint-Jacques à Tournai. Personnellement, Verhaegen acquit un certain prestige par ses vitraux de la chapelle Poortakker à Gand, les églises paroissiales de Londerzeel et Winksele (Brabant) ou Lemberge (Flandre orientale), l'église Saint-Hermès à Renaix et sa crypte et nombre de vitraux destinés à des collèges ou des couvents.

A partir de 1889, les activités de l'atelier déclinèrent. Une forte baisse du chiffre d'affaires compromettait gravement la rentabilité et dès mars 1889, Verhaegen fut contraint de licencier 14 ouvriers, tout en leur accordant un règlement social exceptionnellement avantageux pour l'époque. En plus, le talentueux Gustave Ladon n'at-

tendit pas le plus gros de la tempête pour quitter le navire et s'installer à son propre compte à Gand. Dans le journal de famille, Verhaegen a noté combien la désertion et la concurrence de son contremaître a été l'objet d'amertume pour lui. Peu après la mort de Bethune, Verhaegen tira les conclusions logiques de la situation et il vendit l'atelier à Joseph Casier, un ami intime de la famille Lammens-Verhaegen. D'ailleurs, pour Verhaegen même, les préoccupations néo-gothiques avaient déjà cédé le pas aux œuvres sociales et à l'engagement politique dont il sera question plus tard.<sup>9</sup>

Comme chez tant de ses compagnons d'esprit, l'attitude de Verhaegen envers le passé était pour le moins étonnante. Tant dans ses vitraux que dans ses projets architecturaux, il traitait les éléments gothiques et néo-gothiques comme parfaitement interchangeables. Tout comme Joris Helleputte, son célèbre collègue et ami à Louvain, il n'éprouvait pas de scrupules à transformer des résidences d'été du XVIII<sup>e</sup> siècle et à les munir d'une aile ou de tourelles néo-gothiques. C'est ainsi qu'il traita le château dans le domaine familial de Watermael-Boitsfort et *het Blauwhuys* à Merelbeke. Pour ce dernier projet, il visait en fait plus loin: à terme, il aurait voulu démolir le pavillon datant du XVIII<sup>e</sup> siècle pour le transformer en une demeure chevaleresque en style néo-gothique. Cette combinaison d'éléments gothiques et néo-gothiques s'exprimait davantage encore dans ses projets de restauration, un genre qu'il pratiqua surtout aux alentours de 1880-1890. Par une imitation implicite mais mal comprise du grand maître français Viollet-le-Duc et du prosélyte anglais James Weale, Verhaegen et ses collègues de la *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc* adhéraient à une conception de restauration visant une reconstruction plus pure et plus complète. Si la *Gilde* accentuait le principe de l'unité stylistique, Verhaegen ménagea encore un certain espace pour la nuance. Les principaux projets de restauration auxquels il a participé sont l'église Saint-Jacques à Bruges (1876-1877), l'église Saint-Nicolas à Enghien (1878), la cathédrale Saint-Sauveur à Bruges, l'abbaye de la Byloke à Gand, la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles (1885-1905), le Pont des Trous et la Tour Henri-VIII à Tournai (à partir de 1898), et le château de Gérard le Diable à Gand (1891-1908). Progressivement, et surtout dès le tournant du siècle, vers 1900, Verhaegen développa également une sensibilité accrue pour les questions de protection des paysages urbains et champêtres.

### *Croisé de Saint-Pierre*

Dès que son activité néo-gothique lui laissa des loisirs, Arthur Verhaegen se mêla de politique ultramontaine.<sup>10</sup> Il se rallia sans la moindre réserve aux impitoyables critiques ultramontains du gouvernement libéral-catholique et de la droite parlementaire. Avec les Croisés de Saint-Pierre, la société secrète ultramontaine de Joseph de Hemptinne, il s'activa en faveur de comités électoraux radicalement catholiques et d'une politique gouvernementale confessionnelle. Au printemps de 1878, deux publications anonymes de sa plume, *Catholique et Politique* et *Vaincus, que ferons-nous?*, rédigées dans un style pamphlétaire, rompirent une lance pour l'ultramontanisme en

<sup>9</sup> [Remuc, Y. e.a.], *Driekwart Eeuw Genise Glazenierskunst 1854-1925*.

<sup>10</sup> De Maeyer, *Arthur Verhaegen*, 136-179

# CATHOLIQUE ET POLITIQUE

ARCHIVES  
DU  
ROYAUME DE BELGIQUE

-- 24 --

seront donc pas eux qui taxeront de folie les Catholiques conséquents avec leurs principes : ils loueront au contraire leur franchise.

Quant aux cinquante années de bonheur et de prospérité, nous les devons, non pas à ce que la Constitution renferme de vexatoire pour l'Eglise et d'attentatoire à ses droits, mais au régime politique que nous possédons et qui est incontestablement, dans bien de ses parties, approprié à notre caractère national ; et surtout à cette forte sève catholique qui a étouffé jusqu'ici les germes de destruction et de mort que la Constitution porte en elle.

Cessons donc de nous réfugier sans cesse derrière des fins de non-recevoir, derrière de grandes phrases creuses, derrière de pauvres petites arguties, et ne rougissons pas de proclamer hautement la thèse catholique en face des protestations banales d'attachement inaltérable à une Constitution révolutionnaire. Nos adversaires proclament leur haine contre l'Eglise et ne cachent pas leur dessein de la détruire s'ils le peuvent. Croyez-vous que le respect de la Constitution puisse les arrêter dans cette voie, lorsqu'ils auront pour eux le nombre et la force ?

En vue de l'avenir, les Catholiques annonceront donc franchement leur intention de supprimer les articles de la Constitution qui sont contraires aux droits de l'Eglise, et de les remplacer par d'autres dispositions conformes à ces mêmes droits. Celles-ci ne pourront du reste être arrêtées que de commun accord avec les représentants de l'Eglise.

En vue du présent, ils veilleront à l'observation sincère de la Constitution, par les libéraux ; ils

-- 25 --

ne souffriront pas que la lettre seule soit observée, tandis que l'esprit du pacte de 1830 serait audacieusement violé ; ils déjoueront cette tactique des ennemis acharnés de l'Eglise, et ils réclameront, en face de la liberté accordée à l'erreur, la liberté complète de l'Eglise. A nous de la protéger, à nous de l'étendre par tous les moyens que la Constitution nous laisse. Que d'autres s'occupent de protéger, de réclamer la liberté de l'erreur !

Ne leur accordons, nous Catholiques, rien de ce qui peut nuire à l'Eglise ; ni la Constitution, ni la justice ne peuvent nous contraindre à de semblables concessions. Nos adversaires ont la liberté : liberté de la presse, liberté d'enseignement, liberté des cultes, liberté d'association ; qu'ils les gardent aussi longtemps que nous n'avons pas le droit, de par la Constitution révisée, d'en enlever le venin. Mais qu'ils se bornent à leurs libertés de perdition, et qu'ils ne réussissent jamais, grâce à notre concours, à transformer l'Etat en exécuteur des basses-œuvres de leurs haines.

C'est l'Etat neutre que vous voulez, nous dirait-on, et l'Etat neutre est impossible. — D'accord ; mais s'il doit pencher d'un côté, c'est du côté de la vérité, et non pas du côté de l'erreur. Et tel doit être le but des efforts des Catholiques qui veulent sérieusement, dans nos assemblées politiques, coopérer à la défense de l'Eglise, et — nous ne cessons de le répéter — au vrai bonheur de l'Etat.

C'est la lutte que vous prêchez, nous dirait-on encore. Oui c'est la lutte, et sans la lutte opiniâtre, énergique, de tous, — il ne faut pas se le dissimuler, — il est à jamais impossible de remonter la pente sur laquelle une Constitution et des lois révolutionnaires ont jeté notre pays.

ARCHIVES  
DU  
ROYAUME DE BELGIQUE

«Catholique et politique».

Extrait de la brochure due à Arthur Verhaegen, publiée à Bruges en 1878.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

politique. Verhaegen y défendait ardemment l'idée d'un parti au programme catholique - en réalité, ultramontain - dont les mandataires s'engageraient envers les électeurs à exécuter intégralement ce programme. Visant la confessionnalisation du parti catholique, il plaida en faveur de l'ouverture des listes catholiques pour les ultramontains, ce qu'il appela le système des listes mixtes. Une idée qu'il reprendrait avec plus de succès vers 1890, lorsque se manifesta clairement la discorde entre les conservateurs et les démocrates chrétiens. Mais en 1878, la droite se montra sourde envers les ultramontains. Les publications de Verhaegen furent qualifiées publiquement comme «l'œuvre d'un fou», car elles fournissaient de splendides arguments aux libéraux en leur permettant d'accuser l'Église et les catholiques d'une mainmise sur l'État et les institutions publiques. On considéra ces activités ultramontaines, dont les publications de Verhaegen, comme la cause de la défaite électorale des catholiques en juin 1878. Le pouvoir passa aux mains du gouvernement libéral de Frère-Orban/Van Humbeëck qui provoqua la guerre scolaire de 1879-1884.

Le prestige de Verhaegen dans le camp ultramontain ne cessait de croître à mesure que les réactions de la droite envers ses écrits se faisaient plus négatives. Ses brochures retentissantes lui valurent une place au sein de la Confrérie Saint-Michel, un groupe d'étude et d'action ultramontain, fondé en 1875. Dans cette association secrète, Verhaegen trouva la base de résistance catholique unanime contre la loi Van Humbeëck (1879), une loi qui visait l'amélioration pédagogique mais du même coup la laïcisation de l'enseignement primaire. Verhaegen et ses partisans considéraient cette soi-disant «loi de malheur», obligeant chaque commune à établir une école primaire publique et philosophiquement neutre, comme une atteinte à l'hégémonie catholique et à la culture chrétienne homogène des campagnes. Ceci explique la violence de la guerre scolaire et la participation unanime des élites catholiques au conflit. Partout dans le pays et particulièrement à la campagne, des écoles primaires catholiques virent le jour, fonctionnant avec des fonds privés collectés. Arthur Verhaegen était alors un membre très actif du comité scolaire de l'évêché de Gand, il collectait des moyens financiers et en tant qu'architecte, il dessinait les plans pour la construction à peu de frais de nombreuses écoles catholiques. Il acquit ainsi une solide réputation dans les milieux catholiques et, paraissant de plus en plus sur l'avant-scène, il commença à être considéré comme l'antipode de son grand-père maçonnique.

### *L'antipode?*

A première vue, Arthur Verhaegen a été en effet l'antipode de son grand-père. Ils s'opposaient radicalement dans le domaine idéologique et socio-politique. La fidélité inébranlable du petit-fils envers l'Église et le pape ressemblait à une tentative d'effacer l'opprobre que le grand-père maçonnique avait jeté sur le blason familial. Au niveau de la famille aussi, le petit-fils semblait le contraire de son aïeul. Pierre-Théodore avait été un exemple typique de la nouvelle bourgeoisie - commerçants, industriels, banquiers, avocats, notaires - qui voulait rompre avec les pouvoirs de l'ancien régime. Elle s'opposait à l'hégémonie des puissances traditionnelles, notamment le patriciat, les corporations et l'Église. Inspirée par le Siècle des Lumières et les

idéaux de la Révolution française, elle s'engageait dans le sillage des Vonckistes pour des rapports plus démocratiques en remettant en question les institutions traditionnelles. Tout comme Pierre-Théodore Verhaegen, elle embrassait résolument les temps modernes et le libéralisme, synonymes de rupture avec le passé et les traditions familiales.

Arthur Verhaegen, lui, s'efforça de faire renouer la famille avec les traditions de l'ancien régime. Il fit exécuter des portraits de ses aïeux, reconstitua et organisa les archives familiales et adopta un style de vie de gentilhomme. Cette volonté de retour à l'ancien régime se manifestait avec le plus d'évidence dans ses tentatives d'obtenir de la part de Léopold II la reconnaissance d'un titre de noblesse qu'il obtiendrait en effet en 1886. Lui et son frère Paul Verhaegen travaillaient depuis 1880 à l'élaboration d'un dossier historico-généalogique. Jadis, leur grand-père avait refusé un titre pareil et dans ses publications, leur propre père s'était distancié des titres de noblesse héréditaires. Le dossier contient d'ailleurs des symptômes de leur affrontement avec les mérites historiques de Pierre-Théodore Verhaegen.

Cependant, les rapports de grand-père à petit-fils étaient bien plus complexes. La figure du grand-père demeura un point sensible pour Arthur Verhaegen qui, tout au long de sa carrière, ne pouvait s'empêcher de se mesurer à l'aune du pouvoir et du prestige de Pierre-Théodore Verhaegen. Ainsi, lui et son frère Paul visitèrent-ils avec une admiration à peine réprimée l'hôtel particulier vide de ses grands-parents à Bruxelles, juste avant la vente en janvier 1881. Même leurs caractères n'étaient pas exempts de certaines correspondances, ce qui n'échappa pas entièrement aux contemporains. Ils manifestaient tous deux un tempérament passionné et témoignaient d'impatience. Tous deux, ils s'engageaient à fond dans leurs visions et leurs idéaux sociaux et idéologiques. Tous deux étaient des orateurs ardents qui se laissaient entraîner par leur discours, surtout le petit-fils d'ailleurs, qui hérita du sobriquet «le dindon parlementaire», tant les discussions lui conféraient un teint cramoisi. Enfin, tous deux étaient des hommes politiques ayant une vision et sachant lire les signes du temps. Arthur Verhaegen le prouva surtout à partir de 1886 lorsqu'il tenta, malgré et parfois contre ses pairs, d'anticiper sur l'inévitable mutation de la société bourgeoise en une société plus démocratique.

### *Le baron rouge: un chef de file de l'action sociale catholique*

La recherche historique des dernières décennies a bel et bien démontré que les ultramontains étaient en contact avec les mutations sociales qui ont caractérisé le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup> Leur but, qui visait à maintenir le lien entre les couches populaires et l'institution ecclésiastique par l'action sociale d'inspiration catholique, leur fournissait un moyen approprié pour savoir ce qui couvait. Vers 1886, Arthur Verhaegen et quelques anciens ultramontains tels que son compagnon Georges Helleputte, le futur évêque Mgr. Keesen, Godefroid Kurth, Michel Levie et Joseph d'Ursel, s'étaient rendu compte que la société duale du XIX<sup>e</sup> siècle se dirigeait, sous l'impulsion du socialis-

<sup>11</sup> De Maeyer, *Arthur Verhaegen*, 209-543.

me, vers une épreuve de force dévastatrice. La seule issue se trouvait dans une réforme sociale orientée vers le centre, allant de pair avec une démocratisation politique progressive et la maîtrise ou le ralentissement des mutations. Verhaegen s'appropriait le modèle idéal d'une société de classes harmonieuse, inspirée par le moyen âge chrétien et le néo-thomisme, et développée sous l'impulsion du pape Léon XIII lors du forum international de l'Union de Fribourg (1878-1903). Les moyens concrets devant réaliser ce modèle social se trouvaient dans l'élaboration d'un réseau d'organisations sociales et dans l'instauration progressive d'une législation sociale. Les associations professionnelles, les mutualités, les caisses d'épargne et d'assurances, les coopératives de consommateurs, d'achat d'outils et de matières premières ou encore les coopératives de vente des produits devaient améliorer le sort des (modestes) exploitations agricoles et des petits commerçants. Des sociétés pour la construction ou l'achat de maisons ouvrières ou de petites entreprises agricoles formaient la clé de voûte de ce projet de modèle social. Elles devaient permettre aux simples ouvriers d'économiser un minimum afin de pouvoir acquérir une (modeste) habitation, si possible avec un bout de jardin potager ou une parcelle de terrain pour l'élevage de petit bétail. Aux yeux de Fribourg, la (modeste) propriété constituait l'arme secrète contre le socialisme qui, au moins dans le discours, était synonyme d'expropriation et de collectivisme.

Tout comme Helleputte à Louvain, Arthur Verhaegen s'est efforcé d'appliquer ce modèle à la réalité dans la région de Gand. En 1890-1891, il s'occupa quasi simultanément de la constitution d'une *Gentse Gilde van Ambachten en Neringen* (artisans, artisans d'art, petits commerçants), de l'*Oostvlaamse Landbouwersbond* (propriétaires fonciers, grands et petits fermiers, ouvriers agricoles) et de l'*Antisocialistische Werkliedenbond van Gent* (ouvriers). Ce fut surtout cette dernière initiative qui dirigea le feu des projecteurs sur Verhaegen, d'autant plus qu'il venait de fonder un quotidien pour le mouvement ouvrier chrétien naissant dont le titre, *Het Volk*, ressemblait d'une façon presque suspecte à *Le Peuple*. Par ces initiatives, il ne pouvait éviter une confrontation avec l'élite conservatrice qui lui reprochait ses innovations d'inspiration socialiste et donc dangereuses. Par association au prince autrichien Karl von Löwenstein, cela lui valut l'épithète «rouge» et de là, le «baron rouge».

Verhaegen s'est surtout fait remarquer en tant que président de la *Ligue démocratique belge*, l'organisme de coordination fondé en 1890, rassemblant les «hommes d'œuvres», les œuvres populaires et les associations d'ouvriers chrétiens. Lorsqu'il succéda à Helleputte en 1895, la Ligue était en pleine crise. Il réussit à manœuvrer habilement à travers les méandres du Daensisme tout en s'empêtrant dans un combat de titans avec Charles Woeste, le puissant chef de file de la Fédération des Cercles Catholiques et des Associations Conservatrices. L'enjeu de ce conflit avec Woeste était de taille: Verhaegen était profondément convaincu que le parti catholique devait actualiser ses structures et ses systèmes de représentation en évoluant vers un parti de classes (*standen*) plus démocratique. A l'encontre de Woeste, il estimait que chacun des *standen* devait disposer d'une relative autonomie et de ses propres représentants dans le parti. C'est là qu'il repêcha son idée des listes unitaires mixtes, ce qui ne lui



fit pas récolter que des éloges et l'entraîna même - lui, l'ancien ultramontain! - dans des rapports délicats avec l'autorité ecclésiastique. Mais grâce à l'appui des évêques démocratiques Mgr. Stillemans (Gand) et Mgr. Goossens (Malines), et à l'écoute attentive de quelques secrétaires d'état au Vatican, il parvint à se maintenir et à voir donner un faible feu vert à un parti organisé selon les *standen*.

Lors des premières élections au scrutin proportionnel en mai 1900, Arthur Verhaegen fut élu député pour le Meetjesland. Le fait de figurer comme représentant de la commune rurale d'Eeklo et non de la ville de Gand, illustre fort bien les efforts du comité électoral des conservateurs gantois pour le marginaliser. Du côté des conservateurs, on se rendait compte que son élection activerait la formation d'une fraction chrétienne démocratique (la Jeune Droite) dans la Chambre des Représentants, d'autant plus qu'en tant que président de la Ligue démocratique belge, il serait automatiquement le porte-parole des démocrates chrétiens modérés.

Sur ce point, Verhaegen n'a pas déçu les craintes de Woeste et des conservateurs. Lui et ses collègues de la Ligue démocratique belge ne dissimulèrent pas leur désapprobation envers le gouvernement social-conservateur de Smet de Naeyer (1896-1907) auquel ils reprochaient de favoriser d'ambitieux projets tels que le port d'Anvers et de faire la sourde oreille envers l'aspect social dans des dossiers tels que celui des concessions minières au Limbourg. Dans l'affaire du Congo, Verhaegen n'emboîta pas davantage le pas du gouvernement et, suivant en cela l'exemple du jésuite Arthur Vermeersch, il plaida en faveur d'une reprise par la Belgique de l'état libre du Congo et d'une politique de civilisation d'inspiration chrétienne. Dans ces années 1905-1907, Verhaegen s'opposa farouchement à Woeste qu'il soupçonnait de faire le jeu du roi Léopold II: celui-ci garderait les mains libres au Congo en échange de garanties pour la politique conservatrice du gouvernement.

Après la chute du gouvernement de Smet de Naeyer en 1907 et l'apparition des premiers démocrates chrétiens dans un gouvernement, Arthur Verhaegen glissa progressivement vers l'arrière-plan. Ce qui aurait dû être une réussite, tourna en débâcle lors de la pénible crise du cabinet Schollaert en 1911 et à la déconfiture pour Verhaegen: il s'agissait de réaliser la vieille idée ultramontaine du régime de subventions égales pour l'enseignement public et l'enseignement libre par le biais du «bon d'école». Au cours des années suivantes et jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, Verhaegen connut des difficultés croissantes avec l'arrière-ban de la Ligue démocratique belge. Aux yeux du syndicat chrétien en pleine croissance, les positions démocratiques de Verhaegen n'allaient pas assez loin. Le mouvement ouvrier chrétien visait une plus grande autonomie. D'autre part, il dut affronter des problèmes dans son propre arrondissement électoral où il fit preuve de peu d'affinités avec le mouvement flamand de plus en plus fort. En plus, son état de santé laissait à désirer. Il se sentait dépassé par la jeune génération et sa démission de la présidence de la Ligue démocratique belge en 1913 n'étonna personne.

*Les années de guerre: le courage du loup solitaire*

Lors de l'invasion allemande en août 1914, Verhaegen décida d'oublier ses 67 ans et ses problèmes de santé pour se présenter comme volontaire. L'Etat-major lui confia en sa qualité d'ingénieur des fonctions de conseil et de contrôle auprès des fortifications d'Anvers, considérées comme le centre stratégique de la défense nationale. Ce n'était pas un luxe, car l'infrastructure défensive laissait fort à désirer.

Arthur Verhaegen a vécu cette période de guerre avec des sentiments pour le moins confus.<sup>12</sup> D'une part, l'événement militaire réveilla en lui son idéalisme et son désir de s'engager. Il s'indignait de cette brutale invasion allemande qu'il qualifiait de particulièrement lâche, et dans de pareilles circonstances, estimait-il, l'élite devait assumer ses responsabilités pour des tâches civiles ou militaires. Lui-même ouvrit le petit château familial de Merelbeke pour l'accueil de réfugiés tandis que sa demeure gantoise (Oude Houtlei) servit temporairement d'hôpital de fortune. D'autre part, et malgré ses sentiments patriotiques, il avait la violence en horreur et il en craignait énormément toutes les répercussions possibles: la perte de revenus ou les dégâts mobiliers ou immobiliers. A sa famille, il fit parvenir d'Anvers, et plus tard d'Allemagne où il resterait prisonnier pendant deux ans, des séries de messages contenant des instructions de gestion ou des mesures de sécurité à prendre. Ainsi, il choisit de ne pas suivre l'armée belge en direction de l'Yser ni le gouvernement belge vers Le Havre, et de ne pas se réfugier en Angleterre ou aux Etats-Unis. Cette décision, contraire au comportement de la plupart de ses pairs, s'inspirait de diverses motivations. Dans les circonstances difficiles de la guerre, il souhaitait rester proche des œuvres sociales qui lui tenaient tant à cœur, particulièrement son journal *Het Volk* et la Ligue démocratique belge qui n'avait pas encore élu son nouveau président. Et puis, comme il demeurait à Gand, le gouvernement belge en exil lui avait confié après une brève et secrète visite au Havre en novembre 1914, une mission d'agent de liaison entre le gouvernement en exil et le personnel de la fonction publique en pays occupé.

Seulement, les autorités allemandes étaient au courant des allées et venues de Verhaegen et il fut rapidement suspecté. Le contenu de quelques-unes des brochures patriotiques qu'il publia en 1914 révéla sans détours que lui et sa famille constituaient un réel danger pour la «Flamenpolitik» qui avait été mise en œuvre dès 1915. Les services policiers allemands ne le perdaient pas de vue et il suffit d'une minuscule remarque dans une lettre à propos d'une commande de sacs de jute pour l'armée allemande dans les usines textiles gantoises pour le voir arrêté et condamné à l'emprisonnement dans une forteresse en Allemagne.

C'est alors, en Allemagne, que commença le plus dur combat de Verhaegen, celui contre la solitude, le doute et les inquiétudes à propos de l'avenir du modèle social qu'il avait toujours défendu et des nombreuses organisations à caractère social qu'il avait créées. Après trois jours d'emprisonnement à Cologne, on le transféra à une cin-

---

<sup>12</sup> Pour cette période de guerre, voir De Maeyer, *Arthur Verhaegen*, 543-563.

quantaine de kilomètres de là, à Siegburg. Le 27 septembre 1915 le vit arriver dans la forteresse historique de Wesel d'où il repartit pour Gross Strelitz, une froide demeure à quelque 25 km des frontières russe et autrichienne. Verhaegen resta à Gross Strelitz du 2 février à la mi-juin 1916 et sa santé s'y détériora si vite et si gravement qu'on lui accorda, après avoir insisté avec force, de passer le reste de sa captivité à Bad Wildungen, pas loin de Kassel. Certes, cette station thermale offrait davantage de confort, mais le prisonnier y vécut des jours extrêmement pénibles à cause de ses douleurs néphrétiques et de prostate. La souffrance psychique fut cependant la plus grave: cet homme de 69 ans avait perdu tout espoir de recouvrer un jour la liberté. En plus, il apprit que «sa» Ligue démocratique belge s'effritait et que de nouveaux chefs de file du mouvement ouvrier chrétien comme le dominicain Georges Ceslas Rutten la remplaçaient progressivement par de nouvelles structures telles que le Bureau Central de l'Action Sociale Catholique. Ces nouvelles remplirent Verhaegen d'amertume et de fureur. Il se rendit compte que son modèle social, qui réservait encore une place à l'élite, s'effondrait et que l'ère des masses s'annonçait. En désespoir de cause, il exécuta une volte-face vers la droite comme il apparaît clairement dans les projets, écrits en captivité, de créer un parti national et un syndicat uniques organisés dans un esprit purement corporatiste.

En Allemagne, Verhaegen se sentait extrêmement solitaire. Il doutait de plus en plus de ses anciens amis politiques, se demandant s'ils faisaient vraiment des efforts pour le libérer. Le ressort se brisa lorsqu'il apprit la nouvelle de l'arrestation de son fils aîné, Pierre Verhaegen, à la fin du mois de juillet 1916. Finalement, et moyennant une caution, il obtint en juin 1917 de pouvoir retourner à Bruxelles, où il fut assigné à résidence chez sa fille cadette, Elisabeth, épouse de Charles Terlinden. C'était le résultat d'une action concertée, entamée au printemps 1917 par le Vatican, le nonce Locatelli et les jeunes époux Terlinden-Verhaegen. Mais Arthur Verhaegen ne verrait plus jamais Gand. Il mourut à Bruxelles, neuf semaines après sa mise en liberté conditionnelle, le 11 septembre 1917. N'est-il pas étonnant que, plus encore que son grand-père Pierre-Théodore Verhaegen, cet aristocrate socialement engagé qui fut l'un des principaux acteurs de la période de transition de la société belge vers la démocratie bourgeoise, se soit effacé dans les mémoires?

## Paul Verhaegen (1859-1950) : magistrat et historien

Petit-fils de Pierre-Théodore, Paul Verhaegen est né à Bruxelles le 15 septembre 1859. Il est le quatrième des six enfants d'Eugène Verhaegen, lui-même fils unique du fondateur de l'Université de Bruxelles.

De ses deux frères, l'un mourra jeune et sans descendance mâle. Dès lors, Paul et son frère aîné Arthur seront les auteurs des deux branches entre lesquelles se répartissent les quelque 125 descendants de Pierre-Théodore porteurs du nom Verhaegen, actuellement en vie.

Bien que Paul n'eût que trois ans à la mort de son grand-père, il semble qu'il ait été fortement impressionné par le personnage et son aura.

Son instruction primaire lui a été donnée par sa mère et par des professeurs particuliers. Il est entré ensuite au Collège Saint-Michel pour y faire ses humanités gréco-latines.

Au moment d'accéder aux études supérieures, Paul Verhaegen, issu d'une longue lignée de juristes, reste fidèle à la tradition familiale et se dirige très naturellement vers le Droit. Il fait ses candidatures en Philosophie et Lettres à l'Institut Saint-Louis à Bruxelles et poursuit ses années de doctorat en Droit à l'Université de Louvain. Réalisant un parcours académique exemplaire, il réussit cinq années de suite ses examens universitaires avec la plus grande distinction.

De 1878 à 1885, Paul Verhaegen a tenu un journal personnel. La lecture de ce journal qui couvre la période de ses études et de ses débuts dans la vie professionnelle, nous donne des indications sur la genèse de sa carrière de magistrat et d'historien, autant que sur ses goûts et certaines de ses orientations. On y décèle d'emblée un esprit particulièrement curieux de la politique au sens large du terme, notant jour après jour et avec un intérêt très manifeste, tous les événements de la vie publique, aussi bien nationale qu'internationale.

Sitôt obtenu son diplôme en juillet 1881, il entre comme stagiaire chez Auguste Beer-naert, avocat et homme politique catholique qui est, par ailleurs, ami et voisin de campagne des Verhaegen à Boitsfort.

Paul Verhaegen, président émérite de la Cour de Cassation, en habit de cour.  
Photographie

Collection baron Baudouin Verhaegen

Il prête serment d'avocat en octobre 1881 et plaide pour la première fois devant le Tribunal de première Instance en janvier 1882.

Au cours des deux années suivantes, il poursuit ce stage qui semble devoir être le prélude à une carrière classique d'avocat. Mais en 1884 ont lieu des élections législatives à l'issue desquelles le parti catholique revient au pouvoir. Auguste Beernaert reçoit alors un portefeuille dans le nouveau gouvernement et son jeune stagiaire Verhaegen le suit au Ministère comme «attaché libre». Pendant un an, il remplit, en cette qualité, des fonctions qui étaient sans doute plus en accord avec ses goûts que les travaux du barreau. Il note dans son journal: «Mon excellent patron étant entré au ministère, je l'ai suivi... c'est un grand changement dans mon existence...»

A la même époque cependant, survient un événement qui va réorienter le cours de sa vie. En 1884, il rencontre Hélène du Roy de Blicquy qui allait devenir sa femme le 13 avril 1885. Et pour répondre à un souhait exprimé par sa belle-famille, il se met en devoir de solliciter un poste dans la magistrature.

Un an plus tard, en juillet 1885, il est nommé Substitut du Procureur du Roi près du Tribunal de première Instance de Bruxelles. C'est le début d'une carrière judiciaire qui s'étendra sur près de cinquante ans. Dans cette voie où il s'est engagé de façon presque fortuite, il réussira rapidement à exceller au point de s'identifier à ses fonctions. On dira de lui plus tard qu'il était «magistrat jusqu'à la moelle». Bel hommage rendu autant à son intelligence, son énergie et sa conscience qu'à ses facultés d'adaptation.

C'est à Bruxelles que s'est déroulée toute sa carrière. Au début de celle-ci, il a choisi, pour rester auprès de sa mère, veuve et âgée, de demeurer dans la capitale, et ce, probablement au prix d'une certaine lenteur dans ses promotions.

En 1890, il est nommé Juge au Tribunal de première Instance et devient Vice-Président au même Tribunal, en 1903.

Un témoin de cette époque, alors jeune avocat, nous donne de lui la description suivante: «Il était vice-président au Tribunal de première Instance et dirigeait les travaux d'une chambre civile. C'était celle à laquelle chacun, au Barreau, souhaitait voir distribuer ses affaires: on était assuré d'y trouver un jurisconsulte de grande classe, qui conduirait les délibérés avec maîtrise, en se chargeant d'ailleurs personnellement de la grosse part des études préliminaires; on savait que toutes les mesures, fussent-elles être draconiennes, y étaient prises pour éviter les audiences blanches et l'encombrement du rôle qui en est la conséquence...»<sup>1</sup>

En 1906 il est promu Conseiller à la Cour d'Appel. Le même témoin raconte: «Au printemps 1906, (...) je le revis présidant la Cour d'Assises du Brabant. C'est là une des fonctions les plus prestigieuses de la magistrature. Il y donnait la pleine mesure de sa valeur. Sa haute taille, sa silhouette élégante aidant, il apparaissait à la foule qui emplissait la salle comme l'incarnation de la Justice, sereine mais implacable.»<sup>2</sup>

Après la parenthèse de la première guerre mondiale, Paul Verhaegen accède à la Cour de Cassation, dont il est nommé Conseiller en 1919.

Sa carrière de magistrat connaît enfin son apogée au printemps 1934 quand il est nommé Président de la seconde chambre de cette même Cour de Cassation.

<sup>1</sup> L.CORNIL, *Discours à la Cour de Cassation*, 22 mai 1950.

<sup>2</sup> *Ibidem*

Quelques mois plus tard, atteint par la limite d'âge, il est admis à l'éméritat. Pour caractériser cette longue carrière judiciaire, cédon la parole à l'un de ses collègues chargé de faire son éloge funèbre, qui, après avoir souligné ses différents mérites, ajoutait : «Mais ce qui lui donnait sa valeur propre et son originalité, c'était la manière dont, magistrat, et magistrat jusqu'aux moëlles, il avait mis en application le principe que le juge ne peut, à peine de se dessécher le coeur et de se déformer l'esprit, se confiner dans l'exercice de ses fonctions judiciaires et la lecture de ses dossiers; à côté de l'étude du droit, il n'a cessé de poursuivre celle de l'histoire; à côté de sa mission professionnelle de punition des coupables, il n'a cessé de se dévouer aux oeuvres de charité, de protection et de redressement.»<sup>3</sup>

Les origines de sa vocation d'historien remontent loin dans son passé. Déjà alors qu'il n'avait encore que 18 ans, son père, quelques jours avant de mourir, lui faisant ses dernières recommandations, l'engageait à «consacrer ses loisirs à la publication d'ouvrages capables d'intéresser le public.»

Plus tard, à l'époque où il faisait son stage d'avocat, son patron M<sup>r</sup> Beernaert, lui conseillait de se diriger vers les études historiques, philosophiques et sociales, sans lesquelles, estimait-il, «l'esprit pénètre insuffisamment les causes de l'évolution et des transformations du droit.»

Dans les premières années de sa vie au Palais, il a été amené, dans le cadre de l'instruction d'un procès, à effectuer des recherches historiques aux Archives Générales du Royaume. Au cours de ces recherches et à l'occasion de ses contacts avec l'Archiviste Général, il est arrivé à la conclusion qu'il existait une lacune importante dans les publications relatives à l'histoire de Belgique: on ne possédait, à l'époque, presque rien au sujet de la période de la conquête française de 1794. «J'eus la témérité, excusable à mon âge, de tenter de combler ce vide», a-t-il raconté dans ses souvenirs.

C'est ainsi qu'est née ce qui allait être son oeuvre maîtresse, à laquelle il a travaillé pendant 40 ans. Cet ouvrage, qui a pour titre «*La Belgique sous la domination française (1792-1814)*» a été publié en cinq volumes, entre 1922 et 1929.<sup>4</sup>

Les deux premiers tomes, consacrés à «*La conquête, 1792-1795*» et aux «*Débuts du Directoire*», se sont vu décerner, en 1927, le prix du concours quinquennal d'Histoire nationale (1921-1925), institué par le gouvernement.

Dans son rapport, le jury du concours a estimé que: «l'ouvrage de M. Verhaegen se révèle d'une importance capitale, car il embrasse dans toute son ampleur et sous ses divers aspects l'histoire de notre pays à une des époques les plus tragiques et bien certainement la plus féconde en bouleversements politiques, économiques et sociaux de notre existence nationale.»

Le jury note encore qu'une série d'éléments, «excellamment exposés par M. Verhaegen, sont autant de preuves de la vitalité d'un sentiment national qui, en se développant par l'épreuve, allait, dès que le permettraient les circonstances, rendre possible la constitution d'une Belgique indépendante.»<sup>5</sup>

En 1934, il publia la biographie d'un personnage de l'époque de la révolution bra-

<sup>3</sup> *Ibidem*

<sup>4</sup> P. VERHAEGEN, *La Belgique sous la domination française, 1792-1814*, Bruxelles, 1929, 5 tomes, 3.005p.

<sup>5</sup> *Moniteur belge*, 31 août 1927.

bançonne, Gomard Cornet de Grez.<sup>6</sup> L'étude minutieuse des papiers et de la correspondance de ce haut fonctionnaire de Joseph II lui a permis de jeter un éclairage nouveau sur les événements de 1787 et 1790 dans les Pays-Bas autrichiens.

En marge de son œuvre principale «*La Belgique sous la domination française*», Paul Verhaegen est l'auteur d'un grand nombre de publications concernant des personnages ou événements se situant dans les provinces belges, sa période de prédilection s'étendant sur 50 ans: de 1781 (Joseph II) à 1831 (le Congrès national).

Ces publications, essentiellement des articles parus dans des revues historiques, archéologiques, judiciaires ou religieuses, sont au nombre d'environ septante, sans compter la grande quantité de notices diverses, textes de conférences ou préfaces qu'il a écrits. Il a également réalisé, pour la Biographie Nationale, les notices relatives à trente-quatre personnalités.

De même on peut signaler l'activité considérable qu'il a eue dans le cadre de la Commission royale pour la publication des anciennes Lois et Ordonnances. Jeune avocat stagiaire déjà, il s'était persuadé, en fréquentant la bibliothèque du Barreau, de l'intérêt que présentent pour le juriste, l'étude et la connaissance des textes législatifs anciens. En 1906, il est nommé membre de cette Commission et participe très activement à l'élaboration de son bulletin. Il accède à la présidence de la Commission en 1922 et ne cessera d'y jouer un rôle moteur jusqu'à un âge avancé. Il publia 4 tomes du Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens: le tome 12 qui couvre les années 1781-1786 en 1910, le tome 13 (1787-1790) en 1914, le tome 14 (1791-1793) en 1936 et le tome 15 (1793-1794) en 1942. On possède des bons à tirer du Recueil écrits de sa main et datés jusqu'en octobre 1942. Il avait alors quatre-vingt-trois ans! Cependant ses travaux en tant qu'historien, qui s'ajoutent à une carrière de magistrat déjà bien remplie, n'épuisent pas, tant s'en faut, la liste de ses activités et de ses engagements.

Il a présidé ou a été membre actif de toute une série de commissions, comités ou organismes: il a, entre autres, été président du Conseil Héraldique et membre de la Commission royale des Monuments et des Sites.

Dans le domaine caritatif également, il était très engagé. Dès l'âge de seize ans, et pendant de longues années, il a œuvré au sein des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, dont il a été Vice-Président du Conseil Supérieur pour la Belgique. De même, il présida la Société pour la construction d'habitations à bon marché de Watermael-Boitsfort.

Il fut anobli le 14 août 1886 et devint baron par lettres patentes du 21 juillet 1923.

C'est au terme d'une vie extrêmement bien remplie, qu'il s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dans la maison familiale de Boitsfort. Il laissait le souvenir d'un homme d'une très grande simplicité de vie, d'une grande rigueur morale et d'une légendaire courtoisie, chrétien fervent, parent et ami attentif.

On a dit de lui, après sa mort, que ses dons n'avaient pu porter tous leurs fruits que parce qu'ils étaient associés à un sens profond du devoir et d'une volonté opiniâtre d'orienter toutes ses préoccupations vers le bien commun. Et c'est dans doute en évoquant cet idéal du bien commun qu'on fait le mieux ressortir, au-delà des contradictions, sa filiation spirituelle avec son grand-père, Pierre-Théodore Verhaegen.

<sup>6</sup> P.VERHAEGEN, *Le Conseiller d'Etat Comte Cornet de Grez*, Bruxelles, 1934, 374p.



# Juliette Verhaegen (1875-1955). Une vie au service de l'enfance

*L'enfance: larmes et sourires*

Eugénie-Juliette Verhaegen<sup>2</sup> naît le 30 décembre 1872 à Bruxelles, au 30 de la rue du Commerce. Elle est la fille de Jean-Georges Verhaegen, la nièce et pupille d'Arthur Verhaegen, fondateur à Gand du journal «Het Volk» et des oeuvres démocrates chrétiennes, et l'arrière-petite-fille de Pierre-Théodore Verhaegen.

Son père, Georges, né en mars 1849, diplômé en droit, vient de quitter la demeure familiale de Watermael-Boitsfort pour s'établir à Bruxelles, le 29 novembre 1871. Sa mère, Marie Rommel (née le 23 mars 1848), d'un an plus âgée que son époux, est issue d'une bonne famille bruxelloise et compte un frère notaire à Bruxelles, Emile, un frère lieutenant du génie, Charles<sup>3</sup>.

Une seconde fille naît trois ans plus tard, Valentine-Josèphe (10 novembre 1875), dans des circonstances dramatiques. Georges est décédé prématurément le 28 octobre 1875<sup>4</sup>, et sa femme ne lui survit que quelques semaines, laissant deux orphelines en bas âge. Les fillettes sont recueillies par les grands-parents Verhaegen, Jean-Baptiste-Eugène et Marie-Florentine (dite Florence) Nève («Bonne Maman») <sup>5</sup>.

Après le drame familial qui marque sa petite enfance, Juliette et sa soeur coulent des jours plus heureux dans la propriété de Boitsfort. Juliette étudie d'abord à domicile, sans grand entrain («...je préférerais lire n'importe quoi plutôt que d'apprendre...»<sup>6</sup>). Vers l'âge de huit ans, elle «commence à aimer un peu plus l'étude» et entre, à dix

<sup>1</sup> Je remercie ici tout spécialement Valérie Piette, boursière de l'ULB, dont l'aide fut précieuse dans la recherche documentaire. Je remercie également Catherine Jacques, archiviste au Centre d'archives en Histoire des Femmes et Marie-Sylvie Dupont-Bouchat pour les informations qu'elles m'ont obligeamment fournies.

<sup>2</sup> Le prénom usuel est souligné.

<sup>3</sup> Les renseignements sont puisés dans AVB, Registre des naissances, 1872, n°6424 et Registre de Population, 1866, V4 f° 638.

<sup>4</sup> AVB, Registre de population, 1866, V4 f° 638.

<sup>5</sup> Jean-Baptiste-François-Eugène (fils de Pierre-Théodore) avait épousé Marie-Florentine (dite Florence) Nève. De cette union étaient nés six enfants: l'aîné, Arthur, qui épouse Clara Lammens, Marie qui épouse Jules de Burlet, Joseph-Paul (1859-1950) époux d'Hélène du Roy de Blicquy, Jeanne-Joséphine-Louise (1863-1957) qui épouse Édgard de Prelle de la Nieppe, et Jeanne, qui épouse Gaston de Gerlache de Gomery.

<sup>6</sup> J. Verhaegen, Mes souvenirs (manuscrit), 1ère partie, AGR, Papiers Carton de Wiart, n°205a, microfilm 2348.

Juliette Verhaegen et son mari, Henry Carton de Wiart, parmi les «juges des enfants», au ministère de la Justice, le 27 juin 1914.  
Photographie Benjamin Couprie

Archives Henry-Gilles Carton de Wiart

ans, au Sacré-Coeur de Jette-Saint-Pierre pour y préparer sa première communion qui reste, pour elle, «le plus beau jour de [sa] vie» (10 juillet 1884). Elle reçoit une éducation soignée, entourée d'une gouvernante anglaise, Miss Goold, qu'elle semble beaucoup apprécier.

Bientôt mise en internat, toujours au Sacré-Coeur de Jette, elle garde de ses années d'adolescence des souvenirs attendris<sup>7</sup> et témoigne d'un vif penchant artistique, pour le théâtre (la comédie surtout) et le dessin. En dehors des études, son existence coule au rythme des fêtes, des visites et des voyages<sup>8</sup>. On est frappé pourtant de trouver dans ses mémoires, çà et là sous sa plume, mêlés aux événements mondains, des échos d'événements politiques: le général Boulanger à Bruxelles, la retraite de Bismarck...etc.

Elle rencontre Henry Carton de Wiart en février 1893. Sa première impression est toute «intellectuelle»: «Monsieur Henry Carton de Wiart: très intéressante conversation littéraire, c'est un enthousiaste, grand ami de la simplicité, quelque fois un peu compliqué lui-même mais gentil cavalier...»<sup>9</sup>.

### *Un mariage qui place l'enfant au centre de ses intérêts*

Quatre ans plus tard, Juliette et Henry se marient, le 21 avril 1897. Elle a 25 ans, lui 28. Dès ce moment, l'attention de Juliette pour les enfants ne faiblira pas, comme mère et comme associée à son mari dans ses préoccupations de protection de l'enfance.

Quand il se marie, Henry Carton de Wiart est déjà engagé dans la carrière politique et siège à la Chambre depuis le 12 juillet 1896. Il connaît Arthur Verhaegen, dont les conceptions ne sont guère éloignées des siennes<sup>10</sup>: «L'admiration que j'éprouvais déjà à distance pour ce caractère si noble et si vaillant devait croître à mesure qu'il me fut donné de connaître Arthur Verhaegen de plus près, et surtout du jour où je dus à la Providence d'épouser au printemps de 1897, sa nièce et pupille - qui devait être le bonheur et l'honneur de mon foyer»<sup>11</sup>.

Né le 31 janvier 1869, Henry est le troisième fils d'une famille de six enfants<sup>12</sup>. Après des études secondaires chez les Jésuites, le jeune Henry avait obtenu un doctorat en droit à l'Université libre Bruxelles, «des revers de fortune ne permettant pas à ses parents de maintenir la tradition familiale et d'envoyer Henry à l'Université de Louvain»<sup>13</sup>. Ce fait n'est pas anecdotique, il explique en partie le milieu extrêmement diversifié dans lequel évoluera toujours le couple. Du collège, Henry reste lié à Jules Renkin, Léon de Lantsheere, Edouard Van der Smissen; de son passage à l'ULB, il conserve des liens avec Emile Vandervelde, Paul Hymans, les frères Destrée, Jules et Olivier...<sup>14</sup>. Chez Edmond Picard, il rencontre Jules Le Jeune, Paul Janson.... Ecrivain lui-même, il avait créé avec des amis artistes la revue *Durendal* en 1894. C'est donc

<sup>7</sup> Idem, 2<sup>e</sup> partie, octobre 1888.

<sup>8</sup> Ibidem (1889-1890).

<sup>9</sup> Ibidem.

<sup>10</sup> H. CARTON DE WIART, *Souvenirs politiques*, t. 1, Desclée De Brouwer, 1848, p. 96.

<sup>11</sup> Idem, p. 97.

<sup>12</sup> Henry, René, Maurice et Edmond ainsi que deux enfants décédés en bas âge. Les parents sont Marie-Clémence Cammaert et Riégo-Benjamin-Constant, un avocat qui ne prit jamais aucune part à la vie politique, à quelque niveau que ce soit, et s'est partagé entre son bureau d'avocat à Bruxelles et sa propriété d'Hastière-par-delà.

<sup>13</sup> A.-M. FAGNOUL, *Inventaire des papiers Carton de Wiart*-AGR, Bruxelles, 1981, p. 6.

<sup>14</sup> Idem, p. 7.

à un homme déjà profondément engagé, sur différents plans, politique et culturel, que Juliette lie sa destinée en 1897. Il partage sans aucun doute son inclination pour les arts, on peut supposer, étant donné le milieu familial, qu'elle partage son intérêt pour la question sociale.

Un premier enfant naît rapidement, Marie-Ghislaine, le 1<sup>er</sup> août 1898. Elle est suivie par François-Xavier (10 septembre 1899), Georgette (22 octobre 1900) et Hubert (21 octobre 1901). Puis vient Gudule, le 10 juillet 1903, la petite Geneviève (25 décembre 1905 qui mourra à l'âge de 7 ans) et enfin, la petite dernière, Guillemine, le 3 mai 1913. Mère attentive, Juliette ne se laisse pourtant pas enfermer dans le rôle familial, prôné par la bourgeoisie de l'époque. Lors d'un voyage aux Etats-Unis en 1904, le couple découvre le fonctionnement des tribunaux d'enfants: «...ma femme et moi, nous avons été frappés de la supériorité du régime des *Juvenile Courts* dont Lindsey, le juge de Denver, nous avait révélé les méthodes, par rapport à notre régime pénal pour les mineurs, basé encore sur la recherche du discernement et le principe de la répression»<sup>15</sup>. «Revenus au pays, la préoccupation d'une telle réforme n'avait cessé de hanter nos esprits (...). Au cours de divers congrès et de réunions internationales, ma femme et moi nous nous fîmes les protagonistes de ces méthodes anglo-saxonnes»<sup>16</sup>. La voie de Juliette semble désormais tracée: sa vie tout entière sera consacrée à la protection de l'enfance. Très vite elle en devient même un symbole, comme le souligne joliment Emile Vandervelde peu après la première guerre mondiale: «Je vous ai retrouvée telle que vous étiez, telle que vous serez toujours: préoccupée d'employer utilement votre temps, donnant votre cœur aux enfants, allant sur les routes, par toutes les saisons, pour venir en aide aux petits enfants»<sup>17</sup>.

Dès 1905, au IV<sup>e</sup> Congrès des patronages à Liège, Juliette présente un rapport sur les tribunaux d'enfants aux Etats-Unis<sup>18</sup>. Le 27 mars 1911, elle est nommée membre de la Commission Royale des Patronages et, en juillet 1911, c'est elle qui fait rapport, au V<sup>e</sup> Congrès des patronages à Anvers, sur l'opportunité de créer des tribunaux spéciaux pour enfants<sup>19</sup>. L'ensemble de son exposé constitue une solide contribution de 63 pages, largement documentée et argumentée, qui dénote chez elle une admirable maîtrise du sujet. «La comtesse Carton de Wiart, devant un auditoire impressionné et enfin convaincu, commente avant la lettre la loi qui devait être votée le 15 mai 1912»<sup>20</sup>.

L'année 1912 est à la fois une année de joie et de douleur: elle perd la petite Geneviève, qui décède le 15 mars, mais prend une part prépondérante dans l'élaboration de la loi sur la Protection de l'enfance, votée le 15 mai. Cette loi allait être pendant longtemps «un modèle auquel se réfèrent les législations étrangères»<sup>21</sup>. Pour

<sup>15</sup> Allocution de Henry Carton de Wiart à la Journée du 30 mai 1937, *Mémorial de la commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire du 15 mai 1912 sur la protection de l'enfance*, Bruxelles, 1937, p.31. Aussi dans H. CARTON de WIART, *Souvenirs politiques...*, p. 184.

<sup>16</sup> *Ibidem*.

<sup>17</sup> *L'enfant, Revue de l'ONE*, janvier-février 1956, p. 6.

<sup>18</sup> Comtesse Carton de Wiart, «Les Children's Court aux Etats-Unis», *Rapport présenté au IV<sup>e</sup> Congrès de patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés*, Liège, 1905.

<sup>19</sup> *V<sup>e</sup> Congrès international pour l'étude des questions relatives au Patronage des libérés et à la protection des enfants moralement abandonnés*, II<sup>e</sup> Section, «Les Tribunaux pour enfants», Rapport présenté par Mme Henry Carton de Wiart, 1911, 63 pages.

<sup>20</sup> *L'enfant, Revue de l'ONE*, janvier-février 1956, p. 5.

<sup>21</sup> *Oeuvre Nationale de l'Enfance 1919-1969*, Bruxelles, [1970], n.p. (p.3). Pour la genèse de cette loi et une perspective historique, voir: M.-S. DUPONT-BOUCHAT, «De la prison à l'école. Les institutions pénitentiaires en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle», *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, à paraître en 1996 et *Enfants corrigés. Enfants*

en permettre le fonctionnement, l'AR du 2 octobre 1912 crée, au sein du Ministère de la Justice, un Office de Protection de l'Enfance, chargé d'organiser les inspections et de réviser les méthodes des écoles de bienfaisance «où, malgré le changement d'étiquette, - on les appelait autrefois maisons de correction ou de réforme -, le vieux principe répressif se maintenait»<sup>22</sup>. Juliette fait partie des délégués.

Mais elle n'est pas une «femme de l'ombre», encore moins une éminence grise qui s'effacerait devant son mari. Avec simplicité mais fermeté, souvent seule femme au sein d'assemblées masculines, elle est toujours présente et toujours associée aux différentes célébrations de la loi, baptisée d'ailleurs dès sa promulgation «lex Julia»<sup>23</sup>. C'est le couple qui est loué, que ce soit à la soirée inaugurale du Congrès international pour la protection de l'enfance, le 22 juillet 1913, ou à la séance d'hommage du 14 mai 1920<sup>24</sup>. Ou encore lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de la loi,<sup>25</sup> où Juliette répond aux nombreux discours d'hommage, sollicitant, non sans humour, l'indulgence du public pour son improvisation: «Ces orateurs que vous venez d'entendre ont pu se préparer à loisir. Mon mari m'a dit en entrant ici: Si on me demande de faire un speech, je te passe la parole»<sup>26</sup>.

Dans le mouvement féministe qui se structure avant guerre, elle ne joue pas de rôle prééminent, même si en 1910, la *Ligue démocratique* lui confie la présidence de la section féminine lors de son Congrès annuel.

### *1914-1918: l'action patriotique*

Quand éclate la première guerre, Henry, ministre de la Justice depuis 1911, rédige la fameuse réponse à l'ultimatum allemand du 2 août. La comtesse douairière, sa mère, à l'instar de nombreuses dames de la noblesse, s'élance au chevet des blessés dans les ambulances de la capitale<sup>27</sup>. Juliette, d'emblée, se préoccupe du sort des enfants.

La première détresse qui l'émeut est celle des petits Allemands rapatriés. Dès la première quinzaine d'août, les Allemands résidant en Belgique furent soumis à une surveillance spéciale, puis regroupés au Cirque Royal avec leur famille avant d'être interrogés, internés ou conduits à la frontière hollandaise. «Le spectacle était assurément pénible de tout ce monde arraché à sa vie quotidienne et inquiet de son sort: hommes, femmes, vieillards et enfants. Dans sa grande bonté de cœur», note Henry Carton de Wiart, «ma femme veilla personnellement à ce que cette installation de fortune fût organisée avec un réel souci d'humanité (...)»<sup>28</sup>. Juliette pressent que la guerre sera cruelle pour les enfants. Dès l'annonce du conflit, elle se précipite chez le bourgmestre Adolphe Max pour organiser les moyens d'assurer leur alimentation, en

*protégés. Genèse de la protection de l'enfance en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Québec 1820-1914*, Ministère de la Justice, Paris, 1995. On consultera aussi F. HUART, *La Société protectrice des enfants martyrs de Bruxelles, 1892-1914*, Mém. Lic., Hist., UCL, 2 vol., 1994.

<sup>22</sup> G. HOYOIS, *Henry Carton de Wiart et le groupe de la «Justice sociale»*, Paris-Courtrai-Bruxelles, 1931, p.141.

<sup>23</sup> *Mémorial de la commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire...*, p.14.

<sup>24</sup> *La manifestation Carton de Wiart, 14 mai 1920*, Office de Publicité, Lebègue et Cie, Bruxelles, 20 août 1920.

De manière significative, la médaille est frappée à leurs deux effigies.

<sup>25</sup> *Mémorial de la commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire ...*, op. cit..

<sup>26</sup> *Idem*, p. 49.

<sup>27</sup> H. CARTON DE WIART, *Souvenirs... op. cit.*, p. 214.

<sup>28</sup> *Idem*, p. 213. Juliette Verhaegen relate aussi son émotion profonde devant le spectacle de ces petits enfants, bousculés par la guerre, dans Mme Carton de Wiart, «L'enfant belge et la guerre», *Les Cahiers belges*, n°25, Bruxelles-Paris, 1918, p. 11.

s'inspirant du système des cantines scolaires<sup>29</sup>. Avec l'aide de l'échevin de l'Instruction publique Emile Jacqmain et du conseiller communal Brassine, elle met sur pied, dès les premiers jours de la guerre, une distribution de pain et de soupe dans plus de 60 locaux de la capitale.

Quand Henry quitte Bruxelles le 19 août, Juliette se retranche avec ses enfants dans l'hôtel officiel du Ministère de la Justice<sup>30</sup>, («qu'elle appelle son fort Chabrol»<sup>31</sup>) et ne se laisse pas intimider par la présence des soldats allemands<sup>32</sup>. Elle se mobilise dans les oeuvres<sup>33</sup>, et participe à l'accueil des nombreux réfugiés<sup>34</sup>, pour lesquels la Croix-Rouge de Belgique, à l'initiative du Dr Depage, de la comtesse Jean de Merode et de A. Goldschmidt, avait ouvert des locaux prêtés par l'ULB<sup>35</sup>.

En janvier 1915, la communication est enfin rétablie entre l'Office de Protection de l'Enfance, le Ministère de la Justice et les juges d'enfants. La Commission Royale des Patronages se réunit et dès février, une section de l'enfance est organisée au sein du *Comité National de Secours et d'Alimentation*, sous la présidence d'Adolphe Prins<sup>36</sup>. La tâche est immense et nécessite bientôt trois sections distinctes: L'Aide et protection aux Oeuvres de l'Enfance (embryon de la future Oeuvre Nationale de l'Enfance, créée en 1919), l'Alimentation de l'enfance et l'Oeuvre des orphelins de guerre. Ces commissions s'occuperont de plus de 1.200.000 enfants belges et plus de 11.000 enfants du Nord de la France<sup>37</sup>. Juliette a la satisfaction de constater que les tribunaux d'enfants mis en place avant la guerre parviennent à fonctionner et effectuent plus de 4.000 placements jusqu'en octobre 1915.

Entretemps, sa présence au Ministère de la Justice irrite l'occupant allemand qui essaie par tous les moyens de la renvoyer dans son domicile de la chaussée de Charleroi<sup>38</sup>. Elle est constamment surveillée et suivie dans ses déplacements<sup>39</sup> (ce qui donne lieu à des anecdotes délicieuses où Juliette épuise et démasque l'espion de service au cours de longues promenades!). Brusquement, les événements se bousculent. Sur une dénonciation, les Allemands perquisitionnent dans les appartements ministériels le 4 mai. Interrogée une première fois, sans suite apparente, Juliette est incarcérée à la Kommandantur le 18 mai et mise au secret pendant trois jours<sup>40</sup>. «On avait saisi chez Juliette Carton la carte de Van Orsmael»<sup>41</sup> et différentes lettres clandestines. Le 21 mai, elle comparait devant ses juges du chef d'une triple accusation: transmission de lettres de soldats du front aux familles en Belgique, action favorisant le passage clandestin à la frontière de jeunes gens volontaires, diffusion de la lettre pastorale du Cardinal Mercier de janvier 1915 (*Patriotisme et Endurance*). Elle assu-

<sup>29</sup> Mme Carton de Wiart, «L'enfant belge et la guerre», *op. cit.*, p. 11.

<sup>30</sup> Paul J. VERHAEGEN, «Carnets de guerre 1914-1918 (Boitsfort)», manuscrits. Papiers privés (informations transcrites et communiquées par Alain Verhaegen), 27 et 29 août 1914.

<sup>31</sup> L. GILLE, A. OOMS et P. DELANDSHEERE, *Cinquante mois d'occupation allemande*, t. 1, 1914-1915, Bruxelles, 1919, p. 255.

<sup>32</sup> Note dactylographiée, non signée dans AGR, Papiers Carton de Wiart n°210, microfilm 2349. Voir aussi H. CARTON DE WIART, *Souvenirs...*, t.1, p. 220.

<sup>33</sup> H. CARTON DE WIART, *Souvenirs...* (22 août 1914), p. 221.

<sup>34</sup> L. GILLE, A. OOMS et P. DELANDSHEERE, *Cinquante mois d'occupation allemande...*, p. 130.

<sup>35</sup> *Ibidem*.

<sup>36</sup> H. VELGE, *L'activité de l'Oeuvre Nationale de l'Enfance pendant 25 ans 1915-1940*, Bruxelles, s.d., p. 11; B. MASSART, «Soigner la petite enfance», *Sextant*, n°3, hiver 1994-1995, p. 130.

<sup>37</sup> H. VELGE, *op. cit.*, p. 20.

<sup>38</sup> L. GILLE, A. OOMS et L. DELANSHEERE, *op. cit.*, p. 341.

<sup>39</sup> AGR, Papiers Carton de Wiart, Note dactylographiée non signée, n°210, microfilm 2349.

<sup>40</sup> Paul.-J. VERHAEGEN, *Carnets...*, 19 août 1915.

<sup>41</sup> *Idem*, 29 juin (Note de Alain Verhaegen: Aurore Van Orsmael, cabaretière à Ixelles, chaussée d'Ixelles, inculpée d'espionnage).

re elle-même sa défense, dans un procès rapide qu'elle traite de parodie<sup>42</sup>. Le verdict la surprend par sa «légèreté»: trois mois et demi de prison à la Bernimstrasse de Berlin. Avant son départ pour l'Allemagne, le 22 mai, elle demande à pouvoir embrasser ses enfants, ce qui lui est refusé: «J'avoue, écrit-elle, que mon courage s'effondra devant une telle cruauté»<sup>43</sup>.

Durant son emprisonnement, Juliette correspond avec sa famille (C'est un régime de faveur, même si le courrier est lent et censuré). Cette abondante correspondance est étonnante. Elle témoigne tout d'abord d'un très grand sang-froid et d'un certain humour dans l'adversité. Dès le début de son arrestation, Juliette rassure sa famille: «Je suis le mieux du monde. Je suis bien tranquille, à l'abri des autos, des trams, des vélos et des chiens enragés (...). Je fais de la gymnastique d'une suédoisité qui en garantit la neutralité»<sup>44</sup>. Le 20 mai: «Surtout, ne vous tourmentez pas de moi: après ma vie active, je me repose»<sup>45</sup>. A Berlin, bien qu'elle refuse tout régime de faveur, elle est néanmoins traitée différemment des autres prisonnières, en raison du rang occupé par son mari. Elle est enfermée dans «une chambre réservée, elle ne porte pas le costume réglementaire quoiqu'elle ait exprimé le désir de le revêtir, elle est exemptée de tout travail»<sup>46</sup>. Elle reçoit régulièrement les visites de l'ambassadeur d'Espagne, qui transmet des nouvelles à son mari. Le plus étonnant, peut-être, sous sa plume est le souci de ne pas déroger à l'organisation quotidienne. Elle envoie des listes de courses pour les domestiques, s'inquiète de la gestion des immeubles loués, demande à sa belle-mère de tenir un livre de compte des dépenses, se préoccupe en détail du déménagement quand la famille quitte la chaussée de Charleroi<sup>47</sup>... Elle s'inquiète des œuvres auxquelles elle participait, demande qu'on leur verse de l'argent<sup>48</sup>. Elle correspond avec le juge Wauters sur les difficultés que rencontre le placement des enfants protégés<sup>49</sup>.

Elle semble aussi, de manière assez inattendue, s'être liée d'une amitié fugace avec Rosa Luxembourg, détenue dans la même prison. C'est ce qu'elle relate lors d'une interview en 1919: «Lorsqu'elle [Rosa Luxembourg] descendait au préau pour y faire sa courte promenade, elle se mettait à fredonner l'Internationale. C'était le signe convenu de notre rencontre (...). Mais nos surveillantes s'aperçurent de nos conversations et elles firent rapidement rapport à la directrice... (...) on nous changea impitoyablement de bâtiment et je ne la revis plus jamais... J'avais donc perdu ma petite amie»<sup>50</sup>. Pour tromper le temps, Juliette apprend l'espagnol et l'allemand puis se met à traduire l'ouvrage de Brand Whitlock, *Forty Years of it*<sup>51</sup>. Il paraîtra sous le titre *Un Américain d'aujourd'hui. Scènes de la vie publique et privée aux Etats-Unis*, en 1917<sup>52</sup>. Il a un

<sup>42</sup> Voir ses notes «Du sujet de l'instruction», AGR, Papiers Carton de Wiart, n° 210, Microfilm 2349.

<sup>43</sup> Cf. ses souvenirs dans *Lectures pour tous*, «Les femmes et la guerre», n° spécial, 15.01.1916, p. 574.

<sup>44</sup> AGR, papiers Carton de Wiart, n° 212/4, microfilm 2349.

<sup>45</sup> Idem, n° 212/7, microfilm 2349.

<sup>46</sup> Dépêche de l'ambassadeur d'Espagne à Berlin au Marquis de Lema, ministre d'Etat, *Idem* 227/3, et copie adressée au comte Carton de Wiart, 26 juin 1915.

<sup>47</sup> Idem, lettre du 8 juin 1915, n° 212/13; du 16 juin 1915, n° 212/16.

<sup>48</sup> Idem, 26 juin et 11 juillet 1915, n° 212/18 et 212/20.

<sup>49</sup> Idem, 12 août 1915, n° 225.

<sup>50</sup> *La Dernière Heure*, 20 janvier 1919, voir aussi une version plus «romancée» dans le *Pourquoi Pas?* du 7 février 1919.

<sup>51</sup> Ministre des Etats-Unis à Bruxelles quand la guerre éclate, Brand Whitlock est témoin de l'invasion. Il est parmi les fondateurs de la Commission for Relief in Belgium et ne quittera Bruxelles qu'en 1917.

<sup>52</sup> Il existe au sujet de cette publication une volumineuse correspondance: voir AGR, Papiers Carton de Wiart, n° 260 à 283.

très gros retentissement dans la presse française, connaît quatre éditions successives qui font de Juliette une commentatrice «attitrée» de Brand Whitlock<sup>53</sup>.

A sa libération, elle gagne Le Havre via la Suisse et arrive en France, nimbée d'une auréole d'héroïsme. La presse internationale se passionne pour son histoire<sup>54</sup>. Un hommage lui est rendu publiquement par le Président de la République Poincaré en 1916<sup>55</sup>. La famille reconstituée s'installe d'abord au château de Saint-Martin du Bec (1916) puis au château d'Harfleur (1917-1918) «où nous pûmes nous constituer (...) un foyer provisoire»<sup>56</sup>. La vie y est ponctuée par les activités de guerre, mais aussi par les activités mondaines: les Carton reçoivent beaucoup, des hommes de lettres (Maurice Barrès, Johannes Jørgensen, René Bazin...) mais aussi des hommes politiques et des amis proches.

Tandis qu'Henry se partage entre Le Havre et la Belgique libre, Juliette reprend son action caritative dans les colonies scolaires pour enfants belges évacués et réfugiés<sup>57</sup>. Comme beaucoup d'épouses d'hommes politiques, elle se lance dans la propagande patriotique, donne des conférences pour alimenter la sympathie envers la «Belgique martyre». Elle insiste surtout sur l'héroïsme des femmes, leur héroïsme «ordinaire», dans les oeuvres, dans la vie quotidienne, ou sur leurs actes de bravoure et de résistance dans les différents réseaux d'évasion, telles ces jeunes filles («j'en connais») qui parviennent, grâce à leur petite taille, à passer la ligne électrifiée de la frontière belgo-hollandaise et à trouver «le moyen de couper ces fils, de passer en-dessus, en dessous et même au-travers et de déjouer la vigilance de ces geôliers»<sup>58</sup>.

### *L'entre-deux-guerres et la poursuite de la protection de l'enfance*

La paix revenue, l'intérêt de Juliette pour les problèmes juridiques de l'enfance ne faiblit pas. Ses activités sont multiples: présidente de la Commission permanente des Congrès d'Assistance publique et privée, présidente de l'Union Internationale des Juges d'enfants. Présidente de la Commission administrative de l'Institution Royale de Messine<sup>59</sup>, elle se préoccupe aussi du sort de l'enfance anormale<sup>60</sup>. Mais surtout elle se dépense sans compter pour son «home», *le Home Familial pour jeunes gens inadaptés*, situé 596 chaussée d'Alseberg à Uccle, dont elle est co-fondatrice en 1920. Elle en assume la présidence durant tout l'entre-deux-guerres. L'établissement est considéré comme un modèle du genre et obtient une médaille d'or à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1935.

Par ailleurs, une souscription nationale, ouverte en 1920, permet de fonder une ASBL «Prix Carton de Wiart», qui décerne une dotation annuelle à un garçon et à une fille méritants, choisis parmi les protégés du juge. Elle en assure le secrétariat jusqu'à sa

<sup>53</sup> C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> juin 1934, Henri Davignon lui demande un assez gros article sur Brand Whitlock (qui paraîtra dans la *Revue générale* de juillet 1934), AGR, papiers Carton de Wiart, n° 252, microfilm 2350.

<sup>54</sup> Interview pour la *Gazette de Lausanne*, pour le *Giornale d'Italia*, le *Harper's Bazar* de New York, le *Journal de Paris*... etc.

<sup>55</sup> *Le Journal des Débats*, 29 octobre 1916. Voir aussi *Le Livre d'or de la Commune de Watermael-Boitsfort*, p. 143.

<sup>56</sup> H. CARTON DE WIART, *Souvenirs...*, p. 255.

<sup>57</sup> G.HOYOS, *op. cit.*, p.171.

<sup>58</sup> «En Belgique envahie», p. 26 (Notes de la conférence donnée par Juliette, raturée, dans AGR, Papiers Carton de Wiart, n° 253).

<sup>59</sup> Destinée à l'éducation des filles d'officiers et de soldats morts pour la patrie.

<sup>60</sup> Mme la Comtesse Carton de Wiart, *Le mineur anormal devant le juge des enfants*, Bruxelles, 1932.



mort. Pour Juliette, ce prix a une haute valeur symbolique car il concrétise en quelque sorte la possibilité de réformer des enfants dont l'existence a mal débuté. Elle y consacre beaucoup de temps: «(...) de longs mois à l'avance, elle avait correspondu avec tous les juges d'enfants du pays, discuté, scruté les dossiers et les rapports reçus...»<sup>61</sup>.

Soucieuse des enfants, elle est évidemment amenée à se préoccuper de la famille et des mères. Ses opinions, à ce propos, ne s'éloignent pas de celles en vigueur dans les classes favorisées. Dans une conférence faite en 1920, à Paris, à l'Association «La plus grande famille»<sup>62</sup>, elle se borne à reprendre le message traditionnel de la famille catholique, de préférence nombreuse. L'exposé adopte des vues nettement natalistes, bien dans la ligne des politiques gouvernementales menées presque partout après la première guerre. Glissant de la dénatalité sur une de ses causes supposées, le travail des femmes mariées, elle affirme: «Il n'est pas normal, dans une société bien organisée, de devoir rétribuer des nurses pour soigner les enfants dont les mères doivent à leur tour gagner un salaire pour vivre»<sup>63</sup>. Mais si les crèches sont «un mal nécessaire», elle en préconise cependant l'extension<sup>64</sup>. Le discours est un panégyrique assez classique de la mère et de la femme au foyer<sup>65</sup>. Dans la foulée des positions catholiques, elle réclame un salaire pour la femme au foyer et le droit de vote féminin. Mais on débusque, au détour d'idées ultra-conventionnelles, quelques touches plus originales qui portent son empreinte. C'est ainsi qu'elle justifie le salaire de la femme au foyer comme base indispensable pour l'épouse en cas de maladie ou d'invalidité. C'est ainsi qu'elle justifie le suffrage féminin comme l'expression de l'égalité entre homme et femme: «Le vote est une chose juste et (...) notre idéal doit être d'introduire plus de justice dans les rapports sociaux. Le suffrage universel, tel qu'il est pratiqué (...) chez nous, a détruit tous les privilèges sauf un seul, le privilège du sexe. Du moment où le suffrage n'est plus une fonction dans la cité mais apparaît comme l'exercice d'un droit naturel, comment est-il permis d'en exclure les femmes?»<sup>66</sup> L'argumentation s'éloigne ici totalement de celle du parti catholique, uniquement basée sur le rôle conservateur et moralisateur des femmes en politique. Elle ajoute enfin à ses préoccupations celles de la paix. Elle participe à l'*Union belge pour la Société des Nations*, animée par Paul Hymans, dont elle fait partie de la délégation féminine, avec la sénatrice socialiste Marie Spaak, Jane Brigode, échevine libérale de Forest et Marguerite Van de Wiele, présidente du Conseil National des femmes belges.

Au Conseil National des Femmes belges, où elle préside dès 1919 la Commission «Enfance», elle côtoie les grandes féministes du temps, dont beaucoup ont eu, comme elle, une action remarquable durant la guerre: Marthe Boël, Jane Brigode, Léonie La Fontaine, Jeanne-Emile Vandervelde, Hélène Goblet d'Alviella...etc<sup>67</sup>. Mais elle ne

<sup>61</sup> *Bulletin bimestriel du Conseil National des Femmes belges*, n°56, nov.-déc. 1955, p. 1.

<sup>62</sup> Mme H. Carton de Wiart, *La famille et la cité*. Conférence faite à Paris le 20 janvier 1920 à l'Association La Plus Grande Famille (AGR, papiers Carton de Wiart, n° 259, microfilm 2350).

<sup>63</sup> *Idem*, p. 74.

<sup>64</sup> *Ibidem*.

<sup>65</sup> *Idem*, p. 87.

<sup>66</sup> *Ibidem*.

<sup>67</sup> Voir à ce propos les rapports effectués par le CNFB à chaque session quinquennale du Conseil International des Femmes, notamment Conseil international des Femmes. *Rapport de l'assemblée quinquennale*, Washington 1925, pp. 408-409; *Rapport de l'Assemblée quinquennale de Vienne*, 1930, p. 544.

semble pas jouer de rôle particulier dans les grands combats pour l'égalité civile et l'égalité économique, menés par les groupes féministes dans les années trente.

### *Le volet artistique*

Dernier volet enfin de ses nombreuses activités: l'action culturelle. Juliette Verhaegen aimait les arts. Le couple a toujours été accueillant aux artistes et soucieux du patrimoine artistique. Juliette est liée à Emile et Marthe Verhaeren, reçoit souvent des écrivains, des peintres. Henry d'ailleurs exerce dans ce domaine des fonctions non négligeables: président du Comité de Patronage et de la Commission de la Peinture ancienne, président de la Commission Royale des Musées des Beaux-Arts, de la Commission officielle de l'abbaye de la Cambre, membre de l'Académie Royale de Langue et de Littérature française de Belgique depuis sa fondation en 1920. Avec l'aide de Paul Fierens, Juliette fonde la *Diffusion artistique des Musées Royaux des Beaux-Arts* qui entend assurer une meilleure vulgarisation artistique par des conférences populaires dans les musées. Elle-même présenta quelques conférences<sup>68</sup>.

Lorsqu'elle s'éteint, à 83 ans, le 15 novembre 1955, chacun salue en elle le départ d'une grande dame. Parmi les nombreuses décorations qui témoignent de ses activités, elle était Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre de Léopold avec liserés d'or, elle détenait la médaille commémorative de la guerre 14-18, celle de la Victoire, celle des prisonniers politiques. Son existence fut marquée du sceau de la diversité et de la constance: diversité dans ses relations et dans ses amitiés, constance dans la poursuite d'une oeuvre, - la protection de l'enfance -, qui coordonne l'essentiel de ses efforts et leur assure une parfaite cohérence.

---

<sup>68</sup> Une conférence sur «Rubens», à la Whitechapel Art Gallery, le 26 février 1927; un exposé sur «Gaspar de Crayer et la corporation des poissonniers de Bruxelles», le 23 mars 1941 (Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, *Conférences 1940-1941*, pp. 17-31.

## Naissance et épanouissement d'une légende: l'image de Pierre-Théodore Verhaegen

Il n'est guère commode, lorsqu'on a affaire à une personnalité de la dimension et de l'envergure de Verhaegen, de distinguer, au plan de la chronologie, les étapes historiographiques qui font que l'on passe d'un homme qui est déjà devenu un mythe de son vivant à l'image qui s'amplifie sans cesse, au fil des ans, au point d'en faire pratiquement un «saint laïc canonisable». En effet, déjà de son vivant - que lui-même l'ait voulu ou que les circonstances l'aient fait ainsi - la légende de Verhaegen est déjà bien présente. Il est vrai que la création de l'Université libre va se cristalliser autour d'une personnalité; à Louvain, l'Université avait été créée par des évêques; à Liège et à Gand, par l'Etat. Ici, un seul homme va se battre pour la construire et la maintenir. De plus, les problèmes financiers qu'il va devoir surmonter, l'hostilité qu'il va rencontrer auprès de l'Eglise et de l'Etat, seront autant d'éléments qui vont cimenter entre l'Université et lui des liens d'une telle force qu'il apparaîtra très vite, tant auprès des détracteurs de l'Université qu'auprès de ses défenseurs, comme le porte-parole obligé. Il devient en quelque sorte un mythe vivant. Lors du vingt-cinquième anniversaire de l'Université en 1859, ne disait-il pas «je suis heureux de l'initiative que j'ai prise dans cette circonstance et j'en accepte volontiers toute la responsabilité aux yeux du pays».<sup>1</sup>

Dans la formation de toute légende joue d'abord l'aspect physique. On a rarement vu l'Histoire faire d'un petit homme ou d'un nabot un géant qui aurait marqué son époque. Or, dans le cas de Verhaegen, tout concourait précisément à faire de lui un personnage hors norme: sa stature physique, sa manière de s'habiller, son rang de grand bourgeois, sa fortune, sa dimension politique, son rôle éminent dans la maçonnerie allaient faire que, dès les années qui suivirent la fondation de l'Université, beaucoup de ses contemporains seraient subjugués par lui. Nul mieux qu'un portraitiste inimitable comme l'était Frans van Kalken ne pouvait mieux le décrire: «Théodore

<sup>1</sup> P.-TH. VERHAEGEN, *Discours prononcé à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1860*, p.10.

Verhaegen: un notable, un homme politique, un caractère, un défenseur de la liberté! Un notable, il le fut dans toute la force du terme. Il suffit de voir un portrait de cet homme grand et solide, au cou entouré d'une grosse cravate de soie noire, au visage charnu encadré de favoris, pour être convaincu qu'il habitait un vaste hôtel bourgeois à porte cochère (en fait, au numéro 13 de la rue des Minimes), qu'il avait une maison de campagne, du bien au soleil et un coffre-fort à la banque. Comme tous les grands bourgeois de l'époque consécutive à la défenestration de la noblesse, Verhaegen se sentait un personnage important. Et il l'était!»,<sup>2</sup>

Dès après sa disparition, l'historiographie officielle de l'ULB va pratiquement le magnifier et le statufier, de manière réelle d'ailleurs.

Une première occasion se présenta le 9 octobre 1865 lorsque fut inaugurée sur la place de l'Université sa statue en pied due à Guillaume Geefs. Celle-ci avait pu être réalisée grâce à une souscription nationale rapidement couverte. Certes, la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle fut-elle dans notre pays l'âge d'or de la statuaire, mais il n'empêche qu'il faille compter la représentation de Verhaegen comme l'une des plus caractéristiques de cette manière de consacrer la mémoire des «grands hommes» de notre pays. Et il allait de soi que lorsque les nouveaux locaux de l'ULB à l'avenue des Nations seraient ouverts, la statue de Verhaegen quitterait la rue des Sols pour être installée en majesté devant les bâtiments principaux de la nouvelle Université.

C'est dans le même esprit que fut installé dans la salle académique son impressionnant portrait en pied peint par De Winne en 1863. Il se retrouverait lui aussi plus tard au Solbosch dans ce que l'on appellera la Salle du Conseil d'administration, dont la configuration se voulait à l'image de celle du Palais Granvelle.

Vingt-deux ans après sa disparition, l'Université pouvait célébrer son cinquantenaire. En cette circonstance, c'est le grand historien Léon Vanderkindere qui fut chargé de publier un gros ouvrage jubilaire dans lequel le rôle de Verhaegen fut tout normalement exalté.<sup>3</sup> Les fêtes de 1884 furent aussi l'occasion d'inaugurer sur les murs d'un des halls universitaires une plaque consacrée à la mémoire de Verhaegen, de remettre aux étudiants un très beau drapeau bleu frangé d'or orné des symboles des quatre Facultés et dont la hampe supportait une réduction de la statue de Verhaegen et, surtout, de permettre à Joseph Van Schoor, l'administrateur-inspecteur en place, de prononcer un discours très significatif de la place occupée par son prédécesseur dans la vie toute entière de l'Université: «Si Verhaegen dont je m'honore d'avoir été l'ami et le collaborateur pouvait revenir parmi nous, je lui dirais avec orgueil: Voyez cette Université, objet de votre dernière pensée et à laquelle, à votre lit de mort, je vous ai promis de consacrer tous mes soins et toute mon énergie; contemplez ce nombreux corps professoral dont je suis entouré... Voyez cette innombrable phalange de vos anciens étudiants... Voyez enfin nos jeunes élèves pleins d'ardeur... Maître, vous devez être satisfait!»,<sup>4</sup>

En 1891, pas de séance de rentrée; l'Université était secouée par des tensions internes suite au refus du professeur Tiberghien de la Faculté de philosophie et lettres d'ava-

<sup>2</sup> F.VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen (1796-1862)*, Unipresse, 2<sup>e</sup> année, n°7, 15 novembre 1952, p.1.

<sup>3</sup> L.VANDERKINDERE, *1834-1884. L'Université de Bruxelles*, Bruxelles, 1884, 215pp. + annexes.

<sup>4</sup> E.GOBLET D'ALVIELLA, *1884-1909. L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle*, Bruxelles, 1909, pp.12-13.

Tête de Pierre-Théodore Verhaegen. 1796-1862. Au revers : 1834-1934. Palais de l'Université. Ecusson: Saint-Michel écrasant le dragon sur fond de feuilles de lierre. Inscription: UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES. SCIENTIA VINCERE TENEBRAS. Médaille gravée par Alf(red) Mauquoy à l'occasion du centenaire de l'Université, bronze.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

liser une thèse présentée par l'un de ses élèves, Georges Dwelshauvers. La contestation naquit d'un non respect du libre examen et la figure qui fut évoquée à cette occasion par les étudiants fut Pierre-Théodore Verhaegen. Ils lui consacrèrent la première page du *Journal des étudiants de l'Université de Bruxelles* reprenant des extraits de discours qu'il avait prononcés et ajoutant: «nous ne pouvions rendre un plus éclatant hommage à Verhaegen qu'en le montrant adversaire acharné de tout esprit dogmatique et partisan déclaré du progrès constant de l'institution universitaire.»<sup>5</sup>

Dans les années qui suivirent, à chaque grande date anniversaire de l'Université, un volume jubilaire parut et, à chaque fois, l'image du «père fondateur» fut redéfinie avec une même constance. Ce fut le cas en 1909, dans le volume dirigé par Eugène Goblet d'Alviella, en 1934 dans un volume collectif.<sup>6</sup>

Le plus bel exemple de lyrisme «officiel et académique» de ces années-là est certainement illustré par les commentaires de celui qui pouvait paraître à l'époque comme «l'historiographe officiel» de l'ULB, à savoir Frans van Kalken qui, d'une plume fort enthousiaste, donnait ainsi sa représentation de la personnalité de Verhaegen: «J'avouerais plutôt en toute sincérité que ce Théodore Verhaegen, dont l'image solidement campée sur son socle de pierre et visible de toutes nos croisées, fut, pendant ma vie estudiantine, une sorte de personnalité mythique».<sup>7</sup> Il écrivait plus tard dans un journal d'étudiants: «Il est, dit-on, des miracles de toute espèce. Verhaegen et ses amis en réussirent en tous cas un, lumineux, transcendant, indiscutable; celui de créer sans argent, presque sans professeurs, et à peu près sans étudiants, un centre scientifique qui allait s'imposer au respect de tous, faire jaillir de lustre en lustre des enthousiasmes ne reculant devant aucun sacrifice, et devenir un des fleurons de notre culture. Théodore Verhaegen fut donc, dans son genre, une manière de Saint. Il n'eut point l'ambition de guérir les maux de dents ou de se promener, après décollation, sa tête coupée sous le bras. Mais il voulut et réussit cette chose grandiose: faire voir grand dans un pays qui pensait petit et attiser la flamme de l'intelligence dans une société encline à la béatitude des digestions heureuses.»<sup>8</sup>

L'imagerie traditionnelle allait toutefois être amendée de manière notable par les recherches et les réflexions de deux historiens spécialistes de l'histoire de l'Université au XIXe siècle.

Dès 1959, John Bartier, qui avait été chargé de réaliser un nouvel ouvrage commémoratif pour les cent vingt-cinq ans de l'Université avait émis quelques réserves sur le cliché traditionnel accepté depuis toujours par l'ULB selon lequel Verhaegen apparaissait en fait comme le seul et unique fondateur de l'ULB.<sup>9</sup>

Plus tard, il irait jusqu'à écrire que, sans remettre en cause Verhaegen dans la création de l'Université, son évocation annuelle avait fini par fausser l'image qu'il convenait de se faire des origines de l'Université: il en avait été le créateur et non l'inventeur.<sup>10</sup>

<sup>5</sup> *Journal des étudiants de l'Université de Bruxelles*, 3<sup>e</sup> année, 12 octobre 1891, p.1 (Arch.ULB, IRR101).

<sup>6</sup> 1909-1934. *L'Université de Bruxelles*, Bruxelles, 1934, pp.13-14.

<sup>7</sup> F.VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen (1796-1862)*, *Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre-novembre 1927, p.75.

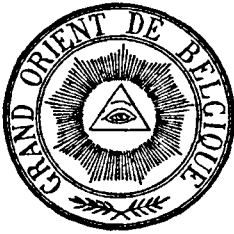
<sup>8</sup> F.VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen (1796-1862)*, *Unipresse...*, p.4. C'est également à Frans van Kalken que l'on doit la notice sur P.-Th.Verhaegen dans la *Biographie Nationale*, 1936-38, col.617-621 et le chapitre sur l'Université libre de Bruxelles dans *Histoire des Universités belges*, Bruxelles, 1954, pp.5-27.

<sup>9</sup> *Université libre de Bruxelles*, Bruxelles, 1959, 87 p.

<sup>10</sup> J.BARTIER, *L'université de Bruxelles au temps de Verhaegen, Laïcité et franc-maçonnerie*, Bruxelles, 1981, p.20.

Cette première révision allait être suivie d'une autre due à André Uyttebroeck qui, dès 1977, puis en 1984, dans le volume célébrant les cent cinquante ans de l'Université, rétablit définitivement la vérité historique sur les deux étapes qu'il convenait de distinguer dans les origines de l'ULB: sa conception par Auguste Baron, dès 1831; sa réalisation à partir de 1834 par Pierre-Théodore Verhaegen.<sup>11</sup>

Chacun recevait ainsi son dû mais ces précisions savantes et érudites n'allaient guère entamer l'assimilation qui était traditionnellement faite entre la fondation de l'ULB et le rôle majeur que joua Verhaegen dans celle-ci.



CARTE D'INVITATION <sup>156</sup>

au

BANQUET

offert par la

Franc-Maçonnerie Belge

le Dimanche 18 Novembre 1934

à midi précis

dans la Salle de la Madeleine, rue Duquesnoy, à Bruxelles,

à l'occasion du

Centenaire de l'Université Libre de Bruxelles

**Cette carte est valable pour 1 personne.**

(Les portes seront ouvertes à 11 h. 3/4)

Carte d'invitation au banquet offert par la franc-maçonnerie belge le 18 novembre 1934 à l'occasion du centenaire de l'Université.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

S'il est un lieu privilégié où la mémoire de Verhaegen devait se perpétuer de manière particulièrement solennelle c'était évidemment le Grand Orient de Belgique dont il fut l'un des grands maîtres et la loge «Les Amis Philanthropes» dont il fut Vénérable Maître à plusieurs reprises. Cette loge a toujours considéré - et c'est à juste titre - qu'elle était en quelque sorte la marraine de l'Université. C'est elle du reste qui organise chaque année en ses murs une cérémonie solennelle commémorant l'anniversaire de la fondation de l'Université. Elle est évidemment largement vouée à la célébration du culte de Verhaegen et, même si ces cérémonies se déroulent dans la discrétion maçonnique qui convient, l'établissement de ce rite annuel compta pour

<sup>11</sup> A. UYTTEBROECK, *Les libéraux et la fondation de l'Université libre de Bruxelles, Eglise et enseignement, Actes du Colloque du X<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut d'histoire du Christianisme de l'Université libre de Bruxelles*, Bruxelles, 1977, pp.169-179; L'Université libre de Bruxelles de 1834 à 1934, *Les cent cinquante ans de l'Université libre de Bruxelles (1834-1934)*, Bruxelles, 1984, pp.11-19.

beaucoup dans l'efflorescence du culte voué à Verhaegen tant par les administrateurs que par les enseignants et les anciens de l'Université affiliés à l'une ou l'autre loge de Bruxelles ou de province appartenant au Grand Orient de Belgique.

Si chaque 20 novembre un hommage fervent est rendu à Verhaegen, il l'a été avec un lustre tout particulier lors des commémorations qui ont marqué l'histoire de l'Université tous les quarts de siècle à partir de 1884. Un timbre commémoratif fut même émis en 1984. Sur les enveloppes du premier jour d'émission, on pouvait lire «Hommage au Frère Théodore Verhaegen et à la Franc-maçonnerie à l'occasion des cent cinquante ans de l'Université». <sup>12</sup>

Il fut aussi une époque où les étudiants eux-mêmes étaient reçus à cette occasion par le Grand-Orient de Belgique. C'est ainsi qu'en 1884, année du cinquantième anniversaire de l'Université, une importante délégation d'étudiants participa dans le Temple de la rue du Persil à une cérémonie au cours de laquelle le président de la délégation remit un maillet d'argent au Grand Maître Goblet d'Alviella. <sup>13</sup> On sait qu'en novembre 1890 également des étudiants s'étaient rendus en cortège à la rue du Persil où ils avaient été reçus dans le Temple égyptien par les Vénérables Maîtres des loges «Les Amis Philanthropes» et «Les Vrais Amis de l'Union et du Progrès Réunis» et qu'ensuite ils s'étaient rassemblés sur la place de l'Université où des discours de circonstance avaient été prononcés. <sup>14</sup>

Le Grand Orient de Belgique fêta en 1983 ses cent cinquante ans d'existence, occasion pour lui de proposer à l'ULB l'institution d'une «Chaire Théodore Verhaegen», du nom du fondateur de l'Université et du grand Maître de l'Obéissance. Celle-ci était destinée à accueillir annuellement des conférenciers belges et étrangers traitant de questions maçonniques tant dans le domaine de l'histoire que de la philosophie. <sup>15</sup> L'image de Verhaegen se perpétuait ainsi dans une démarche maçonnico-universitaire dont la finalité était de poser les jalons de la «maçonologie» dans notre pays.

Enfin, et c'est un phénomène unique dans l'histoire des Universités belges, aussi bien les étudiants en cours d'études à l'ULB que les anciens vont contribuer, avec une régularité et une ferveur impressionnantes, à faire perdurer jusqu'à maintenant un culte véritable, avec ses aspects aussi bien philosophiques que folkloriques, autour de l'image du «père fondateur» qui a fait en sorte que, chaque année, depuis plus d'un siècle, l'image d'une Université et de celui qui l'a fait naître et se développer se superposent d'une manière particulièrement frappante. Je veux parler de la Saint-Verhaegen.

Si dès les débuts de l'Université, la date du 20 novembre, jour anniversaire de sa création, fut décrétée jour de congé, <sup>16</sup> la première manifestation d'un rassemblement à cette occasion se situe au moment où se crée en 1843 l'Union des anciens étudiants. <sup>17</sup>

<sup>12</sup> Voir H.DE SCHAMPHELEIRE, *Les Universités libres de Bruxelles et la maçonnerie, Histoire de la franc-maçonnerie belge depuis 1830*, t.3, Bruxelles, 1986, p.160.

<sup>13</sup> Voir E.GOBLET D'ALVIELLA, *L'Université de Bruxelles...*, p.13 et H.DE SCHAMPHELEIRE, *Les Universités libres de Bruxelles...*, pp.158-159.

<sup>14</sup> Voir *Le Patriote*, 24 novembre 1890, le *Journal de Gand*, 24 novembre 1890, ainsi que les archives des Amis Philanthropes, n°130 qui relatent le paiement sur la caisse de la loge de la musique qui a conduit du local à l'Université des maçons et des étudiants lors de la manifestation Verhaegen (Je remercie Jean-Jacques Hoebanx de m'avoir signalé cette information).

<sup>15</sup> Le Conseil d'administration marqua son accord sur la création de la Chaire à la date du 29 novembre 1982 (Arch.ULB).

<sup>16</sup> *Le Patriote*, 20 novembre 1888.



Breloque-insigne de l'Union des anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles. Deux femmes assises entourent le médaillon de P.Th.Verhaegen. Inscription: MUTUA DEFENSIO TUTISSIMA. Argent. Signé: Bonnetain, 1921.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

Cette association profita de chaque 20 novembre pour organiser des retrouvailles entre amis dispersés et raviver à leur contact des souvenirs de jeunesse, anciens venus de partout se retrouvant pour festoyer dans la capitale et retrouver les bistrotts qu'ils avaient fréquentés au cours de leurs études. D'autant que le pourcentage d'étudiants venus de province était élevé et particulièrement en provenance du Hainaut.<sup>18</sup> Un banquet clôturait cette journée, seule tradition à s'être maintenue jusqu'à ce jour.

Mais la première fête des étudiants, reconnue sous le vocable «Saint-Verhaegen» ne remonte pas avant 1888.

On peut s'interroger sur cette date et l'on ne peut qu'émettre une hypothèse. Il faut savoir que depuis 1884 notre pays était sous tutelle catholique exclusive et que les dissensions au sein du parti libéral avaient eu des répercussions dans notre Université. Une opposition de plus en plus grande se manifesta entre doctrinaires et progressistes, à laquelle les étudiants ne furent pas insensibles. D'où une volonté de leur part de mobilisation et de réaction à une organisation universitaire jugée antidémocratique et très éloignée de l'esprit de libre examen prôné par Verhaegen. Evoquer donc le fondateur et le sanctifier n'était-ce pas faire référence aux débuts de l'Université et à l'idéal qui était le sien et qu'il convenait de raviver?

Le *Patriote* du 20 novembre 1888 rapporte le texte paru dans l'*Indépendance* sous la rubrique La Saint-Verhaegen:

«Les étudiants de l'Université ont fêté cette année la «Saint-Verhaegen» avec une solennité inaccoutumée.

D'ordinaire, l'anniversaire du fondateur de l'Université apportait aux professeurs et aux élèves le congé d'un jour. Aucune cérémonie ne marquait le retour de cet anniversaire.

Cette année, la jeunesse universitaire s'est réveillée. Elle a pensé qu'à une époque où la réaction vante comme éternel un éphémère triomphe, il était digne d'affirmer publiquement sa sympathie et sa reconnaissance envers Théodore Verhaegen, l'initiateur

<sup>17</sup> A.DESPY-MEYER, *L'Union des anciens a 150 ans, Les cent cinquante ans de l'U.A.E.*, Bruxelles, 1993, pp.23-37.

<sup>18</sup> A.UYTTEBROUCK, *L'Université libre de Bruxelles...*, pp.16-17.

Cérémonie de Saint-Verhaegen lors des fêtes du LXXV<sup>e</sup> anniversaire de l'Université devant le monument Verhaegen, place de l'Impératrice, 20 novembre 1909.  
Photographie.

en Belgique d'un enseignement vraiment libre et scientifique, dégagé de toute superstition, de toute intolérance (!!!).

Plus de deux cents étudiants (sur 1.400) s'étaient donné rendez-vous samedi matin au pied de la statue de Verhaegen. Les drapeaux des diverses sociétés présentes se sont inclinés devant elle; tous les fronts se sont découverts et M.Accarain, président de la Société générale, a prononcé un discours.

Les étudiants se sont rendus ensuite au cimetière d'Evere et ils ont déposé sur la tombe de Théodore Verhaegen une magnifique couronne de feuilles de chêne.

Et voilà Verhaegen canonisé par des jeunes gens dégagés de toute superstition !!!». <sup>19</sup> La description de la fête de la Saint-Verhaegen qui est donnée dans la presse deux ans plus tard, en novembre 1890, montre bien que les professeurs qui y prirent la parole appartenaient à l'aile progressiste de l'Université:

«M. de Brouckère déclare que l'Université est un établissement de premier ordre et qu'elle est à la hauteur des progrès scientifiques les plus récents, mais ce qui doit changer c'est son organisation. La direction doit être confiée au corps professoral et pour une minime partie aux étudiants. M.Vandervelde s'associe à la manifestation et exalte, par ses paroles, l'enthousiasme des manifestants résolus à défendre jusqu'au bout la tolérance et le libre examen. M.Cordeweener s'avance au pied de la statue et s'adresse à la foule. Il termine ainsi sa péroraison: «Ce qui doit périr c'est cette féodalité qui déclare une guerre déguisée au libre examen, aux professeurs, aux étudiants...».<sup>20</sup>

La tradition de la Saint-Verhaegen s'est maintenue sans discontinuer même quand l'Université vécut des moments particulièrement difficiles: au cours de la première guerre mondiale quand beaucoup de ses étudiants étaient sur le front ou encore au cours de la seconde guerre après qu'elle eut pris la décision de suspendre ses enseignements.<sup>21</sup>

Le transfert de l'Université au Solbosch avait amené des modifications dans le déroulement des cérémonies mais l'esprit qui les animait ne s'en trouva pas altéré.

Frans van Kalken toutefois, dans la biographie qu'il consacra à Verhaegen en 1927, montrait quelque inquiétude quant à la pérennité par les étudiants du sens profond de cette fête. Il s'exprimait ainsi: «le fondateur de notre Maison mérite pleinement l'hommage que des générations d'étudiants, toujours renouvelés, lui apportent au jour de la Saint-Verhaegen. Et il mérite même que cet hommage, vibrant à souhait, soit un peu moins mécanique et un peu plus conscient.»<sup>22</sup>

Les références à Verhaegen restèrent très nombreuses dans les numéros spéciaux des journaux d'étudiants publiés à l'occasion du 20 novembre, surtout jusque dans les années 1950.<sup>23</sup>

Le cortège des étudiants, quand l'Université avait son siège à la rue des Sols, partait, le 20 novembre dans l'après-midi, drapeaux en tête, du boulevard Anspach pour se rendre à la place de l'Université où une couronne était déposée au pied du monument

<sup>19</sup> *Le Patriote*, 20 novembre 1888.

<sup>20</sup> *Le Journal de Gand*, 23 novembre 1890, *Le Patriote*, 24 novembre 1890, *Le Peuple*, 24 novembre 1890.

<sup>21</sup> La vie estudiantine, 1909-1934. *L'Université de Bruxelles*, Bruxelles, 1934, p.246; A.DESPY-MEYER, *Ses étudiants, Les cent cinquante ans de l'Université libre de Bruxelles (1834-1984)*, Bruxelles, 1984, pp.365-366.

<sup>22</sup> F.VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen, Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre-novembre 1927, p.88.

<sup>23</sup> Voir notamment *Bruxelles universitaire*, 1928, pp.6-8; 1936, p.1 et 1938, p.2; *L'Universitaire*, 1934, pp.31-32; *Revue de médecine et de pharmacie*, 1945, pp.5-6; *Unipresse*, 1952, pp.1 et 4.



dédié à Verhaegen et où étaient prononcés des discours de circonstance, au nom de l'Université et au nom des étudiants.

Ensuite, ces derniers étaient reçus par le recteur de l'Université. Puis venait la partie récréative: une marche de plus en plus débridée à travers les rues de la ville.<sup>24</sup>

Après que l'Université eut gagné le haut de la ville, le cérémonial fut modifié: la partie académique se tint le matin, la fête, l'après-midi. Jusque dans les années 1960, les étudiants défilaient devant la tombe du soldat inconnu, puis devant la statue de Francisco Ferrer, symbole de la défense de la liberté intellectuelle - qui se trouvait d'abord place du Samedi puis Quai à la chaux - avant de remonter à l'Université. Depuis 1963, ils se rendent devant le poteau d'exécution du Tir National où dix-huit étudiants furent exécutés durant la dernière guerre avant de se recueillir devant la tombe de Verhaegen au cimetière de Bruxelles, renouant ainsi avec la tradition des débuts de la Saint-Verhaegen.<sup>25</sup> Une séance académique se tient dans le Grand Hall de l'Université devant le mémorial dédié aux membres de la Communauté universitaire morts au cours des deux guerres. Des discours y sont prononcés par le recteur, le président de l'Union des anciens étudiants, des présidents des associations interfacultaires des étudiants ainsi que par le Grand Maître du Grand Orient de Belgique. Depuis le dédoublement de l'Université en 1969 et l'érection d'une Vrije Universiteit Brussel autonome et indépendante de la vieille ULB, des allocutions sont également faites par le recteur de la Vrije Universiteit Brussel, par le président de l'Oudstudentenbond et par le président de la Brussels Studenten Genootschap. Dès lors, de manière paradoxale, à part un engagement de principe d'adhésion et de défense du libre examen, ce sont les cérémonies à la mémoire de Verhaegen qui représentent un des derniers reflets concrets d'une ascendance commune.

Ce sont ensuite les traditionnelles gerbes de fleurs qui sont déposées par chacun tant devant le mémorial aux morts qu'au pied de la statue de Verhaegen et depuis 1984, au pied du monument dédié à Francisco Ferrer installé à cet endroit à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'ULB. Pour clôturer cette matinée empreinte de gravité, chacun entonne le Semeur, chant de l'Université.

Avec l'après-midi, les festivités peuvent commencer. Dès 14 heures, les chars des différents cercles, tant de l'ULB que de la VUB, se retrouvent à la place du Sablon pour constituer le cortège qui va conduire les étudiants vers le bas de la ville selon des itinéraires qui connaîtront quelques variantes selon les époques, en fonction de travaux dans la capitale ou de mesures prises par la police de la ville, avec autrefois une halte obligée à la rue des Sols, ou encore un arrêt devant Manneken-Pis revêtu pour la circonstance de sa penne étoilée. La plupart des magasins situés le long du cortège ont toujours préféré baisser leurs volets plutôt que de risquer quelque dommage provoqué par des étudiants éméchés. La dislocation du cortège se fit longtemps devant la fontaine de la Porte de Namur, puis à la place Poelaert et à la place de Brouckère et depuis quelques années c'est à la place Rogier qu'a lieu la mise à feu des chars, démarche rituelle de fin de Saint-Verhaegen.

Les banderoles et calicots décorant les chars ont toujours voulu être le reflet des réactions des étudiants devant les grands problèmes philosophiques, éthiques ou poli-

<sup>24</sup> *La vie estudiantine...*, pp.246-247.

<sup>25</sup> Voir A.DESPY-MEYER, *Ses étudiants...*, pp.363-364.

tiques qui pouvaient se poser d'une année à l'autre, maintenant ainsi une tradition qui aurait été chère à Verhaegen, celle du combat permanent contre les abus de pouvoir de l'Eglise et pour la défense du libre examen.

La Saint-Verhaegen représente pour l'étudiant un moment important dans son cursus universitaire: d'une part, le défoulement et l'audace face au monde bourgeois, aidé par la bière qui coule à flots, d'autre part, l'attachement à son Université et aux valeurs philosophiques qu'elle défend.<sup>26</sup>

Verhaegen a toujours continué à être aux yeux des anciens l'image du père fondateur et donc la référence obligée: que ce soit en 1974 lors de la création de l'Ordre de Théodore Verhaegen, distinction honorifique accordée annuellement au cours de la «Nuit de Verhaegen» aux personnes qui par leur mérite ont œuvré au prestige des Universités libres de Bruxelles; que ce soit en 1984 lorsque l'Union des anciens étudiants, à l'occasion des cent cinquante ans de l'Université, décida de créer une Fondation destinée à promouvoir et soutenir financièrement des programmes d'intérêt académique, elle l'appellera «Fondation Théodore Verhaegen»<sup>27</sup>; que ce soit encore par le fait que toute médaille officielle de l'Université, depuis la célébration de son centenaire en 1934, porte toujours aujourd'hui en son avers l'effigie de Pierre-Théodore Verhaegen.

Ainsi donc des initiatives récentes viennent-elles marquer de manière tangible le fait qu'une légende qui s'était progressivement développée depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle reste toujours vivace, illustrant ainsi l'image posthume de celui auquel l'ULB doit d'être née et d'avoir pu se développer comme elle l'a fait.

<sup>26</sup> A.DESPY-MEYER, *Ses étudiants...*, pp.363-367.

<sup>27</sup> Sur la Fondation Théodore Verhaegen, voir A.DESPY-MEYER, *L'Union des anciens a 150 ans...*, p.28.

## De face et de profil: une iconographie de Pierre-Théodore Verhaegen

**E**n Occident, l'art du portrait est né du profond désir qu'a tout homme de laisser, d'une manière ou d'une autre, une trace de son passage sur cette terre. Art royal au départ, il s'étend peu à peu à l'ensemble des mortels. De nos jours, chacun possède ne fût-ce qu'une photo d'identité. La société même l'exige... Quand il s'agit d'une personnalité officielle, c'est un monument public qui convient. L'iconographie de Verhaegen s'inscrit dans cette logique: portraits peints, estampes, photographies et enfin sculpture sous forme de bas-relief, médaille et statuaire.

Depuis le XV<sup>e</sup> siècle et l'épanouissement de la société urbaine, les meilleurs artistes de chez nous se voient commander des portraits. Certains sont passés maîtres dans cet art contraignant, développant parallèlement leurs talents, en toute liberté: Van Eyck, de la Pasture, Rubens...

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, nombreux sont les commanditaires qui appartenant à une classe sociale en pleine expansion offrent un moyen d'existence à une pléiade de peintres au pinceau consciencieux, tous issus des anciennes corporations. Bourgeois et patriciens sont alors représentés avec plus ou moins de réalisme, entourés d'objets évoquant les fonctions exercées par le modèle.

Le même esprit inspire les premiers portraits de Verhaegen (1796-1862). C'est d'abord une scène de genre, à la manière de ces «conversation-pieces», chères aux Anglais, où modèles et accessoires dialoguent:

\* PIERRE THÉODORE VERHAEGEN ET SON FILS EUGÈNE. (Voir illustration page 22).

Huile sur toile, 92 x 61 cm. S. «O. Kiemer f(eci)t».

Collection privée

Sur la gauche, Pierre-Théodore est assis, une toge d'avocat négligemment jetée sur l'accoudoir d'un fauteuil d'acajou. Le visage de face, accoudé à une table recouverte

d'un tapis et surmontée d'une écritoire, il annote des documents. Un adolescent se tient sur la droite en la personne d'Eugène, fils unique. Né en août 1820, grand admirateur de son père, il semble recevoir un enseignement. Des livres gisent à terre.

A cette époque, Verhaegen qui n'a pas encore atteint la quarantaine, occupe depuis une dizaine d'années un hôtel de la rue des Minimes proche du palais de Justice de Bruxelles, donnant sur la place de la Justice, à la hauteur de la rue de Ruysbroeck.

Sur le tableau on relève, bien en vue, déposés sur une chaise, équerre, compas et maillet destinés à rappeler l'appartenance de Verhaegen à la Franc-maçonnerie: l'équerre, outil passif, symbolise le réel, mais aussi l'équilibre, la droiture, la géométrie: elle a pour sens la rectitude dans l'action, par opposition à l'imagination représentée par le compas. Instrument actif, ce dernier symbolisant l'esprit et signifiant la mesure dans la recherche, est placé ici au-dessus de l'équerre. Selon la tradition, cette disposition signifierait qu'au grade de Maître, l'esprit parvient à transcender la matière.<sup>1</sup> Le symbolisme maçonnique est complété par la représentation du maillet. Pour Ragon, contemporain de Verhaegen, cet outil, «emblème du travail et de la force matérielle, aide à renverser les obstacles et à surmonter les difficultés...»<sup>2</sup> De façon générale, il traduit la volonté d'exécuter.

Verhaegen, initié à la loge bruxelloise «l'Espérance» le 14 avril 1818, par le prince d'Orange, V. M., a été vingt-quatre fois Vénérable des Amis Philanthropes entre 1833 et 1862. Sa première élection en 1833 pourrait coïncider avec la réalisation de ce portrait.

Sur le fond du tableau, à gauche, un buste à l'antique représente Cicéron. Tout un programme...

Dans cette scène de genre, l'atmosphère de grande bourgeoisie est rendue avec un réalisme que renforce la présence d'un fauteuil d'acajou, typique pour l'époque<sup>3</sup>.

Le deuxième portrait de Pierre-Théodore est conçu dans le même esprit:

\* PIERRE THÉODORE VERHAEGEN (1796-1862) REPRÉSENTÉ EN VÉNÉRABLE MAÎTRE DE LA LOGE MAÇONNIQUE «LES AMIS PHILANTHROPES». (Voir illustration page 46).

Attribué à François-Joseph Haseleer (Bruxelles 1804-1890).

Huile sur toile; 110 x 90 cm. N. s., n. d.

Association des Amis Philanthropes (79, rue de Laeken, 1000 Bruxelles)

Dans les Archives des Amis Philanthropes, il est fait allusion à un portrait de Verhaegen par cet artiste, membre de cette même loge, à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur du Vénérable Maître, le 3 juillet 1835.<sup>4</sup>

Le portrait est dominé par un triangle équilatéral dans lequel est inscrit le Tétragramme qui, «formé des lettres Iod, Hé, Vau, Hé, est le nom divin dont la prononciation était réservée au grand-prêtre, chez les Hébreux, une seule fois par an». Ce triangle, appelé «Delta lumineux», du nom de la lettre grecque majuscule qui a cette

<sup>1</sup> J. BOUCHER, *La symbolique maçonnique*, Paris, 1985, p.1-11.

<sup>2</sup> J.-M. RAGON, *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes*, 1841, p.132.

<sup>3</sup> Il est encore visible aujourd'hui chez un descendant Verhaegen.

<sup>4</sup> Livre d'architecture n°5, p.16-17 et Livre d'or n°2, matricule 763. Le professeur Jean-Jacques Hoebanx a bien voulu nous communiquer ces précisions. Nous l'en remercions.



forme, est figuré à l'Orient de la Loge derrière et au-dessus du siège du Vénérable dont le rôle est de créer de parfaits Maçons.<sup>5</sup>

Verhaegen, représenté de face, est revêtu du sautoir avec bijou de Vénérable Maître des Amis Philanthropes; sous le sautoir, le ruban de «33e», qui est le décor du plus haut grade du Rite Ecossais Ancien et Accepté, l'un des nombreux rites maçonniques. A la pochette, le bijou représentatif de la loge est suspendu à un ruban azur et ponceau, ses couleurs. Au centre du bijou, l'éléphant, emblème de la loge, est encadré par le compas, l'équerre, l'épée et les branches d'acacia. Ces dernières sont en relation avec la légende d'Hiram, source importante de la symbolique maçonnique.

Verhaegen tient le maillet de Vénérable, «insigne de commandement, que brandit la main droite, côté actif, se rapportant à l'énergie agissante et à la détermination morale dont découle la réalisation pratique.»<sup>6</sup>

A gauche, au devant d'une table recouverte d'un drap rouge, l'équerre et le compas sont entrecroisés, symbole qui correspond au deuxième des trois degrés «primordiaux et parfaits», celui de Compagnon. Le compas, qui représente l'Esprit, est ouvert à 45°, ouverture indiquant que «la Matière n'est pas complètement dominée» à ce stade.<sup>7</sup>

Un document avec la mention: «Université libre. 1834», occupe la droite de la table. Il fait le lien avec cette institution qui doit tant aux Maçons et que Verhaegen a contribué à fonder en novembre 1834.

La main gauche du Vénérable est posée sur un livre, sans doute la Bible ou Livre de la Loi Sacrée, qui, avec l'Equerre et le Compas, constitue l'une des trois grandes Lumières de la Maçonnerie. Sous le livre dépasse une feuille de papier. Elle porte l'inscription: «Musée maçonnique 1835», allusion à un autre projet, datant de 1833, et réalisé un peu plus tard.<sup>8</sup>

Le portrait est haut en couleur et traduit assez bien la remarque des Frères de la loge des Amis Philanthropes disant de Verhaegen qu'il avait été «notre roi Soleil».

L'artiste et «Frère», François Joseph Haseleer (Bruxelles 1804-1890), a compté en 1824 parmi les élèves de François-Joseph Navez (1787-1869), autre membre des Amis Philanthropes, l'ami de Jacques Louis David, le «maître des maîtres», et de François Rude, exilés à Bruxelles. Navez, à son retour de Rome en 1822, avait ouvert deux ateliers dans son bel immeuble de la rue Royale: l'un destiné aux dames, l'autre aux jeunes gens. Parmi ceux-ci furent inscrits, avant la création d'une classe de peinture à l'Académie de Bruxelles, des artistes de la qualité d'Alfred Stevens, Jean Portaels, Charles De Groux, Eugène Smits, Charles Hermans ou Constantin Meunier.

En 1837, Verhaegen est élu à la Chambre. Une estampe offre le premier portrait de celui qui allait défendre, sans interruption jusqu'en 1859, le libéralisme, tout en proclamant sa foi de chrétien:

\* «VERHAEGEN AÎNÉ, MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS / ELU PAR LE DISTRICT DE BRUXELLES». (Voir illustration page 94).

<sup>5</sup> J. BOUCHER, *op.cit.*, p.86.

<sup>6</sup> O. WIRTH, *Le livre du Compagnon*, 1931, cité par J. BOUCHER, *op.cit.*, p.13.

<sup>7</sup> J. BOUCHER, *op.cit.*, p.7-8.

<sup>8</sup> A ce propos, le professeur Hoebanx m'a aimablement signalé l'ouvrage de L. LARTIGUE, *Loges des Amis Philanthropes ... Précis historique*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1972, pp.92 et sv.

Lithographie; S. et d. en bas à gauche: «Baugniet 1838». Folio  
Bruxelles, Bibliothèque Albert I, Cabinet des estampes

Alvin, dans un compte-rendu du Salon d'exposition de Bruxelles en 1836, consacre une notice à «ce jeune artiste»: «Sa manière est originale. Il rend les physionomies avec vérité, et saisit parfaitement le caractère saillant de chacun. (...) M. Baugniet a reproduit les traits de tous les hommes un peu en évidence en Belgique. Indépendamment de sa *Collection des portraits des membres de la chambre des Représentants*, collection déjà fort avancée, il a dessiné les principaux artistes, les peintres, les musiciens, les hommes de lettres de notre pays, et toutes ces figures sont à la fois ressemblantes et artistement posées. M. Baugniet a une belle carrière devant lui...»<sup>9</sup> On peut dire la même chose de Verhaegen: après la victoire des libéraux aux élections de juin 1847, il devient vice-président de la Chambre le 12 août de cette année. Peut-être est-ce à cette occasion que fut réalisée une première oeuvre sculptée:

\* PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN. (Voir illustration page 30)

Buste sur piedouche, marbre, H. 58 cm. S. et d. sous la coupure: «H. Vandenbroeck 1847». <sup>10</sup>

Collection vicomte le Hardy de Beaulieu

Henri-Joseph Vandenbroeck (Anvers 1822 - Louvain 1855) signe cette oeuvre à l'âge de vingt-cinq ans. <sup>11</sup>

Verhaegen appelle bientôt à la réconciliation nationale justifiée par l'état d'une Europe en proie au prurit révolutionnaire de février 1848. Les nouvelles élections ayant donné une large majorité aux libéraux, il devient président de la Chambre. Désormais les caricaturistes en feront une cible de choix:

\* TÊTE DE VERHAEGEN, POSÉE EN ÉQUILIBRE SUR UN MAILLET.

Caricature parue dans *l'Argus* du 3 décembre 1848.

Le maillet fait certainement allusion à la fonction de président de la Chambre et à celle de Vénérable de la loge des Amis Philanthropes.

Le 13 mars 1849, dans la grande salle de la Société de la Grande Harmonie, un banquet est offert au président de la Chambre, par souscription de l'ensemble des députés.

Répondant aux «santés» qui lui sont portées par le premier vice-président, Delfosse, et puis à celles du second vice-président, Henri de Brouckère, Verhaegen, ému, a, dans sa réponse, déclaré: «...jamais Assemblée législative ne fit à son président l'insigne honneur que je reçois de l'unanimité de mes collègues (...) vous avez grandement facilité ma mission; c'est que chacun de nous, attaché par conviction à ses opinions, a su comprendre que le respect des autres et de soi-même est un des premiers devoirs à observer dans les débats parlementaires...»

<sup>9</sup> ALVIN, *Compte rendu du salon d'exposition de Bruxelles*, 1836, p. 423-424.

<sup>10</sup> Le futur architecte Arthur Verhaegen (1847-1917), petits-fils de Pierre-Théodore, s'inspira vraisemblablement de ce buste pour un de ses premiers croquis. (Voir illustration page xx).

<sup>11</sup> Merci à M. Jacques Van Lennep de nous avoir documenté sur Henri Vandenbroeck, décédé au cours de sa trentième année et peu connu.

En 1851, c'est à Navez, également franc-maçon<sup>12</sup>, qu'incombe le portrait officiel:

\* PORTRAIT DE PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. Oeuvre (1851) de François-Joseph Navez (Charleroi 1787-Bruxelles 1869); huile sur toile, 110 x 90 cm. Retouché et signé : «F.J. Navez, 1862». Bruxelles, Chambre des Représentants de Belgique, galerie de la salle de lecture.

Verhaegen présida la Chambre de 1848 à 1852 et en 1856 et 1857. Le portrait fut commandé par la Direction Générale des Beaux-Arts à Navez «peintre d'histoire à Bruxelles, en vertu de l'arrêté royal du 25 septembre 1850», dû à l'initiative du ministre de l'Intérieur. L'artiste obtint l'autorisation ministérielle de Vanden Peerenboom, de retoucher le portrait officiel en octobre 1862.<sup>13</sup> A quoi pourrait correspondre cette retouche ? Peut-être à l'ajout d'un médaillon orné d'un profil, placé sur le plastron de la chemise.<sup>14</sup>

En 1849 déjà, Navez avait réalisé le portrait de «Madame Verhaegen, aîné», après celui de Van Meenen, recteur de l'Université Libre de Bruxelles. Par là, le peintre avait voulu témoigner sa reconnaissance suite à l'hommage rendu par l'université à son fils Auguste, étudiant, mort en 1846. Une mention de ces différents portraits apparaît dans le relevé de ses oeuvres, tenu soigneusement à jour par l'artiste lui-même.<sup>15</sup>

Du temps de sa jeunesse, en 1819, celui-ci écrivait de Rome:

«...le Portrait est ma spécialité, car j'attends plus de ce genre là que de tous les autres.» L'ancien élève à Paris de Louis David, subjugué par Raphael, avait, avant son départ de Bruxelles, réalisé son chef d'oeuvre: la Famille de Hemptinne.<sup>16</sup> Rentré au pays en 1822 et installé dans la capitale, il écrit à un ami français: «... j'ai de l'ouvrage autant que jamais on en ait donné à un artiste dans ce pays-ci. Mais tout cela est si peu payé qu'à peine vaut-il la peine de s'y mettre ... Je m'enrage seulement de devoir me clouer sur mes portraits.»<sup>17</sup>

Prenant la tête de l'Académie de Bruxelles en 1831, Navez s'oppose à la vague romantique représentée par Gustave Wappers. Lui-même peint des oeuvres de «grand genre», telle «Le baiser des roses» que Léopold I<sup>er</sup> acquiert pour le palais royal. Navez ne néglige pas pour autant les membres de la société et en particulier la bourgeoisie libérale, source importante de ses revenus.

En 1851, en même temps qu'il peint «Le nid d'oiseau» ou encore «Le signal d'amour», il compose «Le retour du Jubilé» qui ne comporte pas moins de trente-sept figures... En cette même année, une double commande officielle lui parvient: portrait du baron de Gerlache, président du Sénat, et portrait du président de la Chambre.

<sup>12</sup> A. VANDEN ABEELE, *Les enfants d'Hiram. Francs-Maçons et Franc-Maçonnerie*, Bruxelles, 1992, p.99.

<sup>13</sup> D'après la correspondance conservée à la Direction du service du Patrimoine artistique de la Chambre. Merci à M. Vanden Bossche de nous avoir signalé ces précisions.

<sup>14</sup> Une copie par Aelman, réalisée en 1904 à la demande d'Arthur Verhaegen, son petit-fils, est conservée dans la collection Verhaegen à Gand.

<sup>15</sup> L. ALVIN, *Navez*, Bruxelles, 1871, p.79. (Voir illustration page xx).

<sup>16</sup> Son ami et protecteur, le pharmacien Auguste-Donat de Hemptinne sera un des fondateurs de l'Université Libre de Bruxelles.

<sup>17</sup> Lettre de Navez au sculpteur français Roman, cité par H. de NIMAL, *Vingt-cinq lettres inédites du peintre Navez*, Malines, 1894, p. 27-30.

Verhaegen, représenté de trois-quarts, tourné vers la gauche, est figuré assis, revêtu d'un frac. Sur la chemise, un médaillon avec le profil de Marie-Thérèse, la fille aînée de Pierre-Théodore, décédée en 1838. Un gilet de soie au dessin fleuri égaie cet ensemble élégant. Un entrefilet paraît dans *L'Indépendance belge* au lendemain du banquet offert à son président par l'ensemble des membres de la Chambre, le 13 mars 1849: « M. le Président de la Chambre a introduit dans l'exercice de ses fonctions une innovation que sa position de fortune lui a permis de réaliser avec une rare splendeur; les dîners, les concerts, les bals se succèdent dans son hôtel, et le président non rétribué de la Chambre belge donne des fêtes dignes d'un président de l'Assemblée nationale française».

Au début de ce siècle, Camille Lemonnier n'hésitera pas à noter à l'occasion d'une exposition rétrospective: «A Charleroi, Navez, enfant du pays, est roi s'il n'a dans l'histoire générale qu'un trône minoratif.» Selon lui, le peintre «d'un talent correct et savant, ne s'échauffait que dans le portrait; il y apportait une maîtrise respectueuse et peignait son modèle simplement, avec vérité.»<sup>18</sup>

Le critique Gustave Van Zype, lui, estime que «Son réalisme gardera seulement de ses admirations classiques une gravité qui imprimera toujours au modèle, fidèlement peint, un accent de grandeur, de vérité simplifiée et très noble...»<sup>19</sup>

C'est également le personnage officiel qui est célébré l'année suivante. Suite aux élections de juin 1852, Verhaegen qui n'a bénéficié que d'une courte majorité, refuse la présidence de la Chambre le 28 septembre. Est-ce une fiche de consolation ? mais on lui offre une médaille.

Cet art métallique, né à la Renaissance en Italie, serait selon certains, l'ultime célébration de l'individu qui distingue la civilisation européenne des autres.<sup>20</sup> A l'instar des monnaies antiques qu'elles imitent, en comportant une promesse d'immortalité, les médailles jouent de la relation entre avers et revers. Ainsi, sur le premier, le personnage sera représenté dans la plénitude de son apparence physique reconnaissable, tandis que, sur le revers, une inscription ou un thème secondaire complètera et donnera un sens à la figuration.

\* PROFIL DE PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN. (Voir illustration page 110).

Médaille en bronze, Ø 67 mm.

Légende: «PIERRE THEOD. VERHAEGEN»

Sous le col: «Leopold Wiener F(ecit).»

Au revers, sur le tour: «PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE 1848 A 1852». Dans le champ, entouré de deux branches de laurier: «AU DEFENSEUR DES LIBERTES PUBLIQUES / A SON COURAGE / A SON DESINTERESSEMENT/ 1852.»

Archives de l'Université libre de Bruxelles

<sup>18</sup> Cité par P. LAMBOTTE, *Les peintres de portraits*, Bruxelles-Paris, 1913, p.26.

<sup>19</sup> *Ibidem*.

<sup>20</sup> M. JONES, *The art of medal*, Londres, 1979.

Voilà un portrait de qualité qu'il est aisé de multiplier et d'offrir au nom de l'amitié, comme le recommandait Cicéron! Il existe de nombreux exemplaires en bronze de cette oeuvre vigoureuse, de facture très classique. L'artiste, qui appartient à la jeune génération, semble avoir été inspiré par l'objectif que s'était assigné Verhaegen, président de la Chambre: «Impartialité, mais fermeté, zèle et activité; impartialité toujours et pour tous, et dans toutes les circonstances; zèle et activité autant que mes forces le permettront.»<sup>21</sup>

Né à Venloo, dans cette partie du Limbourg que le traité de 1839 arracha à la Belgique, Léopold Wiener (1823-1891), reçut sa première formation auprès de son frère aîné, Jacques, sculpteur et graveur en médailles. Une fois à Bruxelles, il suivit les cours de l'Académie des beaux-arts pour entrer ensuite en 1845 à l'Ecole des beaux-arts de Paris où il fut l'élève de David d'Angers et de Jean-Jacques Barre, graveur-général des monnaies de France. Rentré en Belgique en 1847, il participa au concours institué par le Gouvernement en vue de la gravure de nouvelles monnaies. Son projet fut jugé à ce point parfait que le jeune homme de vingt-quatre ans dut faire la preuve, en loge, qu'il en était l'auteur! A noter que Navez faisait partie du jury. Par la suite, malgré envie et jalousies dans son entourage, Wiener fut nommé graveur des coins. En 1864, il remplacera Braemt comme graveur en chef des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.

Le degré d'excellence attribué à Léopold Wiener tient notamment au fait de la pratique de la sculpture. Meilleur médailleur de son temps, selon Victor Tourneur, il remporta en 1850 un des trois Grands prix de l'Exposition de Londres en présentant des médailles de grand module (76 mm) qui firent sensation.<sup>22</sup>

Deux ans plus tard, au moment où il réalisait la pièce de 20 centimes à l'effigie de Léopold I<sup>er</sup>, Wiener grava successivement deux médailles en l'honneur de Louis-Joseph Seutin, professeur de clinique chirurgicale à l'ULB, anobli cette année-là, ainsi qu'une autre à l'effigie de Charles Rogier, ministre de l'Intérieur. Poursuivant sur sa lancée, il créa ensuite la médaille du Prix du concours de chant de la Société royale de la Grande Harmonie et celle représentant Monseigneur Van Bommel, évêque de Liège. Sa dernière oeuvre de l'année, mentionnée dans le catalogue général sous le n° 58, est la «médaille en l'honneur de Pierre-Théodore Verhaegen, président de la Chambre des Représentants.»

Wiener, sculpteur, et non peintre comme les médailleurs de la Renaissance, a pratiqué la technique de la taille directe du coin d'acier, soit en relief, soit en creux - permettant la frappe; cette technique diffère de la fonte au sable ou à la cire perdue. En 1881 l'Etat reçut des mains de Léopold Wiener la collection de poinçons et de matrices de ses médailles. Elles sont conservées à l'hôtel des Monnaies devenu aujourd'hui Monnaie royale.<sup>23</sup> Le profil de Verhaegen, inspiré de celui gravé par

<sup>21</sup> *Annales Parlementaires. Chambre, Séance du 14 novembre 1849.*

<sup>22</sup> F. ALVIN, *Léopold Wiener, graveur en médailles et son oeuvre*, Bruxelles, 1892.

<sup>23</sup> Notre reconnaissance va à M. Patrick Carion, attaché au Service des Collections de la Banque Nationale et à M. De Veler, chargé des collections de la Monnaie royale pour les précisions qu'ils ont bien voulu m'apporter.

Wiener, se retrouve sur des médailles récentes, distribuées à certaines occasions par l'Université.<sup>24</sup>

Une fois abandonné le «perchoir» de la Chambre, Verhaegen confia à ses Frères maçons en octobre 1852: «on m'a permis de reprendre ma place sur des bancs que j'ai regrettés bien souvent...»

C'est peut-être à cette époque qu'un collègue de la Chambre fit de lui un rapide croquis, très ressemblant:

\* VERHAEGEN SUR LES BANCS DE LA CHAMBRE.

Photo remise à la famille Verhaegen par feu Louis Robyns de Schneidauer, l'original ayant disparu.

En 1857, le 17 décembre, Verhaegen est à nouveau appelé à présider la Chambre.

\* «THÉODORE VERHAEGEN, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS (SESSION 1857-1858).

Lithographie anonyme; quarto.

Bruxelles, Bibliothèque royale, Cabinet des Estampes

\* «PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN. REPRÉSENTANT. ELU PAR L'ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES. PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS». (Voir illustration page 112).

Lithographie de l'«Etab. lith. de Vve Borremans & Fils» d'après une photographie de Plumier. 4° (1857-58).

Mais dans le même temps, le contexte politique s'est modifié et en 1858 la présidence de la Chambre échappe à Verhaegen qui rencontre une opposition née au sein d'un groupe de jeunes libéraux, parmi lesquels se distinguera Félicien Rops:

\* «ECHO DU PARLEMENT - TROIS TÊTES SOUS LE MÊME BONNET». (Voir illustration page 106).

Lithographie de Félicien Rops (1833 - 1898)

Supplément au journal satirique *Uylenspiegel*, n° 10, 10 avril 1859. Imp. Ph. Ham, Bruxelles.

Les profils de Prud'homme - personnage créé en 1853 par H. Monnier - et celui du roi Louis-Philippe se trouvent accolés à celui de Verhaegen. Tous trois sont coiffés d'un bonnet de coton et se confondent dans l'ombre de Punch. Avec la mention «Dédié au vieux libéralisme».

Félicien Rops, issu d'un milieu bien-pensant et cultivé, s'affirme très tôt comme artiste. C'est avec fougue qu'il réagit à la fois contre un conformisme ambiant et les

---

<sup>24</sup> Par exemple, la médaille du centenaire de l'ULB porte à l'avvers l'effigie de Verhaegen, semblable à celle gravée par Wiener, mais d'un relief moins accusé, avec une inscription nouvelle: «1796 Pierre Theodore Verhaegen 1862». Le revers porte «Université Libre de Bruxelles» et la devise «Scientia vincere tenebras» avec les dates «1834-1934». On y distingue aussi les bâtiments de l'Université, nouvellement installée au Solbosch, avec, à l'avant-plan, saint Michel repoussant Lucifer signé «Alf(red) Mauquoy». (Voir illustration page xx).

vertus bourgeoises. Débarquant de Namur en 1851, à l'âge de dix-huit ans, il rejoint aussitôt dans la capitale la bande des «Joyeux», animée par des étudiants de l'Université libre de Bruxelles, aussi doués pour les arts que bohèmes. A la Faculté de Droit, Rops adhère aux dix commandements de la Société des Crocodiles, à commencer par le premier:

«Ton inscription tu prendras  
mais pour la frime seulement.»

Epris d'une liberté sans contraintes, cette jeunesse combine dans ses journaux dérision anarchique et manifestation de préoccupations sociales. Les pages de l'*Uylenspiegel*, créé en 1856 avec pour titre le patronyme du héros de Charles De Coster, seront pour Rops le lieu rêvé où il pourra s'adonner à son talent de caricaturiste «féroce et réaliste». Au cours des premiers mois de 1859 paraissent dix lithographies sous le titre de «La politique pour rire». «Rops suit pas à pas les questions de l'actualité et s'attaque encore davantage au libéralisme conciliant qu'à son ennemi catholique. (...) Ses images se veulent engagées et leur puissance plastique - faite de synthèse et d'une maîtrise affirmée du dessin comme du dialogue des ombres et des lumières, servent le discours de l'artiste»<sup>25</sup>. C'est à la lumière de cette analyse qu'il convient de situer les deux caricatures prenant ici pour cible le libéralisme doctrinaire, distillé par le journal *l'Echo du Parlement*.

\* «TRAITEMENT POLITIQUE, GUÉRISON DES AFFECTIONS DOCTRINAIRES ET CONSERVATRICES...»

Lithographie de Félicien Rops, en supplément dans le journal *Uylenspiegel*, n° 11, 17 avril 1859. Imp. Ph. Ham, Bruxelles.

Un texte l'accompagne:

« Chez le Docteur Cromm...

- Docteur, ayez pitié d'une pauvre lorette qui est bien malade, ce vieux papillon de Verhaegen m'a laissée dans un état !

- Ma chère, votre guérison est impossible, vos vieux doctrinaires sont trop repoussants, vous êtes aussi incurable que FRERE.»

Dans le même journal, Karl Stur (E. Parent) écrit le 1er mai: «le père Verhaegen s'est décidé pour la cent quatre-vingtième fois à se retirer de la politique».

Coïncidence ou non, mai 1859 est l'époque où, lassé des dissensions politiques, Verhaegen démissionne de l'Association libérale et décide de ne plus se présenter aux élections de juin afin de se consacrer davantage au barreau, à la franc-maçonnerie, à l'université.

Verhaegen, entré au Conseil de l'Ordre des Avocats en 1832, fut élu bâtonnier en 1852, puis exerça à nouveau cette fonction en 1859. Il semble qu'il ne reste pas de portrait de lui dans ces fonctions.

<sup>25</sup> Michel DRAGUET, *Rops amer libertaire ou les premiers pas d'un «jeune membre»*, dans *Rops - De Coster - Une Jeunesse à l'Université libre de Bruxelles*, Cahiers du Gram, Université libre de Bruxelles - Groupe de Recherche en Art Moderne, Bruxelles 1996, p. 284.





On a d'autre part perdu la trace de l'occasion choisie par ses Frères maçons et collègues du parti libéral pour rendre un hommage particulier à leur ami en lui offrant son portrait à la romaine en trois dimensions. A l'origine celui-ci était monté sur un piédestal en bronze. Dans son testament, Arthur Verhaegen lègue à son fils aîné, Pierre, «le mémorial offert à mon grand-père, bronze et argent».<sup>26</sup> Aujourd'hui il n'en subsiste que la partie portrait:

\* TÊTE DE PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN. (Voir illustration page 248).

Oeuvre anonyme. Bronze argenté, h. 29 cm.

Collection privée

On peut constater une ressemblance frappante entre cette oeuvre et un médaillon, de veine très classique, signé par un jeune artiste:

\* PROFIL DE PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN. (Voir illustration page 250).

Bas-relief en stuc, ovale, 49 x 37 cm; S. sous la coupure, à droite: «A. Léonard».

Collection privée

Agathon Léonard (pseudonyme de Van Weydevelt), né en 1841 à Lille de parents belges naturalisés français, fut élève de Delaplanche et de l'Académie des Beaux-arts de Lille. Il se spécialisera dans les portraits en médaillon, bustes et statues de gypse.<sup>27</sup>

Il est de même difficile de dater un nouveau portrait peint:

\* VERHAEGEN PORTANT LES DÉCORS DE GRAND MAÎTRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Portrait anonyme. H. sur toile, 115 x 90 cm.

Association des Amis Philanthropes

Verhaegen est représenté avec le ruban de 33e et porte cette fois le sautoir et le bijou de Grand Maître du Grand Orient de Belgique. En tant que 1<sup>er</sup> Grand Surveillant, il a exercé les fonctions de Grand Maître ad interim de 1853 à 1862.<sup>28</sup>

C'est de 1859, année où l'Université de Bruxelles fête le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, que dateraient des photographies de Verhaegen. Le nouveau procédé technique mis au point entre 1825 et 1840 est le résultat de patientes recherches visant à fixer la projection de l'image de la *camera obscura*, grâce à la sensibilité à la lumière des sels d'argent.

Les frères Ghémar, photographes officiels à la cour de Léopold I<sup>er</sup>, tirent parti des derniers perfectionnements intervenus qui permettent une multiplication illimitée du portrait. Celui-ci est obtenu au format dit «carte de visite» (collée sur un carton portant souvent la mention du photographe) ou au format cabinet (150 x 105 mm). La mode s'en empare et toute une société férue «d'objectivité» y voit aussi une manière de manifester sa confiance dans le progrès annoncé par la science.<sup>29</sup>

<sup>26</sup> Archives Verhaegen. Document transmis par Marie-Pierre Verhaegen.

<sup>27</sup> Le legs d'Arthur Verhaegen à son fils aîné juxtaposait «la médaille de bronze et le bas-relief en stuc de mon grand-père Verhaegen». Document des Archives Verhaegen qui m'a été aimablement transmis par Marie-Pierre Verhaegen.

<sup>28</sup> Voir J. ARVELLE, *Histoire de la Franc-Maçonnerie belge*, Braine-l'Alleud, 1995, p.93.

<sup>29</sup> P. ANDRIESS, *Histoire de l'image photographique*, dans *La Photographie des origines à nos jours*, catalogue de l'exposition réalisée à l'initiative du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles 1982.



\* PORTRAIT DE VERHAEGEN. (Voir illustration page 4).

Tirage à l'albumine par contact avec un négatif au collodion, 105 x 60 mm; collé sur un carton portant la mention «Ghémar Frères, Photographes du Roi».

Archives Verhaegen

\* PORTRAIT DE VERHAEGEN. (Voir illustration page 90).

Photographie.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

Ce portrait figure en 1859 dans l'album réunissant les photographies de tous les membres du Conseil d'administration et du corps professoral de l'Université Libre de Bruxelles.

En raison de la longueur obligée des poses, les modèles étaient contraints à une immobilité prolongée, d'où la présence sur ces photos d'inévitables points d'appui, tel ce dossier de chaise que Verhaegen tient de la main droite.

Comme beaucoup de peintres, parmi les meilleurs, n'hésitent pas à utiliser la photographie pour s'aider dans leur oeuvre, il est vraisemblable que Lieven De Winne (Gand 1821-1880) eut recours au travail des Ghémar pour son portrait posthume de l'administrateur-inspecteur de l'ULB.

\* PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN. (Voir illustration page 252).

Portrait en pied. Huile sur toile, 227 x 136,5 cm.

S. et d. en bas à droite: «L. De Winne. 1863».

Ancienne salle du Conseil d'administration.

Université Libre de Bruxelles

Verhaegen, légèrement tourné vers la gauche, pose la main droite à l'angle d'une table, sur un document portant l'inscription: «Université Libre de Bruxelles». L'administrateur-inspecteur présente une silhouette étrangement semblable à celle apparaissant sur la photographie de l'album du vingt-cinquième anniversaire de l'Université; la pose est à peine différente. On reconnaît le faux col empesé, le noeud rigide de la cravate, le geste de la main gauche glissée entre deux boutons de la redingote de drap noir... Là s'arrête la comparaison car c'est à la recherche de la personnalité secrète de Verhaegen que De Winne se livre.

Empreint de toute la gravité propre à un sexagénaire de son temps, le modèle est campé sur un fond neutre, clos, fait de tonalités sourdes empruntées à un Rembrandt que, tout jeune, déjà De Winne admirait.

Le peintre Jules Breton note au sujet des portraits réalisés par De Winne, son ami gantois: « Ils se distinguent par un 'je ne sais quoi' d'austère et de familier, une sévérité calme et douce, une grande unité qui n'exclut point la variété, et cette aisance, cette tranquillité puissante qui résulte de l'accord harmonique de toutes les parties et qui est la qualité suprême des vrais Maîtres». <sup>30</sup>

<sup>30</sup> Jules Breton (1827-1906) cité par P. LAMBOTTE, *Les peintres de portraits*, Bruxelles-Paris, 1913, p.40.

Pierre-Théodore Verhaegen.  
Portrait signé «L. De Winne, 1863».

Université libre de Bruxelles,  
ancienne salle du Conseil d'administration

Selon son habitude, avant d'entamer ce grand portrait, De Winne a sans doute longuement étudié son modèle, de son vivant. A preuve un dessin à la sanguine représentant le haut du buste de Verhaegen figurant dans un catalogue de vente de 1926 (notaire Heynen à Gand).

Il est plus difficile de dater une autre sculpture:

\* PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN. (Voir illustration page 254).

Buste sur piédouche. Oeuvre de Guillaume Geefs. Plâtre, h. 68,5; l. 52; p. 34,5 cm, ni signé, ni daté.

Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique

Cette oeuvre a été recueillie par les Musées en même temps que d'autres plâtres originaux qui étaient restés dans l'atelier de Guillaume Geefs (Borgerhout 1805-Schaerbeek 1883).<sup>31</sup> Fils aîné d'un boulanger, il débuta sa carrière de sculpteur en faisant des formes en bois pour les moules à pâtes. Entré à l'Académie d'Anvers où il obtint le premier prix dès l'âge de quatorze ans, il travailla comme praticien chez Louis Van Geel. Ses six frères, tous devenus sculpteurs, firent leur apprentissage avec Guillaume qu'ils appelaient «Meester». Etant conscrit, à vingt-deux ans, il obtint une médaille d'or à l'exposition d'Anvers et poursuivit ses études à Paris, d'abord chez Van Brée, puis à l'Ecole des Beaux-Arts. Au retour d'un voyage en Italie en 1829, la place de professeur à l'Académie d'Anvers lui est offerte, mais Geefs préfère s'établir à Schaerbeek. En 1845, il devient membre titulaire de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles.

Trois ans après la mort de Verhaegen en décembre 1862, un monument fut érigé à l'entrée de l'Université Libre de Bruxelles. Un document en garde la mémoire:

\* LA COUR D'ENTRÉE DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, AVEC LE MONUMENT À VERHAEGEN, OEUVRE DE GUILLAUME GEEFS, ÉRIGÉ EN 1865. (Voir illustration page 86). Photographie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Archives de l'Université libre de Bruxelles

Pour remplacer l'ancien palais de Charles de Lorraine, abandonné en 1842, l'ULB se vit offrir par la ville de Bruxelles la disposition de l'ancien palais Granvelle, construit vers 1555 et situé en partie sur le site de la rue des Sols. Ce bâtiment vétuste dut subir restaurations, aménagements et agrandissements. La façade centrale présentée ici fut édifée en 1863-1865 par les architectes Trapeniers et Beyaert. L'on distingue au centre le monument de Verhaegen.<sup>32</sup>

Au siècle suivant, les travaux de la jonction Nord-Midi entraînèrent la démolition de l'ensemble. Un des piliers des anciens locaux fut démonté et remonté sur le site du Solbosch, de même que la statue de Verhaegen.

<sup>31</sup> Merci à M. Jacques Van Lennep de m'avoir donné ces précisions.

<sup>32</sup> L'inauguration de ce monument en 1865 est relatée plus haut par Jeffrey Tyssens et Marie-Pierre Verhaegen.

Pierre-Théodore Verhaegen. Œuvre de Guillaume Geefs.

Copyright IRPA. Bruxelles

Bruxelles, Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique

Il s'agit vraisemblablement d'un buste semblable à celui exposé à la loge des Amis Philanthropes le 7 mars 1863 lors d'une cérémonie funèbre maçonnique.

Voici ce qu'en 1900 notait à son sujet un biographe de Guillaume Geefs: «Cette statue fut élevée, en 1865, par l'Université envers son fondateur. Elle se dresse au milieu de la cour principale et rappelle aux générations d'étudiants le souvenir de l'homme auquel ils doivent la grande école dont ils sont les disciples. La statue, quoique bien équilibrée, est rendue désagréable à voir par un choix malheureux d'un costume étriqué et sans intérêt.»

Geefs, devenu directeur de l'Académie de Bruxelles en 1858 avait déclaré à cette occasion: «Le beau n'existe ... que dans l'homme; ce n'est pas une qualité des choses, c'est un sentiment humain. C'est l'homme qui pense, qui rêve - et ensuite crée le beau.»<sup>33</sup>

Geefs, qui est aussi bourgmestre de Schaerbeek, est alors au faite de sa carrière. Il n'hésite pas à proclamer: «Une qualité indispensable au sculpteur comme à tous les artistes, c'est la liberté d'action, la liberté de reproduire ce qu'il veut et comme il veut, sans qu'aucun pouvoir étranger à l'art puisse entraver sa marche et le faire dévier; la liberté dans le sens artistique, c'est l'histoire de la sculpture.»<sup>34</sup>

Verhaegen qu'il représente allongeant le menton, en homme décidé, ne pouvait que souscrire à cette profession de foi.

Camille Lemonnier, qui apprécie le réalisme modéré de Geefs, définit ainsi l'artiste: «le statuaire dont les œuvres animent les palais royaux, les riches demeures bourgeoises, les édifices administratifs et les places publiques.»<sup>35</sup>

\* PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN. (Voir illustration page 162).

Photographie de la statue en pied, œuvre de Guillaume Geefs, inaugurée en 1865 et transférée au Solbosch, siège de l'ULB depuis 1928. Bronze, H. 280 cm. S. et d. sur la base à droite: «G. Geefs. 1865» et à gauche l'inscription: «C(ompagn)ie anonyme/ des Bronzes/Bruxelles».

De la main droite, Verhaegen tient un rouleau de documents où se lit la sentence: «L'enseignement de/ la science par la science/ et pour la science».

Le socle de pierre portait sur des plaques de bronze des inscriptions en relief: de face: «Pierre Theodore/ VERHAEGEN/ fondateur de/ l'Université Libre/ de Bruxelles»; du côté gauche: «Je donne à la ville/ de Bruxelles/ ma ville natale/ cent mille francs/ pour favoriser et/ augmenter le haut/ enseignement/ dans la capitale»; et du côté droit: «Fondation/ de/ l'Université Libre/ 20 novembre/ 1834».

Université Libre de Bruxelles

C'est encore Geefs qui, peu avant sa mort, est appelé à réaliser le monument funéraire offert par les Frères maçons à leur ancien ami:

\* PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN. (Voir illustration page 124).

Statue en pied (1882). Bronze. Sur un socle de pierre de forme trapézoïdale, dont la moulure présente un bas-relief décoré des ailes de faucon et du disque solaire rappé-

<sup>33</sup> Geefs cité par E. BARTHOLEYNS, *Geefs Guillaume*, Schaerbeek-Bruxelles, 1900, p.46.

<sup>34</sup> Cité par BARTHOLEYNS, *op.cit.*, p.47.

<sup>35</sup> E. BARTHOLEYNS, *Geefs Guillaume*, Schaerbeek-Bruxelles, 1900, p.113.

lant l'attribut égyptien du dieu Rê, symbole du soleil levant. Sur le devant, l'inscription gravée restituée ici au complet<sup>36</sup>: «Au T(rès) Ill(ustre) F(rère): Pierre Théodore / VERHAEGEN 33<sup>e</sup> / Vén(érable) M(aître / Sér(énissime) Gr(ande) M(aître) Nat(ional) ad int. / né à l'Or(ient) de Bruxelles le 5<sup>e</sup> j(our) 7<sup>e</sup> m(ois) 5796 / y décédé le 8<sup>e</sup> j(our) 10<sup>e</sup> m(ois) 5862 / conduit par ses FR(ERES) ... à sa sépulture / le 10<sup>e</sup> j(our) 10<sup>e</sup> m(ois) 5862 / LA (LOGE) LES AMIS PHI(LANTHROPES)/ à l'Or(ient) de Bruxelles.»

Cimetière de Bruxelles à Evere

L'œuvre est une réduction de la statue érigée en 1865 dans la cour de l'Université de Bruxelles, encore que Guillaume Geefs y a ajouté les décors maçonniques. (Voir illustration page xx).

Le 21 octobre 1882, l'architecte Adolphe Samyn s'adresse au Vénérable Maître de la loge des Amis Philanthropes à Bruxelles: « V. M., Dès que nous aurons l'autorisation communale d'ériger le monument Verhaegen, le F. Rolland commencera l'exécution des fondations. Il estime que la construction du piédestal devrait être différée jusqu'à la bonne saison... il me paraît difficile de faire l'inauguration du monument en plein hiver. Un voyage au cimetière d'Evere, en cette saison, pourrait rebuter beaucoup de fr. et la solennité de la cérémonie en serait amoindrie ...»

De son côté, le directeur général-Président de la Compagnie des Bronzes fait savoir le 27 octobre à M. le Vénérable de la Loge des Amis Philanthropes à Bruxelles que «...la statue en bronze de Verhaegen est terminée... Monsieur le Statuaire Geefs a été prévenu également de l'achèvement de ce bronze...»

La «Fonte en bronze d'après modèle plâtre de la statue de feu Th. Verhaegen» sera facturée le 31 octobre «y compris le transport à Evere et la mise en place» à Francs 3.300.

Ce même jour, à la réunion du Conseil Communal de Bruxelles,

«M. Charbo sollicite, au nom d'un groupe d'amis de feu M. Théodore Verhaegen, la concession d'un terrain de quatre mètres carrés pour ériger derrière sa tombe, au cimetière de la ville à Evere, la statue de ce grand citoyen. La famille a donné son adhésion à ce projet. Eu égard aux services rendus par M. Verhaegen à la chose publique et notamment à l'Université, dont il fut l'un des fondateurs et le bienfaiteur, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'accorder gratuitement cette concession et d'émettre un avis favorable sur l'acceptation par le Conseil Général de la donation de 400 francs, qui sera payée au profit des pauvres et des hospices...» Le Conseil (s) (Charles) Buls.

Il reste à organiser la manifestation d'hommage au cimetière d'Evere et à choisir une date. Un échange de correspondance s'établit entre le directeur général de la Compagnie des Bronzes et le Vénérable de la Loge des Amis Philanthropes. Bruxelles 3 novembre 1882: «...il me semble que parmi les F. F. F. de l'atelier il en

<sup>36</sup> Les mots du vocabulaire maçonnique sont abrégés et suivis de trois points disposés en triangle. Le mot Loge est figuré par un rectangle avec un point à l'intérieur (J. BOUCHER, *op.cit.*, p.66s.)



est en grand nombre qui ne viendront pas au cimetière d'Evere pour y voir le monument... que pour ceux-là il ne serait peut-être pas inutile de l'exposer dans le parvis du Temple, jusqu'au moment de la translation au champ de repos...»

C'est en définitive l'été suivant que le monument est inauguré. L'événement est évoqué dans la lettre adressée le 3 août 1883 par le Vénérable Maître de la Loge des Amis Philanthropes aux membres du Conseil communal de Bruxelles.

Lue en séance publique, elle précisait qu'«... En vous associant à nous le 29 juillet 1883, vous avez établi, Messieurs, que vous ne vous désintéressiez pas des questions qui concernent plus spécialement le développement de la pensée dans ce qu'elle a de vrai, de beau, de juste. Vous avez rendu hommage au grand citoyen...»<sup>37</sup>

Le monument du cimetière d'Evere peut donc être considéré comme le point d'orgue de la série d'oeuvres consacrées à Pierre-Théodore Verhaegen par des artistes l'ayant côtoyé de son vivant. D'autres oeuvres, réalisées plus tard, relèvent du souvenir ou de la légende.

---

<sup>37</sup> Cette correspondance est conservée aux Archives de la Loge des Amis Philanthropes, dossier 2600B. Elle a été mise à notre disposition par M. le professeur Hoebanx que je remercie également pour certaines précisions qu'il a bien voulu apporter à ce texte.

## Bibliographie

### *DISCOURS DE PIERRE-THÉODORE VERHAEGEN PRONONCÉS À LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS*

Séance du 7 mars 1839

*Traité de paix entre la Belgique et la Hollande du 23 janvier 1839. Discours prononcé par M. Verhaegen, Bruxelles, 1839, 24p.*

Séance du 2 décembre 1841

*Improvisation de Mr. Verhaegen aîné, dans la séance de la chambre des représentants du 2 décembre 1841, 20p.*

Séance du 9 décembre 1841

*Discours de Mr. Verhaegen aîné, à la séance de la Chambre des représentants du 9 décembre 1841, sur l'instruction primaire, 16p.*

Séances des 25 et 30 janvier 1845

*Discussion générale du Budget de l'Intérieur, 35p.*

Séance du 21 janvier 1847

*Discours prononcé par M. Verhaegen sur les fondations de bourses, Bruxelles, 1847, 16 p.*

Séance du 28 décembre 1847

*Discussion du budget de la guerre, Bruxelles, 1848, 11p.*

Séance du 23 mars 1849

*Discours prononcé par M. Verhaegen dans la discussion du projet de loi de succession, Bruxelles, 1849, 14p.*

Séance du 27 juin 1849

*Discours prononcé par M. Verhaegen, président de la Chambre des représentants (Jury d'examen), Bruxelles, 1849, 9p.*

Séance du 14 février 1854

*Discours prononcé par M. Verhaegen. Enseignement moyen. (Convention d'Anvers), 6p.*

Séance du 4 mai 1854

*Discours de M. Verhaegen dans la discussion du projet de loi relatif à la réunion des faubourgs à la ville de Bruxelles, 15p.*

Séances des 5 et 6 mai 1857

*Discussion générale du projet de loi concernant les établissements et les legs charitables. Discours prononcé par M. Verhaegen, Bruxelles, 1857, 18p.*

*Discours prononcés par les membres de l'opinion libérale dans la discussion relative à l'enseignement supérieur, Bruxelles, 1857, 118p.*

Séance du 24 janvier 1859

*Discours prononcé par M. Verhaegen (L'enseignement obligatoire), Bruxelles, 1859, 10p.*

Séance du 16 février 1859

*Discours prononcé par M. Verhaegen. Discussion du projet de révision du code pénal (Livre II, Titre IV). Délits commis par les ministres des cultes dans l'exercice de leurs fonctions ecclésiastiques), Bruxelles, 1859, 11p.*

#### *DISCOURS PRONONCÉS À L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES*

*Discours de M. Verhaegen. In: Discours prononcés à la séance solennelle du 14 octobre 1839, Bruxelles, 1839, pp.5-22.*

*Idem. In: L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans. 1834-1860, Bruxelles, 1860, pp.69-145.*

*Procès-verbal de la séance solennelle du 20 novembre 1844. Anniversaire décennal de la fondation de l'Université de Bruxelles. Discours de M. Verhaegen. In: L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans. 1834-1860, Bruxelles, 1860, pp.185-207.*

*Discours de M. Verhaegen, administrateur-inspecteur de l'Université, prononcé le 3 octobre 1853. In: L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans. 1834-1860, Bruxelles, 1860, pp.208-216.*

*Discours de M. Verhaegen, administrateur-inspecteur de l'Université, prononcé le 2 octobre 1854.* In: *L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans. 1834-1860*, Bruxelles, 1860, pp.217-225.

*Discours d'ouverture prononcé en séance publique. Au nom de l'Université, par M.Verhaegen, administrateur-inspecteur, le 6 octobre 1856*, Bruxelles, 1856, 20p.

*Idem.* In: *L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans. 1834-1860*, Bruxelles, 1860, pp.237-258.

*Redevoering in openbare zitting namens de Hoogeschool uitgesproken door de Heer Verhaegen bij de heropening der leergangen, den 6 oktober 1856*, vertaald door Alp.Willems, Brussel, 1856, 19p.

*Eröffnungsrede gehalten in öffentlichen Sitzung in Namen der Universität von H. Verhaegen am 6 oktober 1856*, Brüssel, 1856, 24p.

*Opening speech pronounced in public assembly in the name of the University by M. Verhaegen the 6th october 1856*, translated by T.G. Jones, London, 1856, 19p.

*Discours de M.Verhaegen, administrateur-inspecteur de l'Université de Bruxelles. Célébration du XXV<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Université Libre de Bruxelles*, Bruxelles, 1860, 49p.

*Idem.* In: *L'Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans. 1834-1860*, Bruxelles, 1860, pp.265-309.

### DISCOURS PRONONCÉS EN LOGE

*Un discours maçonnique de Pierre-Théodore Verhaegen sur la tolérance (1859)*, In: *Problèmes d'histoire du Christianisme*, Bruxelles, 1982, pp.107-121.

### BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Eugène BOCHART, *Verhaegen, Pierre-Théodore, représentant, élu par l'arrondissement de Bruxelles*. In: *Biographies des membres des deux Chambres législatives (session 1857-1858)*, Bruxelles, 1858, pp.3-12.

Nestor CONSIDERANT, *Pierre-Théodore Verhaegen*, Bruxelles-Leipzig, 1862, 35p.

Adolphe ROUSSEL, *Discours sur la vie et les mérites de Pierre-Théodore Verhaegen. Séance publique et solennelle d'ouverture des cours. 12 octobre 1863*, Bruxelles, 1863, pp.7-15.

Louis HYMANS, *Types et silhouettes*, Bruxelles, 1877, pp.64-68.

Frans VAN KALKEN, *Théodore Verhaegen*. In: *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1927-28, pp.75-110 et 160-185.

Frans VAN KALKEN, *Verhaegen (Pierre-Théodore)*. In *Biographie Nationale*, t. XXVI, 1936-1938, col. 617-621.

*Numéro spécial publié à l'occasion du centenaire de la mort de Théodore Verhaegen et consacré à la mémoire du fondateur de l'Université et au libre examen*. In: *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1963-1964, pp.5-286.

John BARTIER, *Théodore Verhaegen, la franc-maçonnerie et les sociétés politiques*. In: *Laïcité et franc-maçonnerie* (Etudes rassemblées et publiées par Guy Cambier), Bruxelles, 1981, pp.75-159. (Article publié dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* en 1963-1964)

Els WITTE, *Politieke machtsstrijd in en om de voornaamste Belgische steden. 1830-1848*, Brussel, 1973, 2 delen, 491p. + 134p.

Els WITTE et Fernand BORNE, *Documents relatifs à la franc-maçonnerie belge du XIX<sup>e</sup> siècle. 1830-1835*, Louvain-Paris, 1973, 821p.

## Liste des auteurs

Jan De Maeyer est docteur en histoire et directeur du KADOC

Andrée Despy-Meyer est directeur des Archives de l'Université libre de Bruxelles

Eliane Gubin est professeur à l'Université libre de Bruxelles

Jean-Jacques Hoebanx est professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles

Jacques Logie est docteur en droit et docteur ès lettres et sciences humaines

Jean Stengers est professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles

Jeffrey Tyssens est chargé de cours à la Vrije Universiteit Brussel

Jean Van Lierde est ancien secrétaire général du CRISP

Anne van Ypersele de Strihou est graduée en histoire de l'art et archéologie

Alain Verhaegen est licencié en histoire et en sciences économiques

Guy Verhaegen est licencié en droit et président de l'Association de la Famille Verhaegen

José Verhaegen est licencié en sciences commerciales et consulaires

Marie-Pierre Verhaegen est licenciée en histoire contemporaine (RUG)

Paul Verhaegen est docteur en droit

Els Witte est professeur à la Vrije Universiteit Brussel et recteur de



## Table des matières

Jean STENGERS, Introduction .....	5
Alain VERHAEGEN, Les ascendants de Pierre-Théodore Verhaegen .....	9
Marie-Pierre VERHAEGEN, Pierre-Théodore Verhaegen: L'homme et sa famille .....	23
Jacques LOGIE, L'avocat .....	39
Els WITTE, Pierre-Théodore Verhaegen et la franc-maçonnerie .....	47
Jean-Jacques HOEBANX, La fondation de l'Université libre de Belgique .....	61
Andrée DESPY-MEYER, Un homme au service d'une cause: Pierre-Théodore Verhaegen et l'Université libre de Bruxelles .....	75
Marie-Pierre VERHAEGEN, La carrière politique de Pierre-Théodore Verhaegen .....	93
Jean STENGERS, Les idées philosophiques et religieuses de Pierre-Théodore Verhaegen .....	115
José VERHAEGEN, avec la collaboration de Jean VAN LIERDE, Verhaegen à Boitsfort: bourgmestre et villégiateur .....	127
Jeffrey TYSSSENS et Marie-Pierre VERHAEGEN, La fin de Verhaegen .....	149
Guy VERHAEGEN, Le legs Verhaegen .....	169
Paul VERHAEGEN et Marie-Pierre VERHAEGEN, La descendance de Pierre-Théodore Verhaegen .....	181
Deux petits-fils et une arrière petite-fille:	
- Jan DE MAEYER, Arthur Verhaegen (1847-1917), l'antipode ou comment sortir de l'ombre de son grand-père .....	195
- Paul VERHAEGEN et Marie-Pierre VERHAEGEN, Paul Verhaegen (1859-1950), magistrat et historien .....	211
- Eliane GUBIN, Juliette Verhaegen (1875-1955). Une vie au service de l'enfance .....	217

Andrée DESPY-MEYER, Naissance et épanouissement d'une légende:  
l'image de Pierre-Théodore Verhaegen ..... 227

Anne VAN YPERSELE DE STRIHOU,  
De face et de profil: une iconographie de Pierre-Théodore Verhaegen ..... 239

Bibliographie ..... 259

Liste des auteurs ..... 263



## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.